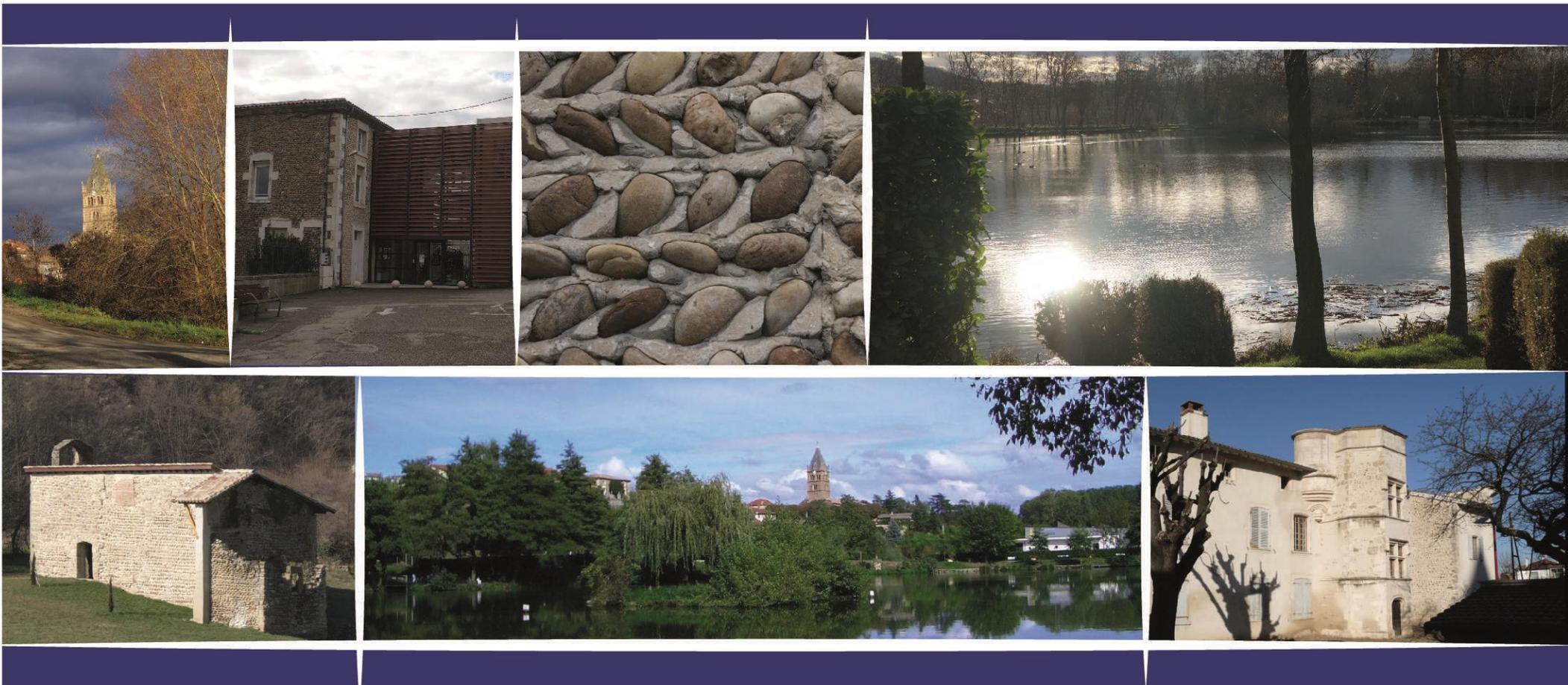
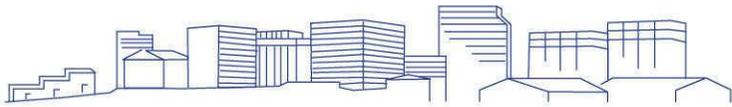


Commune d'Anneyron



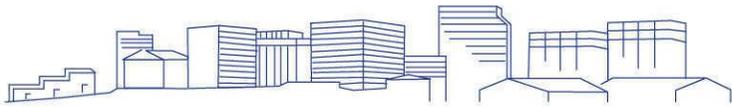
Plan Local d'Urbanisme



SOMMAIRE

1	Présentation du territoire	4
1.1	Une bonne accessibilité par la vallée du Rhône	4
1.2	Une commune inscrite dans différents secteurs de projets	5
2	Bref historique	11
3	Le contexte paysager	12
3.1	La place d'Anneyron dans l'atlas des paysages de Rhône Alpes	12
3.2	La place d'Anneyron dans le paysage du SCoT	14
3.3	Les grands paysages perçus	15
3.4	Les entités paysagères et leur patrimoine	16
3.5	Les paysages traversés	23
3.6	La trame verte paysagère	27
3.7	Les principales caractéristiques du patrimoine bâti	30
3.8	Les enjeux paysagers	33
4	État initial de l'environnement	34
4.1	Le contexte physique	34
4.2	La ressource en eau	37
4.3	Les espaces naturels et la biodiversité	42
4.4	Les enjeux écologiques	56
5	Risques et nuisances	57
5.1	Les risques naturels	57
5.2	Les risques technologiques	61
5.3	Les nuisances	63
5.4	La mobilité	67
5.5	Les déchets	70
5.6	Les réseaux	71
6	L'énergie	78

6.1	Les documents supra-communaux	78
6.2	État des lieux	79
6.3	Le logement et les performances énergétiques sur le territoire	80
6.4	Les énergies renouvelables (existant et potentiel)	82
7	La situation urbaine	84
7.1	Les dynamiques urbaines	84
7.2	Le bilan de la consommation foncière	87
7.3	Les typomorphologies urbaines	89
7.4	Les densités	95
7.5	Les espaces publics	97
7.6	Le fonctionnement urbain	99
7.7	Le document d'urbanisme en vigueur	102
7.8	Les perspectives de développement (gisements fonciers et capacités du tissu urbain à muter)	104
7.9	Les équipements	107
7.10	Les enjeux urbains	109
8	Les évolutions socio-économiques	110
8.1	La population	110
8.2	L'habitat	117
8.3	Les enjeux concernant la démographie et l'habitat	125
8.4	Les activités économiques	126
8.5	L'agriculture	133
8.6	Les caractéristiques agricoles	134
8.7	Les données issues du RGA	137
8.8	Les données issues de réunions	138
8.9	Les enjeux concernant les activités économiques	141
9	Synthèse des contraintes et sensibilités du territoire	142
10	Les enjeux du PLU et la réponse aux besoins	144



Profil

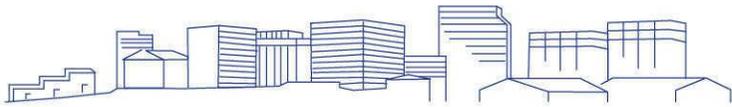
- **Superficie** : 36,2 km²
- **Population en 2012** : 3 863 habitants
- **Densité au km² en 2012** : 106,6 habitants
- **Altitude** : 220 à 272 m
- **Rythme annuel de la construction** : environ 27 logements/an

Commune intégrée au territoire :

- De la Communauté de communes Porte de DromArdèche.
- Du SCoT des Rives du Rhône

Ses limites territoriales sont définies par :

- Bougé-Chambalud , dans le département de l'Isère, au Nord ;
- Saint-Rambert-d'Albon à l'Ouest ;
- Epinouze et Saint-Sorlin-en-Valloire, à l'Est ;
- Châteauneuf-de-Galaure, Fay le Clos, Mureils et Albon, au Sud.



1 Présentation du territoire

1.1 Une bonne accessibilité par la vallée du Rhône

La commune d'Anneyron est principalement desservie par la RD 1 qui la relie à l'axe de la vallée du Rhône. À 6 km de la RN 7 et à 14 km de l'échangeur autoroutier de Chanas, Anneyron est directement accessible.

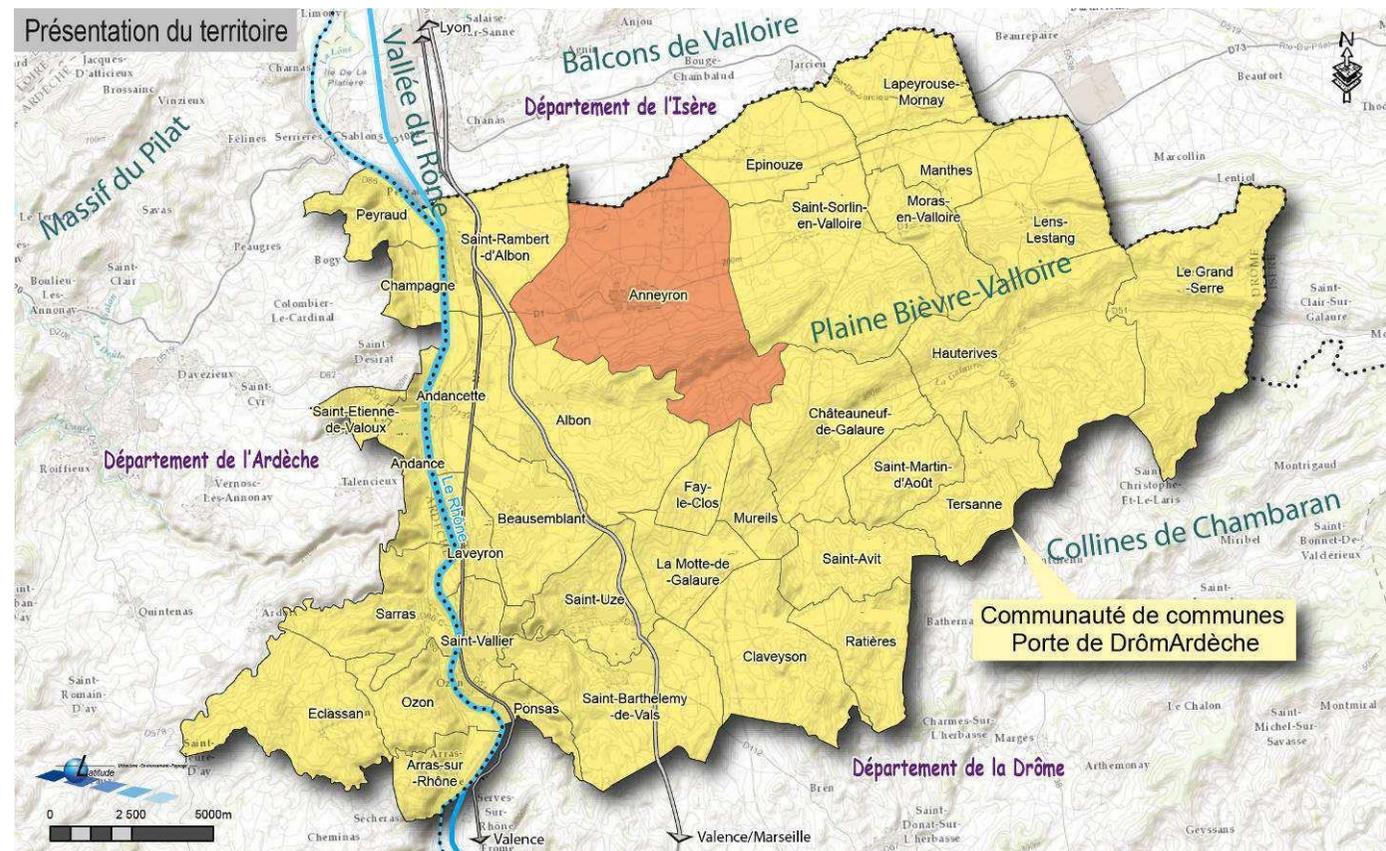
De plus, la gare SNCF de St Rambert d'Albon, distante de 8 km assure une bonne desserte ferroviaire (axe ferroviaire Lyon - Marseille).

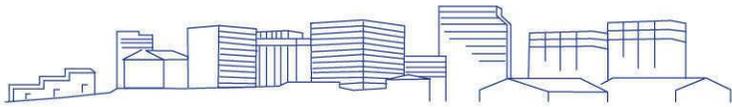
Cette accessibilité et sa position un peu éloignée des grandes agglomérations (Valence et Lyon à 50 km) ont permis à Anneyron d'être un pôle attractif à l'échelle locale, à l'articulation entre la vallée du Rhône et la plaine Bièvre-Valloire.

Le desserrement urbain de ces agglomérations est ressenti sur la commune, notamment par un accroissement de la demande résidentielle.

La commune est traversée par d'autres voies d'intérêt plus secondaire :

- La RD 266 au Nord, la reliant à St Rambert d'Albon et à St Sorlin en Valloire ;
- La RD 132 au Sud, la reliant à Châteauneuf de Galaure ;
- La RD 122 la reliant à Albon ;
- La RD 246 la reliant à Epinouze ;
- Ainsi que les RD 162, 301, 182.





1.2 Une commune inscrite dans différents secteurs de projets

Rappel de la hiérarchie des normes

Depuis la loi ALUR et en présence d'un SCoT, ce qui est le cas de la commune d'Anneyron, le PLU doit être compatible avec les documents suivants :

Document	Présence sur le territoire
Les schémas de cohérence territoriale	Oui : SCoT des Rives du Rhône
Les schémas de mise en valeur de la mer	Non
Les plans de déplacements urbains	Non
Les programmes locaux de l'habitat	En cours d'élaboration
Les dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports	Non

Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu prennent en compte le plan climat-air-énergie territorial.

Le PLU d'Anneyron devra donc justifier de sa compatibilité avec le SCoT, et avec le PLH si celui est achevé, le SCoT étant un document intégrateur des autres normes supérieures.

Aussi les autres documents et politiques publiques (en dehors du SCoT) décrits ci-après, le sont à titre d'information.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

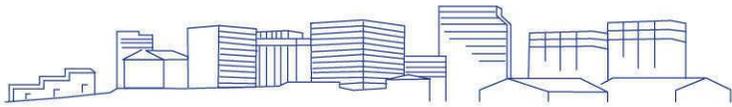
Le SCoT est actuellement en révision, aussi les éléments présentés ci-après sont ceux du SCoT approuvé en vigueur.

Anneyron s'inscrit dans le territoire du SCoT des Rives du Rhône qui regroupe plus de 246 770 habitants répartis sur 127 communes sur les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme.

Le SCoT institue une hiérarchie des communes dans une armature urbaine. La commune d'Anneyron est considérée comme une commune inscrite dans le système d'agglomération de Roussillon - Saint-Rambert d'Albon.

La réponse à l'ambition démographique se décline en une production minimale de logements pour les communes d'agglomération. L'objectif minimal de construction pour les communes de l'agglomération Roussillon - Saint-Rambert d'Albon est dans ce but fixé à 9 logements/an/1 000 habitants jusqu'à l'échéance du SCoT en 2030.

Pour Anneyron cela représente un **objectif minimal de construction de 35 logements par an**. Mais l'intensité du développement urbain des différentes communes et quartiers des agglomérations doit être proportionnelle à la qualité de leur offre en transports en commun.

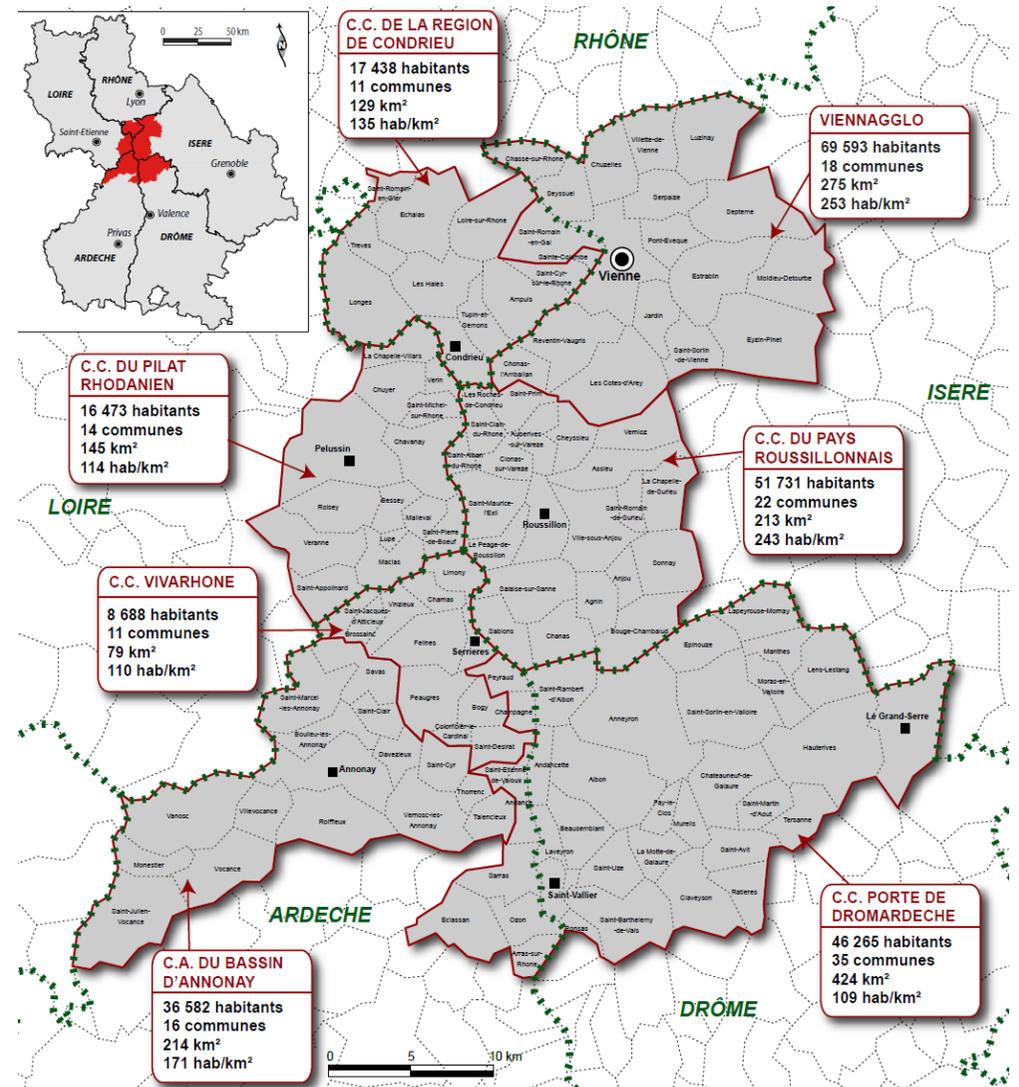
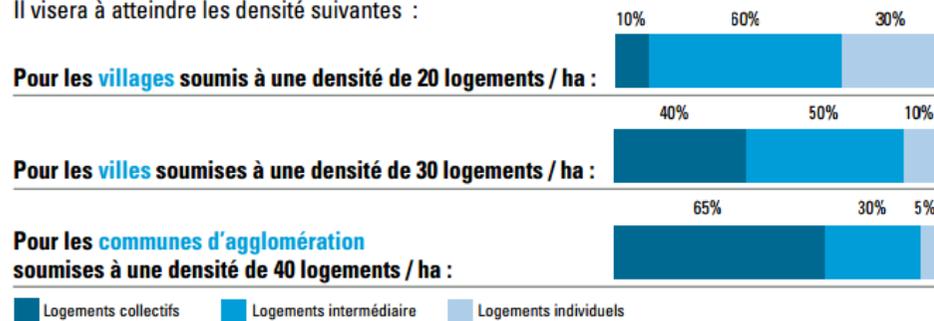


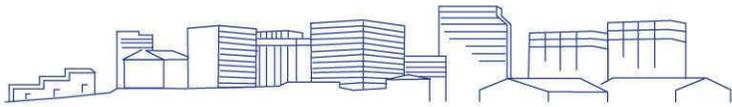
Pour garantir la diversification du parc de logements du territoire, une part minimale de logements locatifs sociaux et/ou abordables est à produire parmi l'ensemble des nouveaux logements selon les proportions suivantes pour les agglomérations et pour les villes : **20 % de logements sociaux** (définition loi SRU) parmi les nouveaux logements produits.

En matière de logements et afin de permettre une utilisation économe de l'espace, les documents d'urbanisme locaux assurent à l'échelle de l'ensemble des zones urbanisables une densité minimale de **40 logements par hectare** pour les agglomérations.

Les communes et secteurs les plus éloignés du centre des agglomérations et caractérisés par un tissu urbain actuellement peu dense pourront mettre en œuvre une densification progressive sur une base minimum de 30 logements/ha.

Il visera à atteindre les densité suivantes :





Par ailleurs le SCoT préconise la mise en place d'un urbanisme plus coordonné avec une organisation globale permettant :

- Une diversité : « équilibre et mixité entre logements/activités/équipements, types de logements souhaités (locatif ou non, taille, individuel groupé/collectif) pour assurer la mixité de l'habitat dans tous les domaines, intégration de principes d'urbanisme durable » ;
- Une intégration des nouveaux développements urbains dans le site avec « la mise en place d'une trame viaire et des espaces publics, prenant en compte le souci de liaison avec les autres voies et secteurs de la commune, les différents modes de déplacements : voitures particulières, accès par car ou bus, chemins piétons, pistes cyclables » ;
- Le maintien et le renforcement des trames vertes : espaces verts collectifs ou privatifs.

En matière économique, le SCoT identifie un espace stratégique sur la commune d'Anneyron : le Parc d'activités Nord Drôme Ardèche (PANDA) à vocation logistique.

En matière d'espaces agricoles, le SCoT prévoit la protection « des espaces agricoles stratégiques correspondant au cœur de la production agricole des Rives du Rhône (AOC notamment). La commune d'Anneyron intègre ces espaces.

Les espaces concernés sont de bonne valeur agronomique et souvent facilement exploitables (accessibles, plans, non pénalisés de façon notable par l'habitat). Ils ont été modifiés, équipés et valorisés pour optimiser la production (remembrement, irrigation, serres, etc.) et sont ainsi le support de filières de transformation et de commercialisation. Ces espaces assurent une pérennité indispensable au maintien et à l'installation d'agriculteurs ».

Le SCoT prévoit aussi le maintien des fonctionnalités écologiques : trames bleues, trames vertes, corridors et espaces d'intérêt écologique. Anneyron est concernée avec ses différents cours d'eau et continuums boisés.



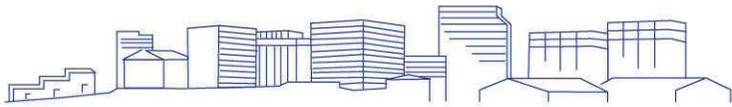
Carte extraite du DOG du SCoT

Valoriser la présence d'activités économiques dans le tissu urbain

- promouvoir le développement tertiaire dans les agglomérations
- privilégier l'implantation des activités dans le tissu urbain

Préserver les terres agricoles et viticoles stratégiques

- /// secteurs à prédominance d'espaces agricoles stratégiques
- Appellations d'Origine Protégée viticoles



Le contrat de développement durable Rhône Alpes

Rappel :

Dans sa délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Régional donne les grandes orientations pour la mise en œuvre « d'une nouvelle génération de politiques territoriales contractuelles : les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) ».

Pour répondre à cette ambition, les élus de la Drôme des Collines se sont engagés à construire un projet tourné vers le développement durable.

Cette procédure s'appuie sur trois étapes stratégiques pour le territoire Drôme des Collines :

- La Candidature qui définit le périmètre du territoire et la méthodologie pour la mise en œuvre du CDDRA ;
- La Charte de territoire qui présente la vision prospective du territoire à moyen terme (10/15 ans) et intègre un diagnostic territorial ;
- Le Programme d'actions (contrat définitif) qui prévoit la répartition de la subvention régionale par axes de développement, objectifs et actions, sur une durée de 6 ans.

Le programme d'actions du CDDRA de la Drôme des Collines a été validé par la Commission Permanente du Conseil Régional le 4 octobre 2012 autour de 4 axes :

- Axe 1 – relever le défi d'un territoire conscient de ses ressources ;
- Axe 2 – concevoir un territoire soucieux de la qualité de vie de ses habitants ;
- Axe 3 – interagir sur un territoire en coopérations constantes, notamment avec l'extérieur ;
- Axe 4 – développer et promouvoir un territoire attractif et innovant.

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche

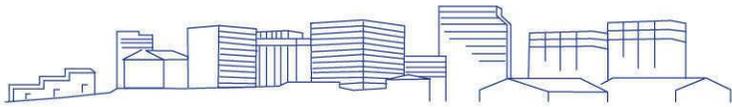
La commune d'Anneyron est intégrée à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche qui est le fruit de la fusion au 1^{er} janvier 2014 de quatre Communautés de communes : Rhône Valloire, les Deux Rives, la Galaure et les Quatre Collines.

Situation géographique

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche s'étend de part et d'autre du Rhône, au Nord des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Situé à moins d'une heure des grands pôles de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Valence, ce territoire possède une situation stratégique au sein de la Région Rhône-Alpes.





- En matière d'assainissement collectif : l'épuration des eaux usées et l'élimination des boues produites ;
- En matière d'assainissement non collectif : contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- Élaboration et mise en œuvre du schéma de développement touristique ;
- Création et gestion de l'Office de tourisme ;
- Soutien aux actions de promotion et de valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire ;
- Participation à la mise en place par le Département de la Drôme d'une ligne de transports collectifs sur le territoire, en liaison avec les gares du territoire ;
- Soutien au développement des activités agricoles et agri-touristiques ;
- Promotion du développement numérique du territoire par le déploiement d'un réseau fibre optique à l'abonné.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH permet à l'échelle intercommunale de définir une politique de développement de l'habitat.

Un PLH porté par l'ancienne Communauté de communes Rhône-Valloire s'est achevé en janvier 2014. La révision du PLH a été prescrite en juillet 2014.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

La commune n'est pas concernée par un PDU.

Le PCET (Plan Climat Énergie Territorial)

La commune n'est pas concernée par un PCET.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Ce schéma est finalisé depuis juillet 2014. Il détermine les grandes orientations de préservation de la trame verte et bleue.

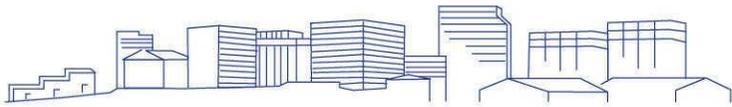
Ce schéma doit permettre :

- De conserver et d'améliorer la qualité écologique des milieux et de garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages ;
- D'accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- D'assurer la fourniture des services écologiques ;
- De favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières ;
- De maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes.

(cf. chapitre été initial de l'environnement).

Agenda 21

La commune n'est pas concernée par un Agenda 21 sur son territoire.



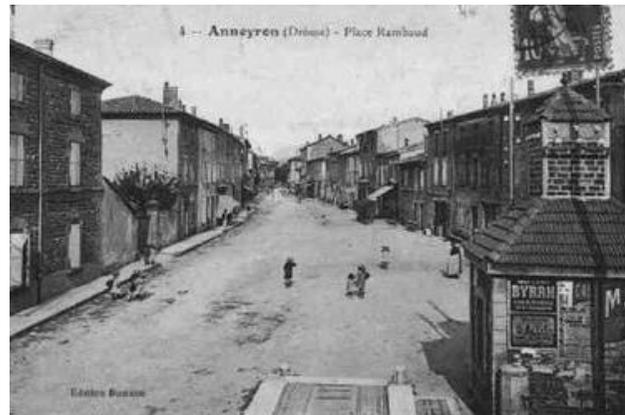
2 Bref historique

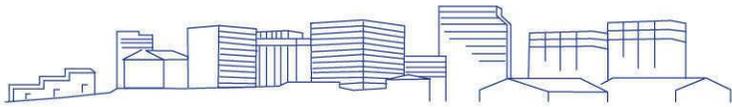
(Extrait de l'histoire d'Anneyron par Pierre Martin)

Les vestiges archéologiques traduisent une occupation ancienne du site d'Anneyron, dès le néolithique, puis par les Allobroges et enfin par les Romains. Lors de l'occupation romaine, Anneyron devait probablement faire partie du vaste domaine de Tortilianum en lien avec le port fluvial de « Port de Champagne » situé sur la commune de St Rambert d'Albon. Les invasions successives du Nord (Burgondes) et du Sud (Sarrazins) ont été dévastatrices dans la région. Les premières maisons fortes apparaissent. Il semble qu'Anneyron dépend de la famille des Comtes d'Albon, à partir du 10^e siècle. Mantaille était un mandement indépendant du comté d'Albon. Avec l'ensemble du Dauphiné, Anneyron fut rattachée à la France en 1349.

Albon fut un centre de la réforme assez important, et le château fut en grande partie détruit à la fin des guerres de religion.

À la révolution, Anneyron fait partie de la commune d'Albon. En 1809, elle se détache d'Albon et se réunit à Mantaille, pour constituer une commune à part entière. La population s'élève alors à 1700 habitants.





3 Le contexte paysager

3.1 La place d'Anneyron dans l'atlas des paysages de Rhône Alpes

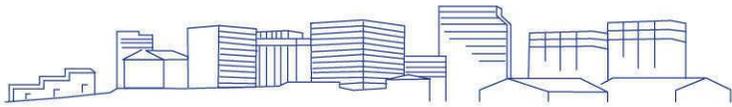
La DREAL Rhône-Alpes a établi un atlas des familles de paysage en Rhône- Alpes en distinguant plusieurs entités.

La commune d'Anneyron est concernée par 3 entités définies dans cet atlas :

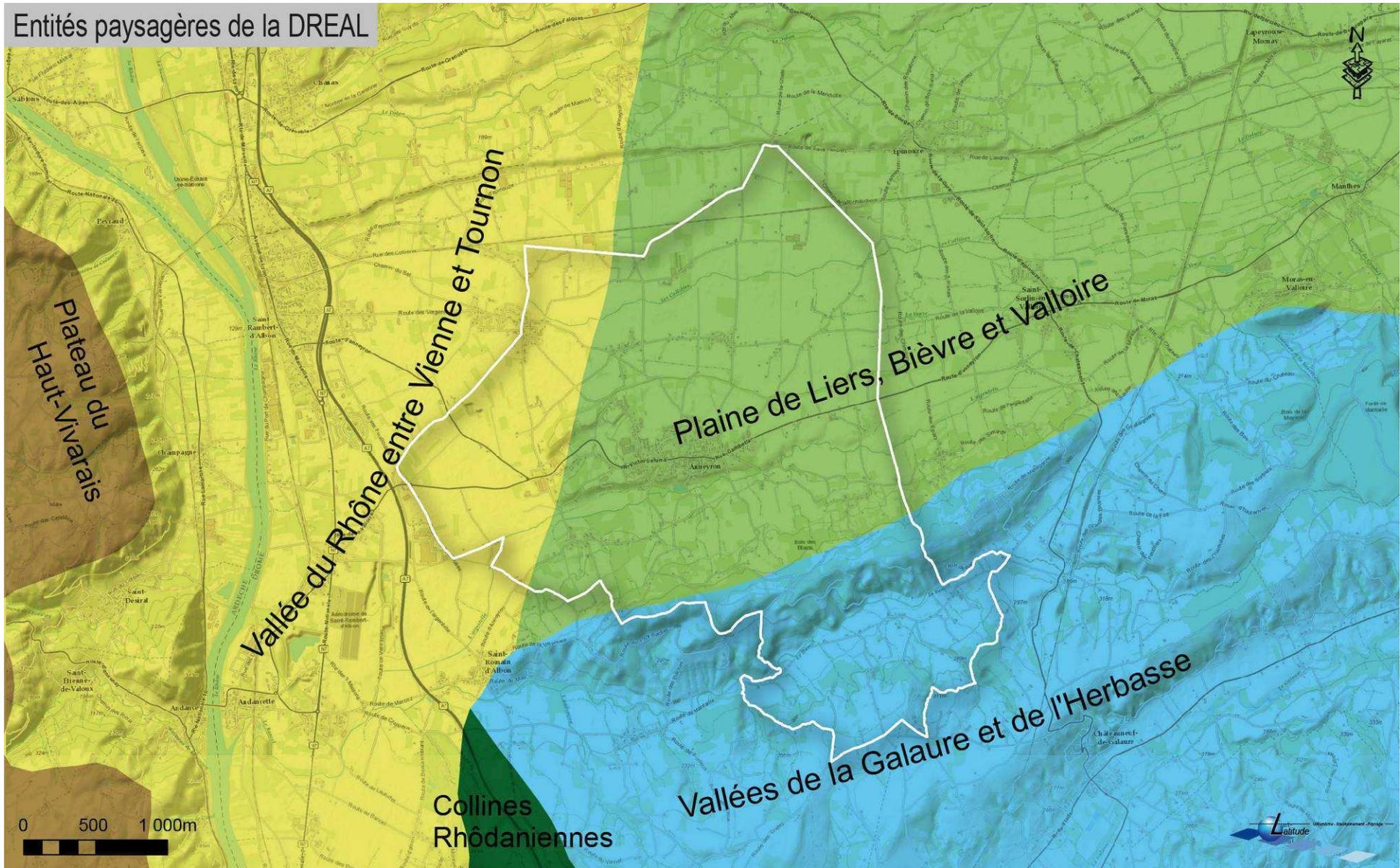
- « **Vallée du Rhône entre Vienne et Tournon** : le paysage a connu une très forte dynamique d'évolution. Il est caractérisé aujourd'hui par les grands équipements, infrastructures. La vallée du Rhône entre Vienne et Tournon est totalement dédiée au transport : autoroute A 7, nationales 7 et 86, TGV. De ce fait, elle constitue quasiment un continuum urbain : les villages s'étendent dans la plaine ou sur les coteaux, les services s'installent le long des axes routiers, l'agriculture s'intensifie (caves, coopératives, cultures sous serres...). Richesse ou éclectisme ? Les logiques du global (autoroute, TGV, industries) sont ici confrontées à celles du local (qualité de vie, patrimoine) et semblent s'entrechoquer, se contredire, plutôt que dialoguer. »

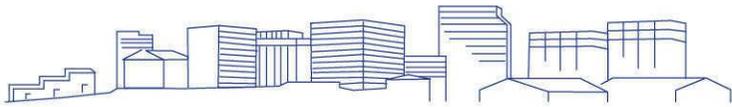
- « **Plaine de Liers-Bièvre-Valloire** : encadrées par deux coteaux boisés quasi-symétriques à l'est et au nord, plates et nues, les plaines du Liers, de Bièvre et Valloire étendent la mosaïque de leurs cultures à perte de vue. L'hiver découvre les sols et les installations d'arrosage et de drainage tandis que les couleurs du tournesol, du colza, du maïs, des fruitiers rythment les saisons et les paysages. Les massifs du Vercors et de la Chartreuse qui forment des arrière-plans de grande qualité. »

- « **Vallées de la Galaure et de l'Herbasse** : Paysage agricole, alternant entre vallées actives et collines boisées, cultivées ou pâturées, agrémentées de maisons en galets caractéristiques de cette région aux sols caillouteux. Plus connues sous le nom de « Drôme des collines », les deux vallées parallèles de la Galaure et de l'Herbasse assument une ruralité omniprésente. Le paysage offre une mosaïque de couleurs, entre les cultures variées, les bois aux essences diverses, les sols couverts de galets et l'habitat traditionnel, aux toits en larges pans de tuiles creuses ».



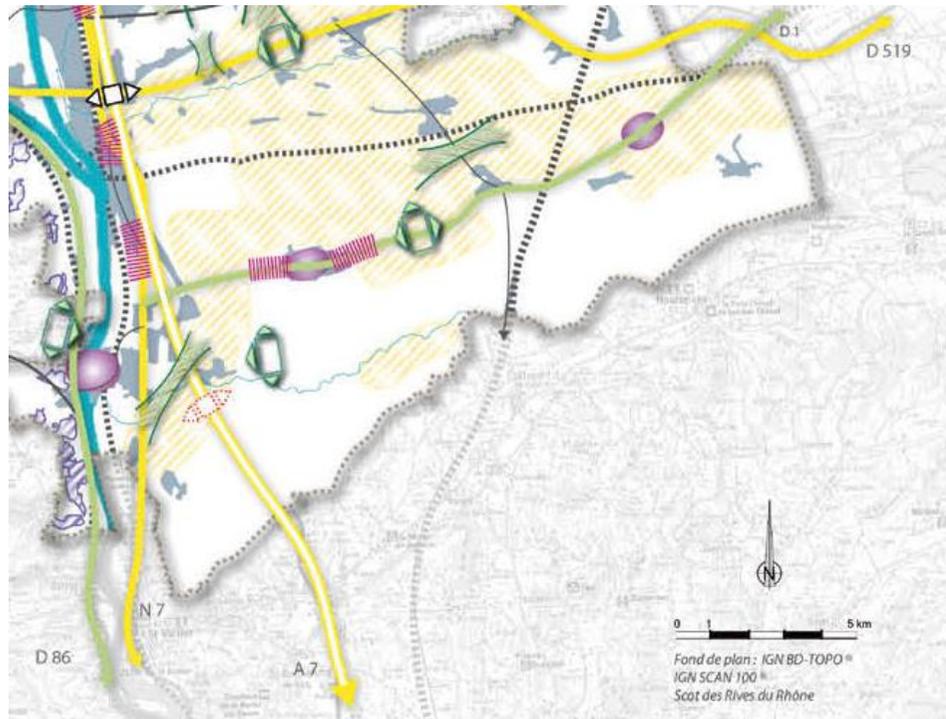
Entités paysagères de la DREAL





3.2 La place d'Anneyron dans le paysage du SCoT

À l'échelle du SCoT, la commune est intégrée dans l'entité paysagère de la vallée de la Valloire



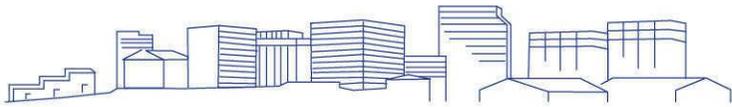
Le territoire communal est concerné par trois types d'enjeux paysagers selon le SCoT :

Enjeu 1 concernant toute la plaine Nord : **Espace accueillant les principaux espaces urbanisés où l'agriculture est très présente sous forme de grandes parcelles irriguées**

- Secteur de diffusion de l'urbanisation et de conflits potentiels avec les espaces agricoles ;
- Topographie peu contraignante n'offrant pas de limite naturelle à l'urbanisation ;
- Risque de mitage et d'urbanisation linéaire de long des axes, risquant de perturber la lecture des espaces urbains (diminution des espaces de respiration) ;
- Présence « d'axes vitrines » (A7, D1, D519, D51, RN7) augmentant l'enjeu paysager lié aux entrées de ville et au développement de l'urbanisation le long de ces axes.
- Enjeu 2 concernant la partie sud de la commune (Mantaille, coteaux) : **Secteur au relief plus accidenté dominé par les espaces agricoles et les espaces boisés.**
- Bâti traditionnellement implanté à flanc de coteaux présentant le risque d'un développement sur les parties amont ;
- Risque d'éclatement de l'urbanisation autour de certains villages rues modifiant leur structure traditionnelle ;
- Déprise agricole se traduisant par une fermeture progressive du paysage.

Enjeu 3 : concernant l'ouest de la commune : **Secteur de projet de développement économique du parc d'activités Nord Drôme Ardèche**

- Conflits directs avec des espaces à hauts rendements agricoles ;
- Impact paysager important depuis un axe à grande circulation (l'A7) ;
- Nombreuses carrières alluvionnaires induisant également des emprises durables ou définitives sur l'espace agricole.



3.3 Les grands paysages perçus

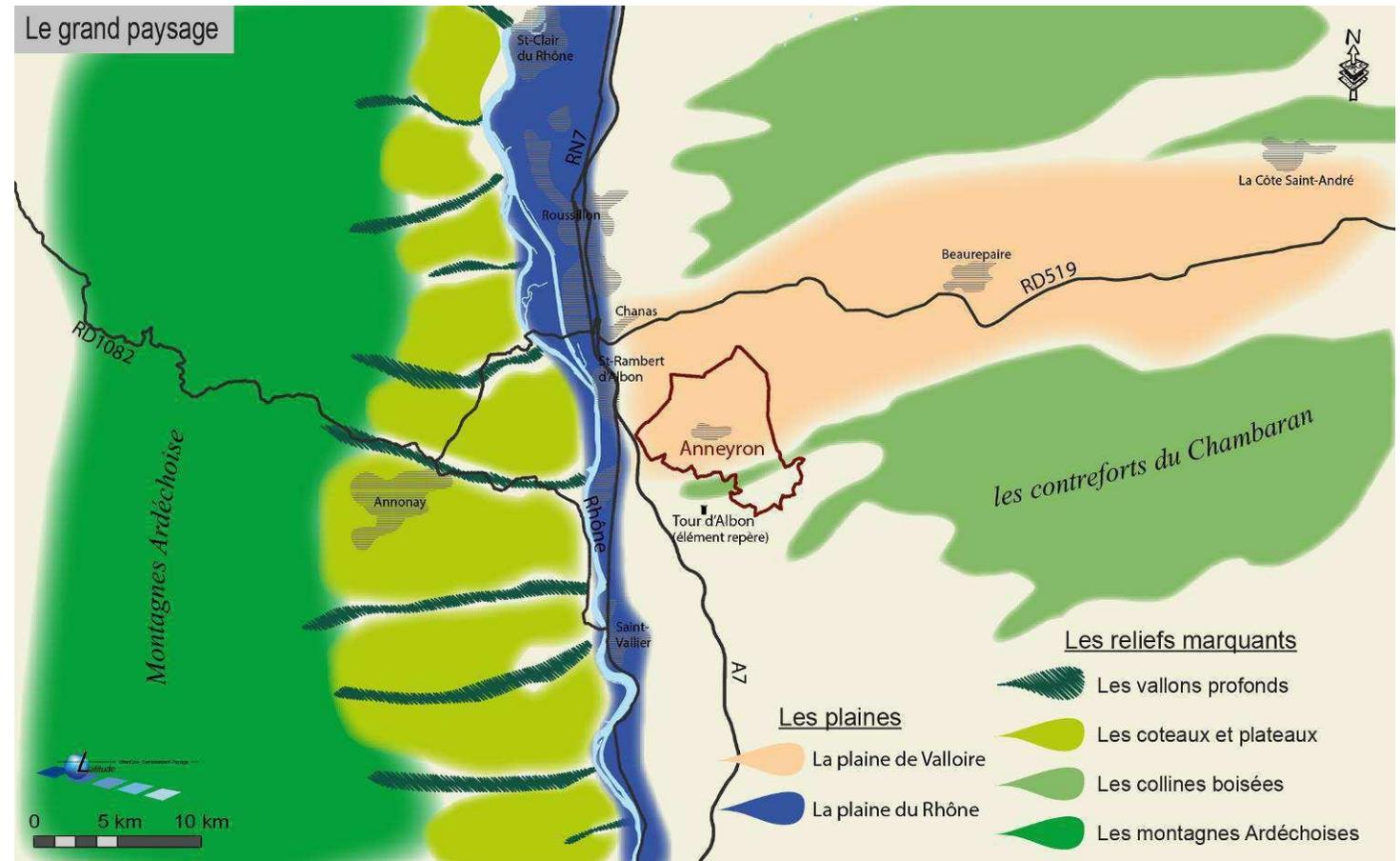
La commune s'inscrit dans un grand paysage très ouvert de la vallée du Rhône et de la plaine de la Valloire.

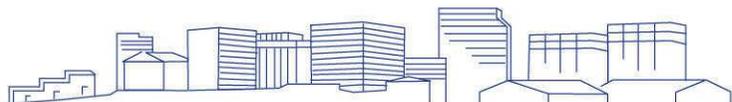
Les perceptions sont étendues :

- Vers les monts d'Ardèche à l'Ouest ;
- Vers la succession des collines d'orientation Est Ouest qui viennent ponctuer le paysage de la plaine.

Dans ce grand paysage on perçoit bien l'étagement des paysages entre :

- La plaine agricole aux grandes cultures et perceptions ouvertes, mais où sont venues s'implanter les grandes infrastructures de transport et économiques dont le nouveau langage paysager se confronte directement aux structures agricoles traditionnelles, sans transition ;
- Les vallées plus étroites (Mantaille) aux paysages plus intimes ;
- Les coteaux boisés qui dominent la scène et dont les ruines du patrimoine historique viennent constituer des repères : tour d'Albon, Château de Mantaille...





3.4 Les entités paysagères et leur patrimoine

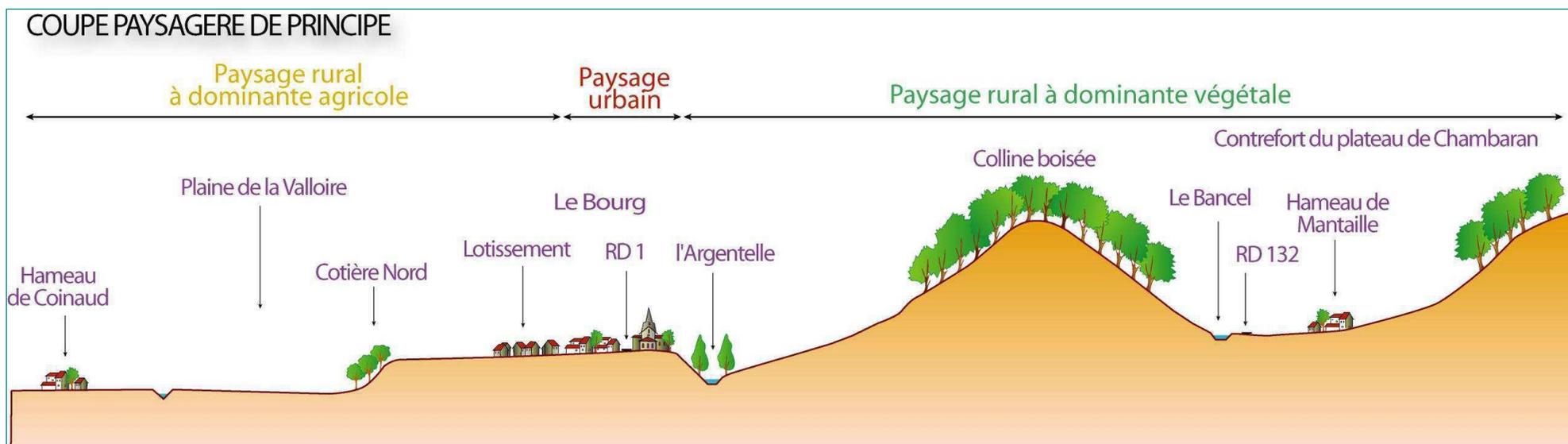
Au-delà des grands paysages perçus présentés ci-avant, plusieurs entités paysagères peuvent être distinguées au regard des éléments du relief, de l'hydrologie et de l'occupation du sol. En effet, aux éléments fondateurs naturels (coteaux, plateaux...) sont venues se superposer des activités humaines qui ont modelé l'espace.

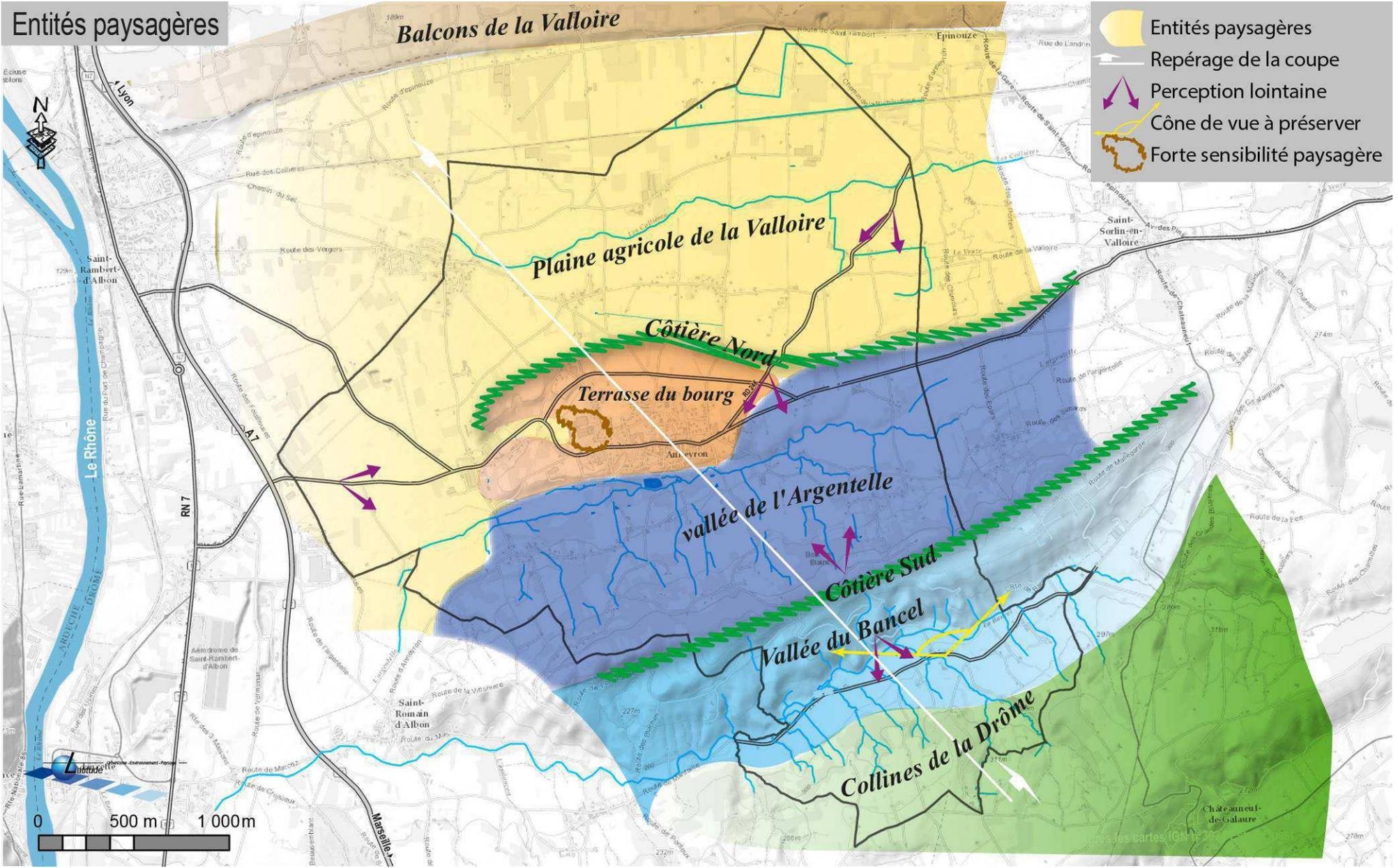
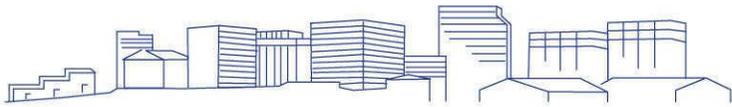
La commune s'inscrit à la frontière de plusieurs territoires :

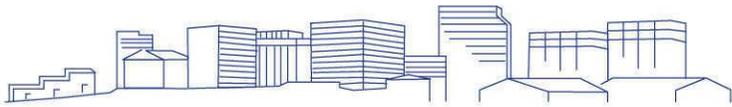
- La vallée industrielle du Rhône, dominée par la Tour d'Albon et les coteaux ardéchois, à l'Est ;
- Les collines du Nord de la Drôme ;
- La vallée de Bièvre-Valloire et ses deux côtières.

La vallée de la Valloire constitue une vaste plaine délimitée de part et d'autre par des côtières (lignes continues de relief d'orientation Est-Ouest). Largement occupée par l'agriculture, cette plaine habitée prend l'allure d'une mosaïque de couleurs et de textures. L'eau y est très présente, avec un réseau bien développé de ruisseaux et de canaux d'irrigation. Le long de ces éléments, la trame végétale (haies, ripisylves, peupleraies...) anime cette vaste étendue.

Loin des inondations et marécages, l'habitat s'est implanté sur les versants ou au sommet des côtières, qui sont ainsi ponctuées de hameaux, villages et châteaux.







Les fondements du paysage d'Anneyron sont liés au relief, au contexte agricole, au couvert végétal des collines, aux petites vallées et au bourg, situé sur un promontoire, à l'extrémité d'une terrasse alluviale.

Le territoire communal est découpé en deux grandes parties : au Nord, la vallée ouverte de la Valloire et au Sud, les contreforts de la Drôme des collines, interrompus par la vallée de Mantaille.

Ce contexte conditionne la présence de différentes entités paysagères contrastées :

- La plaine agricole de la Valloire,

Délimitée au Sud par la côtière boisée, elle est animée par de nombreux cours d'eau et canaux d'irrigation et parsemée de hameaux et d'un patrimoine rural encore présent comme la grange du Colombier. Le quartier de Coinaud, fédère la vie de la plaine. Son histoire est encore présente à travers un patrimoine ancien et notamment par la chapelle St-Paul.



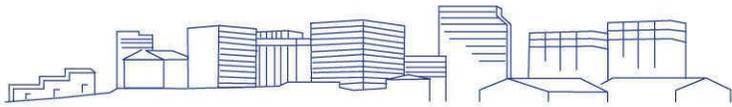
La plaine est irriguée par de nombreuses routes et chemins ruraux et par d'anciens chemins, perpendiculaires à la côtière, issus de la « centuriation » de l'époque romaine.

Les perceptions lointaines sont limitées au Nord et au Sud par les côtières, et les montagnes ardéchoises sont perceptibles à l'Ouest. Ces ambiances visuelles sont localement perturbées par les lignes à haute tension, des bâtiments d'élevage, des silos et interrompues par des haies, et petits boisements.

Le paysage à dominante agricole traditionnel a évolué vers un paysage marqué par la présence d'un habitat qui se diffuse à partir de l'axe de la RD 266 et qui introduit une forme de mitage linéaire.

Le paysage de la plaine de la Valloire en rencontrant la vallée du Rhône est marqué par l'impact très important des grandes emprises économiques situées à la limite communale (base d'Albon) : la confrontation est directe avec le paysage historique dont la tour d'Albon constitue un signal en éperon.





Le patrimoine bâti vernaculaire reste aussi très présent. Les fermes traditionnelles et les bâtiments agricoles sont généralement organisés en « L » autour d'une cour centrale, qui accueille toutes les activités de la ferme. Le logis principal (R + 1 en général) longe la cour sur un côté. Sa toiture à 2 ou 4 pans prédomine, les autres bâtiments étant plus bas et couverts par une toiture à deux pans. Ceux-ci sont implantés perpendiculairement à la maison d'habitation ou dans son prolongement. Ils abritaient animaux, outils et récoltes.



- La vallée de l'Argentelle et le bourg

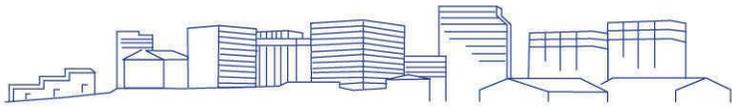
Le bourg s'inscrit dans l'entité plus large de la vallée de l'Argentelle, qu'il domine en terrasse.

La vallée de l'Argentelle :

Cette vallée est caractérisée par les boisements de berges du cours d'eau et par les plantations de peupliers implantés en contrebas du village :

- Dans sa partie Ouest, elle est relativement cloisonnée par les boisements. Le patrimoine majeur se compose de la maison forte de la Béraudière, du château de Saleton et de la maison Tardy ;
- Dans sa partie Est, elle est plus ouverte et permet de vastes échappées visuelles en direction de la colline boisée. Le coteau est occupé par le hameau de Coussieux et, en contrebas, le château du Cros ;
- Le secteur de l'étang constitue un point remarquable de cette entité.





Le bourg :

Il s'est développé le long de la RD 1, selon un axe Ouest-Est. En arrivant de la vallée du Rhône, après le passage devant la biscuiterie, la route se détourne du hameau de Rapon par une grande courbe pour se faufiler dans un petit vallon. Après la minoterie et ses silos, ce vallon s'ouvre sur une parcelle agricole et le regard est rapidement attiré par de grandes emprises industrielles qui limitent brutalement les perceptions sur le bourg et marquent son entrée avec le nouveau giratoire.

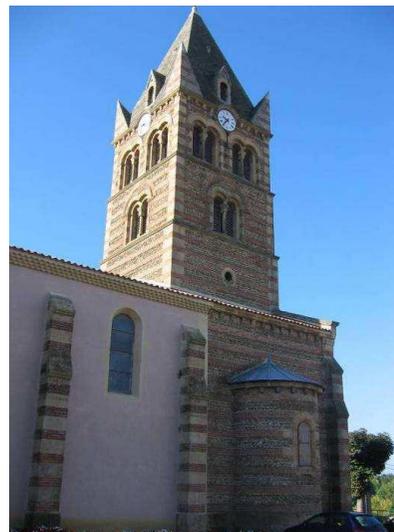
L'ambiance générale du bourg est plutôt marquée par un patrimoine ancien au Sud, de la RD 1 et par un paysage urbain plus récent, au Nord issu des développements pavillonnaires, et de petites opérations de construction plus denses (Le Plantay).

- Le bourg sud : un paysage bâti traditionnel

Au Sud, le caractère patrimonial du village (bâti compact, resserré mais aéré par les jardins, clôtures en murets) est renforcé par la présence de deux monuments historiques classés : notre Dame d'Anneyron et le château de Larnage.

Notre Dame d'Anneyron

Elle constituée d'une partie romane de la fin du XII^{ème} siècle (chevet et absides en molasse et clocher roman), d'une autre partie du XIX^{ème} siècle (nef, clocher caractéristique de briques et de galets roulés) et de fresques du XVII^{ème} siècle dans l'abside romane. Cet édifice est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1927.



Le château de Larnage

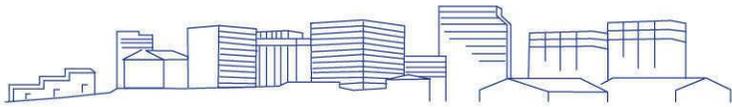
Ce château, du XIV^{ème} siècle, est un ancien couvent et une ancienne cure. L'ensemble constitué de sa façade sur rue, sa tourelle et sa toiture est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1963.

En contrebas du bourg, le château de Saleton surplombe l'Argentelle. Ce château était la demeure du marquis d'Arlande, qui a effectué la première ascension en montgolfière. Il en reste une tour et un moulin à huile.



L'ambiance du bourg est globalement minérale, avec toutefois des perceptions sur la vallée de l'Argentelle et les collines boisées, depuis l'esplanade de l'église en particulier qui permettent une intégration du bourg dans un paysage naturel. Les jardins des maisons traditionnelles viennent assurer la transition entre cette partie Sud du bourg et la vallée de l'Argentelle.





Le bâti traditionnel domine dans cette partie du bourg. Plusieurs maisons de caractère sont présentes. Certaines sont constituées de galets apparents. Ces « galets roulés » du Rhône étaient le plus souvent extraits à proximité des constructions.

Les façades se présentent comme un camaïeu d'ocre et de rouge, du fait de l'assemblage de galets, de terre crue sous forme de pisé, de terre cuite sous forme de briques pleines, de tuiles plates ou rondes.

L'utilisation de ces matériaux est hiérarchisée : pisé grossier pour les bâtiments agricoles, galets roulés posés en « arrête de poissons », pierres de taille de molasse pour les habitations et les maisons de village.

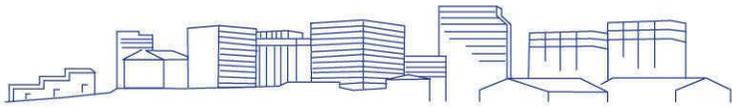


Le bourg Nord : un paysage plus récent

Le paysage s'est construit au gré des opérations de construction depuis les années 1970. Le paysage de lotissements domine, ponctué de petits collectifs.

La transition entre les espaces lotis et l'espace agricole est généralement directe et non accompagnée par un traitement végétal des limites de l'urbanisation.





La vallée du Bancel et les collines Drômoises

Dans le vaste territoire de la commune, cette vallée est « un peu à part ». Après le franchissement du col de « Barbe bleue », par la RD 161, on découvre les ruines du château à travers les boisements, puis de vastes échappées visuelles en direction du hameau de Mantaille et d'un versant boisé et agricole du coteau des contreforts de Chambaran.



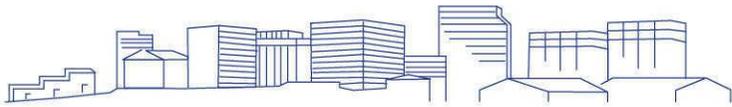
Le paysage de ce secteur présente une ambiance encore très rurale et naturelle. Les haies sont encore présentes et viennent souligner les prairies

La présence des coteaux relativement rapprochés le rend très sensible à toute modification.



Le patrimoine de cette vallée est constitué de l'église de Mantaille, des vestiges de la chapelle de Baronnat et des ruines du château de Mantaille. Le hameau était un village, il en conserve tous les éléments : une structure urbaine très regroupée et organisée à partir de l'église et de l'école, avec un bâti ancien qui présente des éléments d'architecture de qualité.





3.5 Les paysages traversés

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de séquences aux ambiances marquées (séquence boisée, agricole, urbaine...) et de points importants de la commune (entrées de territoire, entrées de ville) qui sont des lieux d'identification du territoire.

Les entrées de bourg

On compte 2 entrées majeures, elles sont sur la RD1. Depuis l'aménagement de la déviation, elles sont marquées très clairement par des carrefours giratoires qui identifient l'arrivée dans le bourg et constituent deux repères. Toutefois il faut distinguer les ambiances de ces deux entrées :

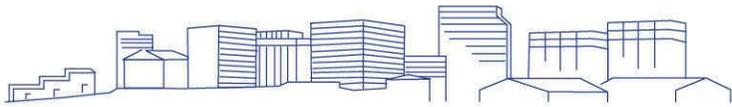
- L'entrée Ouest par la vallée du Rhône

Cette entrée avant le nouveau carrefour giratoire est marquée par une séquence en dynamique périurbaine :

- Implantations discontinues des emprises économiques de part et d'autre de la RD1 alternant avec des plantations de fruitiers ;
- Constructions pavillonnaires au niveau de Rapon. Il faut noter que ces constructions sont perçues depuis la RD1 sur leurs arrières, toutes sont tournées sur la route de Rapon ;
- Le nouveau carrefour giratoire amène l'entrée sur un paysage « d'arrière » de la minoterie et de ses silos, dominés par les grands bâtiments de l'entreprise Rodet qui surplombent le site ;
- Le giratoire franchi, l'entrée de ville offre une ambiance qualitative : grand espace dégagé cultivé.



L'entrée Ouest : une succession d'emprises économiques, de pavillonnaire et de cultures



- Les entrées Nord depuis la RD 1

Ces nouvelles entrées sont les plus porteuses d'enjeux paysagers. En effet ces deux entrées traversent aujourd'hui un paysage en forte mutation avec :

- Pour celle-là plus à l'Est : le développement de part et d'autre de la voie de quartiers d'habitat à l'ouest de la zone d'activités de la Plaine à l'Ouest ;
- Pour celle arrivant sur la MARPA : un paysage « d'arrière » qui est mis en avant par cette nouvelle entrée. La voie d'accès qui était un ancien chemin, est porteuse d'un fort enjeu d'aménagement (plantations).

Le paysage de ces entrées est à construire dans le cadre des futurs développements.



Les séquences paysagères traversées

On traverse la commune par différentes voiries départementales les séquences paysagères sont relativement homogènes le long de ces voies.

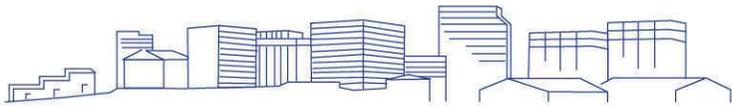
La RD 266 : on entre par Coinaud, dans un paysage urbain, les séquences sont rythmées entre un bâti resserré le long de la voie qui limite les perceptions, et des élargissements liés au pavillonnaire plus éloigné de la voie. La traversée de la plaine de la Valloire est marquée par une dynamique paysagère de périurbanisation avec un développement pavillonnaire linéaire. L'implantation ancienne de certaines constructions, avec l'accroissement de la végétation des jardins, atténue cet effet « périurbain ».



Le paysage de la RD 246 est aussi essentiellement agricole et dégage des perceptions lointaines. Le paysage est ponctué dans les perceptions rapprochées par quelques constructions diffuses.

La RD 1 : en dehors des séquences d'entrées de bourg décrites ci-avant, le paysage traversé est essentiellement agricole et dégagé. Les perceptions depuis la nouvelle voirie de la déviation sont :

- Très limitées en partie Ouest par les talus de la voie ;
- Très ouvertes sur le grand paysage au nord du bourg (monts d'Ardèche, plaine de la Valloire) ;
- Très sensibles en partie Est du bourg : le futur paysage de la zone d'activité sera très perçu depuis la RD 1 en venant de Saint-Sorlin. Il existe un enjeu fort à traiter ce paysage pour éviter sa banalisation.



La RD 132 : le paysage traversé agro-naturel présente des ambiances bien différentes des précédentes, les vues sont encadrées par les deux coteaux boisés de part et d'autre de la voie. Le paysage est plus intime et très verdoyant. Les perceptions lointaines sont rares.



Le paysage vallonné de la vallée du Bancel

L'ancien village de Mantaille vient créer une séquence plutôt urbaine, par le bâti et par les aménagements de trottoirs et stationnements le long de la voie. En certains points les éoliennes du col du grand Bœuf sont perçues.

La RD 161, seul axe Nord Sud offre un paysage à forte dominante naturelle, une grande partie du parcours est située dans les boisements. Mais cette voie offre entre les boisements des fenêtres sur le grand paysage, avec des points de vue qui pourraient être valorisés en belvédères.

Ces points de vue offrent :

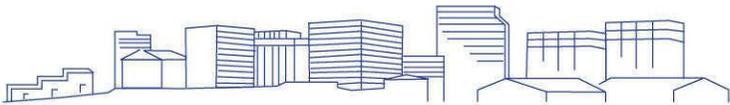
- Sur le Nord des vues très étendues sur le bourg d'Anneyron en premier plan, la plaine de la Valloire et les montagnes Ardéchoises en arrière-plan ;
- Au Sud sur la vallée du Bancel et ses coteaux. L'ancien village de Mantaille est particulièrement perçu dans cet ensemble.



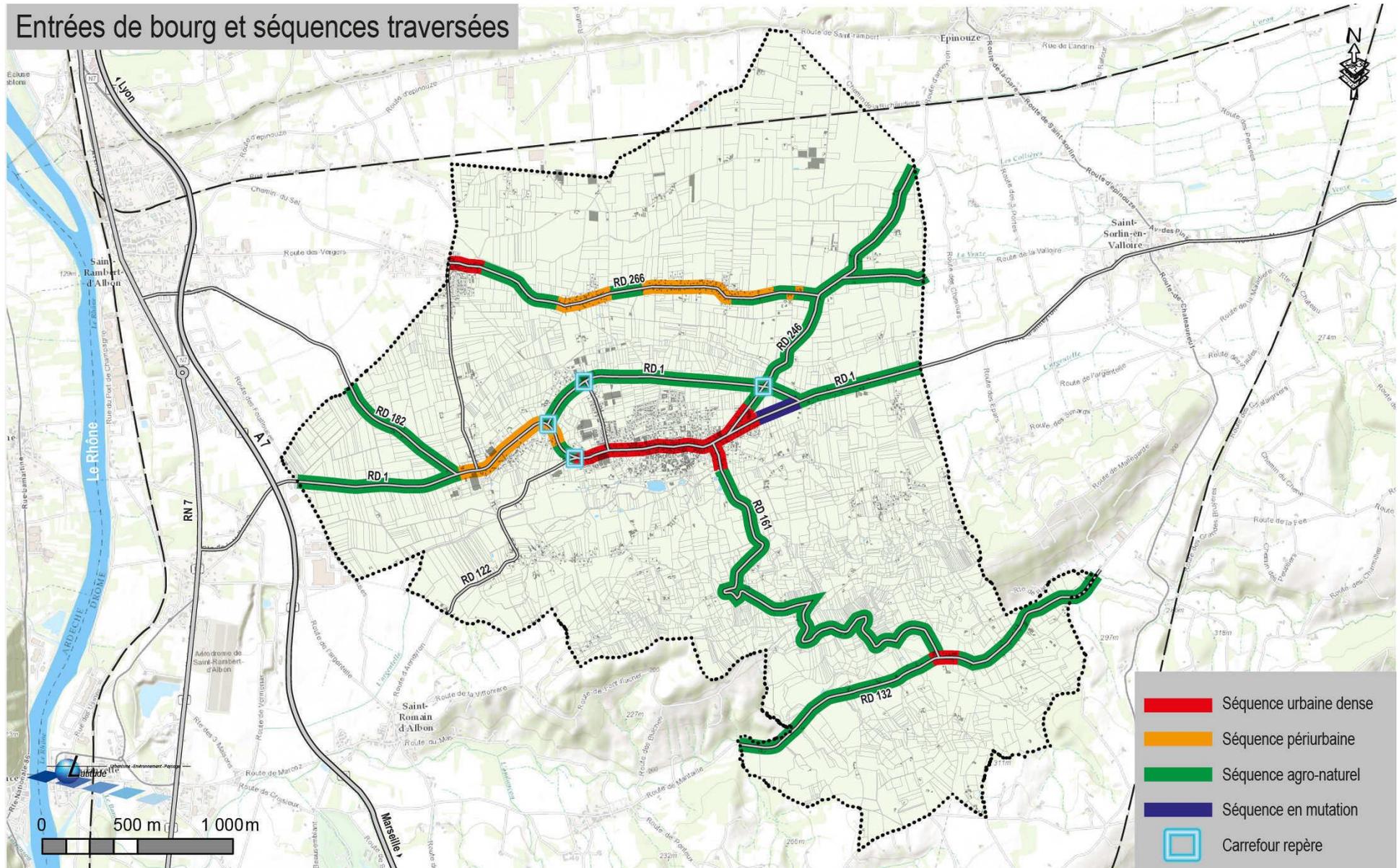
La perception sur Mantaille depuis la RD 161

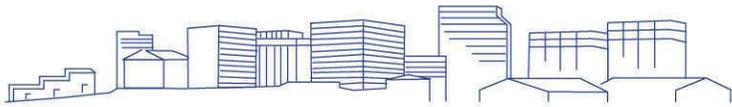


Les perceptions sur le bourg d'Anneyron et les ouvertures sur le grand paysage depuis la RD 161



Entrées de bourg et séquences traversées





3.6 La trame verte paysagère

La trame verte paysagère peut s'identifier à deux échelles :

- Celle du territoire communal où elle est constituée des grands boisements, haies, ripisylves ;
- Celle du bourg où on peut identifier un patrimoine végétal plus ponctuel.

La trame verte paysagère à l'échelle communale

Les grands ensembles végétaux qui constituent une marque du paysage sont constitués :

- Des boisements des coteaux : ces boisements d'essences variées, sans enrésinement forment une grande coulée verte qualitative très proche du bourg. Le petit coteau boisé au Nord du bourg est perçu depuis la plaine de la Valloire et la RD 266 qu'il suit et dont il constitue l'arrière-plan encadrant les parcelles agricoles. Les ripisylves n'ont pas le même impact paysager selon leur situation. Dans la vallée du Bancel, elles se fondent avec le paysage boisé des coteaux et avec le maillage des haies. Concernant l'Argentelle, la ripisylve est discontinue, elle se détache ponctuellement dans le paysage, mais sa perception se perd avec les plantations de peupliers ; Celle des Collières est perçue comme un fin cordon boisé qui vient souligner les grandes parcelles cultivées ;
- Les haies : elles sont peu présentes sur le territoire communal et sont plus marquées dans la vallée du Bancel, où elles participent au paysage très naturel de cette vallée.

- La mosaïque des cultures : la diversité des productions agricoles constitue une mosaïque alternant les paysages verdoyants des prairies, les grandes terres labourées ou de culture, et le paysage des fines lignées peignées des vergers.



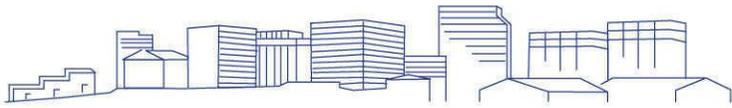
La perception sur le fin cordon de la ripisylve depuis la RD266



La coulée boisée du coteau



Le paysage en mosaïque des cultures



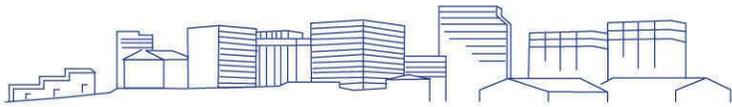
La trame verte paysagère à l'échelle du bourg

À l'échelle du bourg la trame verte paysagère est constituée ;

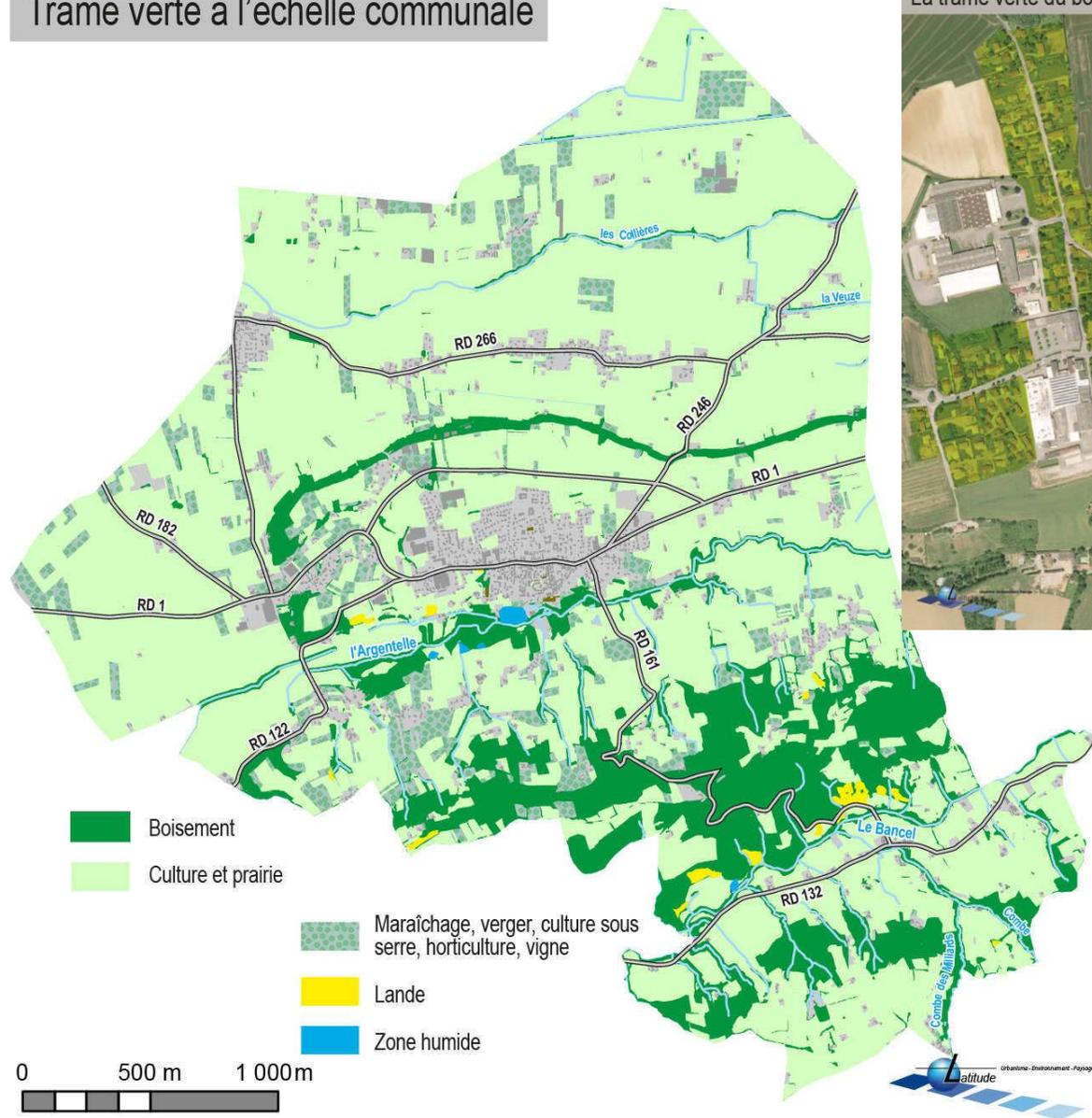
- Des alignements arborés des espaces publics. Ces alignements sont assez peu nombreux : alignements des platanes ceinturant la place de la mairie ;
- Les arbres des parcs des demeures patrimoniales : ces espaces sont nichés en cœur d'îlot, on les perçoit toutefois depuis l'espace public par les houppiers qui dépassent largement les constructions avoisinantes (grands cèdres, tilleuls...). Ils amènent une véritable plus-value paysagère au centre en apportant des îlots verts contrastant avec la minéralité du bourg ;
- Les jardins des maisons anciennes du bourg. Ces jardins ont une valeur paysagère particulière. En particulier au sud du bourg, ils sont situés en arrière du bâti en transition entre le bourg et la vallée de l'Argentelle. Ils représentent une trame de clos au-dessus de laquelle s'étagent les constructions dans la pente ;
- Les jardins plus récents des lotissements. Cette végétation aujourd'hui bien développée dans les lotissements les plus anciens participe aussi à une certaine qualité de l'espace urbain. Il apparaît important de préserver cette trame en évitant son « colmatage » par une densification résidentielle.



Quelques éléments de la trame verte urbaine

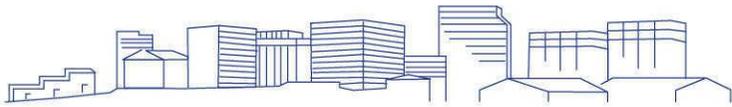


Trame verte à l'échelle communale



La trame verte du bourg





3.7 Les principales caractéristiques du patrimoine bâti

Outre le patrimoine classé, Anneyron conserve un patrimoine ancien de qualité et relativement bien préservé. Il est caractéristique de l'architecture du Bas Dauphiné.

- **Les « maisons de ville »**

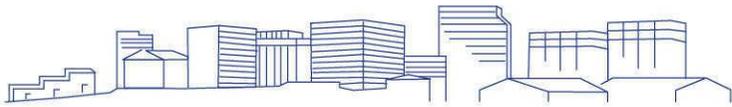
Localisées dans le bourg, elles s'inscrivent dans des volumes simples, avec généralement trois niveaux. Elles sont le plus souvent constituées de galets roulés du Rhône disposés en « arrête de poisson », les éléments de modénature (encadrements, chaînes d'angle) sont en pierre de taille ou en brique. Ces éléments ne sont jamais enduits et participent ainsi à l'ornement de la façade par leur mise en œuvre et leur couleur qui tranche sur celle des murs. De nombreux éléments de décor (corniches, lambrequins, crêtes de toit) sont encore bien conservés. Les soubassements sont parfois soulignés par un enduit de texture ou de couleur différente.

Le pisé est souvent lisible, par le biais des altérations d'enduits, des démolitions ou de la présence de hangars agricoles dans le tissu urbain. Les murs sont composés de banches de hauteur régulière, séparées de larges lits de chaux horizontaux. Ils sont souvent montés sur un soubassement de galets roulés plus ou moins grossiers, afin de les protéger des remontées d'humidité. Le chaînage des bâtiments se fait soit par lits de chaux successifs, soit par l'utilisation d'autres matériaux : brique, pierre de taille de molasse. Ce même système se retrouve dans le traitement des encadrements d'ouvertures, portes ou fenêtres.

Ces maisons sont implantées parallèlement à la voie, les toitures sont à deux ou quatre pentes.

Les percements des ouvertures sont très ordonnés selon des axes verticaux avec une régularité entre ces axes.





- **Les maisons rurales**

Plus modestes que les précédentes, ces maisons s'inscrivent dans des volumes plus irréguliers intégrant des bâtiments annexes. Elles sont enduites ou en pisé apparent et sans élément de décor. Leur implantation est souvent perpendiculaire à la voie. Leur hauteur est aussi plus modeste et se limite généralement à deux niveaux, les toitures sont à deux pentes.

- **Les corps de ferme**

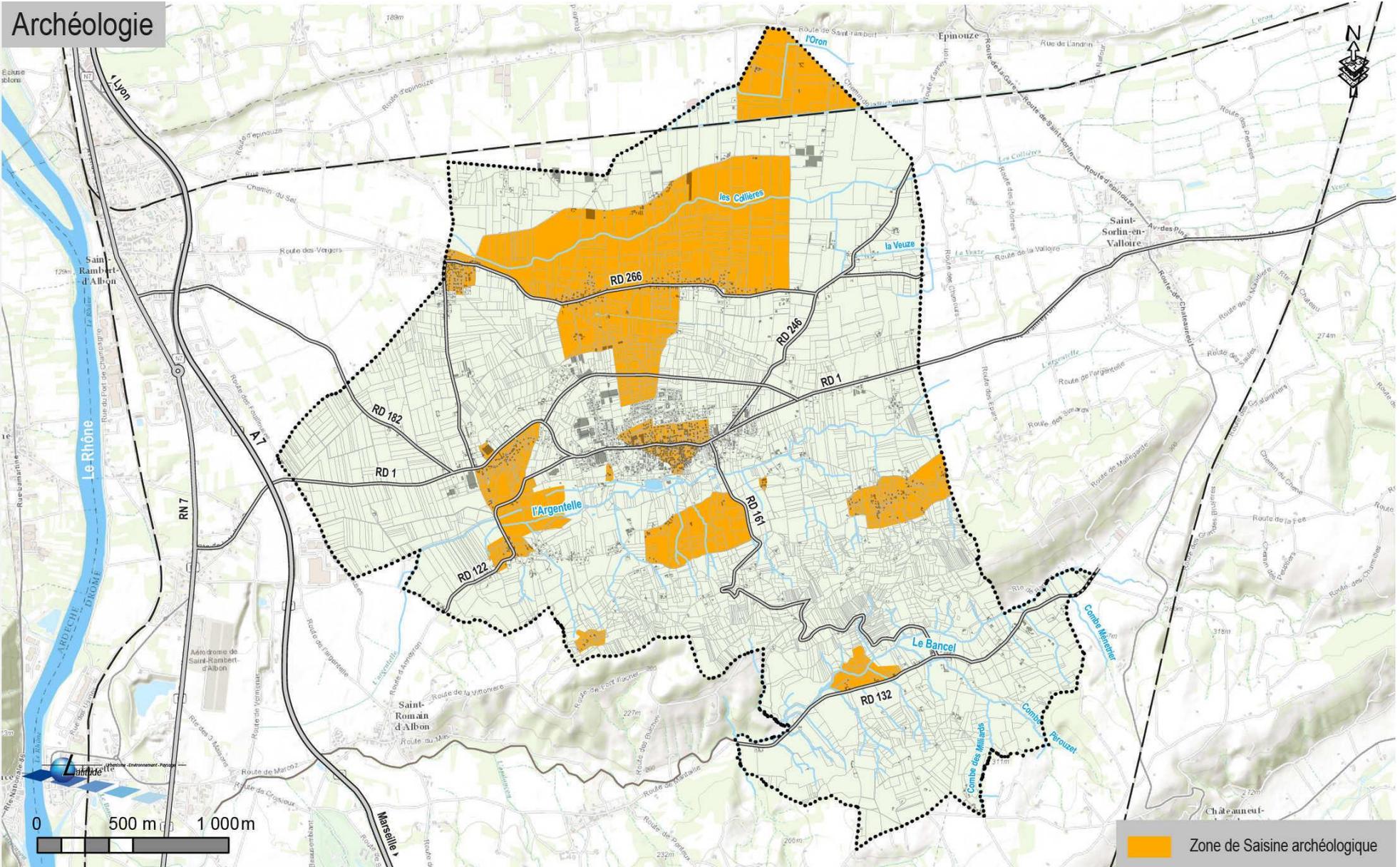
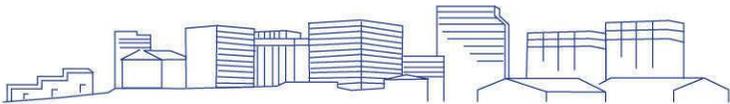
Ils sont constitués de plusieurs bâtiments accolés, comprenant la partie habitation et les bâtiments agricoles fermant une cour abritée.

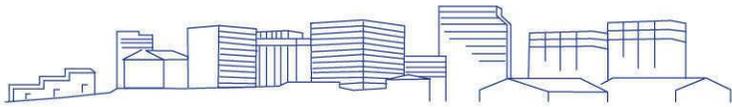
Ils sont généralement réalisés en pisé enduit ou apparent, avec souvent des soubassements en pierres ou galets protégeant les murs de l'humidité.

Une partie de ce patrimoine rural n'a plus aujourd'hui d'usage agricole et peut, par un changement d'affectation, être réaffecté à de l'habitation. Il est nécessaire toutefois de veiller à la qualité des réhabilitations qui pourront être menées afin de ne pas banaliser le caractère de ce patrimoine.

La commune est aussi concernée par des zones de saisine archéologique.







3.8 Les enjeux paysagers

Les atouts du paysage

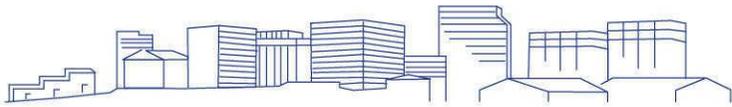
- La variété du grand paysage lié à la diversité des cultures et à la préservation des espaces naturels (coteaux boisés, ripisylves) ;
- La présence d'une végétation dans l'espace urbain, liée aux jardins et parcs privés ;
- La qualité du patrimoine bâti présentant une forte typicité et constituant une marque du territoire.

Les fragilités du paysage

- Les transitions un peu abruptes entre les nouveaux fronts urbains et les espaces agro naturels ;
- Le retournement des nouvelles entrées depuis la RD1 qui ouvrent les perceptions sur des arrières du bâti.

Les enjeux :

- Le maintien des boisements et des ripisylves qui permettent la diversité du paysage ;
- L'accompagnement des avancées de l'urbanisation dans la partie Nord du Bourg par un traitement paysager des franges ;
- Le caractère à construire des nouvelles entrées de ville ;
- Le traitement des perceptions sur la future ZAE de la Plaine depuis la nouvelle RD 1 ;
- Le niveau de protection de la trame végétale urbaine des cœurs d'îlot et des lotissements.



4 État initial de l'environnement

4.1 Le contexte physique

Les conditions climatiques

À la transition entre le climat de la région lyonnaise, celui du Nord-Isère et celui de la vallée du Rhône, le climat dans le secteur d'Anneyron est de type continental tempéré, avec des influences méditerranéennes par le Sud-Ouest.

Les précipitations

Les pluies sont réparties en toutes saisons avec des maximums au printemps et à l'automne. La moyenne générale sur le département est de 800 à 900 mm/an. Sur la période de mesure 1961-1990, la station de Sablons indique 765 mm et celle de Beaurepaire donne 836 mm. La sécheresse d'été est modulée par les orages.

Les températures

Les températures moyennes annuelles (de l'air) sont de l'ordre de 11°C. Les mois de décembre et de janvier ont les températures les plus froides avec des températures moyennes minimales de 0° à 1°C sur la commune et à proximité. Les moyennes minimales en juillet varient entre 16°C (Sud du Département) et 9°C sur les reliefs. Les gelées débutent en octobre et se terminent en avril.

Le vent

Le vent dominant est le mistral, venant du Nord et soufflant dans la vallée du Rhône. Les vitesses de vent maximales sont de l'ordre de 60 à 90 km/h.

L'ensoleillement

La commune bénéficie d'un ensoleillement moyen annuel de 1800 heures.

Les évolutions climatiques (Source SCoT)

Selon les projections de Météo France (modèle Arpège-Climat, fondé sur les hypothèses du GIEC), le territoire du SCoT connaîtra d'ici 2050 :

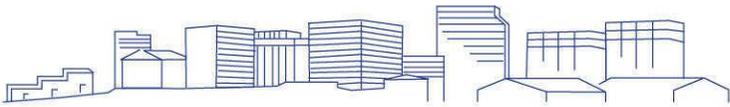
- Une augmentation globale des températures avec une croissance des températures maximales (+ 1,9°C en moyenne) principalement au cours des mois estivaux ;
- Les températures minimales augmenteront (+1,1°C en moyenne) principalement au printemps et l'automne. Sur le territoire, ces évolutions pourraient avoir une incidence sur la typologie des espèces présentes, mais également sur les calendriers agricoles.

La topographie

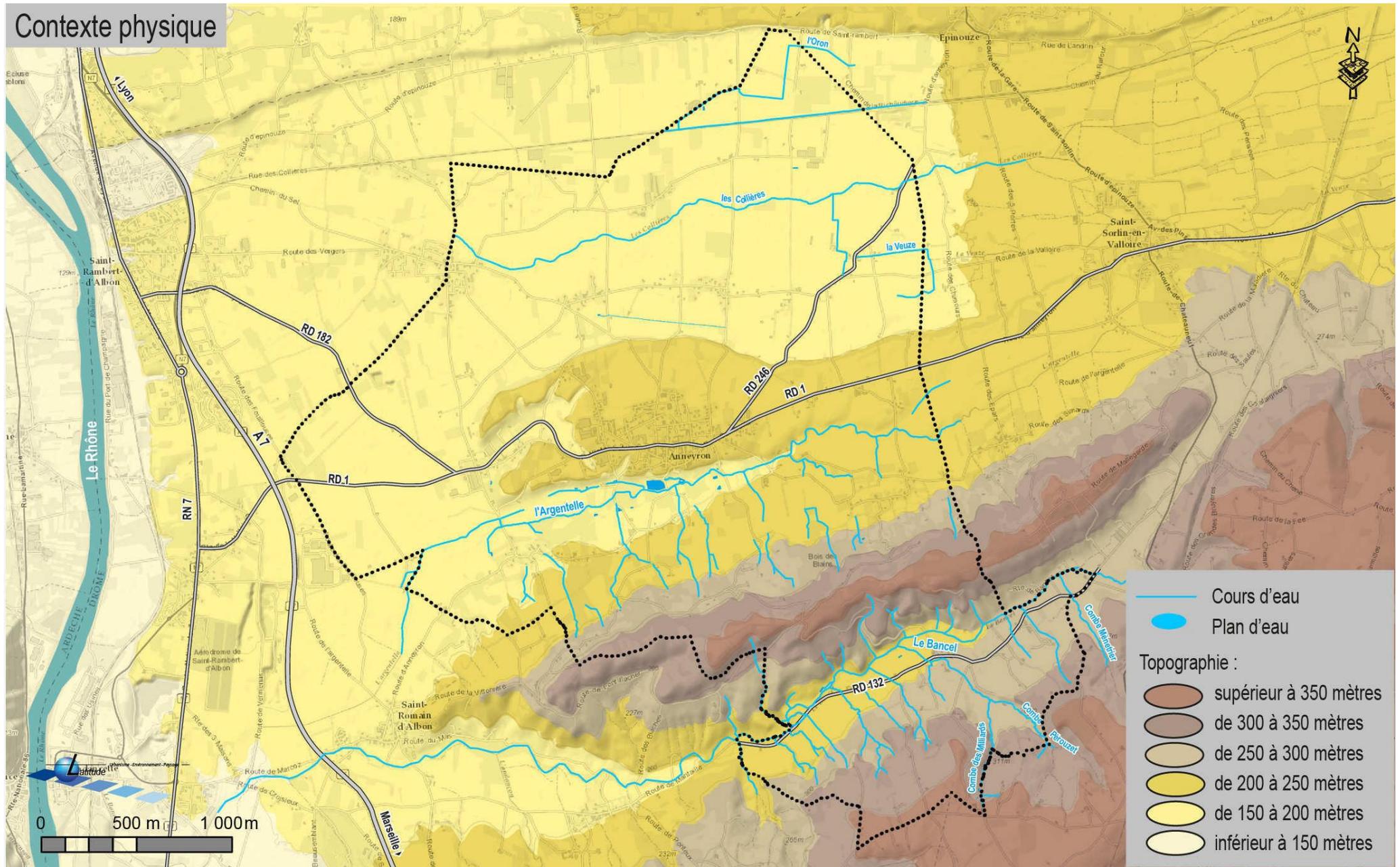
Le relief de la commune est marqué en raison de la présence de coteaux en bordure de la plaine alluviale et des collines entaillées par les cours d'eau au Sud.

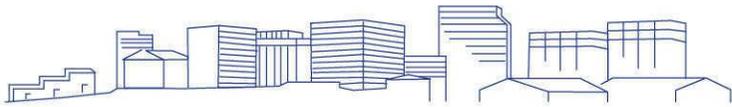
La plaine, d'origine glaciaire, présente une altitude moyenne de 180 m. Le bourg se situe sur une terrasse à environ 200 m d'altitude. Cette terrasse dominant la vallée de l'Argentelle et la plaine agricole est entrecoupée à l'Ouest au niveau de Rapon.

Depuis la vallée de l'Argentelle, la topographie s'élève progressivement au Sud par des terrasses successives pour culminer à environ 350 m, avant de redescendre sur la vallée du Bancel, jusqu'à environ 230 m d'altitude. Plus au Sud, les collines des contreforts du plateau de Chambaran, s'élève à 350 m au-dessus de la combe des Millards.



Contexte physique





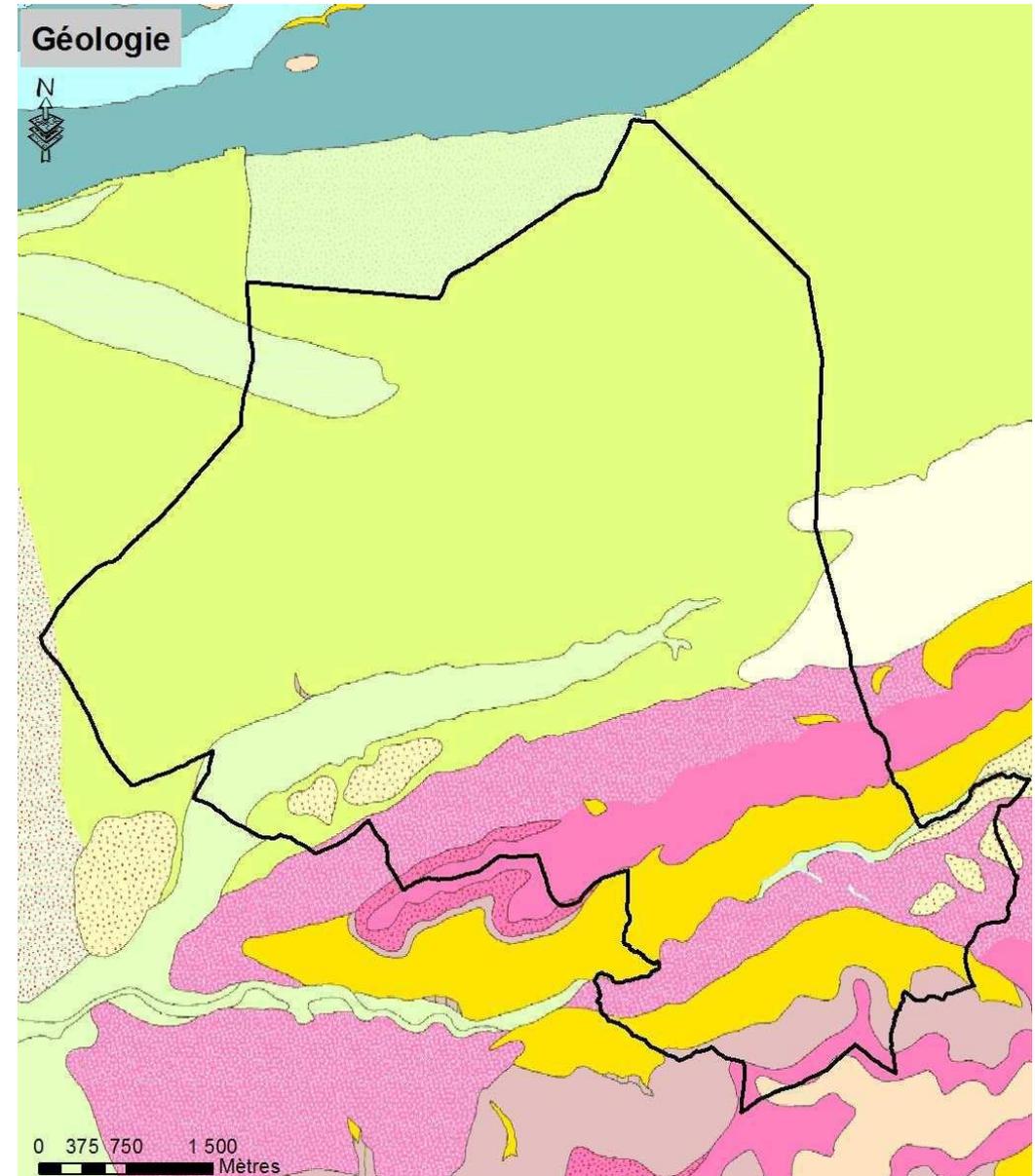
La géologie

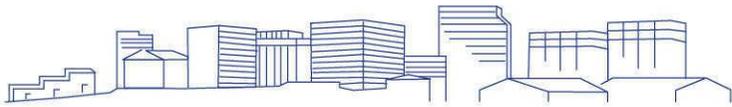
Le sous-sol d'Anneyron est constitué de plusieurs formations :

- La vallée de la Valloire correspond à une ancienne vallée tertiaire remblayée au Quaternaire par les formations glaciaires liées à une coulée septentrionale du glacier de l'Isère. Le modelé glaciaire est bien visible, avec les différentes terrasses fluvio-glaciaires. Ces formations sont composées de galets calcaires, métamorphiques et éruptifs, emballés dans une matrice sableuse. L'épaisseur de ces terrains est d'environ 20 mètres. Ces alluvions constituent des gisements de sables et de graviers (présence d'une carrière au lieu-dit « Berne et Gragnotte ») ;
- Les collines, au Sud de l'Argentelle, sont constituées de formations argilo-caillouteuses des dépôts Miocène et Pliocène (remontant donc jusqu'à environ 20 millions d'années), qui correspondent à la bordure du plateau de Chambaran. Des galets enrobés dans une matrice argileuse affleurent sur les pentes. Elles sont localement recouvertes par des alluvions fluviales modernes.

La partie supérieure de ces dépôts, formée de sables calcaires et micassés, apparaît sur les versants de la vallée du Bancel (sables situés au Nord de Mantaille).

-  Alluvions fluviales : galets
-  Sables molassiques marins et fluviales
-  Limons et loess
-  Nappes fluvio-glaciaires : galets calcaires
-  Loess wurmien
-  Formation argilo-caillouteuse, colluvionnée sur les versants
-  Formation argilo-caillouteuse
-  Argiles d'eau douce
-  Sables et conglomérats fluviales





4.2 La ressource en eau

Hydrogéologie

La vallée de Bièvre-Liers-Valloire contient la nappe alluviale du même nom. L'aquifère de Bièvre Liers Valloire fait partie des aquifères d'intérêt général à préserver prioritairement, en particulier pour la satisfaction des usages en eau potable actuels et futurs.

Au niveau de la plaine de la Valloire (situation de la commune d'Anneyron), la proximité de la surface piézométrique du terrain naturel provoque l'émergence de plusieurs sources. Le réseau hydrographique draine donc la nappe et est donc à l'origine de plusieurs ruisseaux.

L'aquifère alluvial forme une grande gouttière d'environ 650 km², qui représente une entaille dans les formations molassiques (sables plus ou moins grésifiés et conglomérats).

La contamination par les nitrates et les pesticides est quasiment généralisée dans la nappe de Bièvre Liers Valloire. Les teneurs les plus élevées se rencontrent toujours dans les zones d'agriculture intensive (plaines céréalières au centre du bassin) alors que les zones de polyculture élevage et d'élevage bovin sont plus préservées de ces pollutions.

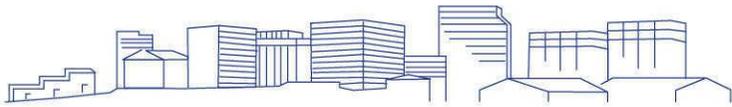
Le réseau hydrographique

Le territoire d'Anneyron est parcouru par plusieurs cours d'eau qui s'écoulent en direction du Rhône, avec du Nord au Sud :

- L'Oron naît du trop-plein de la nappe de Bièvre à Beaufort. Il parcourt 26 km avant de rejoindre les Collières en amont de Saint-Rambert-d'Albon. La superficie apparente du bassin versant de l'Oron (hors bassin du Rival) est d'environ 90 km². Sur la commune, le cours d'eau s'apparente à un canal présentant un tracé rectiligne. La végétation rivulaire (le long du cours d'eau) est absente ;

- Le cours d'eau Les Collières est issu de la confluence du Dolure, des Veuzes et de plusieurs petites sources dont la principale se situe entre Manthes et Saint-Sorlin-en-Valloire. Le cours d'eau Les Collières conflue avec le Rhône après un parcours de près de 17 km avec une pente moyenne de 0,5 % ;
- L'Argentelle prend sa source sur les versants Nord des collines de Mantailles. Ce cours d'eau draine un bassin versant de 24 km². La pente est relativement forte (de l'ordre de 1,6 %) et l'Argentelle s'écoule au fond d'une petite vallée agricole évasée. le niveau d'anthropisation est relativement modéré et s'exprime principalement par une ripisylve réduite aussi bien en termes d'extension que de diversité.
- Le ruisseau du Bancel et ses nombreux petits affluents (combe Ménétrier, combe Pérouzet et combe des Milliards).



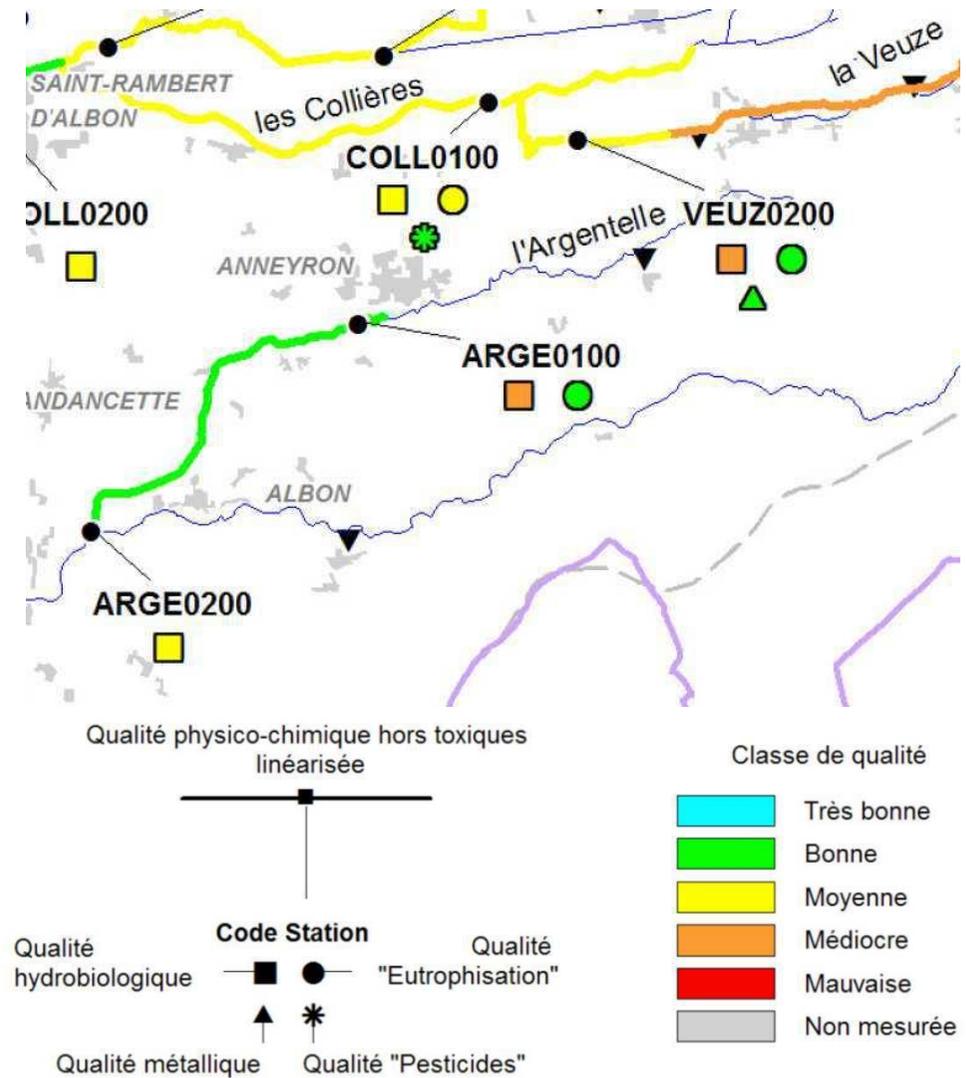


La qualité de l'eau

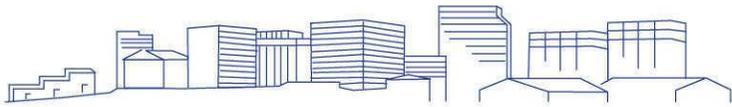
La qualité de l'eau superficielle a été étudiée sur l'ensemble des cours d'eau intégrant le SAGE Bièvre-Liers-Valloire (2008). Les données suivantes sont tirées de l'étude Bilan de qualité des cours d'eau des bassins hydrauliques de Bièvre – Liers – Valloire de Gay Environnement.

Les caractéristiques générales des eaux de la commune sont en accord avec les traits géologiques, le contexte géomorphologique et hydrologique annuel. Aucun grave dysfonctionnement lié aux activités anthropiques n'a été mis en avant. Toutefois, des signes de perturbations ont été mis en évidence pour chacun des cours d'eau :

- L'Oron, en aval de Beaurepaire, la qualité était « médiocre » à « moyenne » en raison d'une élévation importante de la température (à partir d'Épinouze et jusqu'au Rhône) traduisant la diminution en partie artificielle des débits. S'agissant des nitrates, la qualité était médiocre sur l'ensemble du linéaire et quelle que soit la saison. D'autre part, les communautés végétales sont représentatives d'un milieu assez peu perturbé. Cependant, localement la flore aquatique traduit l'enrichissement du milieu, les algues devenant abondantes.
- Sur Les Collières, la qualité était « médiocre » à « moyenne » en raison des paramètres de l'oxygénation de l'eau, le pH et les MES qui illustrent l'eutrophisation induite par les rejets du secteur. L'évolution de la température traduit l'artificialisation du milieu (élimination de la ripisylve) qui participe fortement à l'eutrophisation. S'agissant des nitrates, la qualité des Collières était « médiocre ».
- L'Argentelle, la qualité de ce cours d'eau était plutôt « bonne » malgré plusieurs signes de perturbations dont notamment l'échauffement de l'eau estivale traduit la quasi-disparition de la ripisylve. L'oxygénation de l'eau et le pH dénoncent une eutrophisation marquée. Les teneurs en matières en suspension dans l'eau suggèrent l'existence de rejets intermédiaires.



Source : SAGE – Gay environnement



Le SDAGE

Le territoire d'Anneyron appartient au bassin versant du Rhône et est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée. Un SDAGE détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre. Ces orientations sont déclinées en objectifs et règles de gestion précises. Il fixe pour chaque masse d'eau des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines. Elles sont l'expression politique de la volonté de tous les acteurs et gestionnaires de l'eau.

Le SDAGE 2016-2021

Suite à l'adoption par le Comité de bassin le 20 novembre dernier, l'arrêté portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée signé par le préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre a été publié au Journal officiel le 20 décembre. Par conséquent, le SDAGE 2016-2021 devient applicable à compter du lundi 21 décembre 2015.

Ce nouveau SDAGE 2016-2021 comporte 9 orientations fondamentales : les orientations du SDAGE 2010-2015 sont maintenues et une orientation supplémentaire « changement climatique ».

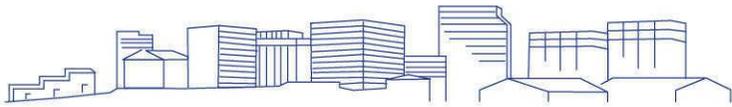
- Orientation n°0 : s'adapter aux effets du changement climatique ;
- Orientation n°1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Orientation n°2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- Orientation n°3 : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Orientation n°4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;

- Orientation n°5 : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions et la protection de la santé ;
- Orientation n°6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Orientation n°7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Orientation n°8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Plusieurs nouveaux éléments seront à prendre en compte par rapport à l'ancien SDAGE :

Les objectifs de bon état des masses d'eaux superficielles : les objectifs écologiques fixés par le SDAGE 2010-2015 ont été modifiés pour tous les cours d'eau présents sur la commune. Ils se voient attribuer des échéances plus larges. Les principales causes sont liées à la présence de substances dangereuses, de matières organiques et oxydables, de pesticides et à la morphologie des cours d'eau.

Les objectifs de bon état des masses d'eaux souterraines : les objectifs fixés par le précédent SDAGE sont maintenus concernant l'état écologique. Toutefois, les échéances ont été repoussées à 2027 pour l'état écologique du fait de la présence de nitrates et pesticides dans les masses d'eau souterraines.



Les échéances prévues par le SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau superficielles sont les suivantes :

Masse d'eau	Objectif de bon état écologique		Objectif de bon état chimique	
	Échéance	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Échéance sans subst. ubiquiste	Échéance avec subst. ubiquiste
FRDR466b L'Oron de Beaufort jusqu'au Rhône	2027	Morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie et pesticides	2015	2027
FRDR466c Collières et Dolure	2027	Morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie et pesticides	2015	2027
FRDR10183 La Grande Veuse	2027	Morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie et pesticides	2015	2015
FRDR11721 Le Bancel	2027	Morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie et pesticides	2015	2015

Les échéances prévues par le SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau souterraines sont les suivantes :

Masse d'eau	Objectif de bon état quantitatif	Objectif de bon état chimique
FRDG 248 (anciennement FRDG219) Molasses miocènes du Bas-Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	2015	2027 Les paramètres faisant l'objet d'une adaptation sont les nitrates et pesticides
FRDG303 Alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire	2015	2027 Les paramètres faisant l'objet d'une adaptation sont les nitrates et pesticides

Les zonages liés à la ressource en eau

La résorption des déséquilibres quantitatifs en vue d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau est un des objectifs prioritaires du SDAGE 2010-2015. Les plans d'action de résorption des déséquilibres de la ressource se formalisent notamment par les zonages suivants :

« Zonage réglementaire quantité »

Il s'agit des zones de répartition des eaux (ZRE). Le classement en ZRE indique une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. Dans ces zones, tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m³/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement est soumis à autorisation, à certaines exceptions. Le préfet coordonnateur de bassin a classé des ZRE par arrêté du 8 février 2010 modifié par l'arrêté n° 13-199 du 4 juillet 2013. Fin 2014, viennent s'ajouter au classement en ZRE, de nouveaux sous-bassins et masses d'eau souterraines. Le préfet coordonnateur de bassin a entériné le classement de ces nouvelles zones par arrêté n°14-231 du 27 novembre 2014.

La commune n'est pas intégrée au classement ZRE.

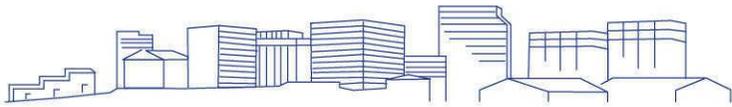
« Zonage réglementaire qualité »

Les zones vulnérables (à la pollution par les nitrates d'origine agricole)

La France a engagé une réforme de l'application de la directive « Nitrates » qui indique que soit révisée au moins tous les 4 ans la délimitation des zones dites « vulnérables ». Ces zones concernent les eaux atteintes ou menacées par la pollution.

Le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la nouvelle désignation des zones vulnérables par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2015. La liste des communes visées est annexée à cet arrêté.

La commune est visée par ce zonage.



Les zones sensibles sujettes à l'eutrophisation

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative à l'épuration des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) exige la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines. Une masse d'eau est identifiée comme sensible si :

- Elle est eutrophe (enrichissement excessif en nutriments) ou pourrait le devenir ;
- Elle est destinée au captage d'eau potable avec une concentration de nitrate supérieure à celle prévue par la directive ;
- Un traitement plus rigoureux est nécessaire pour satisfaire aux objectifs d'autres directives.

La liste des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée a été révisée par l'arrêté du 9 février 2010.

La commune n'intègre pas de liste de zones sensibles.

Le SAGE

La commune d'Anneyron a intégré le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bièvre-Liers-Valloire. Ce SAGE a émergé en 2002 et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire est la structure porteuse. Il couvre une superficie de 900 km² et englobe 87 communes.

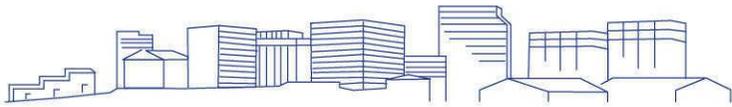
L'état des lieux du territoire a été validé et la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été créée. Le SAGE est en phase d'élaboration. Plusieurs études ont été menées pour définir les enjeux qui concernent particulièrement les eaux souterraines de la nappe alluviale.

Le contrat de rivières

À ce jour, aucun contrat de rivières n'a été délimité dans le secteur d'Anneyron.

Captage d'eau potable

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent sur le territoire communal, seuls des puits agricoles ou à usage privatif sont présents.



4.3 Les espaces naturels et la biodiversité

Cadre général

Sur le territoire communal, il n'existe aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ou de réserve naturelle.

Un espace naturel sensible

Le Département a recensé sur l'ensemble de son territoire, les sites potentiels pouvant être classés en espace naturel sensible. Sur la commune, cet espace est pressenti sur des sites où sont recensées des zones humides et des pelouses sèches.

Sites Natura 2000

Le territoire communal n'est concerné par aucun site Natura 2000.

Les sites les plus proches sont situés à 7 kilomètres du centre d'Anneyron et sur la rive opposée du Rhône. Il s'agit

- Le site FR8201749 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » désigné au titre de la directive « Habitats » ;
- Le site FR8212012 « Ile de la Platière » désigné par arrêté ministériel en 2006, Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » ;
- Les sites « Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663 : arrêté ministériel de désignation en cours).

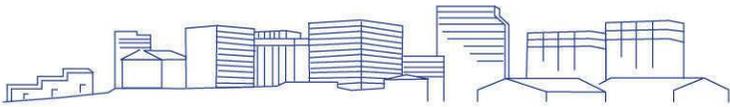
L'occupation du sol

Les zones naturelles du territoire communal présentent divers intérêts écologiques localement. Divers milieux naturels sont recensés

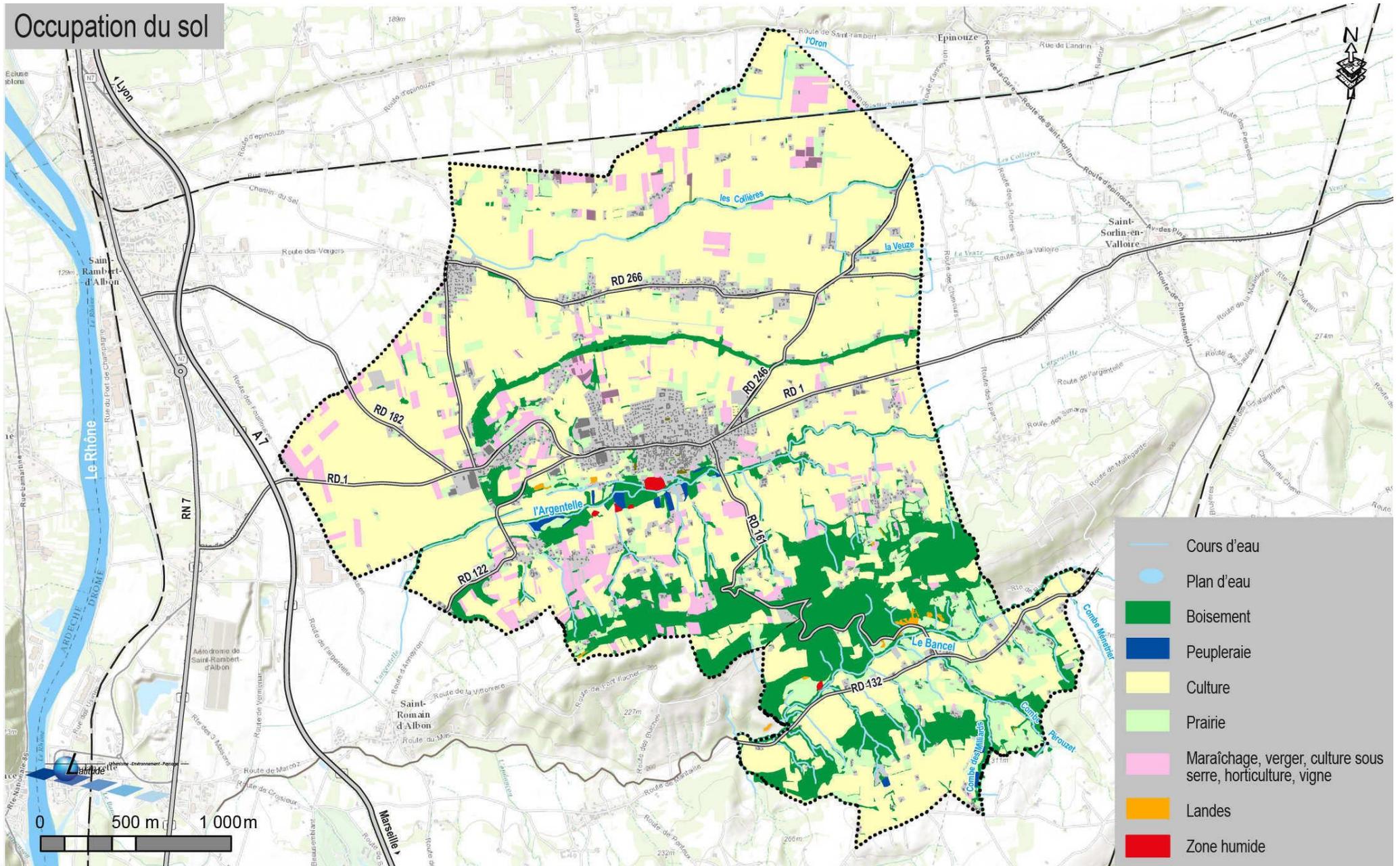
- Des massifs boisés (chênaie-charmaie, châtaigneraie...) ;
- Des côtières boisées de robiniers faux acacia ;
- Des boisements de berges d'aulnes et de frênes (ripisylves relictuelles) ;
- Des cultures et quelques prairies, notamment le long du Bancel ;
- Des pelouses en cours d'enfrichement, sont également présentes sur les versants de la vallée de Mantaille.

La carte suivante a été réalisée par le SCoT Rives du Rhône.

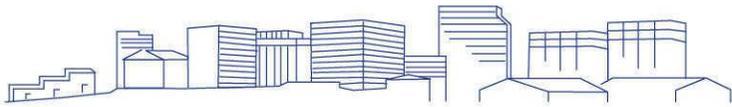




Occupation du sol



-  Cours d'eau
-  Plan d'eau
-  Boisement
-  Peupleraie
-  Culture
-  Prairie
-  Maraîchage, verger, culture sous serre, horticulture, vigne
-  Landes
-  Zone humide



Les cultures

La quasi-totalité des parcelles de la commune est concernée par la présence de terres agricoles. Il s'agit principalement de cultures céréalières et de quelques prairies artificielles représentant plus de 2180 hectares sur la commune soit 60 % de la commune. Ces parcelles ne présentent que peu d'intérêt écologique particulier si ce n'est pour l'avifaune (oiseaux). En effet, les zones de cultures sont des zones ouvertes constituant des territoires de chasse pour la plupart des rapaces.

Les vergers et vignes

Des vergers sont aussi présents sur la commune malgré leur diminution depuis plusieurs années. Ils représentent une surface de 20 hectares. Les vergers hautes-tiges gérés de façon plus extensive peuvent accueillir des espèces animales. La vigne est très peu présente sur Anneyron. Un peu moins de 7ha sont recensés.

Les boisements

Les boisements sont peu présents sur le territoire communal. La plus grande partie est localisée au Sud du territoire dans les secteurs les plus pentus de la commune. Il s'agit essentiellement de forêts de feuillus dominées par le Chêne pédonculé et sessile, le Châtaignier, le Frêne élevé... Certains boisements sont issus de la fermeture de milieux (pelouses notamment). On y retrouve aussi la présence du Robinier faux-acacia.

Les berges des cours d'eau sont également concernées par la présence de boisements. Il s'agit souvent de peupliers. Ces plantations constituent un facteur de dégradation de zone humide.

La ripisylve

La ripisylve qui borde les cours d'eau est dans certains secteurs en mauvais état de conservation car elle affectée par la présence d'espèces invasives ou de peupliers.

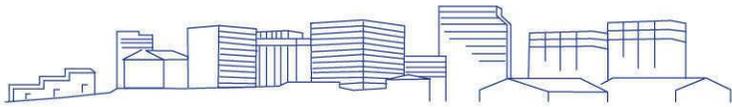
Malgré la dégradation de la ripisylve, ces zones constituent un corridor écologique qui parcourt le territoire. Il serait souhaitable de restaurer la ripisylve et ainsi de maintenir une continuité écologique sur l'ensemble de la commune. La ripisylve est un facteur d'enrichissement de la biodiversité en raison des habitats différents dans leur structure et dans la ressource qu'elle offre aux espèces. Elle sert autant à l'avifaune, la faune piscicole qu'aux insectes.

Les haies et alignements d'arbres

Les haies sont très peu présentes sur la commune. Celles qui subsistent ont un peuplement végétal variable selon l'entretien et la fonction donnée à la haie.

Les essences dominantes dans les haies et ripisylves sont le Frêne élevé et le Chêne sessile. Les espèces suivantes ont pu être recensées dans les haies du territoire : le Cerfeuil des bois, le Fusain, le Sureau noir, le Houblon, l'Ortie dioïque, l'Églantier, l'Aubépine monogyne...

Le Robinier faux-acacia a tendance à envahir l'ensemble des haies et ripisylves de la commune. Cette espèce est envahissante et tend à se développer sur le territoire.



Les zones humides

Les zones humides sont déterminées d'après la méthode définie par l'arrêté du 24 juin 2008 qui en précise les critères de définition et de délimitation en application des articles L.217-7-1 et R.211-1 à R.211-8 du Code de l'environnement. Les méthodes définies par ce dernier texte ont été complétées par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Inventaire départemental des zones humides

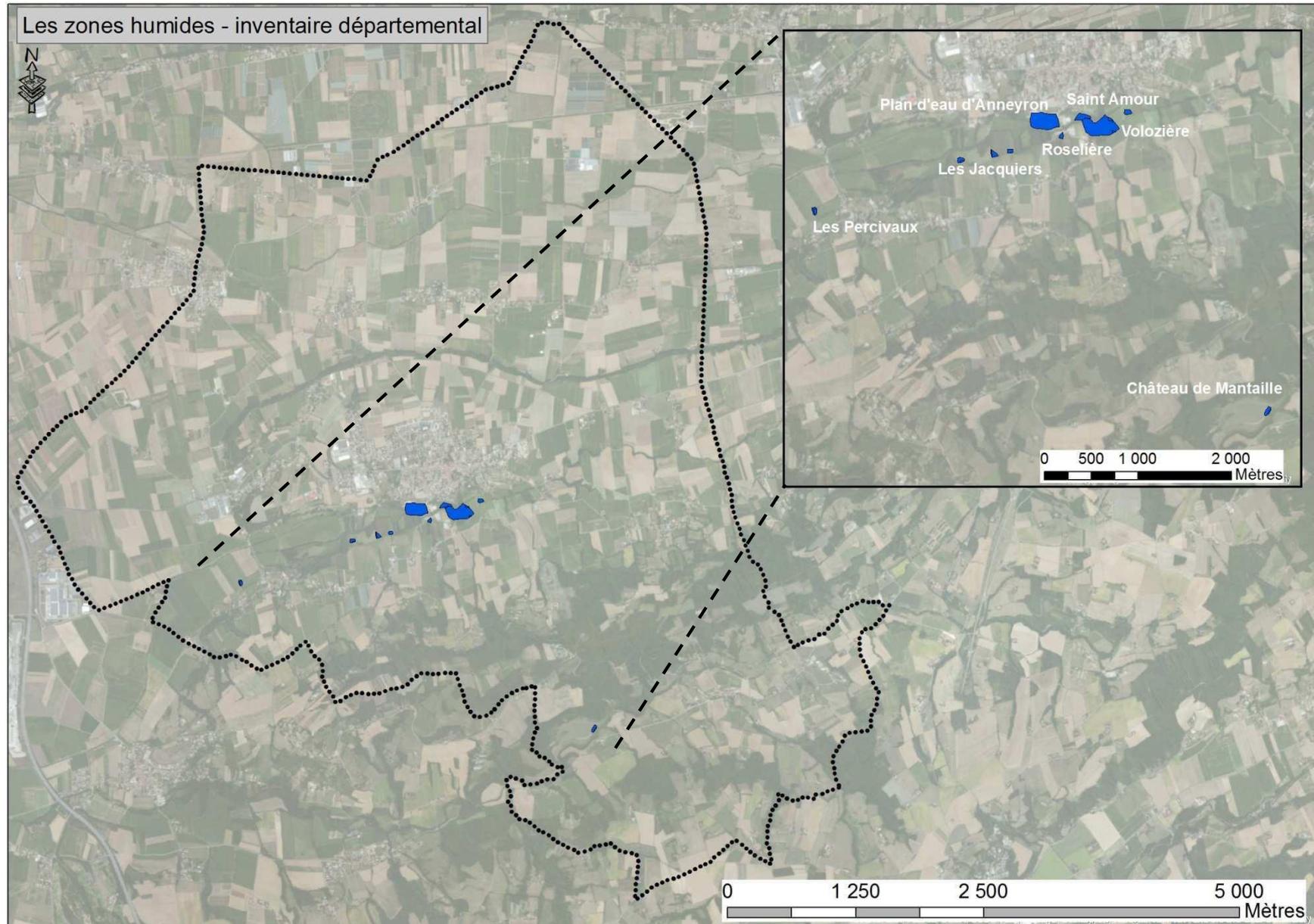
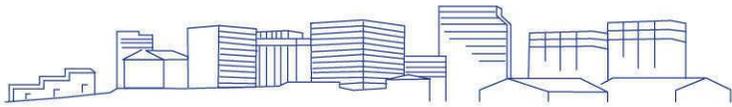
Un travail de recherches de zones humides a été mené sur l'ensemble du Département. Débuté en 2003, ce travail a été mené par le conservatoire des espaces naturels. Les zones humides suivantes ont été recensées :

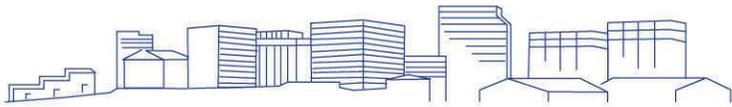
- « Les Percivaux » : cette zone humide a une superficie de 1700m² et est eutrophisée et sert à l'irrigation. Elle présente un intérêt fonctionnel réduit ;
- « Les Jacquiers » : la zone humide a une surface de 1900m². Elle sert de bassin de décantation d'effluents. Elle est très eutrophisée (présence d'algues vertes) et présente un intérêt très modéré sur le plan fonctionnel ;
- « La Béraudière » : il s'agit d'un plan d'eau servant à l'irrigation. Il est colonisé par une roselière et des fourrés (cornouiller sanguin, sureau...). La zone humide est eutrophisée. La zone humide constitue une zone refuge pour la faune sauvage ;
- Une deuxième zone humide située au lieu-dit « Les Jacquiers » : d'une superficie de 1,18 ha, cette zone humide est utilisée à des fins agricoles (pour l'irrigation) ;
- Une roselière située à proximité d'un plan de la commune a été inventoriée en 2004. Aujourd'hui, la roselière a disparu au profit de plantations de peupliers ;
- Le plan d'eau d'Anneyron est un étang de loisirs. La végétation est entretenue et les berges sont abruptes. Il assure des fonctions hydrauliques (stockage d'eau) ;

- « Volozière » : la zone humide occupe une surface de 2,87 h. Elle est située en bordure de l'Argentelle et présente une aulnaie marécageuse alimentée par une source. Toutefois, cette zone est menacée par les peupleraies asséchant le milieu ;
- « Saint-Amour » : cette zone humide est artificielle, clôturée et présente un intérêt fonctionnel réduit. D'une surface de 3700m², elle possède des rives abruptes. Cette zone présente des signes d'eutrophisation (développement d'algues vertes filamenteuses) ;
- Le plan d'eau de Saint-Amour a une fonction principalement hydrobiologique : soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques, recharge et protection des nappes phréatiques).

La grande majorité des zones humides ont été inventoriées en 2004. Des évolutions notoires ont été observées : certaines zones humides ne semblent pas ou plus correspondre aux critères définis par l'arrêté de juin 2008 (modifié).

L'inventaire a fait l'objet d'une mise à jour durant 2014-2015. Les données seront disponibles à partir de janvier 2016 (En attente des données du SCoT).





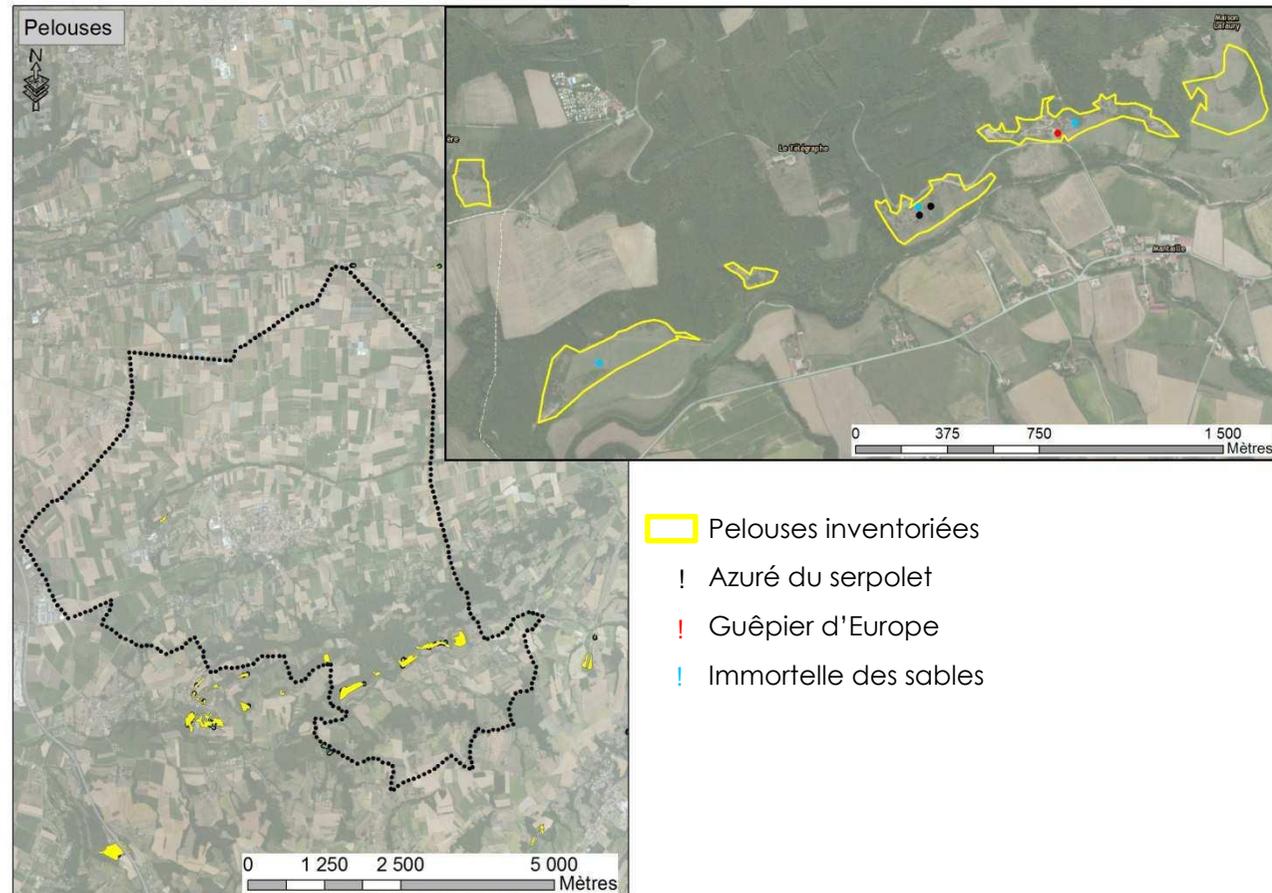
Inventaire des pelouses sèches

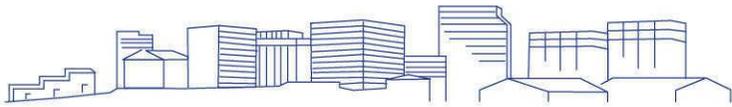
En mai 2009, le bureau d'étude Cesame, a réalisé l'étude « Inventaire des pelouses sèches de l'ouest du territoire drômois » pour le compte du Conseil Général de la Drôme. Cette étude recense plusieurs pelouses sèches sur le territoire d'Anneyron. Il s'agit de :

- Pelouses sèches médio-européennes du Mesobromion. Il s'agit de pelouses sèches, mi-rases à hautes, formées d'une végétation herbacée dominée par les plantes vivaces. Cet habitat se développe en contexte ensoleillé et chaud sur des terrains secs (fortes pentes granitiques, molasses sablo-gréseuses, terrains calcaires et marneux, alluvions récentes avec forte proportion de sables et de galets) ;
- Pelouses sèches médio-européennes du Xerobromion. Ce sont des pelouses sèches, rases, formées d'une végétation post-pionnière dominée par les plantes vivaces. Cet habitat se développe en contexte ensoleillé et chaud sur des terrains secs comme pour le mésobromion. Il s'agit en effet du stade d'évolution naturel intermédiaire des pelouses sèches entre les pelouses pionnières et celles du mésobromion. Localement le xérobromion peut donc être en mélange avec ces deux types de pelouses sèches selon son état de conservation et l'évolution de sa dynamique naturelle. Comme pour les pelouses du mésobromion, cet habitat est considéré comme très relictuel. Sa présence caractérise donc un enjeu écologique important sur le territoire communal.

Des espèces patrimoniales y ont été recensées : Œillet des rochers (*Dianthus sylvestris*), Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), Immortelle (*Helichrysum stoechas*), Inule des Montagnes (*Inula montana*).

Ces deux sites sont dégradés du fait de la pratique de loisirs motorisés, de la présence de plantes invasives et notamment par le Robinier-faux-acacia. La dégradation des sites est aussi naturelle : les sites évoluent vers la fruticée.





La flore

Depuis 2008, près de 230 taxons ont été observés sur la totalité du territoire communal. Les données historiques montrent la présence ancienne de plusieurs espèces patrimoniales disparues (ou potentiellement disparues). Quelques espèces d'intérêt patrimonial (dont la dernière observation est postérieure à 2008) recensées sur la commune : l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), l'Immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), le Chardon Roland (*Eryngium campestre*)...

Les espèces invasives

Plusieurs espèces invasives ont été inventoriées sur la commune. La majorité des espèces invasives est favorisée par les remblais et le remaniement des terrains. Ces espèces peuvent être une source de dégradation pour les milieux à forts enjeux. Les espèces suivantes ont été observées :

- L'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) ;
- Le Buddléia du père David (*Buddleja davidii* Franch.) ;
- La Vergerette (*Erigeron canadensis* L.) ;
- Panic faux-millet (*Panicum miliaceum* L.) ;
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.) ;
- Le Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens* DC.).

Ces espèces peuvent provoquer des déséquilibres importants des biotopes. À titre d'exemple, la Renouée du Japon a un fort taux de développement et est susceptible de remplacer la ripisylve naturelle, ce qui se solde souvent par un peuplement de berge mono-spécifique et donc par une perte de biodiversité. D'autre part, elle ne permet pas de maintenir convenablement les berges ni d'apporter un ombrage suffisant, ce qui peut entraîner une dégradation de la qualité d'eau et d'habitat.

La faune

Les mammifères

Plusieurs espèces sont connues sur le territoire et notamment : le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), quelques Sangliers (*Sus scrofa*) et le Renard roux (*Vulpes vulpes*). Ces espèces se déplacent le long des boisements, dans le secteur de Mantaille, le long de l'Argentelle et le long de la côtière boisée située au Nord du bourg. Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) est également recensé sur la commune.

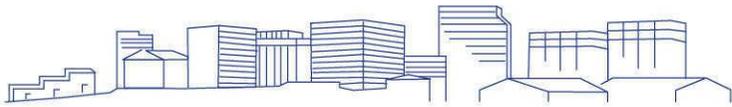
Toute la périphérie du bourg est classée en réserve de chasse sur une superficie de 400 ha.

Les oiseaux

Depuis 2010, la LPO a recensé 137 espèces sur le territoire communal. Cette diversité est permise par les mosaïques de milieux identifiées sur la commune. Le tableau ci-dessous recense quelque-une des espèces présentes sur le territoire communal.

Taxon	Nom vernaculaire	Liste rouge Rhône-Alpes	Directive Oiseaux (An. 1)	Protection nationale
<i>Athene noctua</i> Scop.	Chevêche d'Athéna	VU		Oui
<i>Strix aluco</i> L.	Chouette hulotte			
<i>Circaetus gallicus</i> Gmel.	Circaète Jean-le-Blanc	NT	I	
<i>Cuculus canorus</i> L.	Coucou gris			
<i>Bubo bubo</i> L.	Grand-duc d'Europe	VU	I	
<i>Merops apiaster</i> L.	Guêpier d'Europe	VU		
<i>Asio otus</i> L.	Hibou moyen-duc			
<i>Dryocopus martius</i> L.	Pic noir		I	

Liste rouge Rhône-Alpes => VU : vulnérable- NT : quasi menacée



Les poissons

Sur le territoire communal et plus largement sur le bassin versant Bièvre-Liers-Valloire, il est fait le constat d'une dégradation des peuplements piscicoles. L'état physique des cours d'eau est l'un des principaux facteurs de dégradation des peuplements (canalisation, diminution ou inexistence de la ripisylve, segmentation des cours d'eau par des obstacles... D'autre part, des espèces provenant de plan d'eau sont aussi présentes dans les cours d'eau.

Sur le territoire communal, les espèces suivantes sont recensées :

- Dans le cours d'eau « Les Collières », la Truite fario et le Chevesne sont les deux espèces le plus souvent recensées. Les Truites fario sont issues d'alevinage. L'établissement de population naturelle semble impossible. Le Vairon, l'Épinoche, le Goujon, le Gardon, la Loche franche, le Rotengle, la Truite arc-en-ciel sont aussi identifiés ;
- Dans le cours d'eau, l'Argentelle, la Truite fario, le Chevesne, le Vairon, le Goujon, la Loche franche et le Blageon sont recensés.

Les lépidoptères (les papillons)

De nombreuses espèces sont recensées sur la commune. 65 espèces ont été observées ces 5 dernières années dont par exemple : le Paon du jour (*Aglais io*), la Petite Tortue (*Aglais urticae*), la Petite Violette (*Boloria dia*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*), la Mélitée orangée (*Melitaea didyma*), le Sylvain azuré (*Limenitis reducta*), l'Aurore (*Anthocharis cardamines*), le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*)... Une espèce d'intérêt communautaire et protégée nationalement a été recensée. Il s'agit de l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*). Les caractéristiques de l'espèce sont présentées en page suivante.

L'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*)

Classe : insecte

Ordre : lépidoptère

Famille : lycénidé



Description

La taille de cette espèce varie de 16 et 22 mm. Le dessus des ailes est bleu et il est ponctué de taches noires au niveau de l'aile antérieure. La femelle pond les œufs sur les fleurs de Serpolet ou d'Origan. L'Azuré du serpolet a plusieurs particularités : la chenille se nourrit de la fleur hôte. Au bout de 3 semaines, elle se laisse tomber au sol et attend d'être trouvée par une fourmi (*Myrmica sabuleti*). Une fois transportée dans la fourmilière, elle y passe l'hiver, se nourrissant des œufs et larves, avant de se transformer en chrysalide au printemps.

Habitat

L'Azuré du Serpolet fréquente les pelouses sèches rases, les prairies maigres, les friches herbeuses et ourlets fleuris, ainsi que les lisières et bois clairs jusqu'à 2 400 mètres.

Distribution

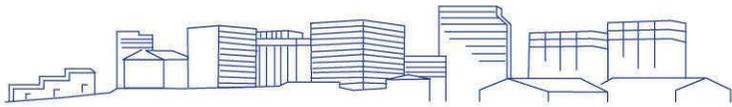
L'Azuré du Serpolet est en régression dans l'Hexagone et éteint dans le Nord et le centre. L'espèce est encore présente dans les régions de Rhône-Alpes.

Menaces

La fragilité des populations s'explique en partie par la dépendance de l'espèce à sa plante hôte et aux fourmis *Myrmica sabuleti*. La réduction des habitats de l'espèce entraîne l'isolement des populations. L'abandon du pâturage conduit à un envahissement par la végétation, à l'origine du remplacement de *Myrmica sabuleti* par d'autres fourmis.

Protection et statut

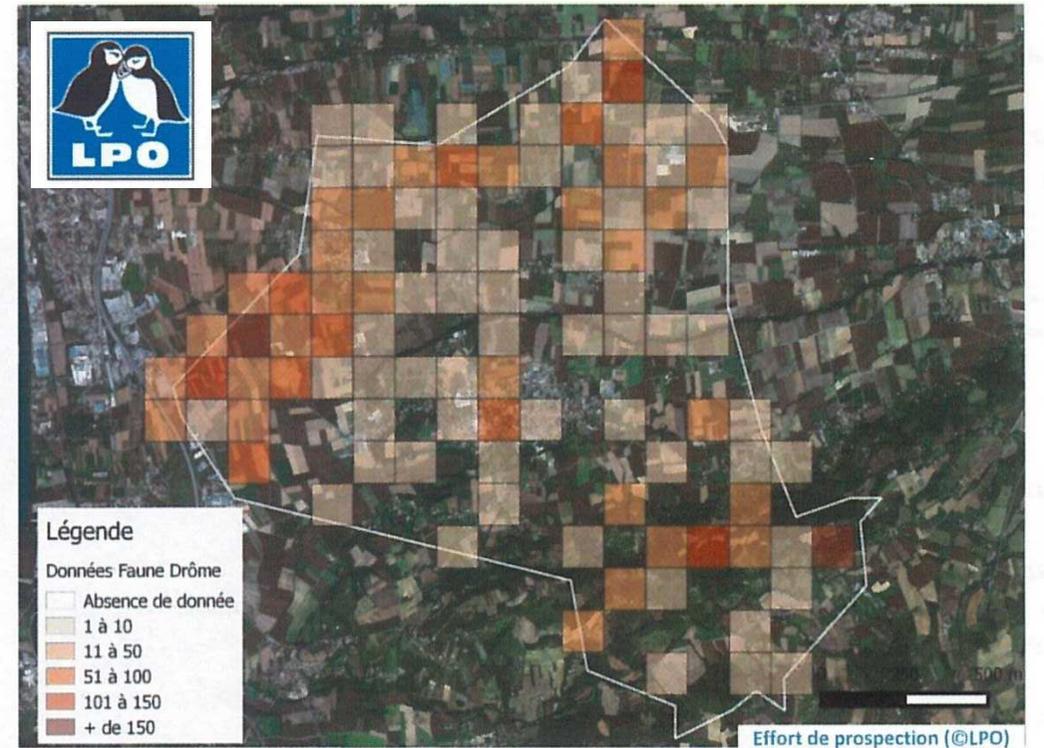
Espèce protégée par la directive Habitats-Faune-Flore (Ann. IV) et au niveau national (Article 2). Sa présence représente un enjeu fort sur le territoire communal.

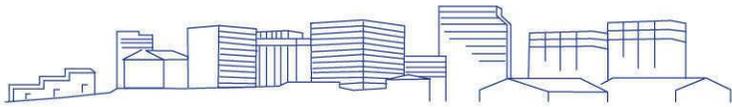


Complément de la ligue pour la protection des oiseaux

De par son réseau, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) possède de nombreuses données sur les espèces présentes sur la commune. À ce jour, l'association comptabilise près de 4500 données sur le territoire communal concernant les amphibiens, les mammifères, les chiroptères, les odonates, oiseaux, papillons de jour et reptiles. Parmi les espèces recensées, 40 espèces sont menacées à l'échelle régionale dont par exemple, l'Oedicnème criard, l'Effraie des clochers, l'Alyte accoucheur et le Bruant ortolan, dont la présence est très rare (la commune constitue l'un des derniers sites de présence en plaine dans la Région).

Les prospections réalisées ont permis de mettre en évidence la qualité du cortège des oiseaux agricoles et en particulier sur le secteur Ouest d'Anneyron.





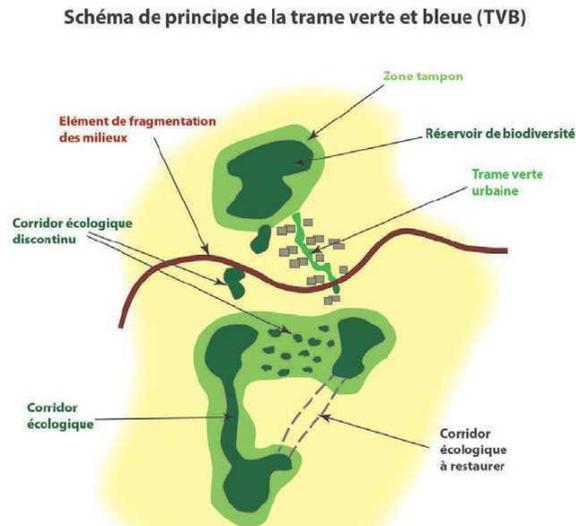
Les fonctionnalités écologiques

Notions

La Trame Verte Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Les continuités écologiques constitutives de la TVB se composent des éléments suivants :

- Les réservoirs de biodiversité (« les cœurs de nature ») : ce sont des espaces où la biodiversité est la plus riche et généralement connus par des périmètres réglementaires ou d'inventaires ;
- Les corridors écologiques : ce sont des espaces qui assurent la liaison entre des réservoirs de biodiversité. Les corridors offrent aux espèces des conditions favorables, nécessaires aux déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie ;
- Les éléments de fragmentation : ils représentent les différentes formes de rupture dans les continuités écologiques et entraînent des

phénomènes artificiels de morcellement de l'espace.



Concrètement, les corridors écologiques peuvent être de plusieurs types :

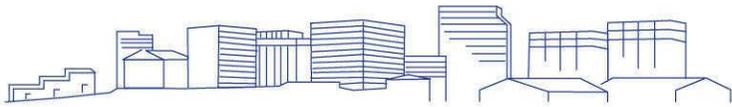
Les corridors terrestres qui permettent à la faune et à la flore des déplacements soient :

- Passifs pour la flore (dissémination) ;
- Limités et restreints à des habitats continus (lisières forestières, haies, talus ou berges de cours d'eau dans le cas des micro-mammifères et de nombreux insectes ;
- Lents et utilisant des substrats et des structures favorables pour de courts cheminements lui permettant de rejoindre ses divers milieux vitaux (cas des batraciens, des reptiles, de certains mammifères et de nombreux insectes) ;
- Déplacements rapides souvent à découvert et sur de longues distances, mais utilisant toujours de manière optimale les structures refuges existantes.

Les corridors aquatiques servent pour de nombreuses espèces aquatiques ou espèces terrestres (oiseaux par exemple), mais également pour le transport involontaire d'espèces de la flore et de la faune terrestres, lors de chutes dans les cours d'eau ou par ruissellement de surface en cas de pluies.

Ainsi, le réseau hydrographique est prédéterminé pour jouer le rôle d'infrastructure naturelle de dispersion des espèces, donc de corridor ;

Les corridors aériens propres aux oiseaux et aux chauves-souris nécessitant des éléments de guidage visuel ou des gîtes d'étape permettant le repos et l'alimentation. Ces espèces utilisent largement les structures de réseaux définies a priori pour la faune terrestre.



Les corridors à une échelle supra-communale

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)

Le schéma est élaboré conjointement par l'État et la Région, avec l'assistance technique de réseau d'acteurs régionaux. Le SRCE porte sur les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Le schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014, n° 14-155 publié au recueil des actes administratifs Rhône-Alpes le 18 juillet 2014.

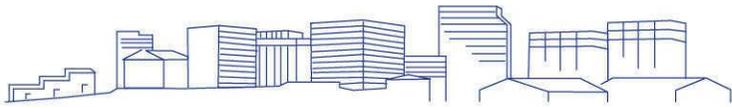
Le plan d'action de la région est organisé autour de plusieurs orientations :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement ;
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue ;
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers ;
- Améliorer la connaissance ;
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques.

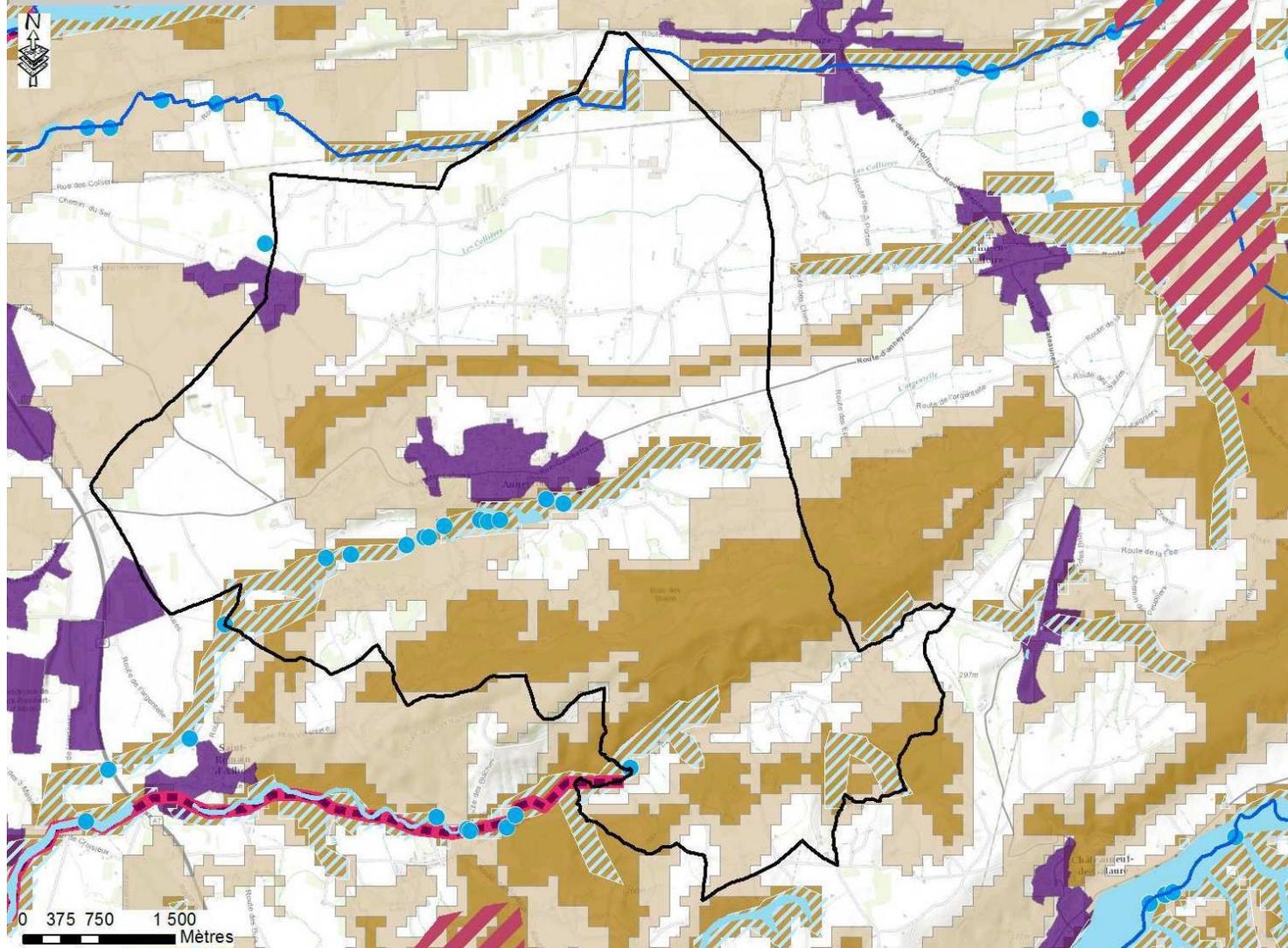
Ce schéma a cartographié les enjeux relatifs aux continuités écologiques en utilisant les éléments établis par le RERA (Réseaux Écologiques Rhône-Alpes), des diagnostics territoriaux et des réunions partenaires.

La carte ci-après présente les éléments à prendre en compte sur le territoire communal, et notamment :

- Une partie du Bancel en tant que corridor d'importance régional (axe à remettre en bon état)
- L'ensemble des zones humides de la commune et leur espace de fonctionnalité.



SRCE - Carte simplifiée



Réservoirs de biodiversité

 À préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale

 Fuseau : à remettre en bon état

 Axe : à remettre en bon état

Trame bleue

 Cours d'eau d'intérêt à préserver

 Zones humides à préserver ou à remettre en bon état

Espace de mobilité et de bon fonctionnement des cours d'eau : à préserver ou à remettre en bon état

 Obstacle à l'écoulement des cours d'eau

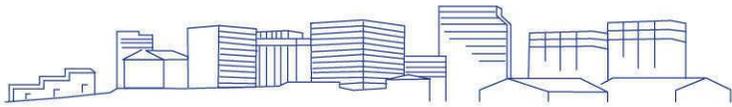
Autres éléments

 Principaux secteurs urbanisés

Espaces perméables : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

 Perméabilité forte

 Perméabilité moyenne

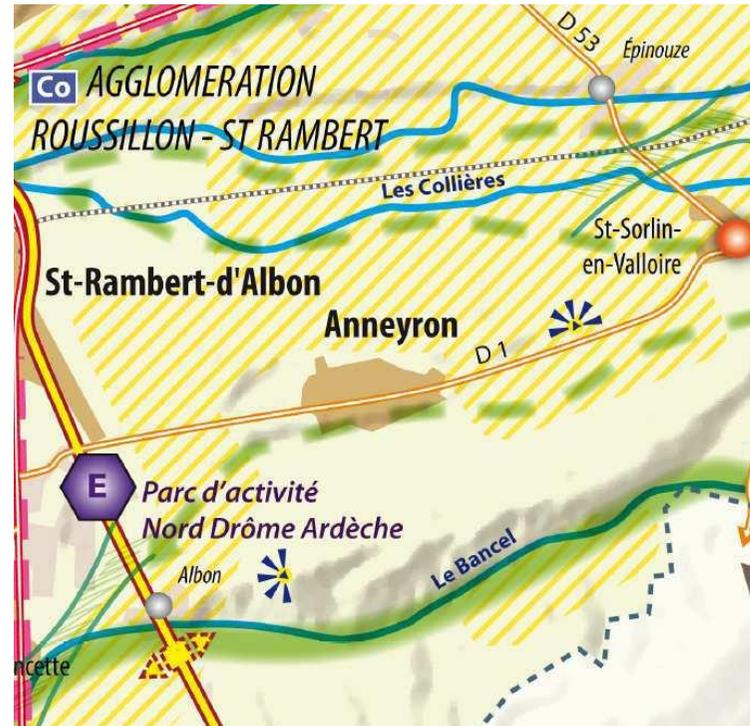


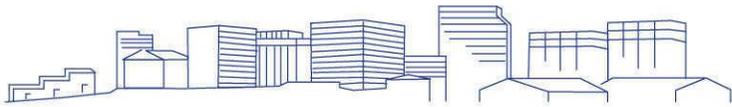
Les corridors du SCoT

Le territoire des Rives du Rhône est un secteur d'interface stratégique pour la circulation de la faune à l'échelle de la région Rhône-Alpes. L'un des objectifs des corridors est de mettre en relation et de maintenir des liaisons entre les espaces naturels protégés. Les connexions entre les cœurs verts et les liaisons entre les espaces naturels protégés participent ainsi au réseau écologique du territoire et doivent être préservées.

Les études menées dans le cadre du SCoT ont permis d'identifier plusieurs éléments de la trame verte et bleue :

- Le Bancel est identifié comme un axe de déplacement de la faune d'importance régionale (repris dans le SRCE).
- Trois continuités, dont deux principales, traversent le territoire communal, sont indiquées comme des axes de déplacement de la faune d'importance locale. Un axe se situe à proximité du centre-ville ;
- Trois cours d'eau sont identifiés comme des continuités des rives du Rhône. Il s'agit des Collières, de l'Oron et du Bancel.



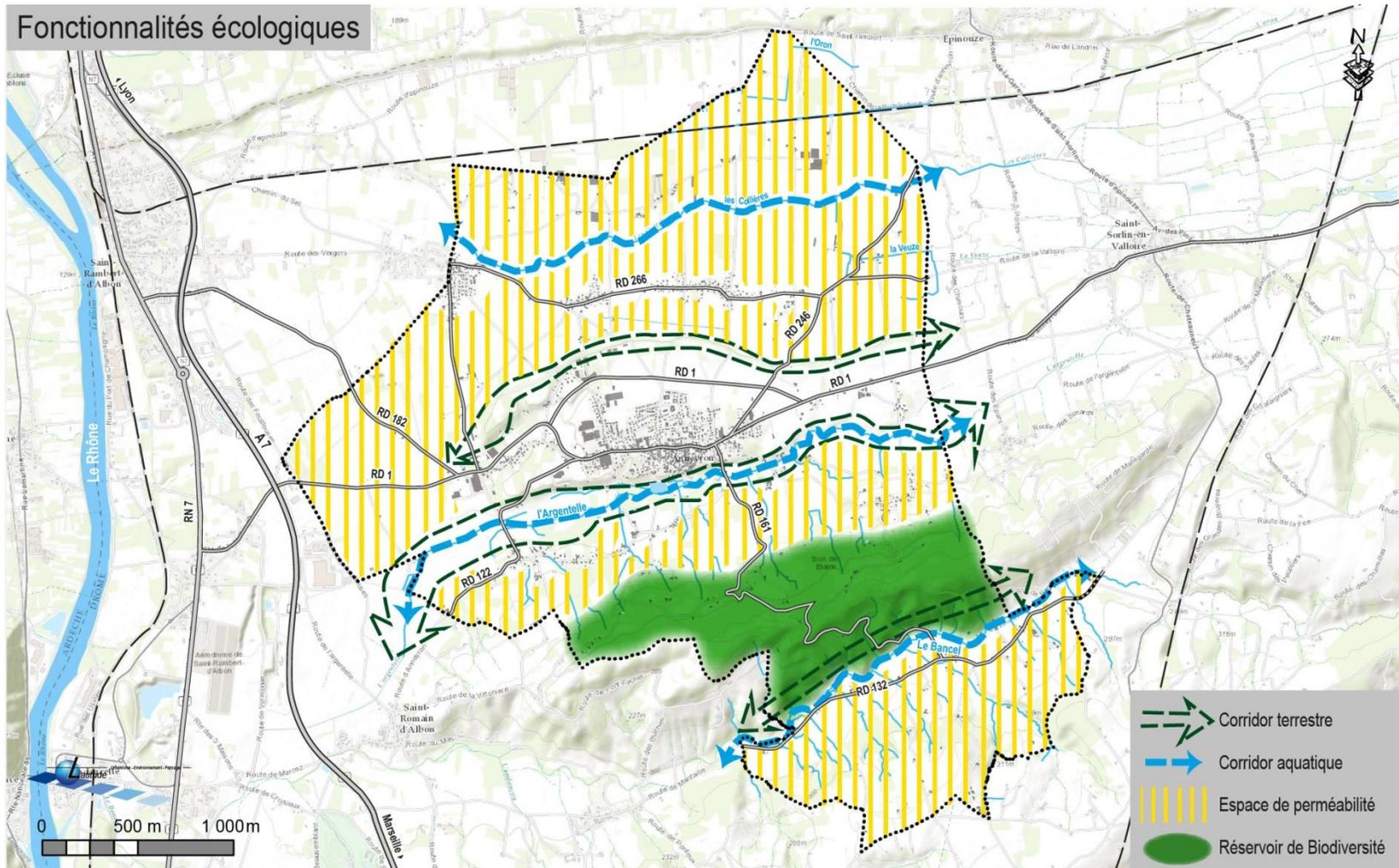


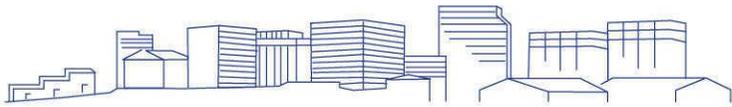
Les fonctionnalités écologiques définies à l'échelle communale

Sur le territoire communal les principaux corridors écologiques se situent au niveau :

- Des grands massifs boisés ; les chevreuils et sangliers utilisent notamment ce corridor pour se déplacer ;
- Des boisements situés le long des cours d'eau et des côtières boisées.

Il existe cinq grands corridors écologiques traversant le territoire communal d'Est en Ouest.





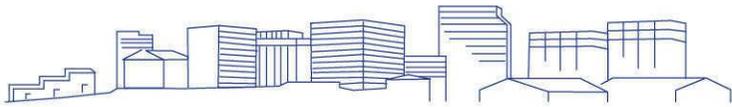
4.4 Les enjeux écologiques

Les secteurs les plus porteurs d'enjeux écologiques sont situés entre le bourg, au niveau de l'Argentelle et à Mantaille où sont présents :

- Des continuums boisés importants, véritables réservoirs de biodiversité ;
- Et deux corridors d'eau et terrestres majeurs le long du Bancel et de l'Argentelle.

Il apparaît essentiel de préserver ces sites dans leurs équilibres actuels :

- En évitant des constructions nouvelles ;
- En préservant les boisements ;
- En préservant de larges emprises de part et d'autre des cours d'eau vis-à-vis des extensions urbaines de toute nature (agricoles, ou résidentielles), les enjeux écologiques dominant les enjeux agricoles sur ces secteurs.



5 Risques et nuisances

5.1 Les risques naturels

La commune est exposée à plusieurs risques majeurs : les risques d'inondation, les séismes, le retrait et le gonflement des argiles...

L'aléa lié au retrait et gonflement des argiles

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception.

Il existe un risque faible sur l'ensemble de la commune.

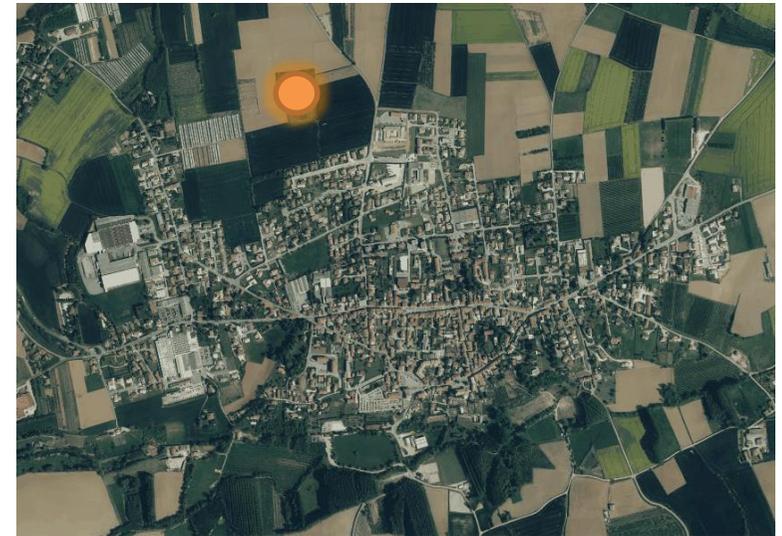
Il faut noter que la cartographie de ce risque réalisée par le BRGM n'a une validité qu'à une échelle du 1/50 000^{ème} et ne peut être traduite à l'échelle parcellaire.

Le risque de glissement de terrain

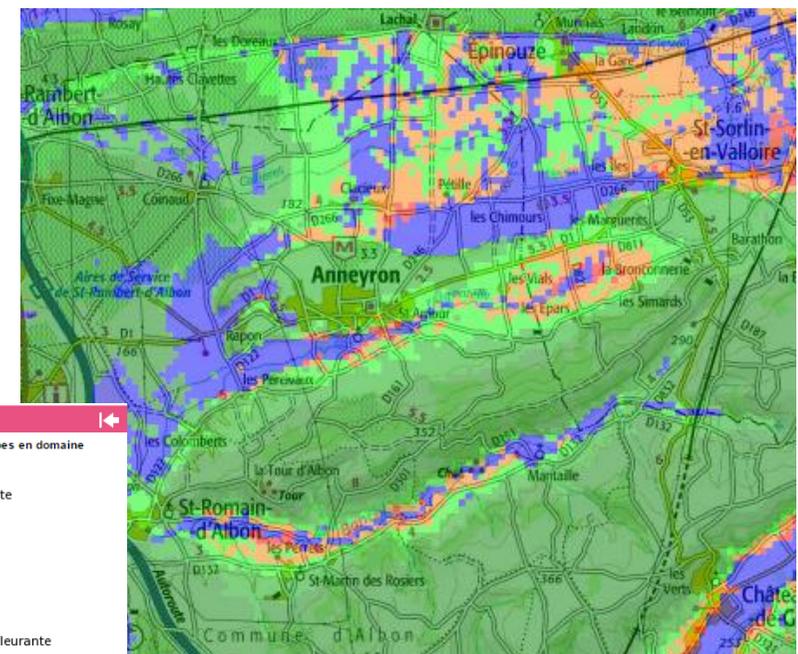
La commune est concernée par un risque de glissement de terrain.

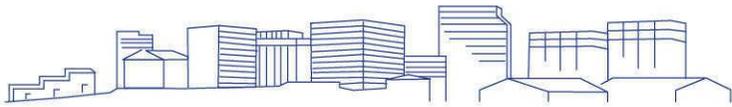
Le risque de remontée de nappe

Sur la commune, l'exposition se situe entre très faible et faible.



Risque d'érosion de glissement de terrain (ci-dessus) et de remontée de nappe (ci-dessous)
Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>





Sites et sols pollués

La base de données BASIAS (« inventaire historique de sites industriels et activités en service ») du BRGM recense deux sites pollués sur la commune :

- Ancienne site de l'Armurerie ;
- Atelier traitement et revêtement des métaux.

Aucune donnée actuelle ne permet de confirmer la présence de pollution sur ces sites à ce jour.

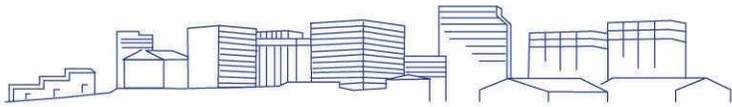
Le risque sismique

Un zonage sismique est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ce zonage est défini d'après l'annexe des articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 et l'arrêté du 22 octobre 2010.

La commune est en zone de sismicité 3 (modéré) imposant des règles de construction parasismique applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.



Anciennes industries désaffectées au centre d'Anneyron



Les risques d'inondation

La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations détermine un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations.

Le TRI : Territoire à Risques Importants d'Inondation

L'identification de TRI permet une priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a arrêté 31 TRI.

La commune n'intègre aucun TRI.

Le PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

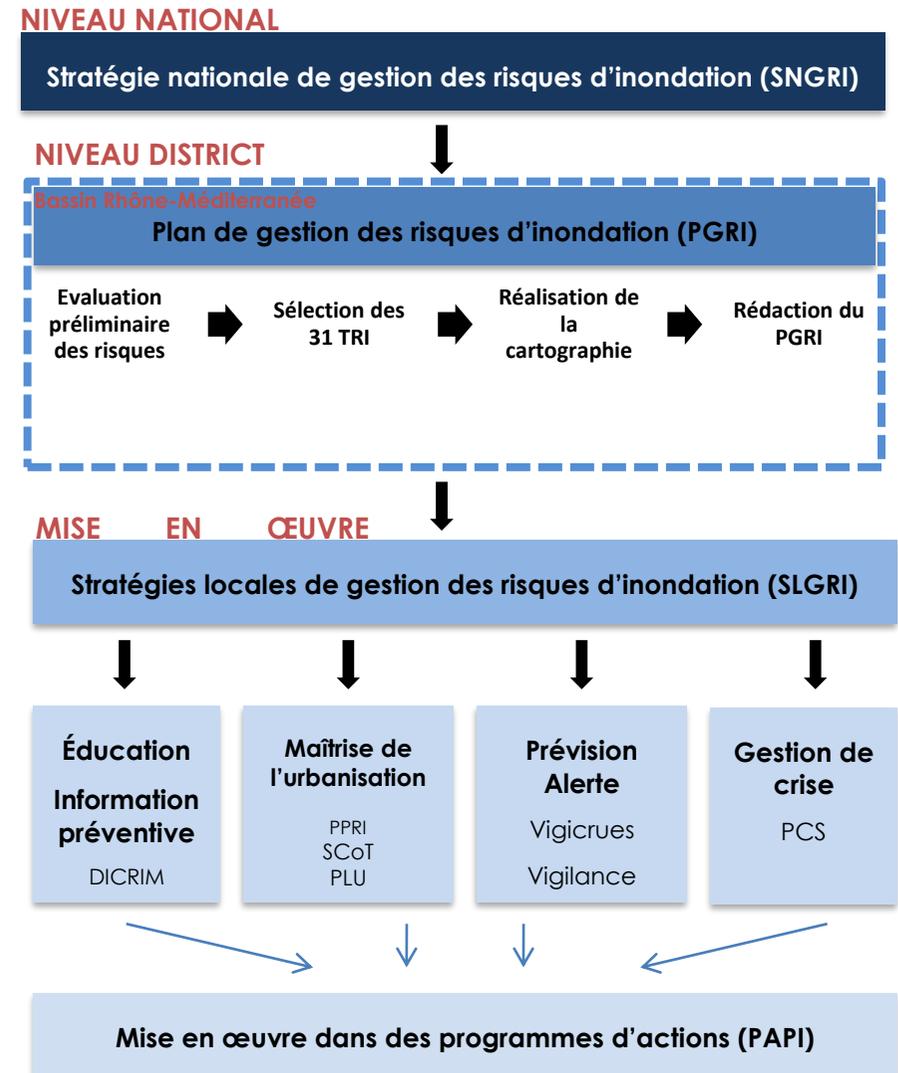
Le plan de gestion des risques d'inondation est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations. Il encadre les documents d'urbanisme, les outils de la prévention des risques d'inondation (PPRI, PAPI, Plan Rhône, PCS...). Il affiche des objectifs prioritaires ambitieux pour les TRI.

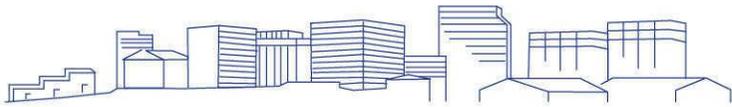
La commune intègre le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée. Le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 7 décembre 2015 le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée. Cinq grands objectifs s'appliquent sur l'ensemble du bassin versant Rhône-Méditerranée :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Tout comme le SDAGE, le PGRI définit un cadre pour le bassin Rhône-Méditerranée : il est opposable aux documents d'urbanisme et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau, et encadre et optimise les outils actuels existants (PPRI, PAPI...).

Panorama de la politique nationale de gestion des risques d'inondation





PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations permet de gérer les inondations à l'échelle du bassin versant de la Saône. L'EPTB (Établissement Public Territorial du Bassin) est chargé de la mise en œuvre du PAPI.

La zone inondable

Il n'existe pas de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sur Anneyron.

La commune est toutefois concernée par une zone inondable.

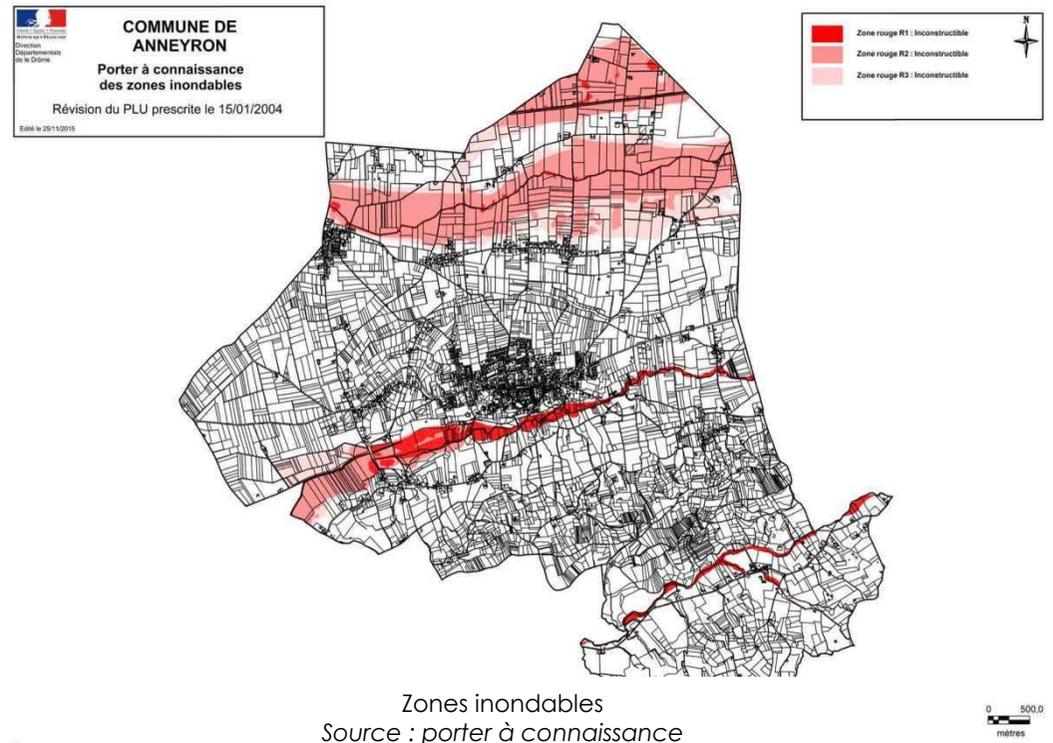
La carte des aléas d'Artélia (ex Sogreah) a été réalisée en 2012 et mise à jour en 2013. Cette carte concerne les communes concernées du bassin de la Valloire et du Bancel (ex CCRV).

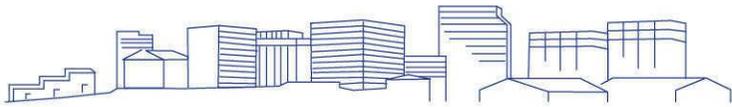
L'aléa est le croisement des hauteurs d'eau (3 niveaux) et des vitesses (3 niveaux) en crue centennale.

En 2013 puis en 2015, le pôle risques (service de l'état) a réalisé une carte de zonage inondation pour l'intégrer au projet de révision du PLU de la commune. Un règlement associé est joint à cette carte.

Pour Anneyron, la carte de zonage ressemble à la carte des aléas (aléas faible, moyen et fort -> zones R3, R2 et R1). La zone bleue est une zone en aléa faible et en zone urbanisée, avec une hauteur d'eau faible (à priori pas sur Anneyron). La zone R3 peut autoriser les nouvelles installations agricoles si elles sont liées à l'activité.

Cette étude hydraulique a également été intégrée au SCoT des Rives du Rhône en 2014.





5.2 Les risques technologiques

ICPE

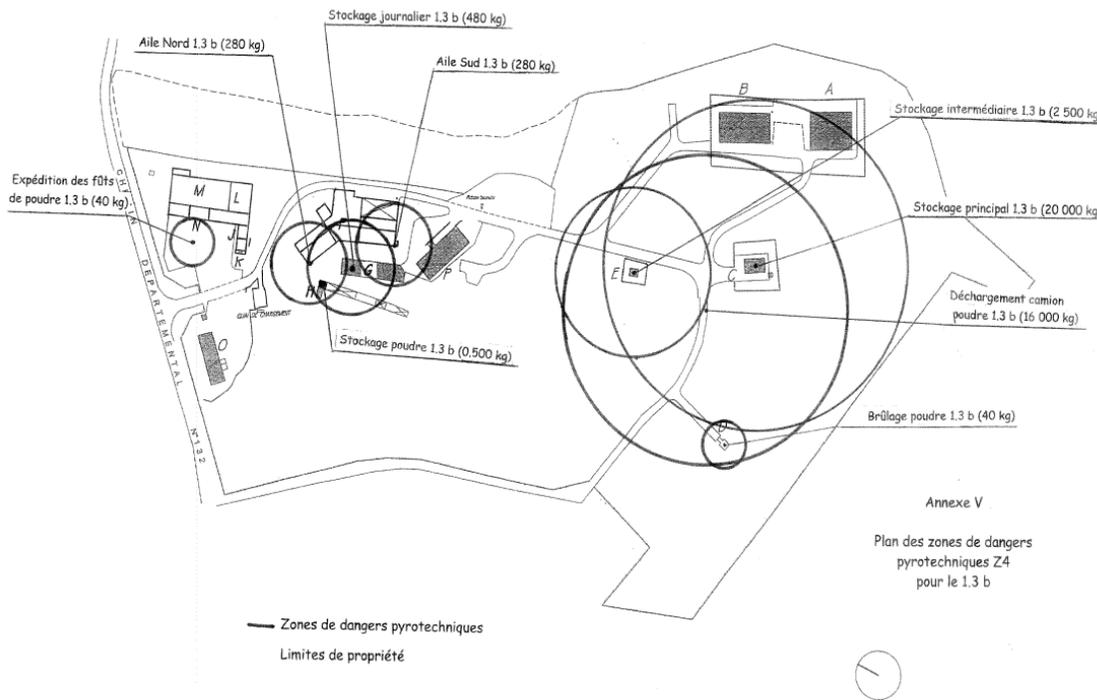
Sept installations classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sont identifiées sur la commune. Elles génèrent ou peuvent générer un risque dépassant les limites de propriété.

Parmi ces ICPE, l'une est classée en seuil haut : il s'agit de Nobel Sport, situé à Mantaille, qui fabrique des munitions. Un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) a été approuvé en mai 2011. Il définit des zones de dangers et des prescriptions. Ces zones de dangers sont toutes situées à l'intérieur de la propriété de Nobel Sport et n'impacte donc pas d'autres constructions.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
BISCUITERIE DE LA TOUR D'ALBON	26140	ANNEYRON	Enregistrement	Non Seveso
CAP'FRUIT	26140	ANNEYRON	Autorisation	Non Seveso
DELMONICO DOREL S.E DES CARR.	26140	ANNEYRON	Autorisation	Non Seveso
JARS CERAMISTES	26140	ANNEYRON	Autorisation	Non Seveso
LAFUMA MOBILIER SAS	26140	ANNEYRON	Autorisation	Non Seveso
NOBEL SPORT	26140	ANNEYRON	Autorisation	Seuil Haut
RODET SAS	26140	ANNEYRON	Autorisation	Non Seveso

Liste des ICPE localisées sur la commune

Sources : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>



Zones de danger de l'entreprise Nobel Sport

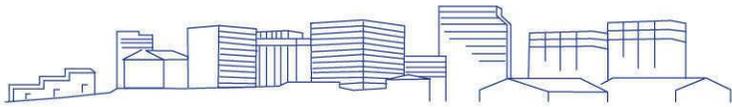
Sources : Dossier du PPRT

NOBEL SPORT
URBANISME - ENVIRONNEMENT - PAYSAGE

Rappel sur les installations classiques pour la protection de l'environnement

Certaines installations, publiques ou privées, pouvant entraîner des risques, nuisances ou pollutions, sont soumises à la législation des installations placées pour la protection de l'environnement (ICPE) conformément au décret d'application numéro 77-1133 du 21 septembre 1977 de la loi numéro 76-663 du 19 juillet 1976.

Les différentes activités concernées sont répertoriées au sein d'une nomenclature qui définit, en fonction de différents critères de classement, si les installations sont soumises simplement à des déclarations ou relèvent du régime d'autorisation. Les installations particulièrement dangereuses peuvent également faire l'objet d'une servitude d'utilité publique.



Transport de matières dangereuses

Le territoire communal est concerné par le risque de transport de matières dangereuses via :

Les canalisations

Deux conduites de transport de matières dangereuses traversent le territoire communal. Les caractéristiques techniques des ouvrages répondent aux conditions et exigences définies par des règlements de sécurité. Cependant, le risque nul n'existant pas, des dispositions en matière d'urbanisation ont été définies :

- La zone des dangers significatifs (seuil des effets irréversibles : IRE) nécessite d'informer le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets ;
- La zone des dangers graves (seuil des premiers effets létaux : PEL) proscrit la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1^{ère} à la 3^{ème} catégorie ;
- La zone des dangers très graves (seuil des effets létaux significatifs : ELS) proscrit la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes.

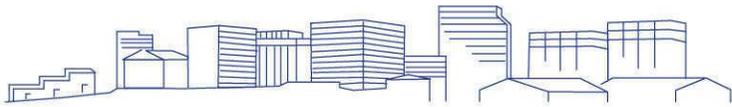
Les zones de dangers

La canalisation de gaz :

- Seuil des effets irréversibles (IRE) : 55m ;
- Seuil des premiers effets létaux (PEL) : 20m ;
- Seuil des effets létaux significatifs (ELS) : 5m.

Le pipeline Méditerranée-Rhône :

- Seuil des effets irréversibles (IRE) : 310m ;
- Seuil des premiers effets létaux (PEL) : 300m ;
- Seuil des effets létaux significatifs (ELS) : 15m.



5.3 Les nuisances

Les infrastructures terrestres

La commune est concernée par les nuisances sonores d'infrastructures routières faisant l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes.

Le classement sonore de la Drôme a été défini par l'arrêté préfectoral du 24 mars 2014.

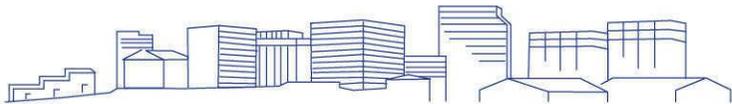
Une partie de la RD 1 est classée en catégorie 3 et 4, la largeur affectée par le bruit est respectivement de 100 et 30 m de part et d'autre de la voie.

Dans ces périmètres, des mesures spécifiques en matière d'isolement phonique doivent être prises pour la construction de bâtiments sensibles (habitat, établissements d'enseignement, de soin et de santé et d'action sociale).

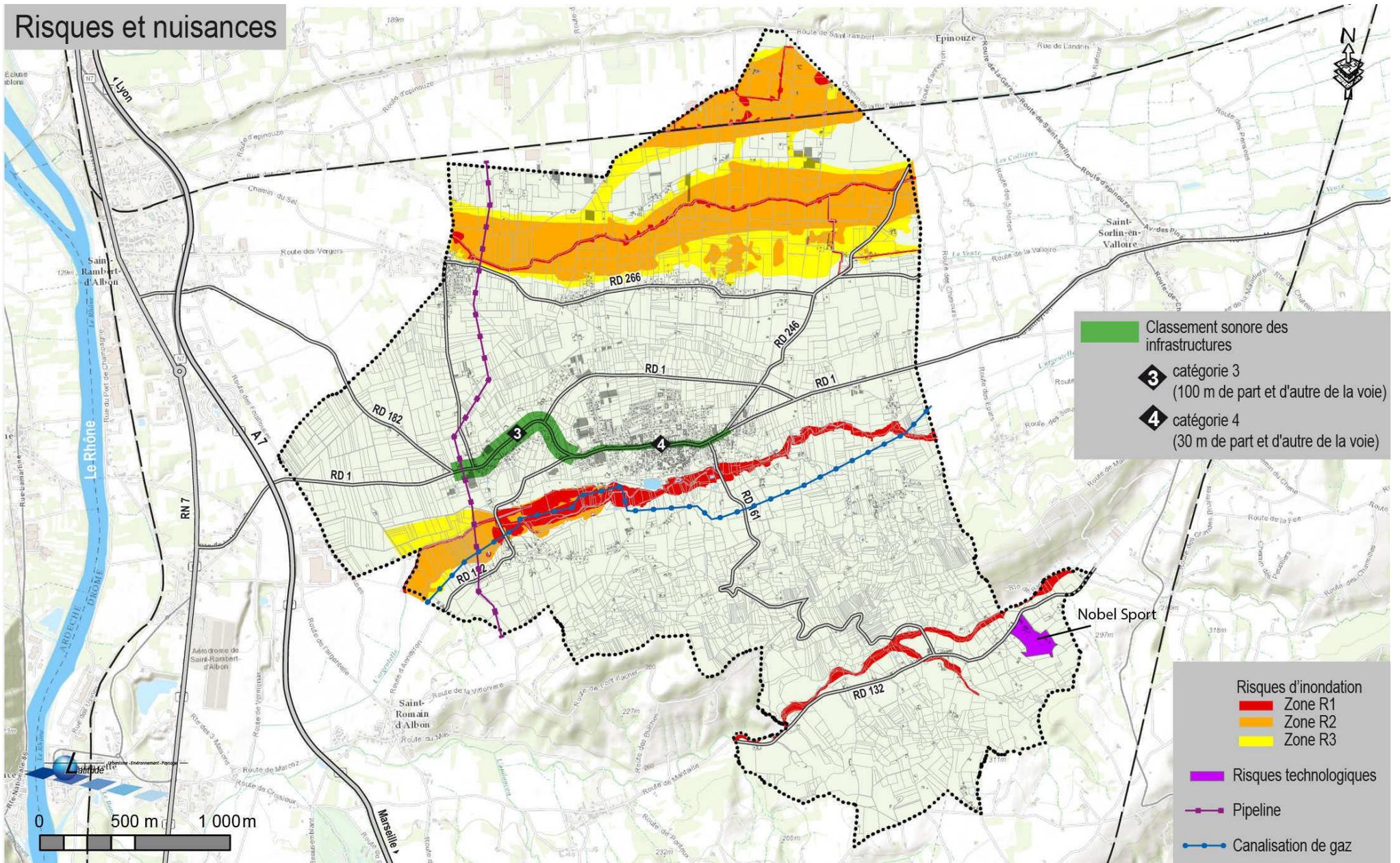
La déviation du centre d'Anneyron étant effective, le déclassement de la RD 1 a été effectué par délibération du conseil Municipal en décembre 2015, le flux de voiture ayant fortement diminué.

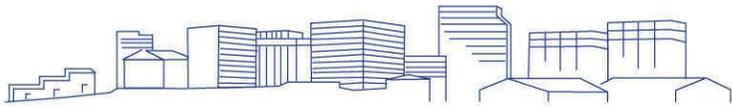


Secteurs concernés par la zone de bruit
Sources : carto.georhonalpes.fr



Risques et nuisances





L'air

La directive européenne « cadre » du 27 septembre 1996 (96/62/CE) établit les principes de base d'une stratégie européenne commune. Elle planifie et organise la surveillance autour de « directives "filles" » par polluants, qui précisent les seuils et modalités techniques de surveillance.

La directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 relative à la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, fusionne la directive "Cadre" et les directives "Filles" adoptées entre 1999 et 2002.

Les directives européennes ont été conçues en tenant compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui détermine des seuils à ne pas dépasser pour une vingtaine de polluants en fonction de leurs impacts sur la santé humaine. L'ensemble de ces valeurs a été repris dans le droit français.

Les différentes directives de l'Union Européenne ont fixé des valeurs guides et des valeurs limites pour les niveaux de pollution de plusieurs polluants dont notamment : le dioxyde de soufre (SO₂), l'oxyde d'azote (NOx), les poussières en suspension (PS), l'ozone (O₃), l'oxyde de carbone (CO) et les métaux lourds, dont le plomb (Pb).

Le cadre réglementaire français relatif à la protection de l'air a été introduit par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, communément dénommée "loi sur l'air", et par ses différents décrets d'application.

Les normes par polluants - Synthèse de la réglementation en vigueur

Le dioxyde de soufre (SO₂) : c'est un polluant essentiellement industriel dont les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles, l'automobile et les unités de chauffage individuel et collectif. En brûlant, ces combustibles libèrent le soufre qu'ils contiennent et celui-ci se combine avec l'oxygène de l'air pour former le dioxyde de soufre.

Valeur limite : 350 µg/m³ (moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

Les oxydes d'azote (NOx) : les émissions sont, pour l'essentiel, imputables à la circulation automobile. Une part de ces émissions est également émise par le chauffage urbain, par les entreprises productives d'énergie et par certaines activités agricoles (élevage, épandage d'engrais).

Valeur limite : 30 µg/m³ (moyenne annuelle à ne pas dépasser)

L'ozone (O₃) : ce polluant est produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire, par des réactions photochimiques complexes à partir des oxydes d'azote et des hydrocarbures. Ainsi, les concentrations maximales de ce polluant secondaire se rencontrent assez loin des sources de pollution.

Valeur limite : moyenne sur 8 heures de 10 mg/m³

Le monoxyde de carbone (CO) : ce gaz, issu d'une combustion incomplète de produits carbonés, est essentiellement produit par la circulation automobile.

Valeur limite : 10 000 µg⁻³/8h (maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 heures)

Les particules en suspension (=poussières) : elles proviennent de la combustion de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération, photo chauffage, chaufferie).

Valeur limite

PM 10 (Ø < 10 µm) : 50 µg/m³ (moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois/an)

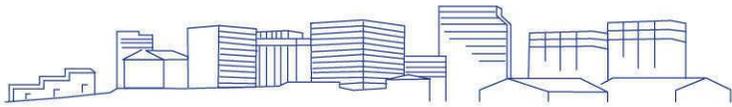
PM 2,5 : 25 µg/m³ (moyenne annuelle : au 01/01/2015)

Le plomb (Pb) : ce polluant est d'origine automobile (additif des carburants) et industrielle.

Valeur limite : 0.5 µg/m³ (moyenne annuelle)

Les composés organiques volatils (COV) : la famille des COV regroupe toutes les molécules formées d'hydrogène et de carbone. Ils trouvent leur origine dans les transports, les procédés industriels (industries chimiques, raffinage de pétrole et les usages domestiques (utilisation de solvants, application de peinture). Parmi les COV, le benzène est le seul polluant soumis à des valeurs réglementaires.

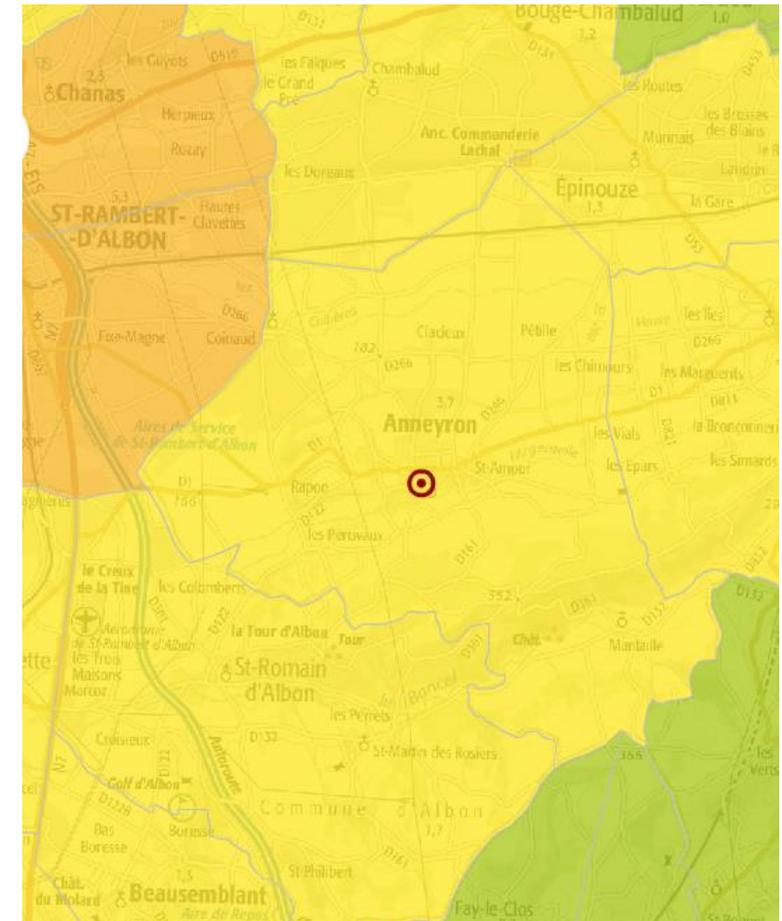
Valeur limite : 5 µg/m³ (moyenne annuelle)



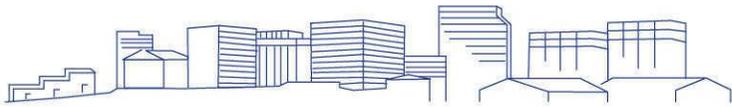
Air Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes.

La carte annuelle de la pollution atmosphérique permet de connaître l'exposition des populations à la pollution atmosphérique. En 2012, sur Anneyron :

- Le taux de PM10 (pollution aux particules) a été dépassé pendant 12 jours ;
- Le taux d'O3 (pollution à l'Ozone) a été supérieur aux normes pendant 19 jours.



Exposition à la pollution atmosphérique en 2012
Source : <http://ra2012.air-rhonealpes.fr/>



5.4 La mobilité

Le réseau de voirie

L'accès de la commune s'organise à partir des principales voies d'accès suivantes :

- L'ancienne RD 1, véritable colonne vertébrale de desserte de la commune, depuis la vallée du Rhône, à l'Ouest, et depuis la vallée Bièvre-Valloire, à l'Est. Elle est utilisée par 4 000 à 6 000 véhicules/jour. L'ouverture de la déviation a permis de fortement réduire les flux de transits dans le centre ;
- La RD 182, qui permet d'accéder à la commune depuis Saint-Rambert-d'Albon. Elle est empruntée par plus de 1 600 véhicules/jour ;
- La RD 246, qui permet de relier Epinouze à Anneyron est fréquentée par 840 véhicules ;
- La RD 132 dessert le secteur de Mantaille depuis la vallée du Rhône et depuis Châteauneuf-de-Galaure.

D'autres routes départementales permettent de desservir les différents secteurs de la commune :

- La RD 266 qui permet de desservir le secteur agricole Nord ;
- La RD 122 qui dessert la vallée de l'Argentelle ;
- La RD 301 et la RD 161, qui permettent de desservir le secteur de Mantaille.

De nombreuses voiries secondaires au dimensionnement hérité des anciens chemins ruraux permettent de desservir les hameaux de la commune. Dans certains secteurs les voiries, même départementales, présentent des gabarits assez étroits.

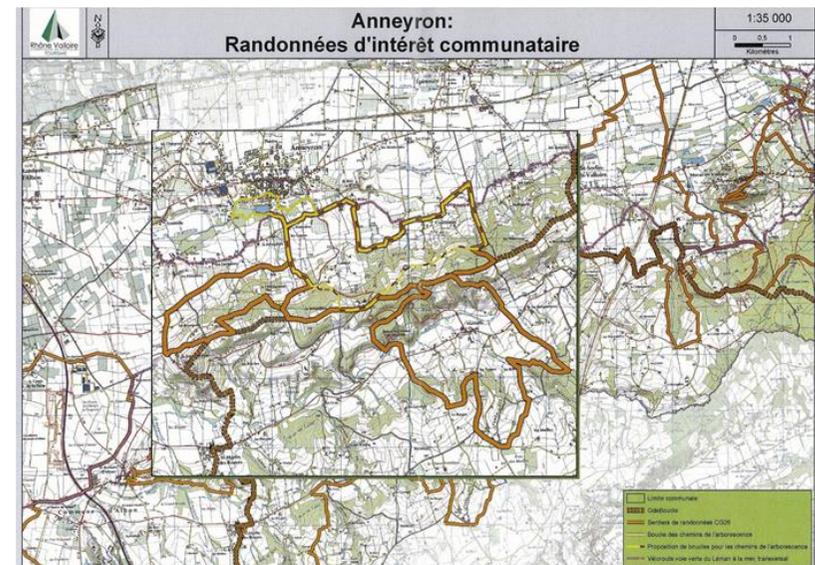
Compte tenu du contexte agricole de la commune, de nombreux chemins sont présents sur le territoire communal.

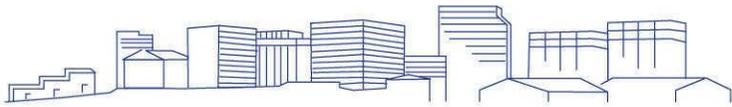
Les chemins pédestres

Divers itinéraires piétonniers ont été balisés sur le territoire communal avec notamment des itinéraires communaux, qui permettent de relier la vallée de l'Argentelle à la vallée de Mantaille et d'aller en direction des collines drômoises.

L'itinéraire touristique de la « Drôme des Collines » permet également de traverser la commune le long de la colline boisée qui sépare les vallées de l'Argentelle et du Bancel. Cet itinéraire touristique fait également partie du circuit équestre du département de la Drôme et, plus globalement de Rhône-Alpes.

La CCPDA est compétente en matière de développement touristique et plus particulièrement en matière de création, d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées. Trois boucles sont identifiées sur le territoire communal et figurent dans le plan départemental des itinéraires de petites randonnées.





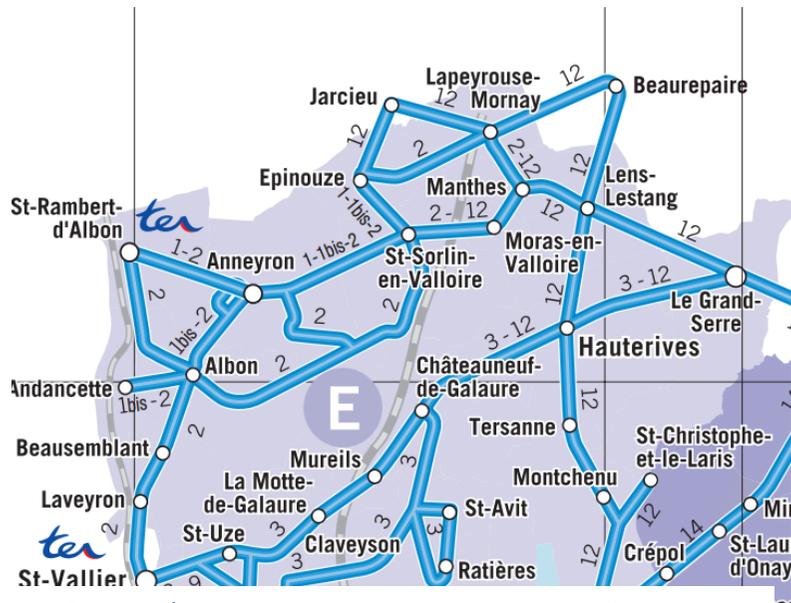
Les transports collectifs

Trois lignes régulières interurbaines desservent la commune :

- Ligne 01 qui dessert Anneyron, Epinouze, Saint-Rambert d'Albon, Saint-Sorlin-en-Valloire ;
- Ligne 01B qui dessert Albon, Andancette, Anneyron, Epinouze, Saint-Sorlin-en-Valloire ;
- Ligne 02 qui dessert Albon, Anneyron, Beausemblant, Lapeyrouse, Laveyron, Manthes, Moras-en-Valloire, Saint-Rambert d'Albon, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier.

La commune d'Anneyron est à proximité de la gare TER de Saint-Rambert-d'Albon. Celle-ci est desservie par la ligne 1.

Enfin, le SCoT préconise un développement des transports en commun dans l'agglomération dont fait partie Anneyron.



Plan du réseau de transport en commun de la Drome.

Inventaire des capacités de stationnements publics

LOCALISATION	NBRES DE PLACES
Mairie	78
Paul Brottier salle des fêtes	36
Eglise	50
Cimetière rue des Allegrets	31
Parking Les Allegrets	39
Parking Jean Jaures	6
La Poste	20
Gymnase, Place Louis Chapurlat	66
Parking Rue Victor Hugo	12
Mediathèque	15
Maternelles /groupes scolaires	71
Tennis	18
Espace Plantay	108
Stade G,Lafuma	68
Boulodrome	104
MANTAILLE	
Eglise	3
Parking gymnase	74

Un emplacement de stationnement pour la recharge d'un véhicule électrique est en cours de validation.

Trame viaire

6326
année 2013
Trafic routier exprimé en
Moyenne Journalière annuelle

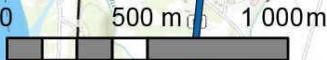
1602
année 2013

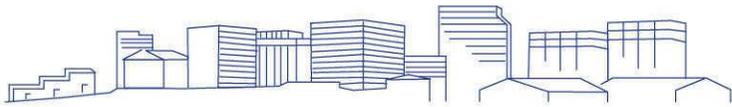
840
année 2013

**entre 3899
et 6326**
année 2013

276
année 2013

-  Autoroute A7
-  Voirie nationale
-  Voirie départementale
-  Voirie communale
-  Voie ferrée
-  Chemin





5.5 Les déchets

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2013 de 48 communes regroupées au sein de 2 Communautés de Communes (Porte de DromArdèche et Hermitage Tournonais).

Le SIRCTOM assure :

- Le ramassage des ordures ménagères ;
- La collecte des produits recyclables (ver re, corps plats et corps creux) au niveau des points d'apports volontaires de déchets ;
- La réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, pneumatiques, etc.) sur les 5 déchèteries implantées sur son territoire.

Sur Anneyron, les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine, les mardis et vendredis.

L'implantation de 13 ilots de propretés est en cours de réalisation sur Anneyron.

Le compostage

Pour inciter le développement de ce procédé écologique et réduire les quantités d'ordures ménagères et d'apports en déchèteries, Le SIRCTOM propose des biocomposteurs aux administrés depuis 1998.

Les déchèteries

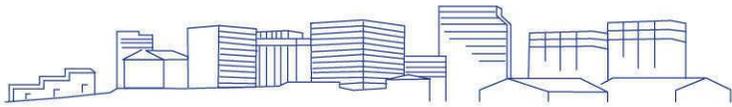
Le SIRCTOM gère 5 déchèteries : Andancette, Chateaneuf de Galaure, Mercuriol, Saint Sorlin en Valloire et Sarras.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Été : 9h-12h et 13h-18h
- Hiver : 9h-12h et 13h/16-30



Localisation des 5 déchèteries du SIRCTOM



5.6 Les réseaux

L'eau potable

Déléataire :

La commune est alimentée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Valloire Galaure. Celui-ci a délégué sa compétence à VEOLIA Eau, dont le contrat d'affermage prend fin le 31/12/2016. 27423 habitants sont desservis sur SIE, soit 10 693 abonnés.

Sur Anneyron, 3970 habitants sont desservis ce qui représente 1 840 abonnés et 211 783 m³.

Aucun captage n'a été implanté sur le territoire de la commune. La ressource qui alimente la commune est située à MANTHES où la nappe alluviale est prélevée pour être dirigée vers le réservoir de Moras. Depuis 1999 une exploitation de la nappe profonde permet de compléter la ressource en eau. Depuis le réservoir de Moras, l'eau est acheminée par une conduite gravitaire dans la vallée vers St Sorlin et Anneyron. Une seconde conduite achemine l'eau jusqu'au réservoir des Grises qui alimente aussi Anneyron.

Des contrôles sanitaires ont été effectués en 2013. Un seul résultat n'est pas conforme.

	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	2 267 943	2 325 718	2 263 463	2 085 968	1 960 715	-6,0%
St Albon - Les Prés nouveaux	412 429	454 274	421 571	348 433	318 516	-8,6%
St Claveyson - Qt Cazattes	161 242	141 438	181 837	191 181	185 596	-2,9%
St Manthes	1 385 692	1 404 221	1 298 164	1 180 116	1 099 297	-6,8%
St Saint Uze - Les Serves	0	43 861	115 390	117 725	121 686	3,4%
St Vermeille - St Martin d'Aout	308 580	281 924	246 501	248 513	235 620	-5,2%

Source : rapport annuel eau potable 2013

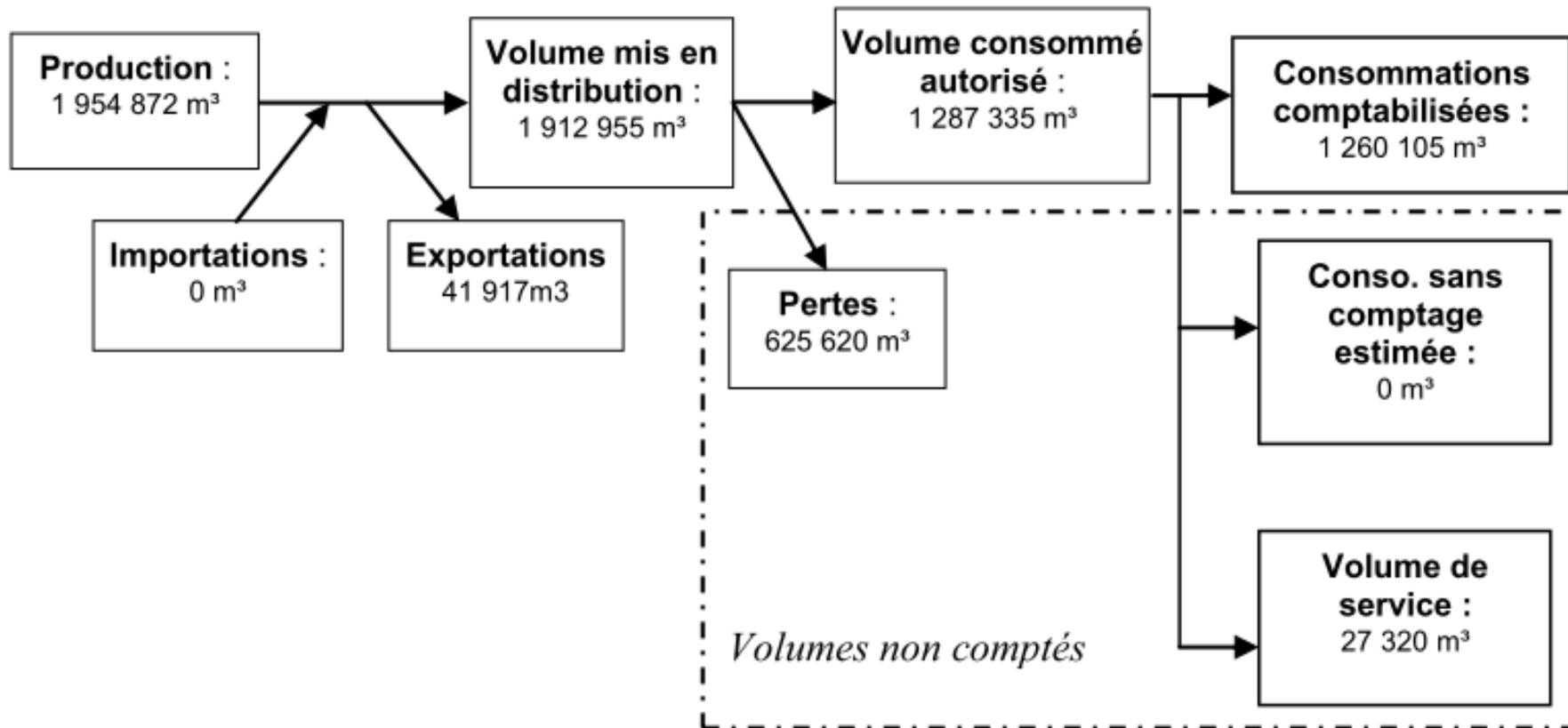
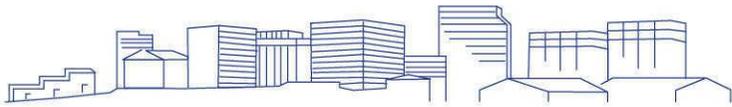
	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	54,3 %	55,0 %	57,1 %	63,8 %	68,0 %	6,6%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	1 173 995	1 250 704	1 271 433	1 309 964	1 287 335	-1,7%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	57 873	29 275	21 941	20 632	41 917	103,2%
Volume produit (m3) C	2 267 943	2 325 718	2 263 463	2 085 968	1 954 872	-6,3%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	0	0	0	0	0	0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau (A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

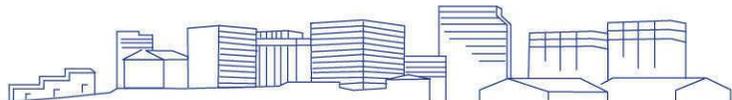
Source : rapport annuel eau potable 2013

Paramètres microbiologiques	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	97,01 %	98,55 %
Nombre de prélèvements conformes	62	82	63	65	68
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	2	1
Nombre total de prélèvements	62	82	63	67	69
Paramètres physico-chimique	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	86,96 %	85,92 %	93,55 %	96,00 %
Nombre de prélèvements conformes	72	60	61	29	24
Nombre de prélèvements non conformes	0	9	10	2	1
Nombre total de prélèvements	72	69	71	31	25

Source : rapport annuel eau potable 2013



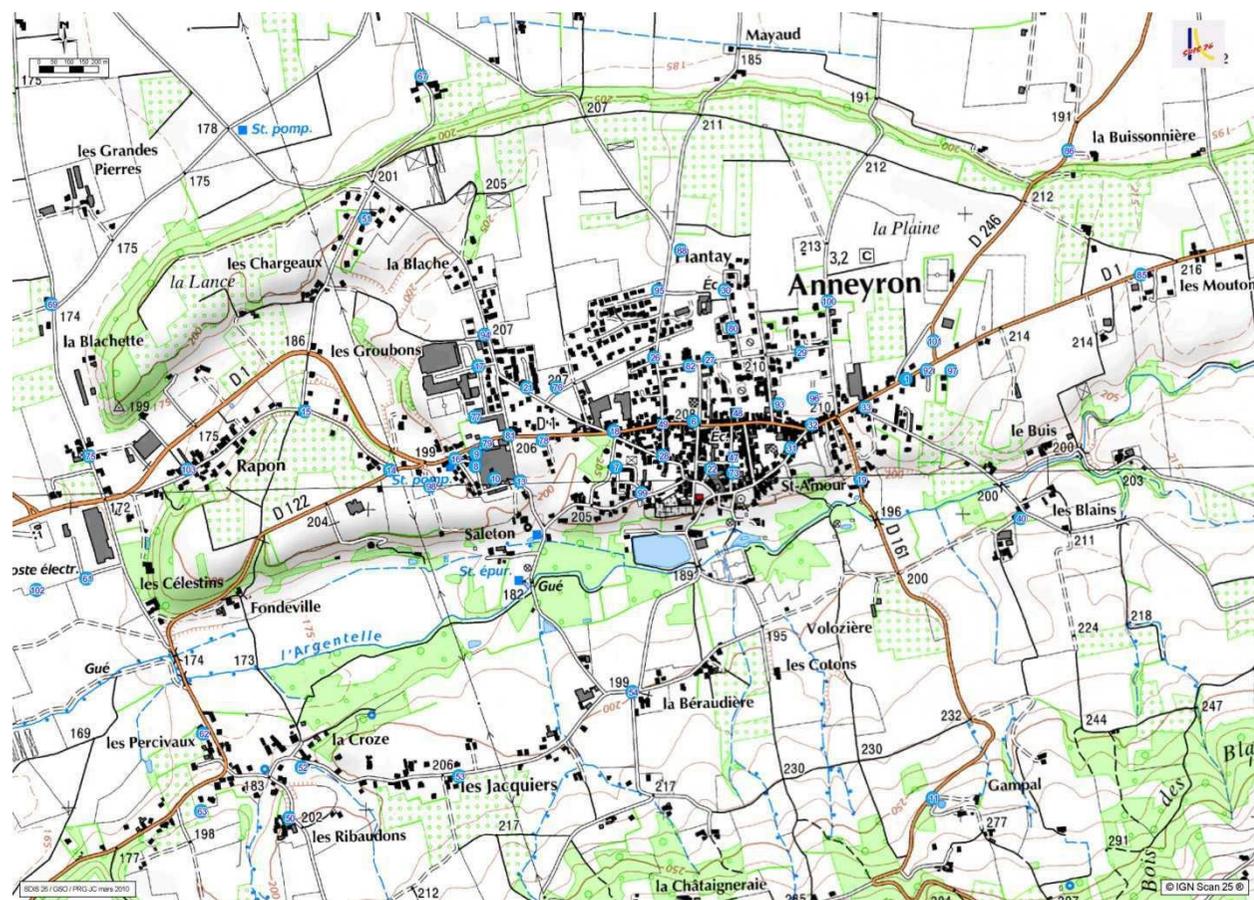
Performance du réseau, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2013



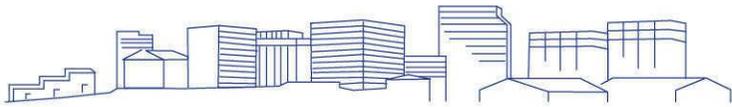
La défense incendie

La défense incendie est assurée par 115 poteaux incendies (données 2014) :

- 68 ont des débits insuffisants ;
- 8 ont une pression non conforme.



Localisation de la défense incendie dans le centre en 2014
Source : SDIS 26, contrôle des hydrants



L'assainissement

L'assainissement collectif

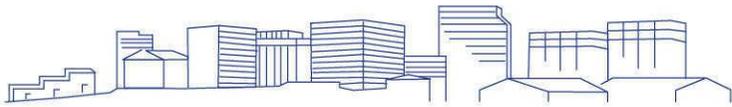
Les effluents de la commune sont dirigés vers 3 STEP :

- La commune d'Andancette d'une capacité de traitement de 13 000 équivalents habitants. Cette station réalisée en 2003, est prévue pour recevoir les eaux usées des communes d'Anneyron, Albon, Andancette et Beausemblant. Cette STEP traite actuellement 12 000 eq/hab ;
- Une située sur la commune de St Rambert d'Albon d'une capacité de traitement de 10 400 équivalents/habitants mise en service le 15 décembre 2003. Une partie des eaux usées d'Anneyron (notamment les eaux usées de Coinaud) est dirigée vers cette installation ;
- Une à Mantaille. Cette station de type macrophyte (roseaux) d'une capacité de 350 eq/hab permet de raccorder l'ensemble des habitations du hameau.

Anneyron dispose d'un zonage d'assainissement depuis 2010, ainsi que d'une carte d'aptitude des sols, en vigueur depuis 2006. Il apparaît que plusieurs secteurs non desservis par l'assainissement collectif ne sont pas aptes à l'implantation d'un assainissement autonome.

L'assainissement autonome

Les secteurs d'habitat diffus et la majorité des hameaux de la commune fonctionnent aujourd'hui avec un assainissement non collectif. Une bonne partie des systèmes d'assainissement sont anciens et ne répondent pas aux normes de la réglementation actuelle. Il faut rappeler qu'un SPANC (service public d'assainissement non collectif) a été mis en place par la Communauté de communes, il est chargé de vérifier la conformité des installations d'assainissement non collectif. Environ 516 ANC ont été recensés sur Anneyron.



Anneyron - Mantailles

Description de la station

Nom de la station : Anneyron - Mantailles (Zoom sur la station)
Code de la station : 060926010002
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : RHONE-ALPES
Département : 26
Date de mise en service : 01/07/2008
Service instructeur : DDT de la Drôme
Maître d'ouvrage : COMMUNE D ANNEYRON
Exploitant : COMMUNE D ANNEYRON
Commune d'implantation : ANNEYRON
Capacité nominale : 350 EH
Débit de référence : 52 m3/j
Autosurveillance validée : non validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement approprié
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 060000226010
Nom de l'agglomération : ANNEYRON - Hameau de Mantailles
Commune principale : ANNEYRON
Tranche d'obligations : Taille < 200 EH
Taille de l'agglomération en 2014 : 100 EH
Somme des charges entrantes : 100 EH
Somme des capacités nominales : 350 EH
- Liste des communes de l'agglomération : ANNEYRON

Chiffres clefs en 2014

Charge maximale en entrée : 100 EH
Débit entrant moyen : 0 m3/j
Production de boues : 0 tMS/an

Destinations des boues en 2014 (en tonnes de matières sèches par an) :



[Chiffres clefs en 2013](#)
[Chiffres clefs en 2012](#)
[Chiffres clefs en 2011](#)
[Chiffres clefs en 2010](#)
[Chiffres clefs en 2009](#)
[Chiffres clefs en 2008](#)

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : RHONE-MEDITERRANEE-CORSE
Type : Sol
Nom : infiltration en bordure de bancel
Nom du bassin versant : V3450500

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non
[Consulter les zones sensibles](#)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2015 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2014

Conforme en équipement au 31/12/2014 : Oui
Conforme en performance en 2014 : Oui

Respect de la réglementation en 2013

Respect de la réglementation en 2012

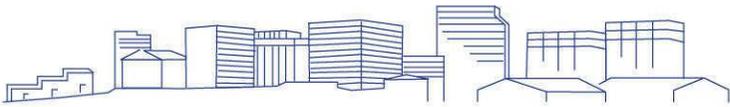
Respect de la réglementation en 2011

Respect de la réglementation en 2010

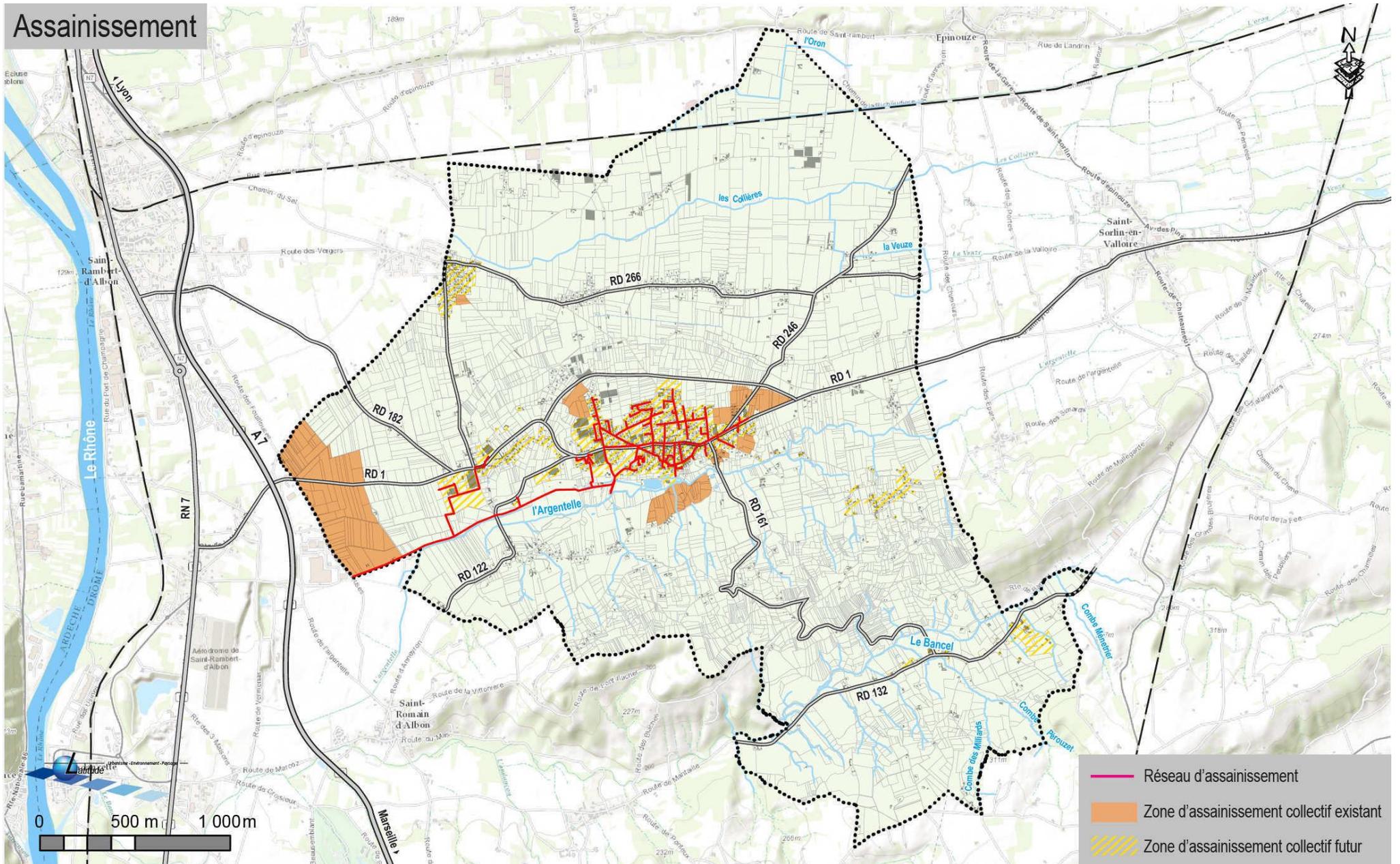
Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

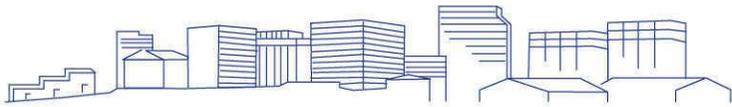
[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)



Assainissement



- Réseau d'assainissement
- Zone d'assainissement collectif existant
- ▨ Zone d'assainissement collectif futur



Les réseaux numériques

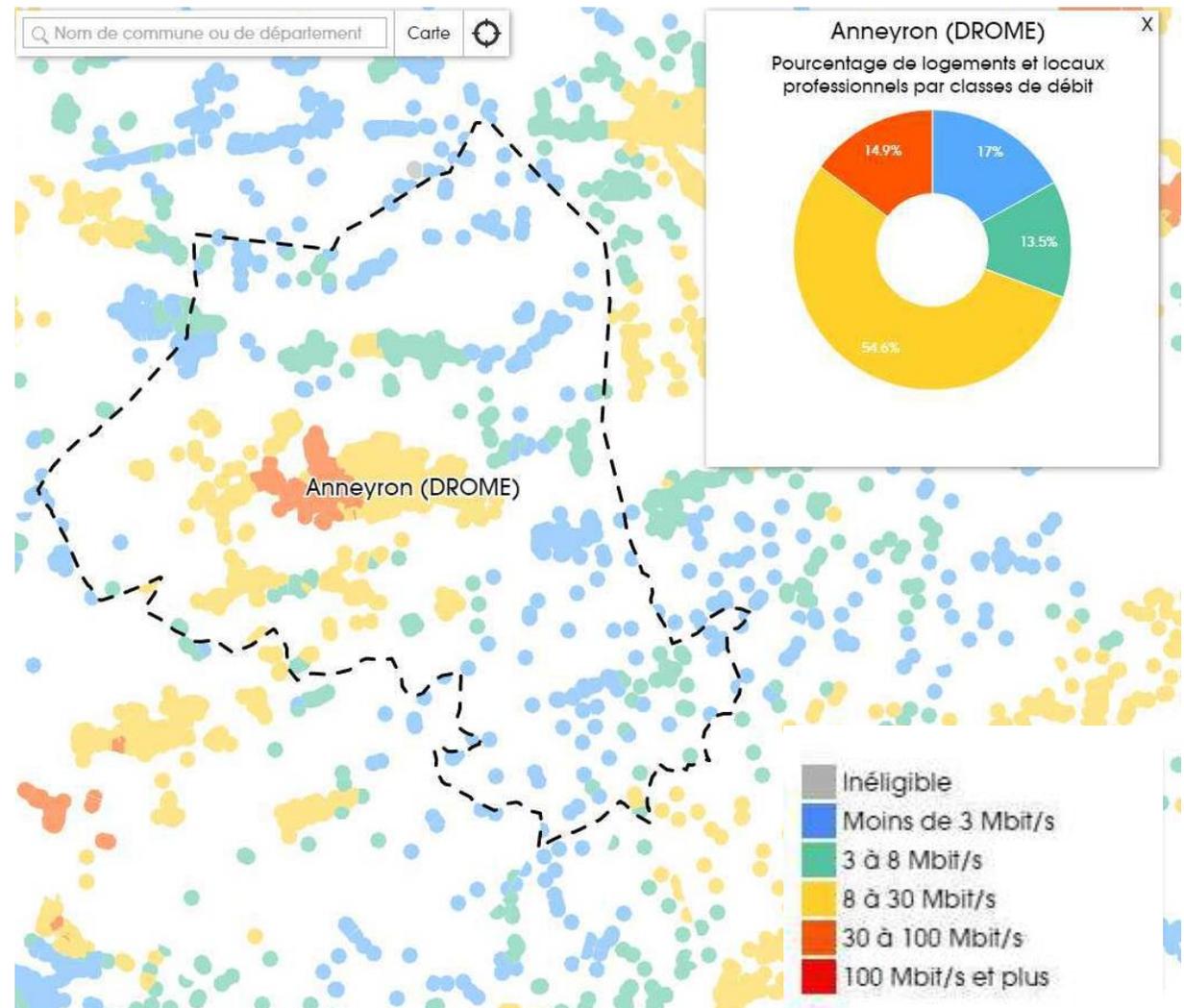
Les antennes relais

Deux antennes relais sont installées sur la commune. Celle d'Orange (Lafuma) et SFR (Gambetta coopérative fruitière). Seule celle d'orange diffuse de la 4G (et offre donc les débits les plus importants).

Internet

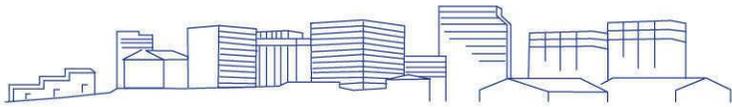
Il existe une grande disparité entre le centre (entre 8 et 100 mégas) et les hameaux (débit faible de moins de 3 mégas)

Anneyron n'est pas desservie par la fibre optique (FFTH). Toutefois, le syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique), délégation du service public, la déploie actuellement sur le département.



Couverture internet

Source : <http://observatoire.francethd.fr/>



6 L'énergie

6.1 Les documents supra-communaux

Le SRCAE

Élaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, ce schéma a pour vocation de fournir un cadre stratégique et prospectif aux horizons 2020 et 2050.

Le Préfet de la région a arrêté le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes) le 24 avril 2014.

Ce document a défini des orientations, dont celle de lutter contre la précarité énergétique en intégrant, par exemple, dans les documents d'urbanisme la rationalisation de l'offre de stationnement pour les véhicules.

Ce schéma trouve sa déclinaison dans les Plans Climat Énergie territoriaux (PCET), dans les documents d'urbanisme... Le schéma touche aux secteurs suivants : le bâtiment, les déplacements, les transports de marchandises, l'agriculture, la forêt, l'industrie et l'artisanat, ainsi que les énergies renouvelables.

Le PCET

Le Plan Climat Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

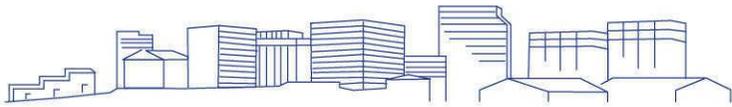
Anneyron est intégrée au PCET de Rhône Alpes adopté en 2013. Il comprend 81 orientations, divisé en 3 programmes :

- Fonctionnement de la région et des lycées publics (26 actions) ;
- Partenaires et politiques régionales (45 actions) ;
- Action internationale et adaptation aux effets du changement climatique (10 actions).

Le SRE

Le Schéma Régional Éolien constitue l'un des volets du SRCAE Rhône-Alpes. Ce schéma a été approuvé le 26 octobre 2012 par l'arrêté préfectoral de la région n° 2012 300-002. Il comporte des orientations et des cartes identifiant les zones potentiellement propices à l'éolien.

La commune est située en zone favorable pour le développement du grand éolien.



6.2 État des lieux

L'OREGES Rhône-Alpes établit chaque année, des bilans de production d'énergie, de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Sur la CCPDA, depuis 1990, le territoire consomme 38 % d'énergie en plus. Toutefois, entre 2012 et 2013, une baisse de la consommation énergétique de 5 % s'est initiée.

Le secteur résidentiel a moins augmenté. Si sa consommation est supérieure de 16 % depuis 1990, les évolutions sont à la baisse. La mise en place des normes de performances énergétiques semble avoir eu un impact important sur la réduction de la consommation énergétique.

Sur la CCPDA, le secteur de l'industrie et des déchets utilise 46 % de l'énergie finale, suivi par les transports (33 %) et le résidentiel (14 %).

Dynamiques d'évolution

Au cours de la dernière année	-5%
Au cours des 5 dernières années	14%
Depuis 2005	12%
Depuis 1990	38%

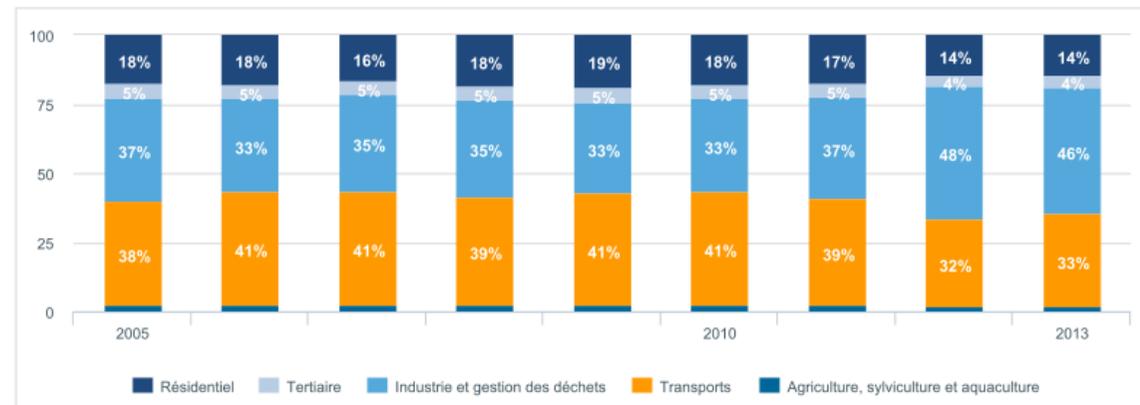
Consommation d'énergie finale totale (hors branche énergie) sur la CCPDA
Source : OREGES Rhône-Alpes - Année 2013

Dynamiques d'évolution

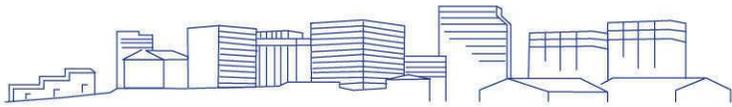
Au cours de la dernière année	-3%
Au cours des 5 dernières années	-9%
Depuis 2005	-8%
Depuis 1990	16%

Consommation d'énergie finale dans le secteur résidentiel sur la CCPDA
Source : OREGES Rhône-Alpes - Année 2013

Evolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



Source : OREGES Rhône-Alpes - Année 2013



6.3 Le logement et les performances énergétiques sur le territoire

Un bâti ancien, à faible efficacité

Environ 72 % des logements ont été construits avant 1990. Les premières normes énergétiques sont entrées en vigueur en 1975. La mise à niveau énergétique représente un enjeu important qui va perdurer encore durant les prochaines décennies. Il faut noter que les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975. C'est le cas de 17,7 % d'entre eux, contre 14,8 % pour l'ensemble des ménages français (Source : Insee, enquête nationale Logement, 2006). De plus, l'une des principales raisons est relative à une mauvaise isolation (citée dans 41 % des cas).

Dans le cadre des réhabilitations, il s'agira de favoriser cette requalification (isolations par l'extérieur, utilisation des énergies renouvelables...) dans le parc ancien qui concentre les logements les moins performants sur le plan énergétique. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'énergie des habitants, dans un contexte où la production neuve de logements répond à des critères de performance énergétique (BBC par exemple).

Un chauffage électrique en augmentation

Si les éléments de confort sont globalement présents, l'importance de la catégorie « chauffage tout électrique » (près de 16.4 % des résidences principales) pose la question de la performance énergétique des logements dans les prochaines années.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2012	%	2007	%
Ensemble	1 649	100,0	1 516	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	1 633	99,0	1 485	98,0
Chauffage central collectif	96	5,8	68	4,5
Chauffage central individuel	1 052	63,8	1 024	67,5
Chauffage individuel "tout électrique"	271	16,4	223	14,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Un chauffage électrique en augmentation, qui représente un coût important pour les ménages

La moyenne Française pour les dépenses énergétiques est d'environ 700 € par personne, mais elle inclut les logements collectifs des grandes villes (qui sont bien moins énergivores que les maisons individuelles).

Au total, près de 15 % des ménages français ont un taux d'effort énergétique dépassant 10 %, ce qui signifie que plus de 3 800 000 ménages dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer en 2006 (Source : Insee, enquête nationale Logement, 2006). On peut alors parler de précarité énergétique, puisque près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes

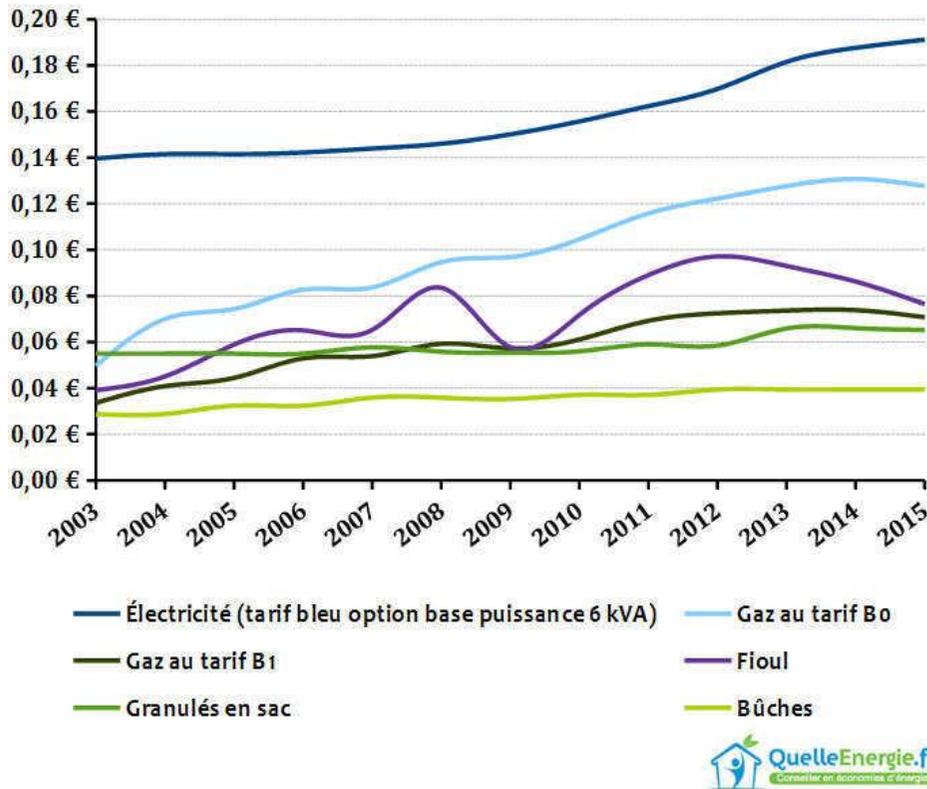
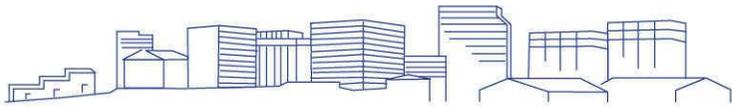
Le type d'énergie utilisée a également un impact. Parmi les ménages en inconfort thermique pour des raisons financières, 48 % se chauffent à l'électricité, alors qu'en moyenne 33 % des ménages utilisent ce type de chauffage.

De plus, la hausse du coût moyen des énergies s'est accélérée depuis 2006 (+3,3 % par an). Le graphique ci-après indique que l'électricité reste une des énergies les plus onéreuses.

Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont celles qui ont le plus augmenté depuis le début des années 2000 (+5,8 % par an). À l'inverse, les combustibles bois sont les énergies qui ont le moins augmenté, voire dont le prix n'a pas bougé depuis le milieu des années 2000.

Devant ces constats d'augmentation des coûts de l'énergie, mais également dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les réglementations thermiques se durcissent. Ainsi ; un logement construit en 2013 doit consommer 4 fois moins d'énergie qu'un logement réalisé en 2005.

Il est également à noter que deux autres réglementations devraient entrer en vigueur prochainement : la RT 2015 (bâtiment passif) et la RT 2020 (bâtiment à énergie positive).



Coût d'un kWh d'énergie en euros
Source quelleEnergie.fr, 2015

Le diagnostic de performance énergétique

La consommation annuelle en énergie finale n'est plus prise en compte. On s'exprime dorénavant par une consommation en énergie primaire exprimée en kWh-ep/m²/an.

0 - 50 classe A. Les maisons neuves les plus performantes ; difficilement atteignable en rénovation, mais accessible pour la construction neuve au logement conforme au label réglementaire « Bâtiments basse consommation »,

51 - 90 classe B. Atteignable en construction neuve et en rénovation. Concerne certaines constructions neuves conformes au label réglementaire « Très Haute Performance Energétique »

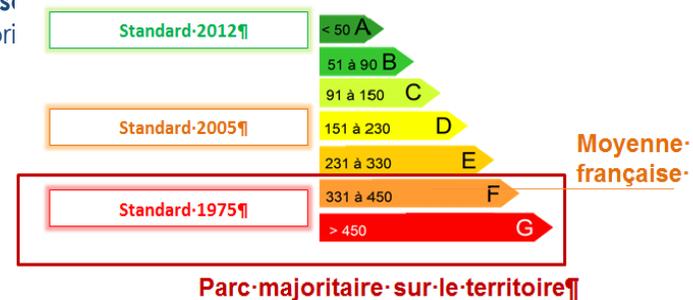
91 - 150 classe C. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées au gaz en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 130 kWh-ep/m²/an).

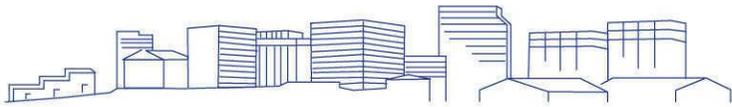
151 - 230 classe D. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées à l'électricité en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 250 kWh-ep/m²/an) Standard des années 80 et 90 pour les chauffages à combustibles.

231 - 330 classe E. Des logements avant le premier choc pétrolier ou des logements anciens chauffés à l'électricité.

331 - 450 classe F. Des logements anciens généralement construits entre 1948 et 1975. Les économies réalisables sont très importantes, le rendement économique (retour sur investissement) est évident

451 - ... classe G. sans isolation à rénover en priorité





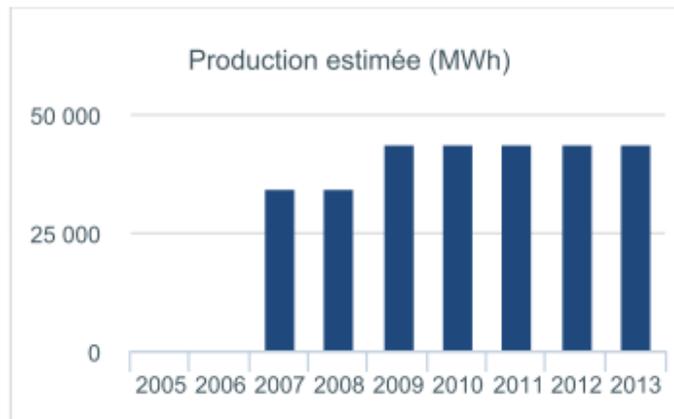
6.4 Les énergies renouvelables (existant et potentiel)

L'énergie éolienne

Anneyron est inscrite en zone favorable au développement de l'éolien. La région Rhône-Alpes souhaite développer la valorisation de ce potentiel en soutenant aussi l'installation d'éoliennes de petite puissance, adaptées à un usage « domestique » (particuliers, PME, agriculteurs...).

Les objectifs nationaux rappelés dans le cadre du Grenelle de l'environnement visent à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France à l'horizon 2020 (contre 11 % environ en 2009). Le petit éolien peut donc contribuer en partie à la réalisation de cet objectif. Le développement du petit éolien est susceptible de contribuer à une meilleure autonomie énergétique des territoires. Il peut aussi constituer un renfort et un soutien à l'éolien classique.

Sur la commune, aucune installation d'éolienne n'était recensée en 2014.



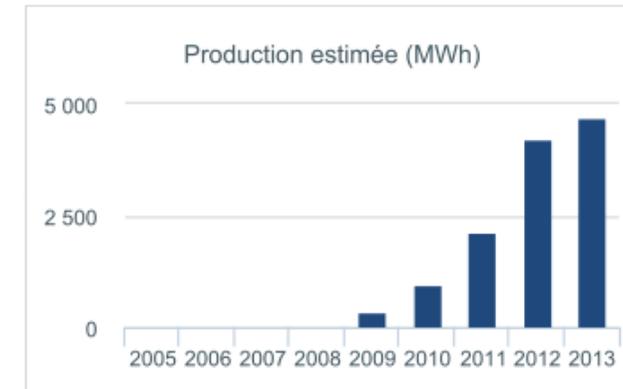
Éolien sur la CCPDA
Source : Données OREGES

L'énergie photovoltaïque et thermique

Concernant l'énergie photovoltaïque, le territoire est situé dans une zone présentant un rendement photovoltaïque de l'ordre de 1 150 kWh/KWc de panneaux photovoltaïques installés. Il s'agit d'un rendement intéressant et le territoire possède une réelle potentialité au développement du photovoltaïque.

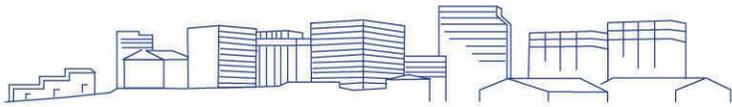
Le PLU pourra favoriser l'apport de l'énergie solaire dans les constructions :

- Localisation des zones de développements futurs sur des sites orientés au Sud ;
- Gradation des hauteurs de bâti et mise en place d'orientations d'aménagement pour limiter les masques solaires.



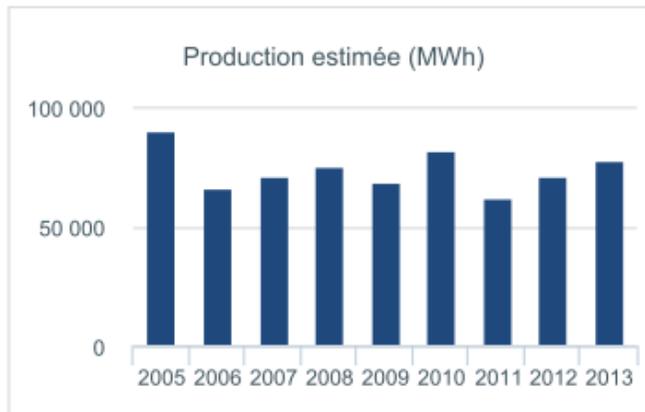
Solaire photovoltaïque sur la CCPDA
Source : Données OREGES

Concernant le solaire thermique, la production semble stable depuis quelques années, avec environ 813 MWh de produit sur la CCPDA.



La filière bois énergie

Depuis 2011, la production de bois-énergie est en augmentation avec une production estimée de plus de 77000 MWh.



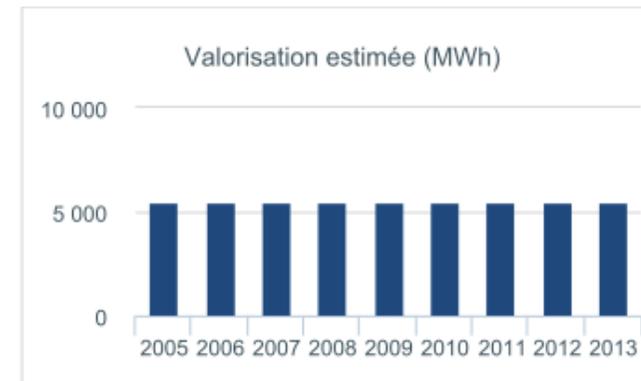
Production bois-énergie sur la CCPDA
Source : Données OREGES

La méthanisation

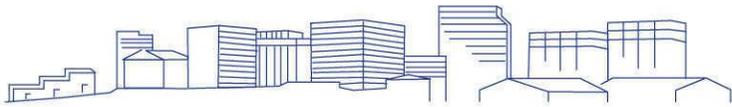
La méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière produisant du méthane. C'est un moyen de produire des énergies renouvelables multiples (gaz, chaleur, électricité). Elle permet aussi la production d'une matière fertilisante de bonne qualité. Elle est principalement développée dans les secteurs d'élevages.

Sur la CCPDA, il est produit annuellement plus de 5400 MWh.

Il n'existe pas de projet de ce type sur Anneyron.



Production de biogaz sur la CCPDA
Source : Données OREGES



7 La situation urbaine

7.1 Les dynamiques urbaines

À l'origine, le bourg d'Anneyron était organisé à partir du prieuré localisé à l'emplacement de l'actuel château de Larnage, et de l'église Notre Dame. Quelques groupements urbains à Coinaud, Coussieux, les Vials, et des fermes isolées venaient compléter cette armature.

Jusqu'en 1850 les extensions urbaines sont restées très limitées le long des voies du bourg :

- L'actuelle rue Maurice Faure représentait la voie principale du village ;
- L'actuelle RD 1 marquait la limite Nord de l'urbanisation et était la voie de passage entre la vallée du Rhône et l'arrière-pays.

Jusque dans les années 1960-1970, les développements ont conduit à une densification du bourg dans le « triangle RD1, Rue du Marquis d'Arlandes et rue Maurice Faure », ainsi qu'à des extensions linéaires limitées le long des voies.

À partir des années 1960-1970, les développements quittent le site d'origine pour investir le secteur Nord du bourg, essentiellement par des opérations de constructions individuelles et la partie Ouest par des implantations d'importants tènements d'activités. Ces développements ont conduit à plus que doubler la surface urbanisée du bourg.

Parallèlement, un habitat diffus s'est développé soit à partir d'un noyau urbain ancien existant (Coussieux, Coinaud, les Vials, la Croze), soit sans accroche urbaine avec un développement linéaire le long des voies (Les petites Pierres, les Clôtrières, La Béraudière, Les Ribaudons, Les Jacquiers...).

Les dynamiques récentes montrent :

- Un investissement des parcelles disponibles du bourg et des extensions Nord sous forme d'habitat individuel, le plus souvent dans le cadre d'opérations groupées ;

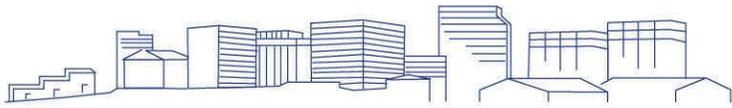


Les lotissements anciens

Cette dynamique de développement au Nord se poursuit ces dernières années avec la réalisation des premières tranches de l'opération de l'Amphithéâtre, mais dans une mixité plus marquée des formes urbaines et une densité plus importante et une organisation urbaine qui se raccroche au bourg par un système viaire structurant.



Les opérations groupées récentes



- Des opérations de lotissement en poursuite du bourg comme le clos de Mady ;



Le clos de Mady

- Quelques opérations individuelles de comblement de parcelles non bâties dans le tissu urbain dans le bourg et dans les hameaux (Les Vials, Coussieux, Mantaille) ;
- Une densification du bourg par des opérations de logement collectif qui peuvent être anciens (aux Allégrets, rue de l'Europe), ou récents (face à la Mairie, au Plantay...).



Opération individuelle en comblement de hameau



Petit collectif au Plantay

Les dynamiques en cours concernant :

- L'aménagement de la ZAE de la plaine en extension du bourg dans sa frange Est, la poursuite de l'opération de l'Amphithéâtre.

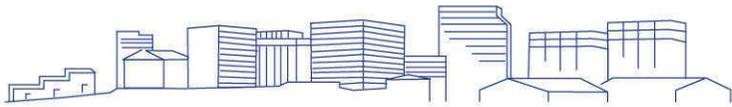


Les terrains en attente de l'aménagement de la ZAE de la plaine

- Le renouvellement urbain important autour de la place Rambaud qui permettra de développer une offre en logements et en commerces renouvelés, dans une organisation de petits collectifs et d'habitat individuel compact.

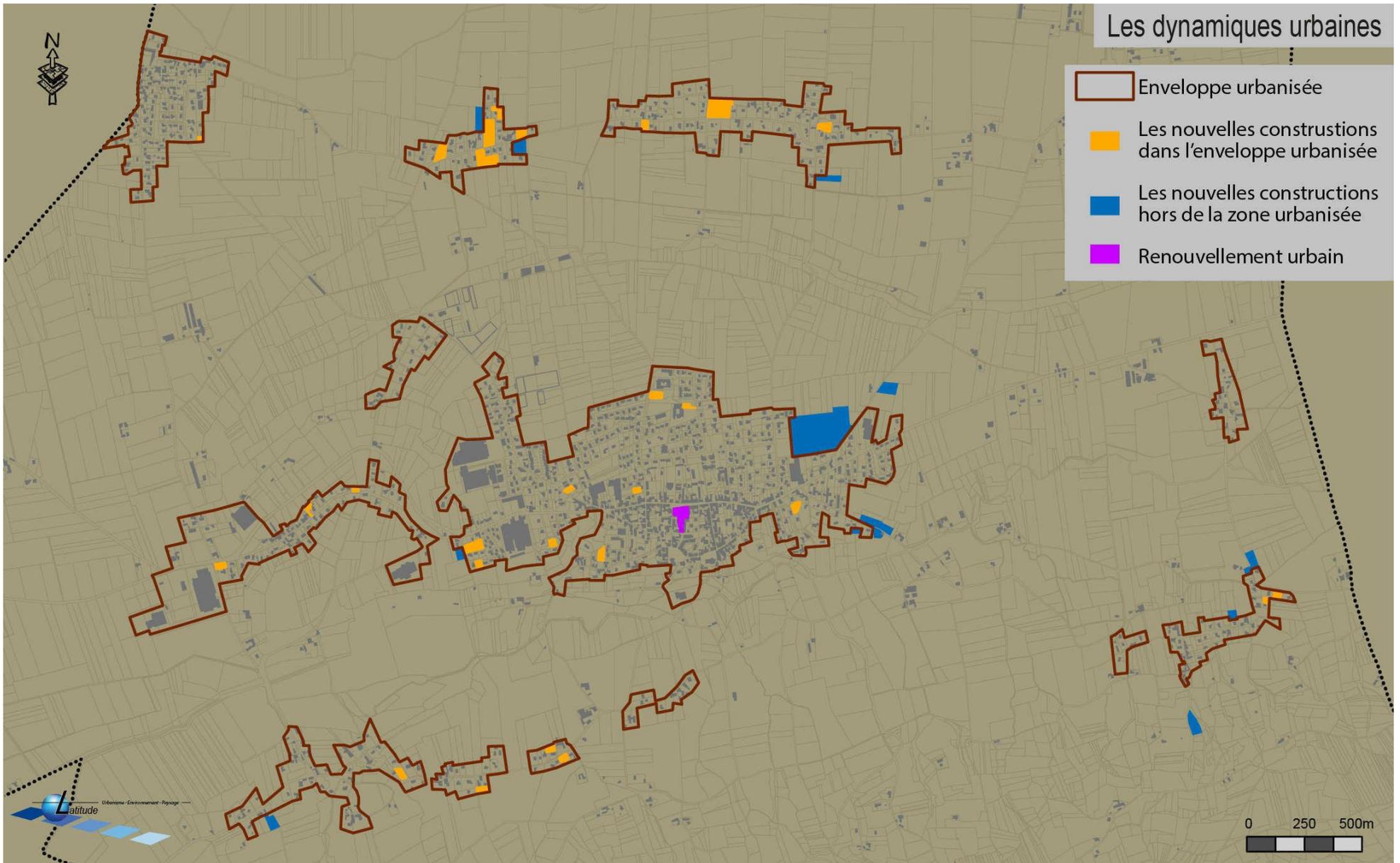


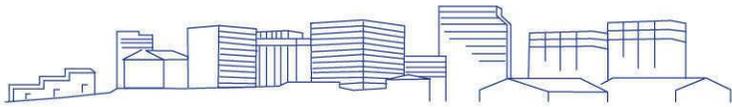
Le renouvellement en cours de l'ilot de la place Rambaud



Les dynamiques urbaines

-  Enveloppe urbanisée
-  Les nouvelles constructions dans l'enveloppe urbanisée
-  Les nouvelles constructions hors de la zone urbanisée
-  Renouvellement urbain





7.2 Le bilan de la consommation foncière

Le code de l'urbanisme prévoit qu'un bilan de la consommation foncière depuis 10 ans doit être réalisé lors de la révision du PLU.

La méthode

La méthode retenue pour cette estimation s'appuie sur une analyse des autorisations d'urbanisme depuis 10 ans : permis de construire, d'aménager et déclaration préalable.

Ont été éliminées toutes autorisations ne concernant pas une consommation d'espace (extension d'une construction existante, annexe, piscines liées à des habitations existantes, changements de destination...). Les autorisations d'urbanisme ont ensuite été localisées :

- Celles inscrites dans des enveloppes urbaines constituées ne sont pas considérées comme consommatrices d'espace ;
- Celles inscrites en prolongement de l'enveloppe urbaine sont comptabilisées.

Le bilan de la consommation foncière

Les opérations de renouvellement urbain et en particulier celle de la place Rambaud en cours de construction, n'ont pas été comptabilisées. Elles ne constituent pas de consommation de foncier.

Si globalement 30,6 ha ont été utilisés par l'urbanisation, près des deux tiers ont été utilisés pour l'habitat et le reste se répartit entre les autres occupations du sol détaillées dans le tableau ci-après.

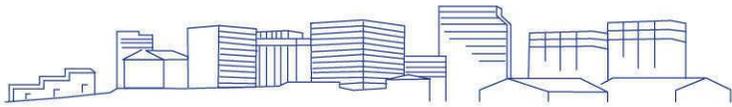
Toutefois, sur les 19 ha utilisés pour l'habitat, 4,8 ha sont inscrits dans les enveloppes déjà urbanisées (Parcelles résiduelles et quelques divisions parcellaires) et ne constituent pas de la consommation foncière.

Si on décompte ces espaces, l'utilisation de foncier hors des enveloppes urbanisées représente 25,8 ha dont :

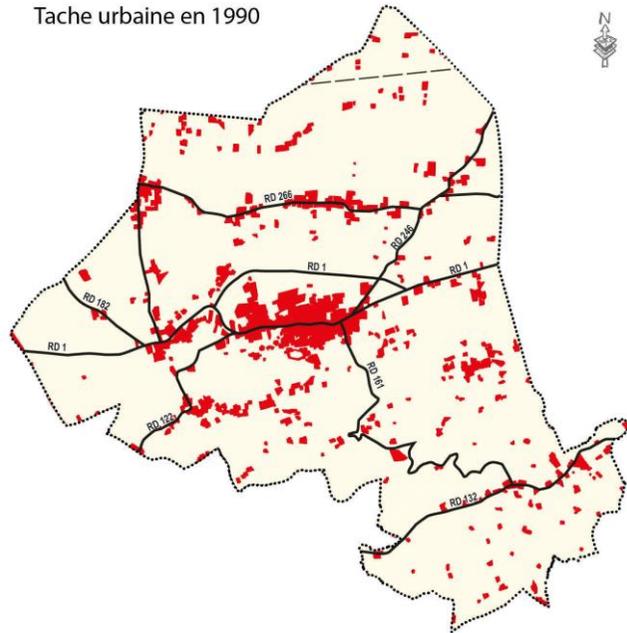
- 55 % par l'habitat ;
- 19 % par les constructions agricoles ;
- 17 % par les activités économiques ;
- 19 % par les équipements.

Nature des constructions	Surface en ha	
Logements (non agricoles)	19 ha (dont 4,8 ha dans les enveloppes urbanisées et 14,2 ha hors enveloppe urbanisée)	214 logements
Activités économiques	4,3	
Agriculture (y compris logement de l'exploitation)	4,8	
Équipements	2,5	
Total	30,6	

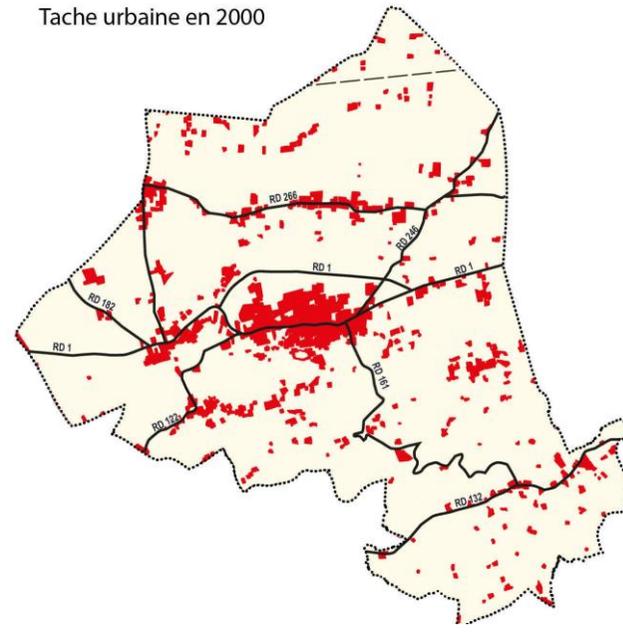
Les densités moyennes de construction d'après ces autorisations d'urbanisme sont de 11 logements/ha.



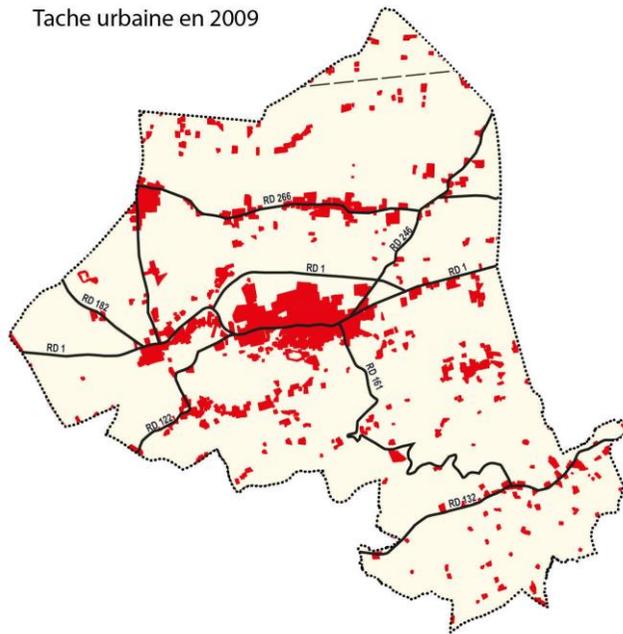
Tache urbaine en 1990



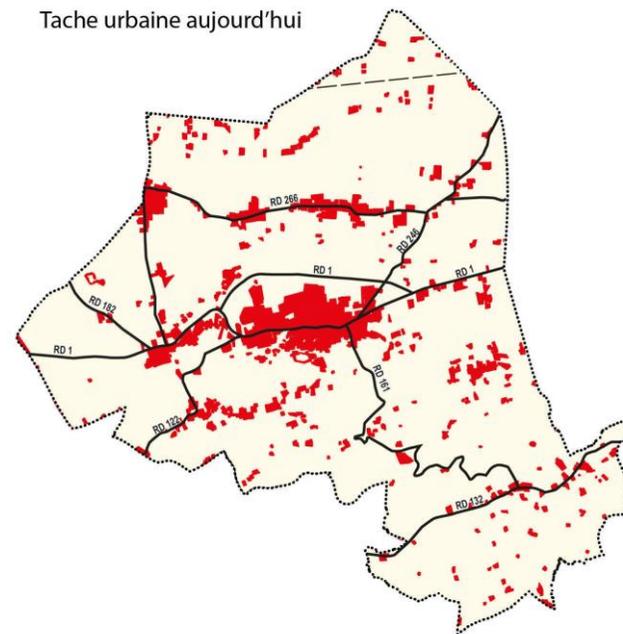
Tache urbaine en 2000

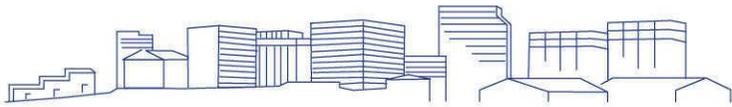


Tache urbaine en 2009



Tache urbaine aujourd'hui





7.3 Les typomorphologies urbaines

La structure urbaine communale est organisée à partir :

- Du bourg ;
- De plusieurs hameaux anciens d'importance variée ;
- D'un habitat diffus assez important.

Le bourg

Le centre d'Anneyron s'organise à partir de plusieurs quartiers dont la typologie urbaine et architecturale est caractéristique des différentes époques de construction et des fonctions urbaines présentes :

◆ le quartier historique au sud de la RD1 :

Les limites du quartier historique sont constituées de la rive nord bâtie de RD 1 et de la vallée de l'Argentelle au Sud.

Le bâti resserré, en ordre continu ou semi continu présente des hauteurs limitées à R+1+c et R+2. Compact et à l'alignement, il s'organise à partir d'un parcellaire de petites tailles, perpendiculaire aux voies. Les voies sont assez étroites, mais bien maillées à l'échelle du piéton, et confortées par quelques sentes piétonnières qui permettent de traverser les épaisseurs d'îlot.

Quelques cœurs d'îlots conservent encore des espaces non bâtis ou des friches. Ponctuellement quelques opérations de renouvellement urbain ont permis de conforter le tissu traditionnel par des constructions d'habitat collectif à l'alignement se prolongeant dans les cœurs d'îlot (tènement face à la mairie par exemple).

L'opération en cours place Rambaud poursuit cette dynamique de renouvellement du centre.

Cet espace concentre la majorité des commerces et des services de proximité et constitue le pôle d'animation majeur du bourg.

Les linéaires commerciaux sont partagés en deux points :

- La RD 1 ;
- L'alignement de la place Camille Gervais à la place de l'église, qui constituait la centralité la plus ancienne du bourg.

Les fronts bâtis continus de la RD 1

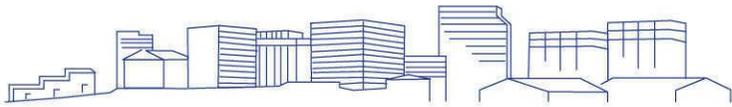


Opération de renouvellement urbain



Les fronts bâtis continus de la rue Maurice Faure





◆ **Les extensions Nord du centre :**

Le centre historique trop à l'étroit, a investi le Nord de la RD 1 avec plusieurs secteurs de typologie distincte :

- Un tissu mixte accueillant des équipements, de l'habitat collectif et de l'habitat individuel (secteur compris entre la rue Ferry, la rue des tennis et la rue de l'Europe) ;
- Un tissu essentiellement constitué d'une juxtaposition d'opérations de lotissements, les densités varient de 600 à 1200 m² par construction pour l'habitat individuel. Les voiries internes fonctionnent souvent en impasse et ne permettent pas toujours une perméabilité du tissu urbain. Enfin ces extensions récentes n'ont pas d'espace public ;
- En limite Nord, le secteur du Plantay, d'urbanisation très récente, accueille à la fois des équipements (SDIS, école, MARPA), un habitat collectif et individuel, et une place publique. La transition avec l'espace agricole est directe, et la rue Jules Ferry est devenue une entrée de ville depuis l'ouverture de la nouvelle RD1 au Nord : cette rue perd une nouvelle valeur.

Ces tissus présentent une assez grande homogénéité, d'implantation en retrait de la voie et des limites séparatives. En dehors des grandes emprises d'équipements ou économiques, les emprises au sol sont relativement faibles, moins de 30 % de l'assiette foncière.



◆ **Les extensions Est du centre**

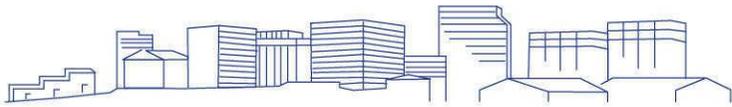
En limite Nord Est les extensions urbaines sont en cours de réalisation avec les tranches d'urbanisation de l'amphithéâtre. Les formes urbaines sont organisées dans un aménagement d'ensemble. Le nouveau quartier maille avec les voies existantes rendant ainsi ce quartier perméable. Les formes bâties sont beaucoup plus denses que dans les opérations adjacentes et allient habitat pavillonnaire et intermédiaire.



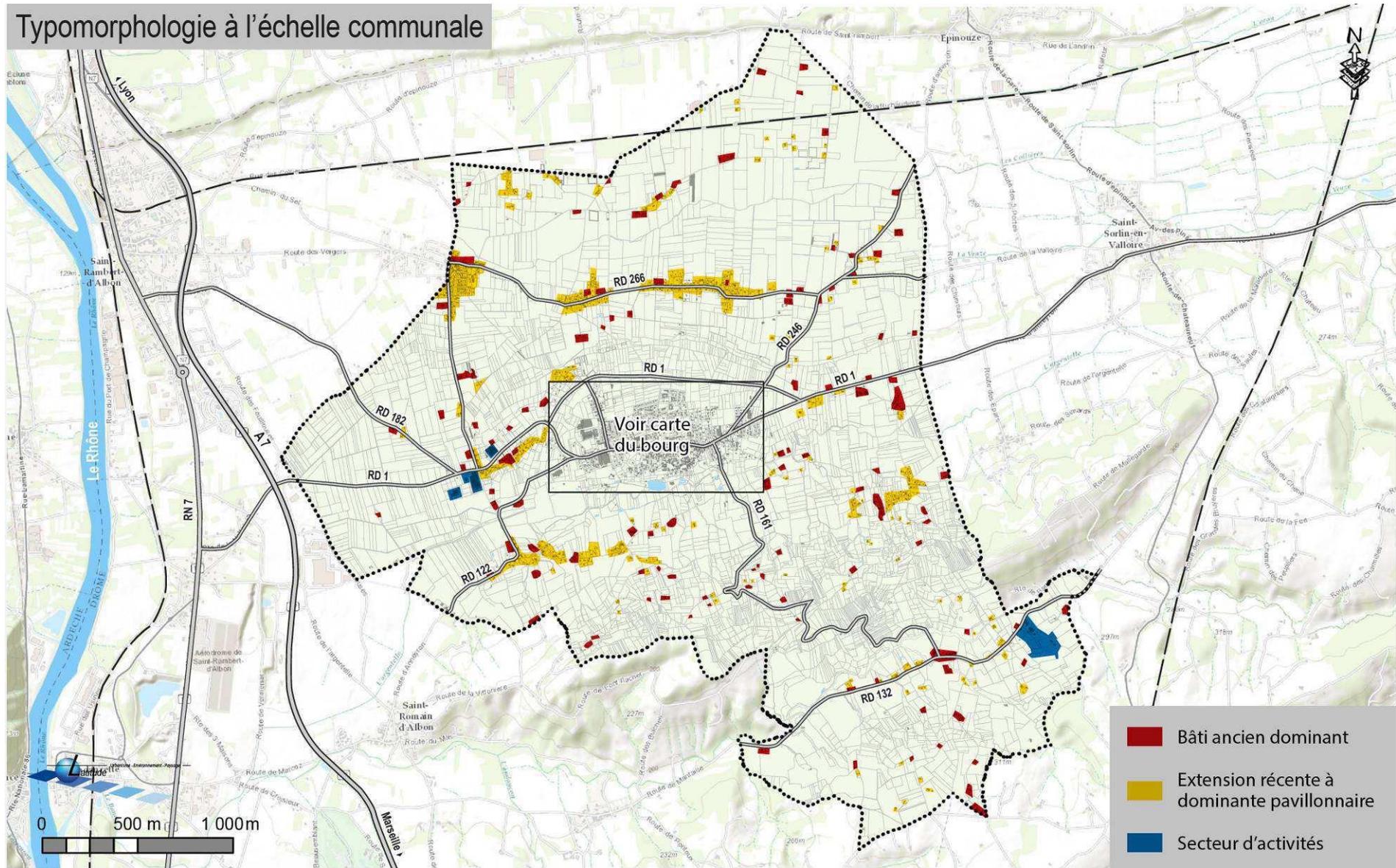
◆ **Les quartiers Ouest**

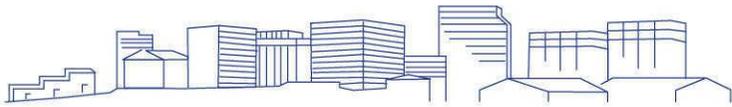
Ce secteur est marqué par la présence des grands tènements d'activités (Rodet, Lafuma), les emprises au sol sont importantes (50 à 60 %). Un habitat individuel groupé ou plus diffus vient border ces tènements. Les densités varient de 1 000 m² par logement pour l'habitat individuel à 500 m² pour les maisons jumelées.



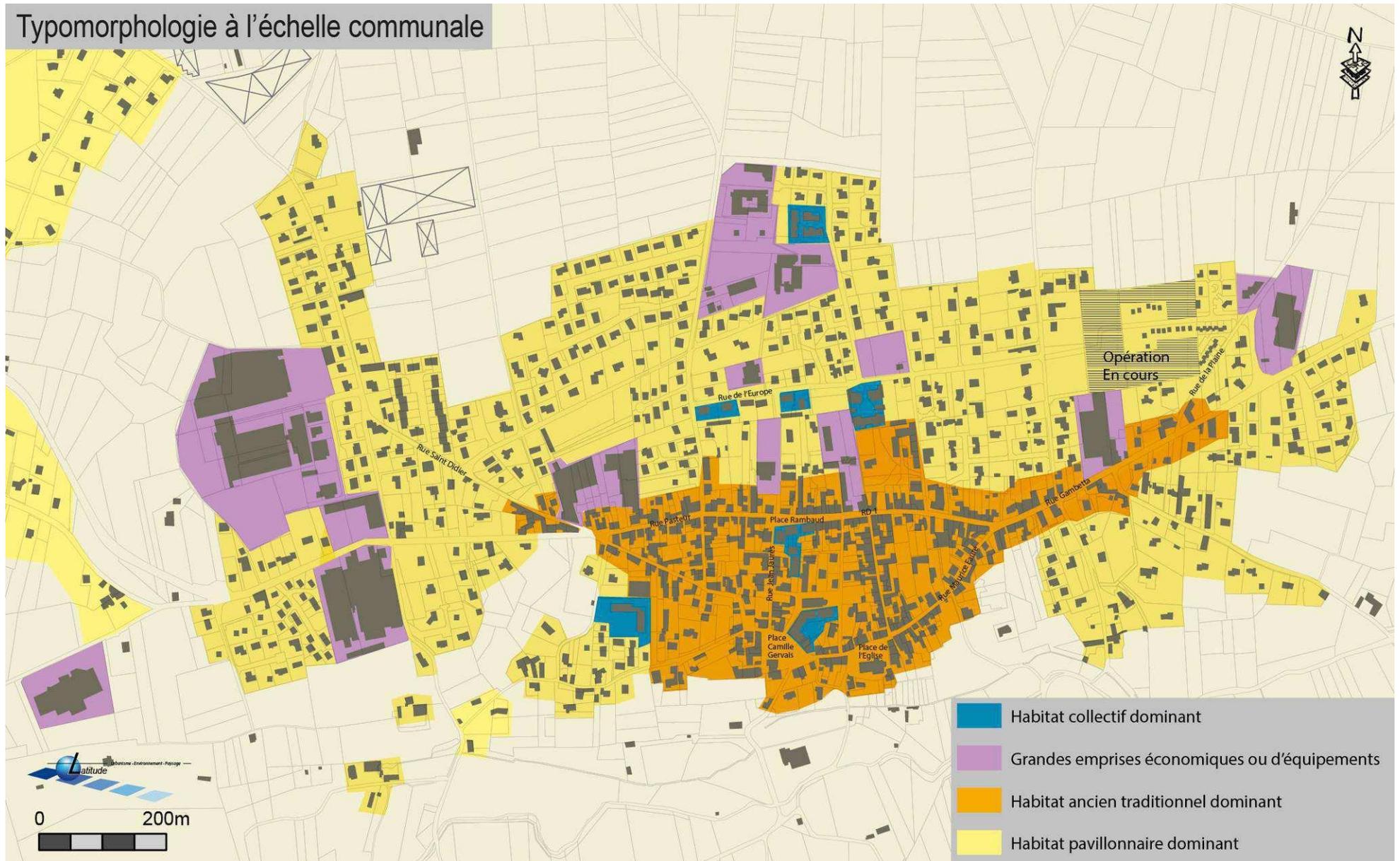


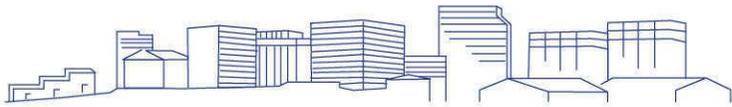
Typomorphologie à l'échelle communale





Typomorphologie à l'échelle communale





Les hameaux constitués

Les anciens hameaux, et les anciens villages rattachés à la commune d'Anneyron sont relativement nombreux et ont servi de socles aux développements urbains :

◆ le hameau de Coinaud,

Constitué à l'origine d'un noyau ancien (bâti à l'alignement, hauteur R+1+combles), il est aujourd'hui prolongé d'extensions récentes (habitat individuel en retrait des voies). Le hameau organisé au départ au carrefour de plusieurs voies, a vu ses extensions se développer linéairement le long de la RD 266. Coinaud à la fois sur les communes d'Anneyron et de Saint Rambert d'Albon, bénéficie d'une certaine autonomie par rapport au centre : présence d'une école pour le hameau. Plusieurs opérations de lotissements sont venues renforcer la structure urbaine et donner une épaisseur au noyau traditionnel.

◆ le hameau de Mantaille,

Mantaille, est un ancien village assez indépendant du bourg (présence d'un gymnase, d'une salle des fêtes, église etc.) Il est resté plutôt préservé des extensions récentes. En effet seules quelques constructions récentes se sont développées le long de la RD 132 et de la RD 161. Il conserve une qualité patrimoniale.



◆ Le hameau de Coussieux

Situé à l'Est du bourg, ce hameau présente un noyau ancien prolongé par une urbanisation linéaire le long des voies, laissant des parcelles non construites insérées entre les secteurs construits.

◆ Le hameau des Vials,

Avec moins d'une quinzaine de constructions, ce hameau garde son caractère ancien et rural.

Des extensions urbaines plus récentes sont venues soit conforter le tissu urbain par comblement des interstices soit le prolonger en extension linéaire le long des voies.

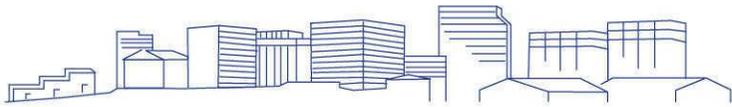


Les hauteurs du bâti

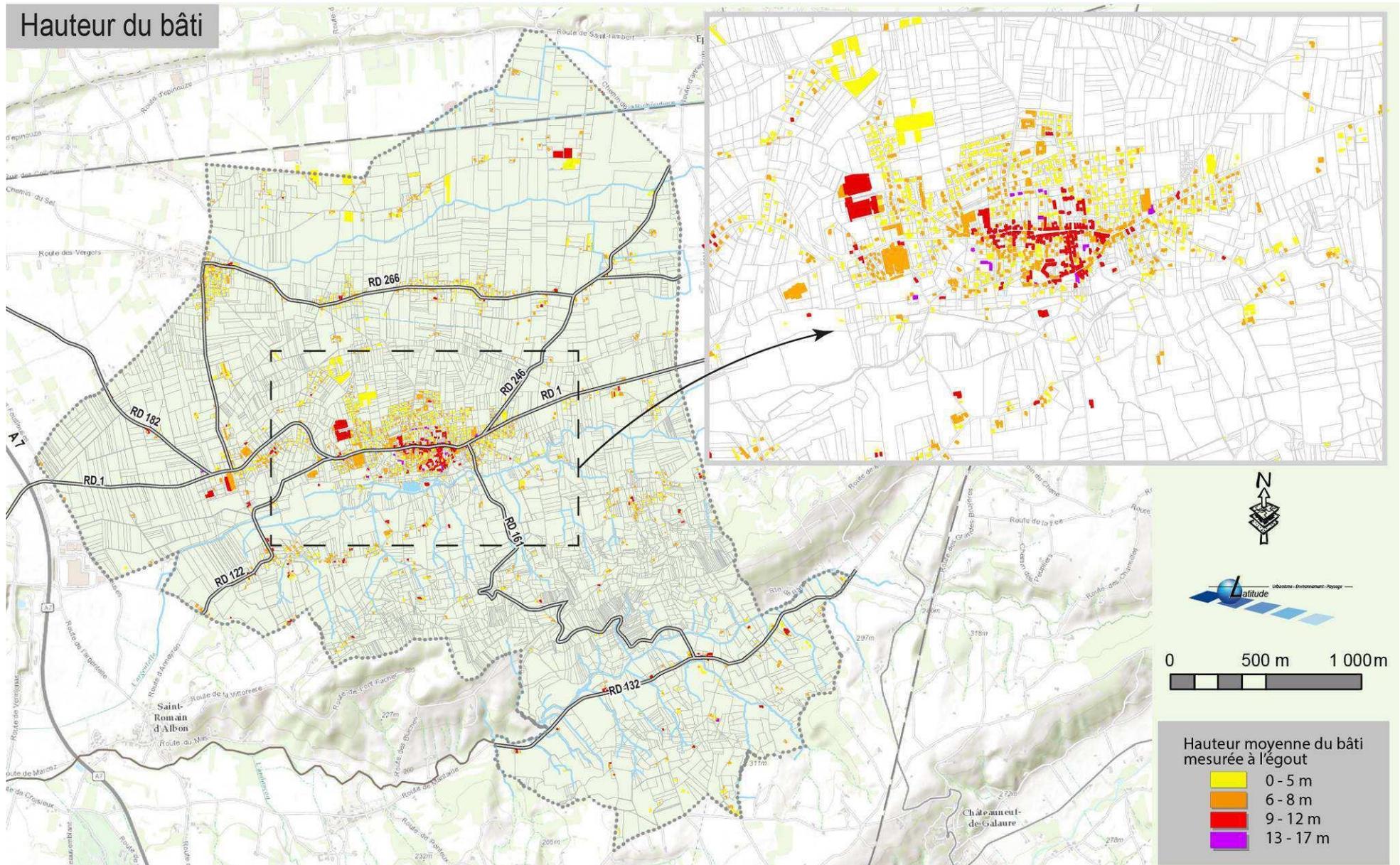
Les hauteurs du bâti sont directement en lien avec ces typomorphologies urbaines :

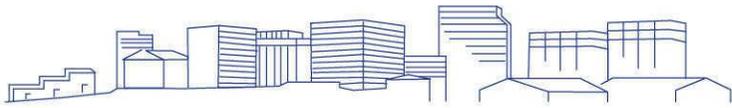
- Habitat traditionnel R+1+c ou R+2 dans le bourg ;
- Habitat collectif récent R+3 ;
- Pavillonnaires : RDC à R+1.

La carte ci-après identifie ces typologies de hauteurs.



Hauteur du bâti





7.4 Les densités

La commune d'Anneyron a connu des dynamiques similaires aux grandes évolutions nationales, qu'on retrouve dans les densités de construction :

- Un tissu urbain traditionnel ancien dense avoisinant 50 à 55 logts/ha ;
- Un tissu urbain de petits collectifs autour de 60 logts /ha ;
- Des espaces pavillonnaires du bourg autour de 10 logts/ha
- Les secteurs d'habitat groupés ou intermédiaires : environ 20 logts/ha
- Des secteurs de mitage avec une urbanisation diffuse le long des voies : environ 5 logts/ha ;

En dehors de l'opération de l'Amphithéâtre en cours, et de l'opération groupée de l'impasse de la Blache, il n'existe pas d'opérations d'habitat intermédiaire.

Cette troisième voie de l'habitat intermédiaire pourrait être renforcée alliant compacité bâtie, économie de foncier, traitement des vis-à-vis, des espaces extérieurs privatifs répondant aux aspirations des habitants.

Cette forme urbaine d'habitat intermédiaire juxtaposant horizontalement et/ou verticalement les volumes peut être une bonne alternative pour :

- Favoriser une offre abordable (en particulier vers les primo-accédants des classes moyennes et les personnes âgées) ;
- Développer une offre résidentielle de qualité ;
- Assurer des transitions urbaines.

Habitat collectif de centre bourg

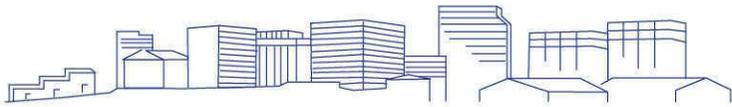


Habitat intermédiaire de l'opération de l'amphithéâtre

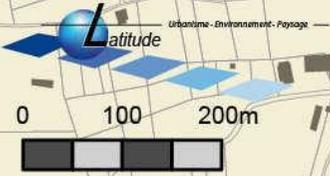
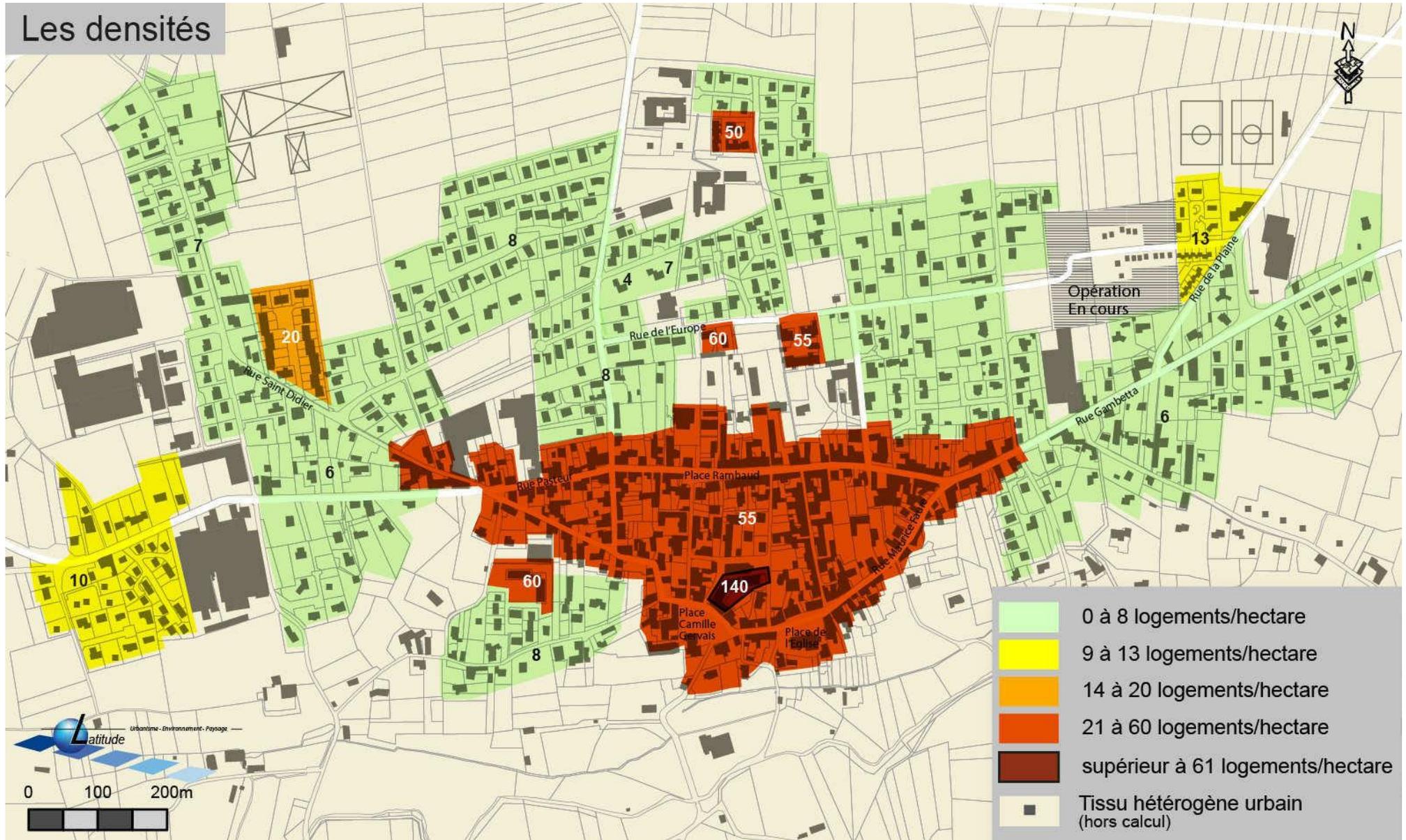


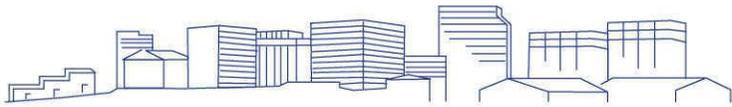
Habitat diffus à Mantaille





Les densités





7.5 Les espaces publics

Le centre bourg dispose de plusieurs espaces publics structurants :

- Les plus anciens (place Camille Gervais et place de l'église) constituent des pôles majeurs d'animation de la commune : marché, manifestations... ;
- Les plus récents ont été aménagés avec les équipements publics du Plantay, ou à proximité entre la R1 et le Plantay. Ces espaces ont plus des vocations de loisirs (jardin de ville, aires de jeux...) ;
- La place Rambaud qui aujourd'hui est un élargissement à usage de stationnement de la RD1 va devenir un espace d'animation important lié aux futurs commerces de l'opération.

Ces espaces publics sont sur une articulation Nord Sud comme les équipements publics. La RD1 qui était un axe de transit dédié à la voiture, avec l'ouverture de la déviation, va pouvoir redevenir un espace public de valorisation des commerces de centralité, reliant le pôle commercial et la future ZAE de la plaine. Le réaménagement de la place Rambaud en constitue la première phase.

Plusieurs cheminements ont été aménagés et permettent de relier ces espaces publics et ces axes. Toutefois, en dehors de ceux aménagés récemment vers le jardin de ville, leur lisibilité pourrait être valorisée, notamment leur accès traboulé depuis la RD1 (dans le cadre de son réaménagement).

L'espace autour du château de Larnage, a aussi un potentiel d'aménagement qui pourrait valoriser plus fortement le site et constituer un espace de détente de type jardin de ville.

L'étang et ses abords constituent un autre espace public très qualitatif, et très proche du bourg. Le pôle autour du boulodrome, de l'étang, représente un enjeu fort de valorisation permettant de mettre en lien le bourg et les espaces naturels.



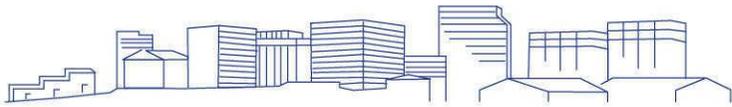
Les places publiques majeures Camille Gervais et de l'église



Les espaces publics de quartier au Plantay et à l'amphithéâtre

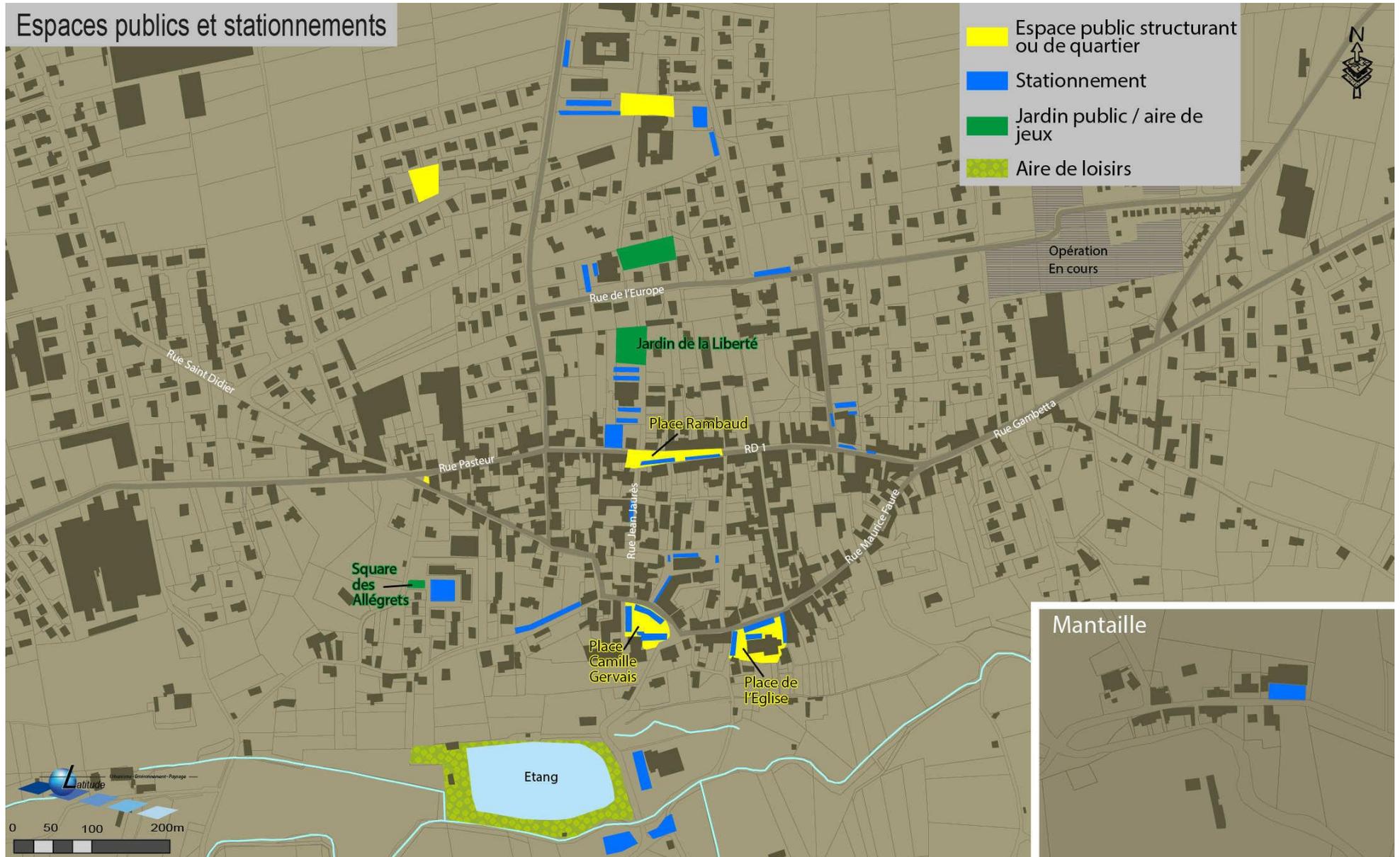


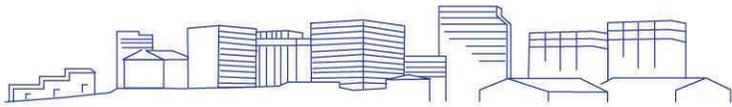
La place Rambaud en réaménagement et les abords de l'étang



Espaces publics et stationnements

-  Espace public structurant ou de quartier
-  Stationnement
-  Jardin public / aire de jeux
-  Aire de loisirs





7.6 Le fonctionnement urbain

Le fonctionnement urbain peut s'apprécier à deux échelles :

- L'échelle communale

À cette échelle le fonctionnement de la commune favorise l'usage de la voiture entre les quartiers périphériques d'habitat, la zone d'activités de Rapon et le bourg, dont certains en sont éloignés. Les voiries départementales jouent le rôle de liaisons.

- À l'échelle du bourg

La RD1 reste l'axe majeur de la structure du bourg, la circulation aujourd'hui apaisée va permettre de la valoriser. Elle est doublée par deux axes structurants de même orientation avec l'axe de la rue de l'Europe prolongé jusqu'au pôle commercial, et l'axe rue d'Arlande/rue Faure. Les rues Jules Ferry et route d'Epinouze depuis l'ouverture de la nouvelle RD1 deviennent des voies structurantes par :

- Leur rôle d'entrées de ville ;
- De desserte d'équipements structurants ;
- D'accès au cœur historique depuis le Nord.

Leur réaménagement et le partage de leur usage entre les différents modes de déplacement représente un enjeu important pour la structuration du bourg.

Les parcours piétonniers indépendants des voies viennent conforter les liaisons Nord Sud.

Le lien entre le quartier de l'Amphithéâtre et le centre pourrait être renforcé par le site de l'ancienne coopérative fruitière.

Les espaces de développement urbain au Nord du bourg excepté l'Amphithéâtre, présentent de nombreux fonctionnements en impasses, élargissant les mailles d'îlot peu favorables aux déplacements des piétons.

Les passages et sentes piétonnes

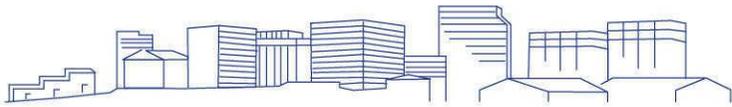


La rue Maurice Faure réaménagée

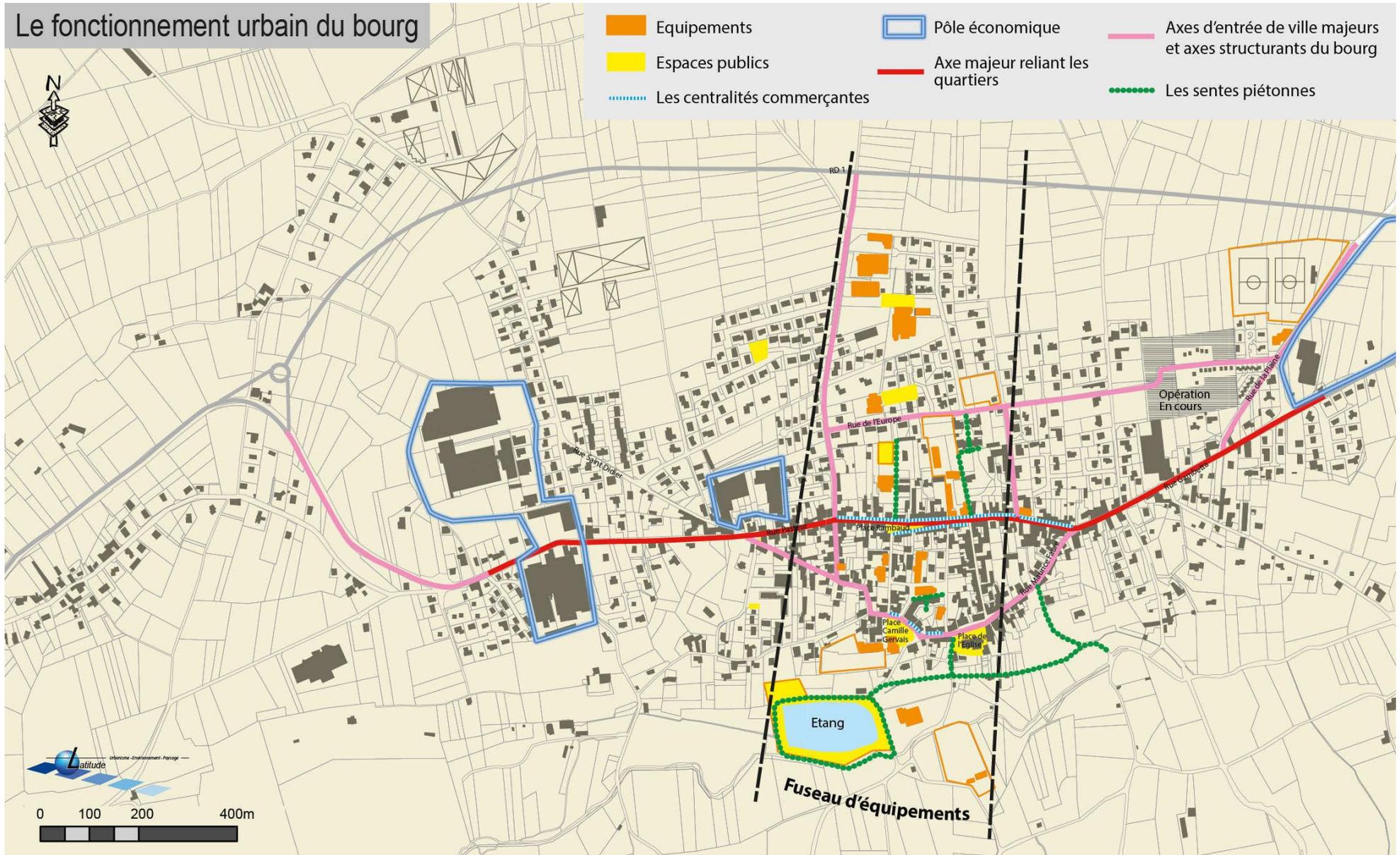


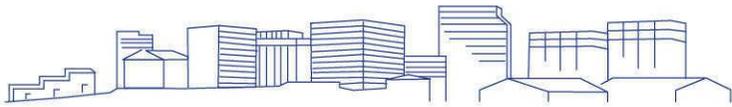
Les nouveaux parcours piétonniers dans l'opération de l'amphithéâtre





Le fonctionnement urbain du bourg





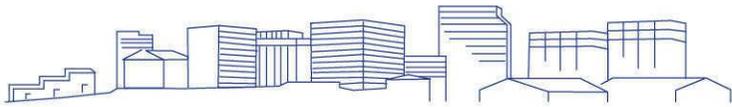
Voie en impasse



Latitude Urbanisme - Environnement - Paysage

0 100 200 400m

Latitude Urbanisme - Environnement - Paysage



7.7 Le document d'urbanisme en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune a été annulé par la cour administrative d'appel de Lyon par arrêt du 11 mars 2014 pour un motif de forme. Cette annulation a remis en vigueur le POS. Une déclaration de projet mise en place en 2014 a permis de faire évoluer le POS pour permettre la réalisation de la zone d'activités des Plaines qui était prévue dans le PLU annulé.

Les caractéristiques du POS

Le POS en vigueur affichait les objectifs suivants :

- Un développement maîtrisé de l'urbanisation à partir des noyaux urbains existants : le bourg, Coinaud, Mantaille ;
- Le renforcement des zones d'accueil économique par l'extension des zones d'activités existantes et par la création d'une zone d'accueil dans la vallée du Rhône à proximité des grands axes ;
- La protection de l'agriculture dans la Valloire et la vallée du Bancel ;
- L'amélioration du cadre de vie et la valorisation des espaces naturels avec notamment la création d'une zone de loisirs ;
- La protection des ressources en eau ;
- La protection contre les risques d'inondation.

Il prévoyait une répartition des zones de la façon suivante :

Les zones urbaines :

- Les zones urbaines centrales (UA) : 37 ha soit 1 % du territoire ;
- Les zones urbaines d'habitat de différentes densités (UC, UD,) : 85 ha soit 2,3 % du territoire ;
- Les zones urbaines d'activités (UI) : 35 ha soit moins de 1 % du territoire ;
- La zone ferroviaire (US) : 8 ha soit moins de 1 % du territoire.

Les zones d'urbanisation future

- À vocation principale d'habitat à court terme (NAa) : 23 ha soit moins de 1 % du territoire ;
- À vocation d'habitat à long terme (NA) : 74 ha soit 2 % du territoire ;
- À vocation d'activité (Nai) : 94 ha soit moins de 2,6 % du territoire ;
- À vocation de loisir (NAal) : 20 ha soit moins de 1 % du territoire.

Les zones Naturelles d'habitat diffus

- Zones NB : 35 ha soit moins de 1 % du territoire.

Les zones agricoles

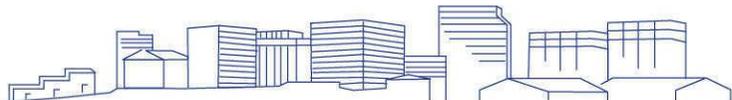
- Zones NC : 2 386 ha soit 66 % du territoire.

Les zones naturelles

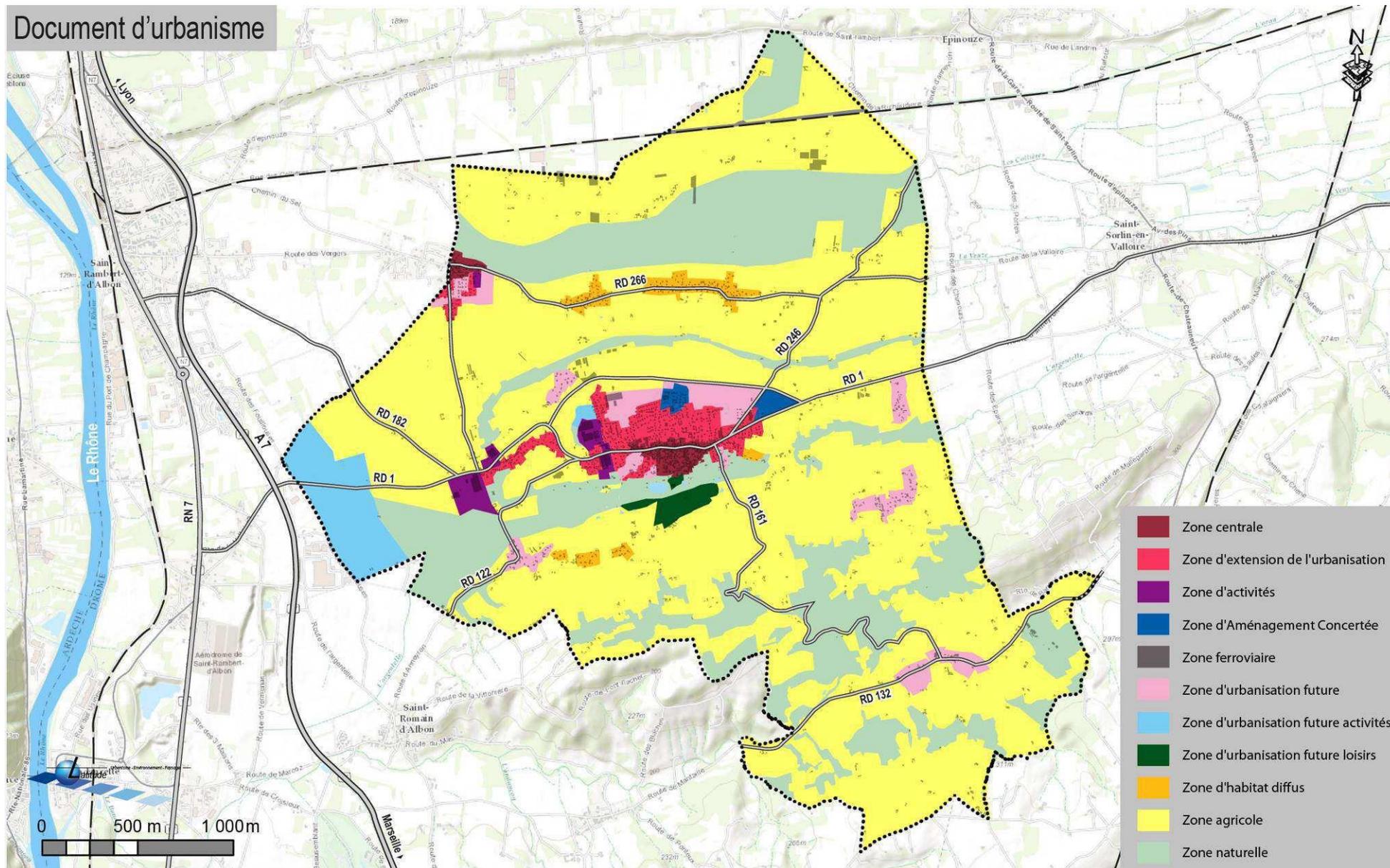
- Zones ND : 826 ha soit 23 % du territoire mais dont seulement 2,5 ha sont totalement inconstructibles.

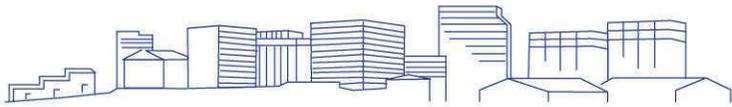
Le POS met en place des zones NA d'extension du Bourg soit à des fins résidentielles soit à des fins économiques (permettre l'évolution des activités existantes). Il prévoit aussi des extensions urbaines importantes sur l'ensemble des hameaux de Mantaille, Coussieux, Coinaud.

Ces dispositions ne correspondent plus aux réglementations d'urbanisme actuelles.



Document d'urbanisme





7.8 Les perspectives de développement (gisements fonciers et capacités du tissu urbain à muter)

Les besoins liés au développement résidentiel

Les capacités de développement répondant aux besoins de développement en cohérence avec le SCoT (Le PLH n'est pas encore approuvé).

On rappellera que le SCoT prévoit un minimum de 35 logements/an. Sur 12 ans cela représente 420 logements à produire, dont 20% de logements sociaux soit 84 logements. Le SCoT prévoit une densité moyenne de 40 logts/ha.

Le SCoT prévoit la possibilité de produire en plus de ces 420 logements, 50% soit 210 logements supplémentaires s'ils sont produits dans les conditions suivantes (chapitre 2 du DOG) :

- « Les opérations de logements visant à la solidarité envers les plus âgés : foyer-logement, maison de retraite, maison d'accueil pour personnes âgées, ne sont pas comptabilisées parmi les objectifs de construction de logements assignés par le SCoT.
- Les logements locatifs abordables produits sur les communes dans une « logique de rattrapage », au-delà des objectifs de base assignés par le SCoT, ne sont pas comptabilisés.
- Afin d'encourager des politiques volontaristes de renouvellement urbain(5), ne sont pas pris en compte dans les objectifs de construction du SCoT : les logements anciens ou vétustes remis sur le marché de l'accession ou de la location, suite à une opération de réhabilitation publique ou privée, les nouveaux logements créés par la réhabilitation ou la démolition/reconstruction de friches industrielles ou agricoles(6) situées dans le tissu urbanisé des communes, voire en dehors, quand des raisons de préservation patrimoniale le justifient.
- Les logements nouveaux construits dans le cadre de concepts manifestement novateurs et inédits sur le territoire ne sont pas comptabilisés dans les objectifs »

Pour permettre la production de 420 logements à 40 logts/ha le PLU devra donc dégager **au minimum 10,5ha de foncier opérationnel.**

Les capacités du territoire à répondre à ces besoins

Plusieurs types de gisements fonciers peuvent être évalués :

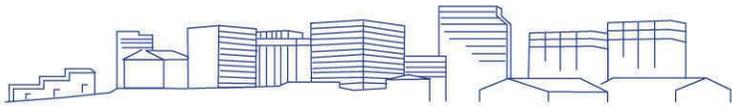
La mobilisation des logements vacants

Les logements vacants d'après l'INSEE (à affiner avec le PLH) représentent 135 unités dont une partie a été détruite avec la démolition de l'îlot Rambaud. Le reste apparaît peu mobilisable : fausse vacance liée aux personnes âgées en maison de retraite, habitat sans qualité résidentielle même réhabilité, logements en trop mauvais état pour être réhabilités).

Ces logements représentent au final un très faible potentiel.

Les interstices urbains et les divisions parcellaires

Dans l'enveloppe urbaine des hameaux de Coussieux, Mantaille et Coinaud, les potentialités sont réduites à un total d'environ 0,5 ha.



Dans l'enveloppe urbaine du Bourg intégrant le Rapon. Ce foncier représente environ 8,3 ha.

Mais 1,3 ha (sous Rodet) sont aussi porteurs d'enjeux pour le développement de ces entreprises. Si on les exclut, on recense 7 ha dans l'enveloppe urbaine du bourg. Mais ce foncier est réparti en 37 tènements dispersés et de petite taille et le plus souvent dans le tissu pavillonnaire. Cette situation n'est pas apte à une densification (desserte insuffisante, homogénéité bâtie de ces tissus pavillonnaires). Cette configuration est propice au développement d'un habitat individualisé. Ces capacités ne permettent pas de répondre en suffisance aux besoins.

Les espaces potentiels de renouvellement urbain

Plusieurs tènements au regard de la vétusté du bâti, ou de la présence de friches peuvent constituer un potentiel de renouvellement urbain. Ils représentent 1,8 ha. Mais ce foncier n'est pas mobilisable à moyen terme : aucune maîtrise foncière, dépollution et démolition nécessaire, accessibilité difficile pour un des sites en cœur d'îlot.

Les espaces en extension urbaine

Compte tenu du caractère opérationnel et peu mobilisable de ce foncier, il apparaît nécessaire d'envisager de nouvelles extensions urbaines pour répondre aux objectifs de production de logements. Plusieurs tènements en continuité de l'enveloppe urbaine sont envisageables notamment dans les :

- La poursuite de l'extension Nord à partir de l'amphithéâtre (n°1 au schéma) ;
- Le confortement du tissu urbain en continuité de la rue des Groubons (n°2 sur le schéma) ;
- Le secteur des Buis (n°3 sur le schéma).

Des secteurs potentiels de renouvellement urbain :

L'ancienne coopérative fruitière entre la RD1 et l'Amphithéâtre

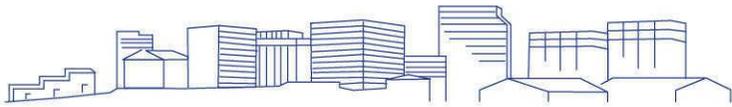


Le tènement derrière la poste rue des tennis



Friche industrielle en cœur d'îlot





7.9 Les équipements

L'armature actuelle

La commune dispose de nombreux équipements, en lien avec son caractère de ville centre. Les principaux équipements présents sont les suivants :

Sportifs : la commune dispose de quatre grands sites sportifs :

- Le centre de la commune, avec le Gymnase (vieillissant) utilisé par l'école primaire notamment, le City Stade et des terrains de tennis.
- Le sud, avec le Stade de l'Argentelle et le Boulodrome intercommunal ;
- Le stade Gabriel Lafuma à l'Est ;
- Le Gymnase de Mantaille.

Administratifs : la commune compte les services suivants : bureau de poste, un centre de secours,

Scolaires :

Les équipements scolaires sont neufs. La commune compte une école maternelle « Le Petit Prince » et le groupe scolaire Paul Eluard. Il reste deux classes disponibles à l'école maternelle, une extension étant également possible. Il reste une classe au niveau du groupe scolaire.

La Maison Familiale Rurale accueille 50 étudiants post-bac (dont une partie est logée dans l'internat, d'autres dans le parc privé de la commune, dont certains en colocation).

Socio-culturels : une médiathèque, l'espace Plantay (salle d'activités) tout récemment rénové, le centre de loisirs de l'Etang, une salle des fêtes en centre-ville et à Mantaille, la Maison des associations.

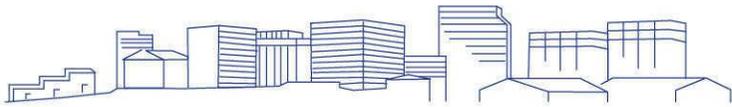
Touristiques : la commune compte quelques éléments de patrimoine remarquables et notamment le Château de Larnage. Le Musée Saint-Jean, privé, est actuellement fermé.

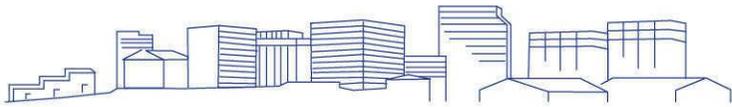
Sociaux et médico-sociaux : la commune compte une Maison de santé récente à l'Est de la commune, une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA), une antenne de l'ADMR (qui doit prochainement gagner de nouveaux locaux dans le cadre de l'opération Rambaud).

Des équipements sont aujourd'hui jugés suffisants

Les projets concernent le renforcement de la base de loisirs sur l'étang, à destination d'un public local (piste VTT, maison de la chasse et de la pêche) avec toutefois une contrainte d'inondabilité.

Les services techniques occupant l'ancienne école rue Jean-Jaurès doivent à terme déménager pour sortir du centre de la commune. Avec le déménagement imminent de l'ADMR, la question de l'évolution du site se pose à moyen terme.





7.10 Les enjeux urbains

Les atouts

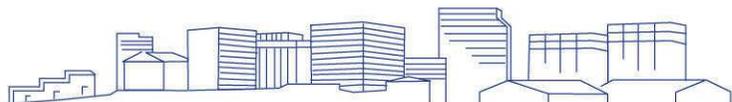
- Une centralité qui se renforce ;
- La déviation qui permet d'apaiser les usages du centre ;
- Des espaces publics nombreux et structurants.

Les fragilités

- Des capacités foncières difficiles à mobiliser ;
- La dispersion des quartiers périphériques qui rend obligatoire l'usage de la voiture.

Les enjeux :

- La poursuite du confortement du centre bourg dans ses fonctions (logements, équipements, services, commerces) ;
- La réorganisation du fonctionnement urbain avec la nouvelle RD1 : le rôle des nouvelles entrées vis-à-vis du centre ;
- Le développement d'opérations globales qui permettent la diversité de l'offre résidentielle et la densification du bâti ;
- La mise en place d'un foncier mobilisable et opérationnel pour assurer le développement.

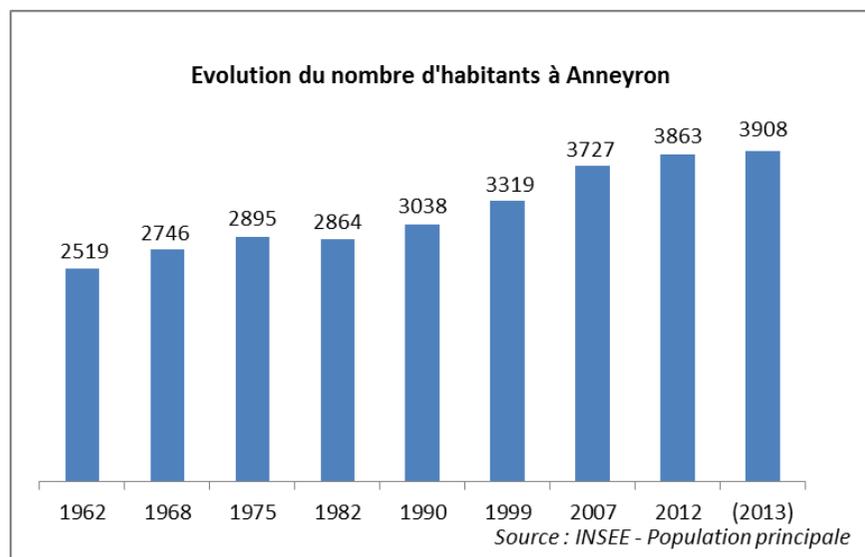


8 Les évolutions socio-économiques

8.1 La population

Une progression démographique plutôt régulière

La commune compte 3 863 habitants (population principale) au 1/1/2012 et 3908 au 1/1/2013 selon les dernières données de l'INSEE¹. Depuis 1962, la croissance annuelle a été relativement soutenue, entre 0,5 % et 1,0 % par an, avec deux exceptions : la période 1975-1982, où la croissance a été négative (-0,2 % / an) et la période 1999-2007 où elle a été particulièrement importante (1,5 % par an). De 2007 à 2012, elle a été de 0,7 % par an.



¹ Les autres résultats liés au recensement de la population ne seront publiés que cet été. Le diagnostic porte donc sur l'analyse des données de 2012, publiées en juin 2015.

La croissance démographique pour la commune d'Anneyron est actuellement plutôt en retrait par rapport à la moyenne intercommunale. À périmètre actuel, la croissance pour la CC du Pays de DrômArdèche a été de 1,7 % par an de 1999 à 2007 et de 1,6 % par an de 2007 à 2012. La commune de Saint-Rambert d'Albon, autre commune de l'EPCI appartenant au « système d'agglomération » du SCoT des Rives de Rhône, impacte fortement la croissance de l'EPCI de ces dernières années.

Population	INSEE 1999	INSEE 2007	Evolution annuelle 1999-2007	INSEE 2012	Evolution annuelle 1999-2012	Evolution annuelle 2007-2012	INSEE 2013
Anneyron	3316	3727	1,5%	3863	1,2%	0,7%	3908
Saint-Rambert-d'Albon	4297	5198	2,4%	6056	2,7%	3,1%	6098
Saint-Vallier	4155	4010	-0,4%	3990	-0,3%	-0,1%	3978
CC Porte de DrômArdèche	36769	41606	1,6%	45228	1,6%	1,7%	45748
Ardèche	286160	309454	1,0%	318407	0,8%	0,6%	320379
Drôme	437817	473422	1,0%	491334	0,9%	0,7%	494712

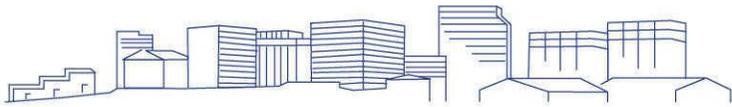
Source : INSEE, population sans double compte

Dans le même temps, la croissance à l'échelle des deux départements a été de 1 % pour 1999-2007 et de 0,6 % (Ardèche) et 0,7 % (Drôme) pour 2007-2012.

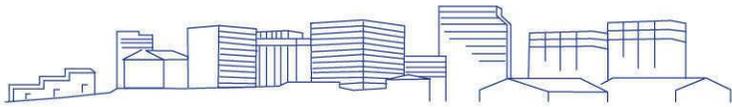
Un développement démographique dû aux naissances et à l'installation de nouveaux habitants

	Croissance démographique	Solde naturel	Solde migratoire
Anneyron	0,7%	0,5%	0,3%
CC Porte de DrômArdèche	1,7%	0,6%	1,1%
Ardèche	0,6%	0,1%	0,5%
Drôme	0,7%	0,4%	0,4%

Source : INSEE 2007-2012, population sans double compte



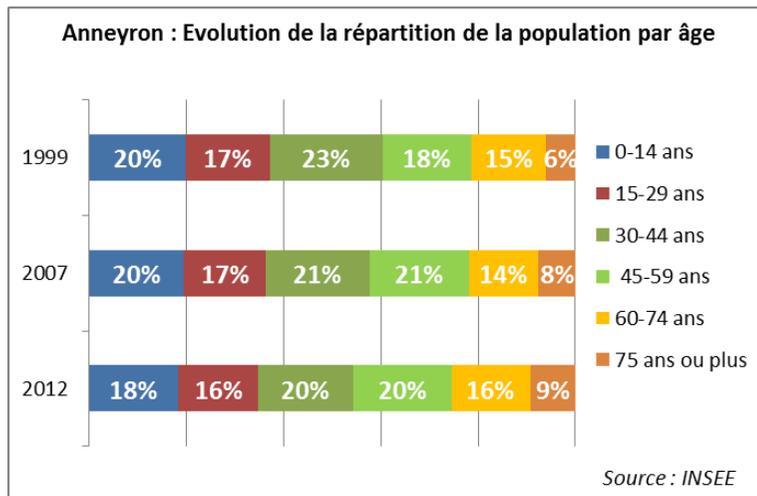
L'évolution démographique est due pour au solde naturel (+0.5 % par an de 2007 à 2012, le nombre de naissances étant supérieur à celui des décès) ainsi qu'au solde migratoire (0,3 % par an).



Un vieillissement progressif

Comme pour l'ensemble du territoire national, la population vieillit progressivement sur la commune.

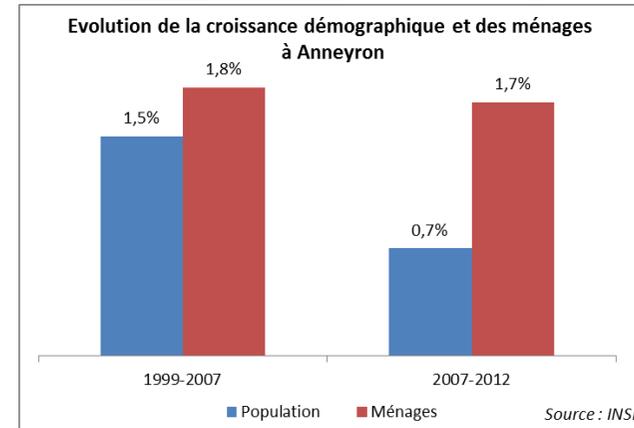
Par rapport à 1999, la part des 60 ans et plus est ainsi passée de 21 % à 25 % en 2012 (24 % pour l'EPCI en moyenne en 2012).



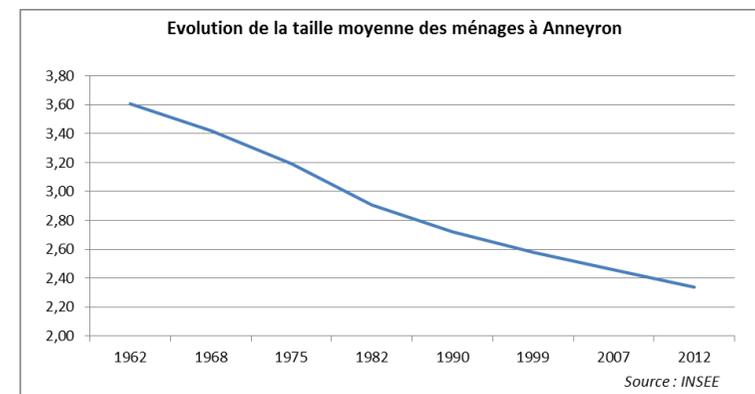
L'ensemble des classes d'âge de moins de 44 ans diminue entre 1999 et 2012, y compris pour les moins de 14 ans, malgré le taux élevé de natalité observé sur la commune.

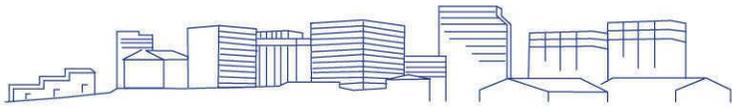
Un desserrement des ménages inscrit dans la durée

La croissance relative des ménages est plus rapide que la croissance démographique, avec un rythme annuel de 1,8 % par an de 1999 à 2007 et de 1,7 % de 2007 à 2012. Cela traduit le « desserrement des ménages » en raison des décohabitations de jeunes, des séparations familiales, des situations de veuvage liées au vieillissement.



La taille moyenne des ménages est ainsi passée de 3,61 personnes par ménage en 1999 à 2,34 en 2012. La commune se positionne ainsi de manière intermédiaire entre la moyenne de l'EPCI (qui conserve une taille moyenne des ménages relativement élevée, avec 2,45 pers. par ménage) et les départements de la Drôme (2,31 pers. par ménage) et de l'Ardèche (2,28 pers. par ménage). La moyenne est de 2,30 pers. par ménage en France métropolitaine.





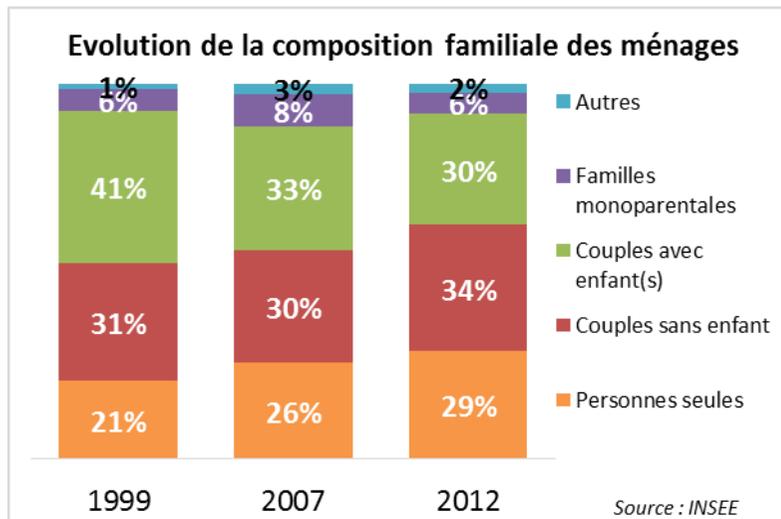
1 652 ménages et de plus en plus de personnes seules

Le desserrement se traduit pour la commune par une augmentation de la part des personnes seules (29 % en 2012 contre 21 % en 1999) et par une diminution du poids des couples avec enfant(s) (30 % contre 41 % en 1999). La part des couples sans enfant augmente (31 % contre 34 % en 1999).

La part des familles monoparentales est stable.

Ces constats sont proches de ce qui est observé au niveau de la Communauté de communes. La Drôme et de l'Ardèche compte une part plus importante de personnes seules (33 %) et moins de couples (avec ou sans enfant(s)).

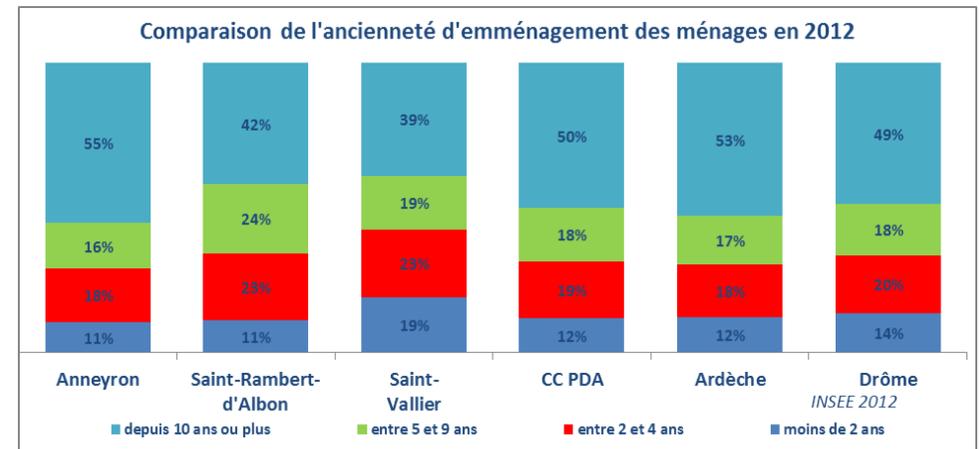
Cette évolution de la cellule familiale engendre des besoins en logements différents de l'habitat pavillonnaire traditionnel : des logements de petite taille et de taille moyenne, financièrement accessible pour répondre aux besoins des jeunes et des séparations familiales ainsi que des logements adaptés aux personnes vieillissantes.

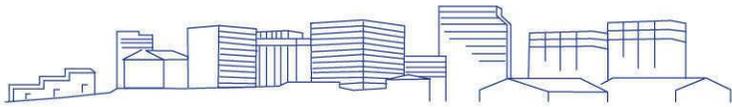


Une faible mobilité dans les logements

La commune compte une part de ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans de 11 %, comme pour Saint-Rambert d'Albon, mais de 19 % pour Saint-Vallier (qui compte une part très importante de logements locatifs). La moyenne est de 12 % à l'échelle de l'EPCI, comme pour l'Ardèche et de 14 % pour la Drôme.

À Anneyron, 55 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans contre 42 % pour Saint-Rambert d'Albon et 50 % à l'échelle de l'EPCI.



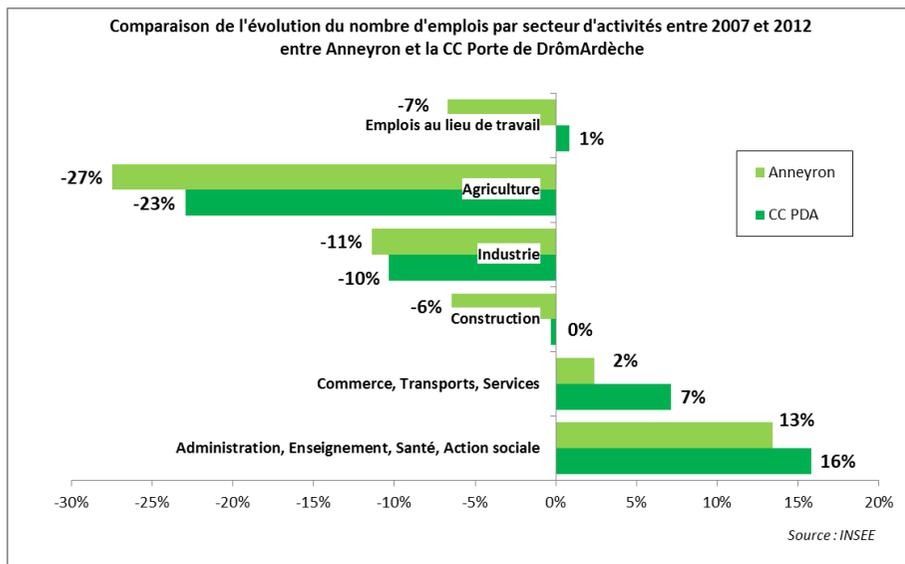


Une commune pourvoyeuse d'emplois

Anneyron compte 1680 emplois occupés au 1/1/2012 contre 1800 en 2007 (-7 %). La commune compte 11 % des emplois de la CC PDA dont le nombre augmente très légèrement sur la période.

À Anneyron comme pour la Communauté de communes, ce sont les secteurs de l'Agriculture et de l'industrie qui perdent le plus d'emploi, alors que le secteur des commerces, de l'Administration, de l'Enseignement, de la Santé et de l'Action sociale créent des emplois.

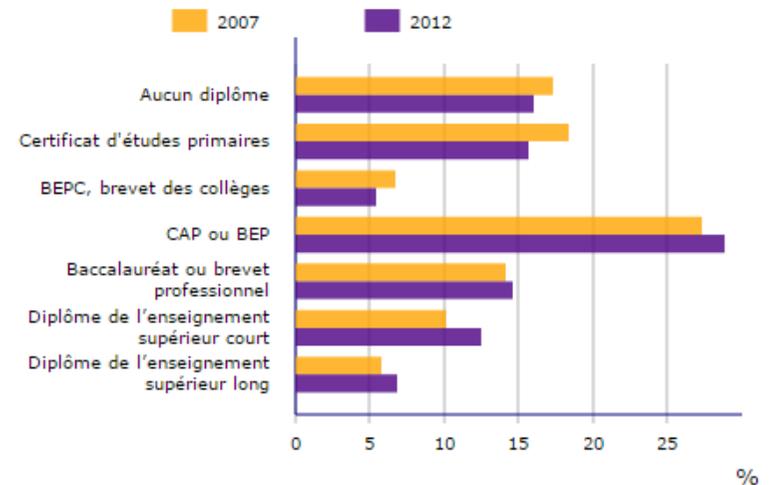
Anneyron dispose d'un rapport emplois/actifs occupés résidant sur la commune de 1,03 ce qui est plus élevé que le taux moyen de l'EPCI (0,83).



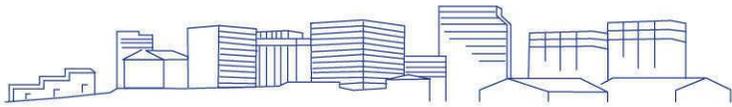
Un niveau de formation plutôt élevé pour les habitants

Le territoire compte 16 % de personnes sans diplôme parmi la population non scolarisée de 15 ans et plus. Cette part est en forte diminution (17,3 % en 2007) et est inférieure à la moyenne de la Drôme (17,5 %) ou la France métropolitaine (17,2 %).

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

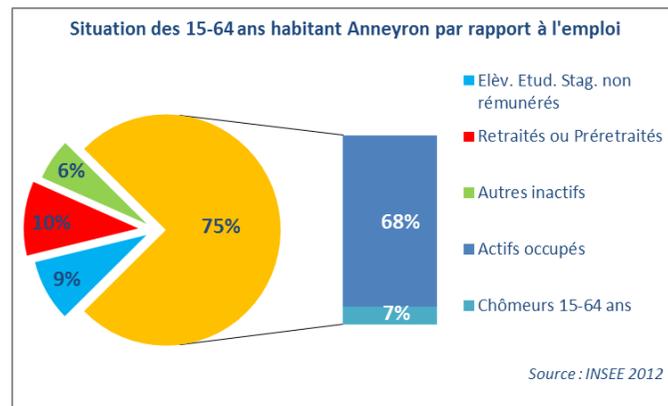


Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

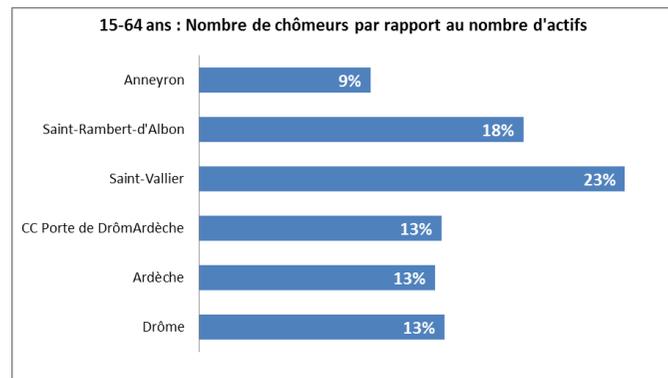


Un taux de chômage contenu

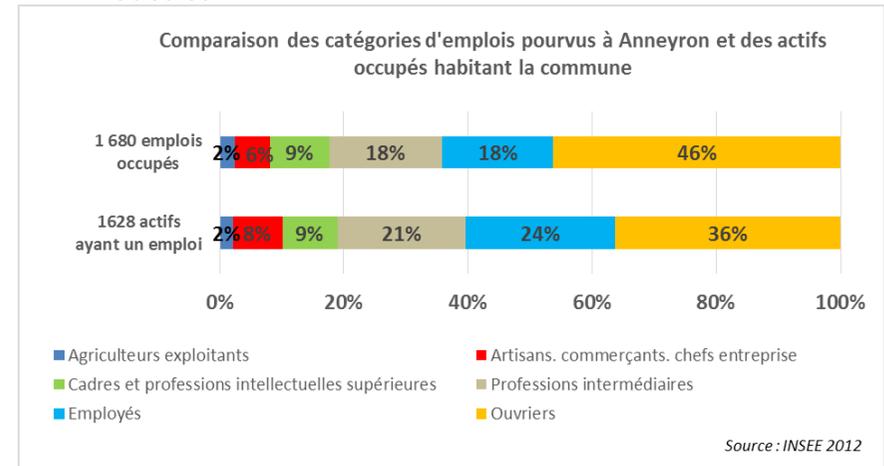
Le territoire compte 2 440 personnes âgées de 15 à 64 ans au 1/1/2012, dont les trois quarts sont des actifs. La répartition des habitants par rapport à leur situation face à l'emploi est assez comparable entre 2007 et 2012.



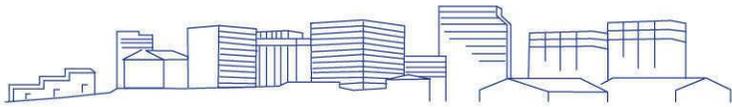
Parmi eux, 91 % sont des actifs occupés et 9 % sont à la recherche d'un emploi (au sens du recensement). Ce taux, en augmentation de 2 points par rapport à 2007, est le plus faible observé parmi les territoires de comparaison. Il atteint 18 % à Saint-Rambert d'Albon et 23 % à Saint-Vallier.



Un déficit de logements pour les ménages à ressources modestes



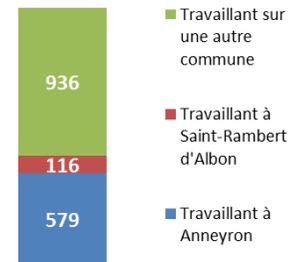
En comparant les catégories des 1 680 emplois occupés sur la commune aux 1 628 actifs occupés habitant la commune (mais ne travaillant pas forcément sur celle-ci), la catégorie des ouvriers apparaît moins représentée parmi les habitants que les employés sur la commune (36 % contre 46 %), ce qui peut induire un manque de logements attractifs pour ces ménages à ressources souvent modestes. Le territoire compte un peu plus d'habitants dans la catégorie d'employés qu'en termes d'emplois (24 % contre 18 %).



Plus d'un tiers des actifs anneyronnais travaillent sur la commune

Sur les 1630 actifs de la commune, 36 % travaillent à Anneyron, et 7 % à Saint-Rambert d'Albon. Les autres flux sont trop faibles et ne font pas l'objet d'une exploitation par l'INSEE (inférieurs à 100).

Répartition des flux domicile-travail des 1630 actifs habitant à Anneyron



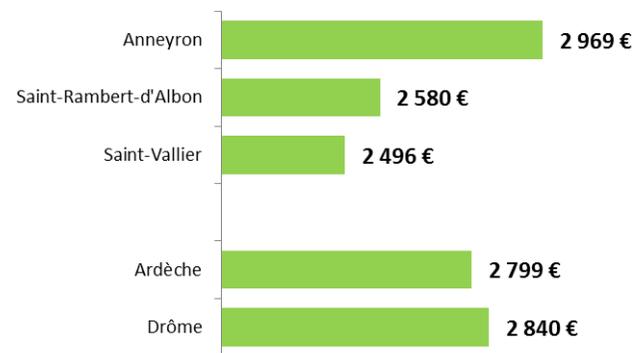
Source : INSEE 2012

Un revenu médian de 19 794 € par UC en 2012

Le revenu médian annuel par unité de consommation² à Anneyron est parmi les plus élevés de la Communauté de communes, avec 19 794 € au 1/1/2012. Seules les communes de Ponsas (20 345 €) et Bonsemblant (20 494 €) ont un revenu médian plus élevé, alors que le minimum est observé au Grand Serre (16 523 €).

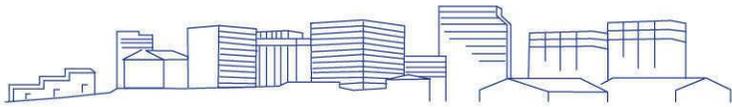
Ramené à l'échelle d'un couple avec un enfant (soit 1,8 UC), le revenu médian est de l'ordre de 2 969 euros par mois pour Anneyron.

Revenu mensuel médian pour un couple avec un enfant



² L'Unité de Consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle d'équivalence utilisée par l'INSEE (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

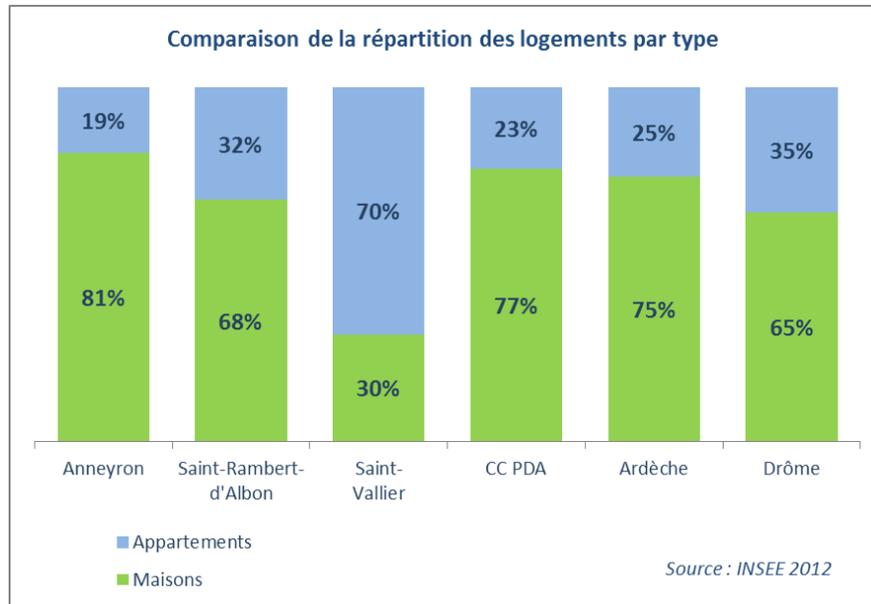
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



8.2 L'habitat

Un habitat individuel dominant pour les 1 827 logements de la commune

Anneyron compte 81 % de maisons individuelles et 19 % d'appartements (333 logements). La part d'appartements augmente de 2 points par rapport à 2007 et les projets de logements en petits collectifs se poursuivent. La commune conserve toutefois son caractère rural avec une forte dominance de l'habitat individuel.

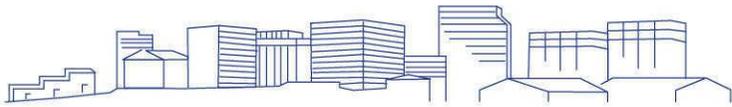


Impasse des Bleuets
Rue du Levant



Rue de l'Europe
Rue Maurice Faure

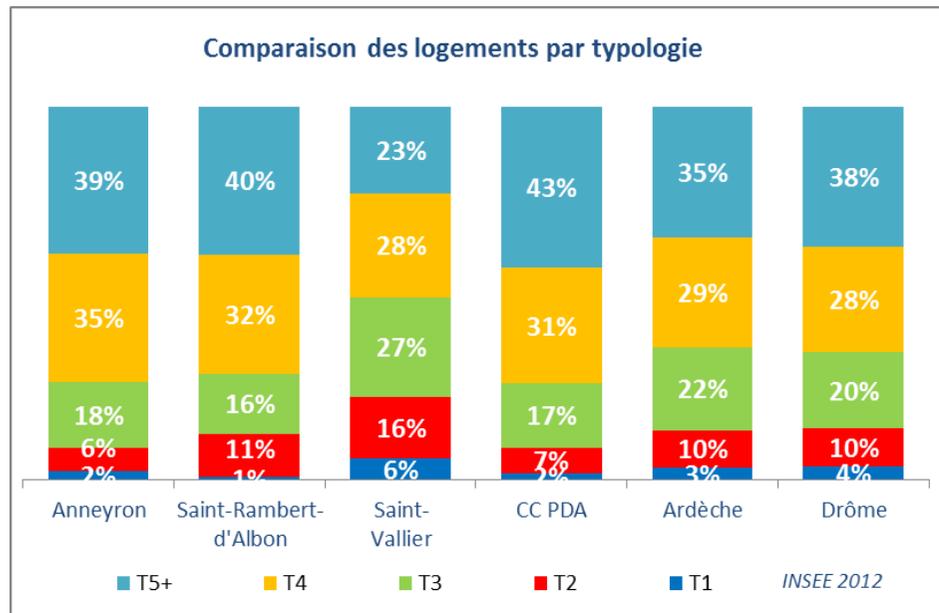




Un parc de grands logements

En lien avec l'habitat individuel dominant, le parc de logements compte une part importante de grands logements (39 % du parc sont des T5 ou plus contre 38 % pour la Drôme).

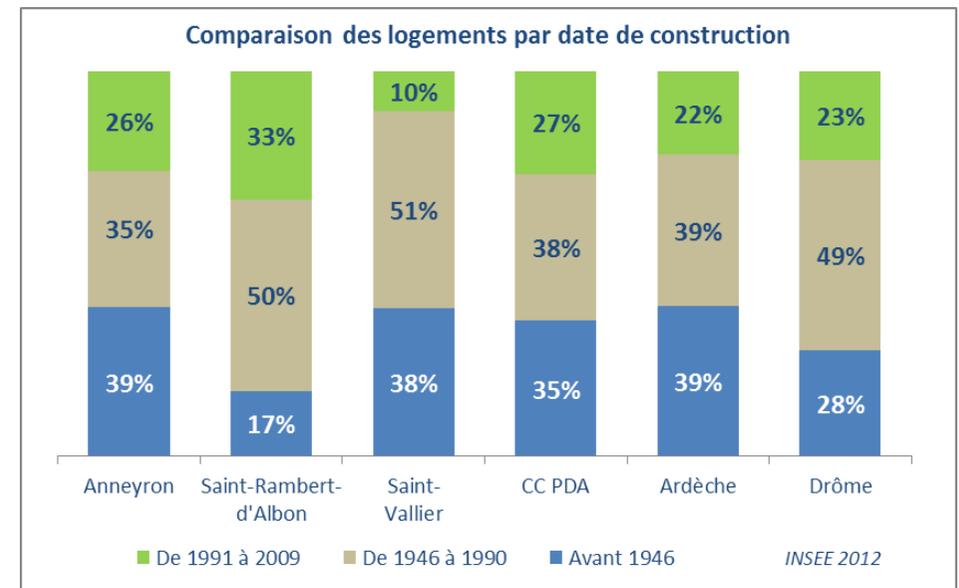
Les petites typologies sont assez peu représentées sur la commune (8 % de T1/T2 contre 12 % à Saint-Rambert d'Albon), ce qui peut induire des difficultés de logement pour les personnes seules (jeunes décohabitants, personnes séparées, personnes vieillissantes) qui seraient à la recherche de ce type de logement sur la commune (pour demeurer à proximité de la famille par exemple).

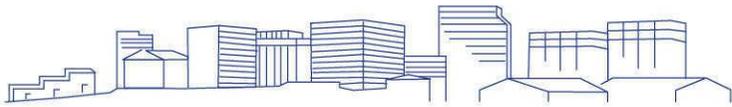


Un parc ancien encore fortement représenté

Près de 4 logements sur 10 ont été construits avant 1946, 51 % datent de 1946 à 1990 et 26 % depuis 1991.

Le parc ancien fait généralement l'objet d'améliorations régulières lors des changements de propriétaire. Le parc plus récent, notamment en copropriété, peut nécessiter des améliorations concernant la performance énergétique, surtout pour les logements livrés avant 1975, fixant les premières normes en la matière.

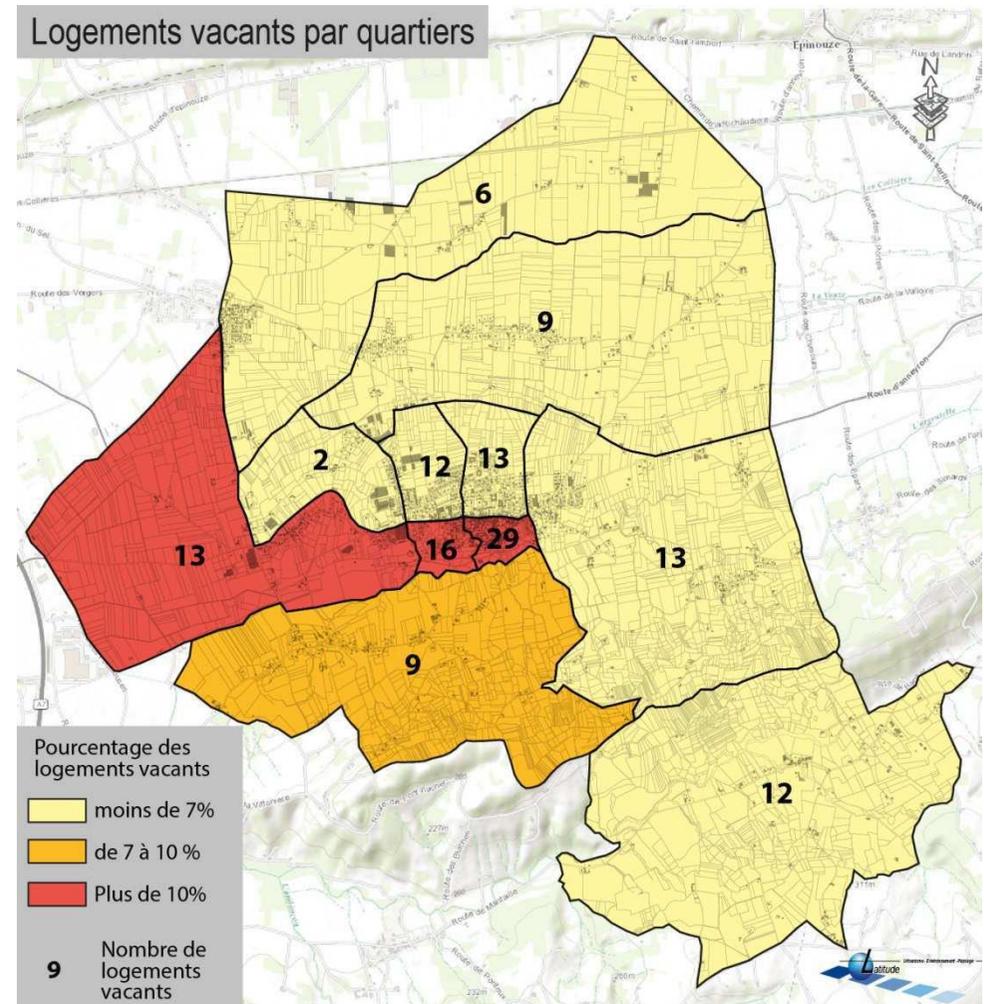
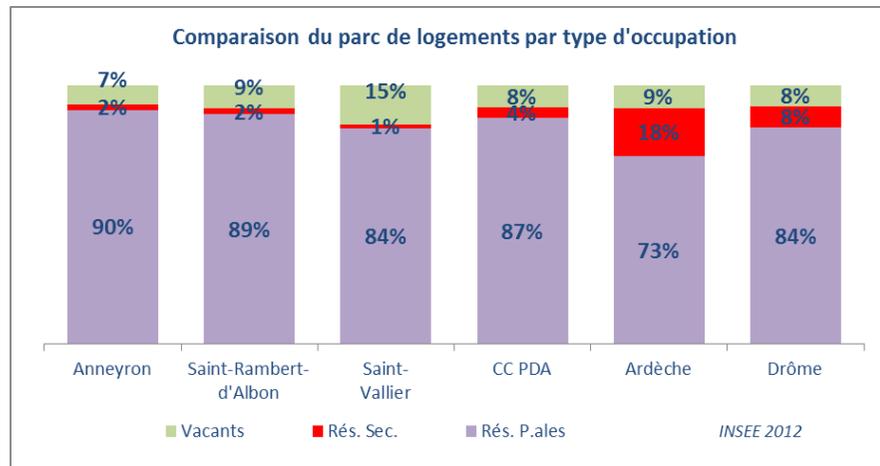


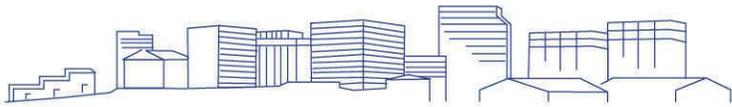


9 logements sur 10 sont des résidences principales

Les 1 827 logements présents sur la commune au 01/01/2012 sont pour une très large majorité des logements occupés à titre de résidence principale. La commune compte 2 % de résidences secondaires (43 logements) et 7 % de logements vacants (135 logements). Ces logements sont un peu plus représentés sur le centre ancien.

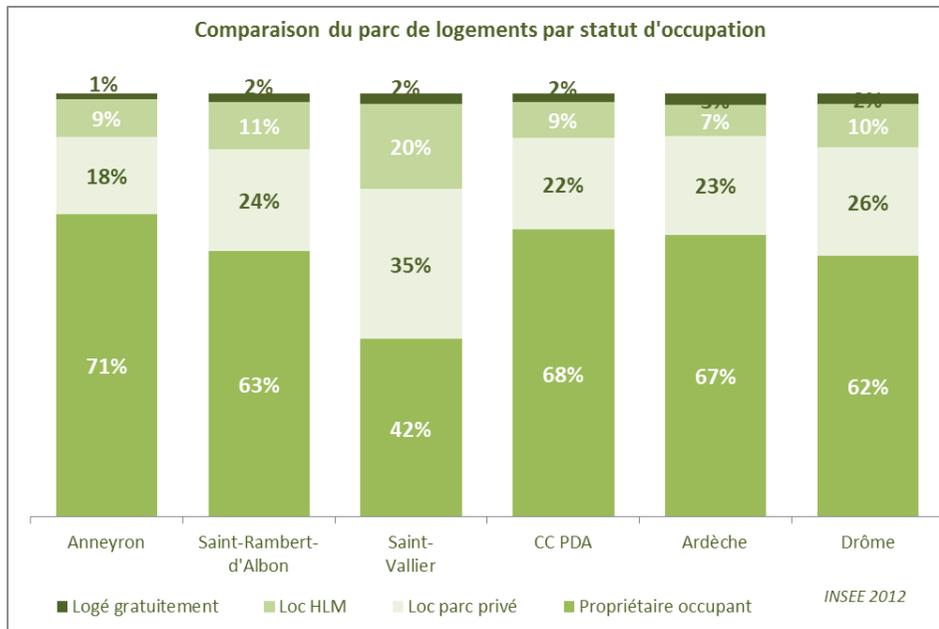
Cette répartition est stable sur la durée, comme pour la Communauté de communes. Le nombre de résidences secondaires diminue progressivement.





Un parc locatif social en augmentation

Les résidences principales sont majoritairement occupées par leur(s) propriétaire(s) (71 %, soit une part un peu plus importante que les échelles de comparaison). Le parc de résidences principales compte 18 % de locataires du parc privé (302 logements) et 9 % de locataires du parc social (147 logements). Ce parc est en progression (5 % en 2007 et 83 logements).



Quatre bailleurs sociaux se répartissent un parc de 164 logements locatifs sociaux sur la commune :

- Drôme Aménagement Habitat (68 logements)
- Habitat Dauphinois (55 logements)
- Société Drômoise pour l'Habitat (32 logements)
- Habitat du Pays de Romans (9 logements)

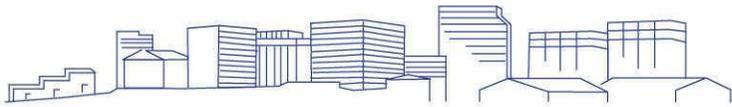
L'opération « Amphithéâtre 2 » (14 villas locatives pour la partie sociale) a été livrée fin 2015 (Habitat Dauphinois).

L'opération place Rambaud est en cours, elle concerne 20 logements en collectif (20 pour DAH et 12 pour Habitat Dauphinois) et 6 logements en accession sociale en individuel (Habitat Dauphinois) qui seront livrés fin 2016. Elle propose une part de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour mémoire, le SCoT prévoit la production d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux au sein de la production neuve pour la commune (en tant que commune d'agglomération).



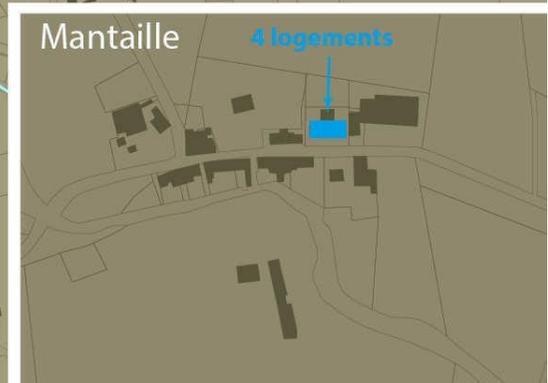
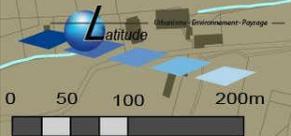
Opération en cours place Rambaud – DAH / Habitat Dauphinois

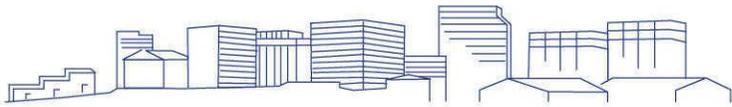


Logements sociaux



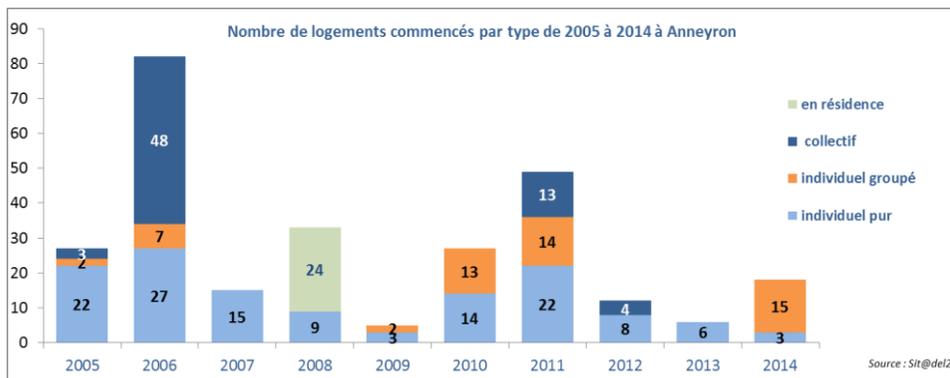
- Drôme Aménagement Habitat
- Habitat Dauphinois
- Société Drômoise pour l'Habitat
- Habitat du pays de Romans





Un rythme de construction neuve en deçà des objectifs du SCoT

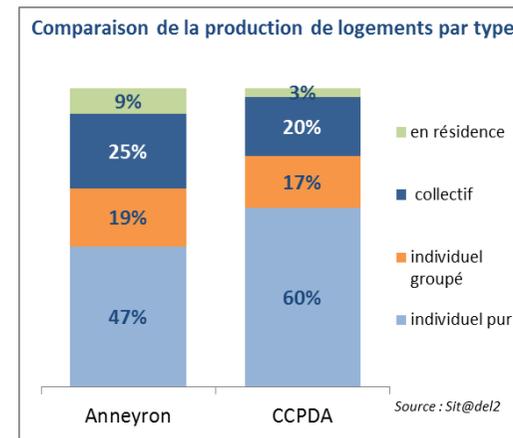
De 2005 à 2014, 27 logements ont été produits en moyenne par an à Anneyron. Cette production représente en moyenne un peu plus de 7 logements produits pour 1 000 habitants par an³, soit un rythme inférieur aux attentes du SCoT (9 logements pour 1000 habitants par an au minimum, en tant que commune d'agglomération). La moyenne est de 8,6 logements pour 1000 habitants à l'échelle de la CC PDA et de 11,2 pour Saint-Rambert d'Albon.



Les logements mis en chantier concernent pour 86 % des logements neufs, la part restante étant produite à partir du bâti existant (extension de plus de 40 m², création de niveaux, changement d'usage).

³ Le ratio de 5-6 logements construits pour 1 000 habitants par an correspond aux besoins estimés en moyenne en France pour une population stable. Ce seuil de logements permet de couvrir les seuls besoins dus au desserrement des ménages et au renouvellement du parc (sinistres, désaffectations, démolitions). Il a été défini par l'INSEE lors de l'estimation moyenne des besoins en logements au niveau national. Entre 7 et 10 logements, le rythme correspond à un développement considéré comme modéré, à partir de 11 logements, le rythme correspond davantage à une logique d'expansion.

Les logements produits de 2005 à 2014 sont majoritairement des logements produits en individuel pur (47 %). On compte 19 % de logements produits en individuel via un permis groupé et 25 % des logements produits en collectif (pour mémoire, le parc compte 19 % de logements collectifs selon le dernier recensement de l'INSEE). La diversification des formes d'habitat proposées sur la commune se poursuit.



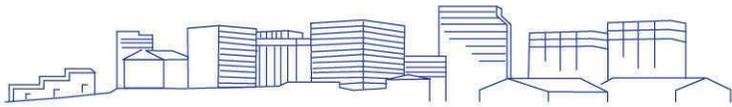
Un marché immobilier plutôt sain

Depuis la baisse des prix observée en 2007-2008 sur le secteur, les prix du marché immobilier demeurent globalement stables. La tendance de ces derniers mois est à une très légère hausse des prix (moins de 1 % sur 3 mois, contre -2,6 % sur un an)⁴.

Les professionnels de l'immobilier soulignent que 80 % des transactions se font dans un budget de moins de 200 000 €.

Le prix moyen en appartement au m² s'établit dans une fourchette de l'ordre de 1 000 € en moyenne en ancien à 2 100 € en neuf.

⁴ Sources : MeilleursAgents-Notaires-Annonces immobilières



Pour les maisons, la fourchette est également très large entre la maison neuve phénix de 80 m² sur moins de 500 m² de terrain à moins de 150 000 € et les villas avec grand terrain et piscine atteignant facilement 350 000 €. Pour un produit récent, dans les 100 m² avec 800 ou 1000 m² de terrain, il faut compter un peu plus de 210 000 €.

En locatif, le loyer moyen estimé est de 6,3 € au m², avec une moyenne supérieure à 11 € pour les plus petites surfaces et de l'ordre de 6 € pour les plus grandes (qui sont aussi les plus nombreuses sur le secteur).

Concernant les terrains à bâtir, le lotissement Amphithéâtre 2 propose encore des lots à la vente de 133 € / m² à 155 € / m² (485 m² dans les deux cas) pour des produits accolés par le garage. En dehors de ce programme, l'offre de terrains à bâtir est assez rare ou discrète.

Les données sur les valeurs foncières mobilisées dans le cadre de l'élaboration du PLH de la CCPDA montrent les éléments suivants

Ventes Anneyron 2009-2014	Nombre	Superficie moyenne	Prix moyen	Prix au m ²
Appartements	16	78 m ²	115 575 €	1 470 €
Maisons	136	-	170 866 €	
Terrains	43	1 168 m ²	69 821 €	60 €

Source : PLH CCPDA

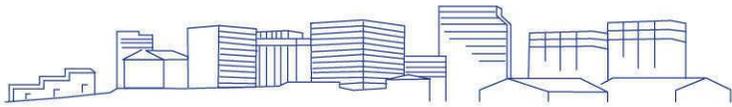
Des besoins spécifiques

La commune compte quelques étudiants (BTS de la MFR), dont une partie est logée dans l'internat de la MFR. Les autres étudiants sont logés dans le parc social ou le parc privé, parfois en collocation. Certains d'entre eux mobilisent les gîtes inoccupés durant la mort-saison.

Le développement de petites typologies dans le parc locatif social devrait permettre de favoriser une partie de la réponse à ce type de besoins. Ces publics ont cependant souvent besoin d'un logement une partie de l'année seulement, celle consacrée à la formation, les stages s'effectuant souvent en d'autres lieux.



Opération en cours Lotissement l'Amphithéâtre 2 – Source DAT

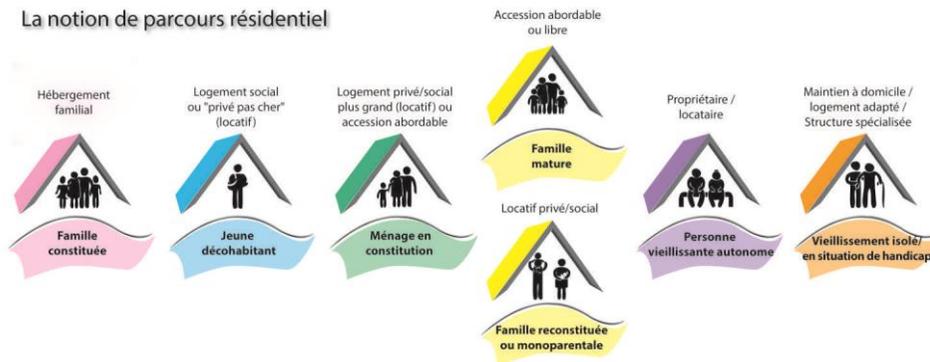


Les possibilités de parcours résidentiel

Le parcours résidentiel des demandeurs de logement est motivé par des raisons familiales (naissance, décohabitations, vieillissement) et par des raisons professionnelles (se rapprocher du travail).

La taille du logement est fonction des évolutions de la structure familiale, du mode (propriété ou location), des revenus. La localisation évolue suivant les modes de déplacement et l'autonomie.

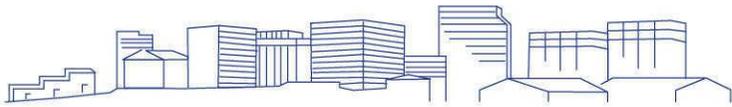
La notion de parcours résidentiel



L'offre actuellement proposée sur la commune tend à se diversifier, en rompant avec le traditionnel pavillon au milieu de son terrain, en favorisant le développement de petits collectifs et la recherche d'une plus grande densité, comme par exemple pour l'opération Amphithéâtre. La production de logements sociaux, en accession ou en location, permet également de faciliter la fluidification des parcours.

Cette diversification de l'offre est à poursuivre afin de favoriser la réponse à l'ensemble des besoins, notamment en direction des personnes âgées, des jeunes actifs

La qualité résidentielle se manifeste par le confort donné, par l'espace disponible, avec une augmentation conjuguée du nombre de pièces par logement et par la baisse du nombre de personnes par logement et par l'efficacité énergétique.



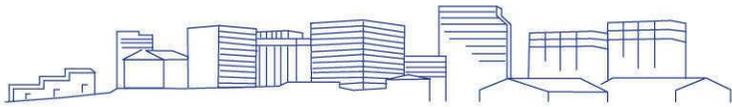
8.3 Les enjeux concernant la démographie et l'habitat

Renforcer les capacités d'accueil pour un développement en lien avec les objectifs du SCoT des Rives du Rhône

- Favoriser un rythme de production de logements un peu plus important afin d'atteindre les objectifs minimaux fixés par le SCoT pour la commune (9 logements pour 1 000 habitants par an) ;
- Poursuivre le développement de la mixité des produits dans l'offre nouvelle permettant le maintien des jeunes qui le souhaitent sur le territoire ainsi que les personnes vieillissantes ;
- Poursuivre la diversification des typologies proposées sur la commune en locatif social, permettant d'élargir les possibilités de parcours résidentiels sur la commune.

Quel habitat ?

- Favoriser la requalification du parc ancien, en ciblant des secteurs d'opération de renouvellement urbain favorisant une forme de densification de qualité, en veillant au nécessaire travail sur la qualité résidentielle du parc historique ainsi qu'aux besoins en espaces de stationnements et en espaces extérieurs de proximité ;
- En compléments des opérations favorisant une optimisation du foncier dans le centre-bourg, permettre une réponse variée en logements moins compacts, correspondant à une demande locale, en définissant qualitativement dans les OAP les projets les plus denses pour une qualité optimale.
- place d'un foncier mobilisable et opérationnel pour assurer le développement.



8.4 Les activités économiques

Les études et politiques publiques en cours

Le SCoT en cours de révision devrait être approuvé en 2019.

Un schéma d'aménagement est à l'étude sur les 8 communes de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon (suite à la suppression des schémas de Secteurs par la loi ALUR, le SMRR a décidé de réaliser un schéma d'aménagement qui trouvera sa traduction règlementaire dans le futur SCoT en révision).

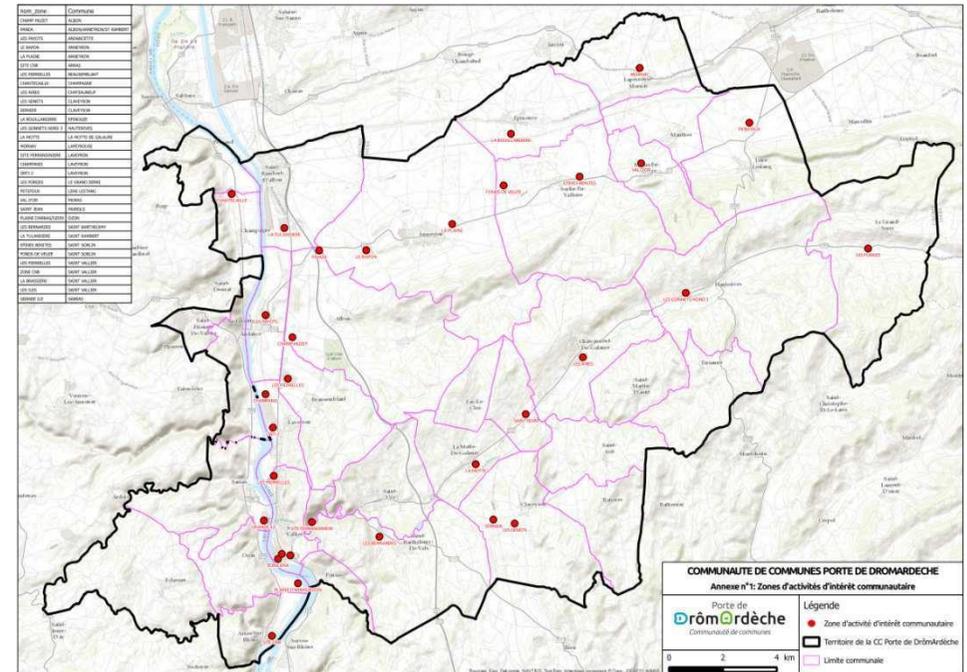
Le GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) Rhône Médian est un projet sur 5 ans à l'échelle de plusieurs CDDRA qui consiste à faire profiter un vaste territoire des retombées et de la dynamique offerte par le développement de la ZIP (« Inspira ») de Salaise/Sablons. Le Syndicat Mixte de la ZIP qui vise l'excellence environnementale souhaite traduire les impacts de cette création de ZAC en bénéfices pour le territoire alentour (environ 20 km autour de la ZIP). D'un point de vue offensif, la priorité pour l'installation sur la ZIP sera donnée à des entreprises de production industrielle et le GPRA devra contribuer à valoriser les zones des autres EPCI pour travailler en complémentarité avec ces nouvelles entreprises.

La compétence intercommunale

Le développement économique demeure un objectif prioritaire pour la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, affirmé par la Communauté de communes Rhône-Valloire en son temps, notamment à travers la zone Axe 7 devenue aujourd'hui PANDA (pour Parc d'Activités Nord Drôme-Ardèche).

La récente Communauté de communes Porte de DromArdèche a repositionné les différents projets travaillés précédemment par les anciens EPCI dans le cadre de son projet de territoire présenté fin 2015.

Le premier pilier de celui-ci vise à soutenir l'activité économique et favoriser l'emploi. Il repose sur de nombreux axes dont le développement de l'ambitieux projet PANDA, le développement des zones d'activités et de proximité de qualité permettant une offre de bâtiments répondant aux besoins des entreprises.

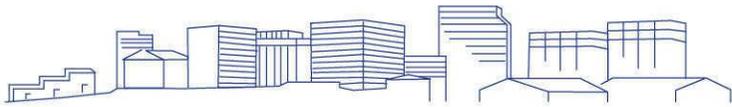


Carte des zones d'activité intercommunales

Le Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche : PANDA

Il constitue un potentiel pour l'accueil des entreprises sur plus de 250 ha. Il est situé sur l'axe de la vallée du Rhône de part et d'autre de l'autoroute A7. Cette zone d'activités doit permettre d'intégrer des activités structurantes non commerciales (industrielles, logistiques etc.) à l'échelle du Nord du département de la Drôme. Anneyron à l'Est du territoire communal intègre ce projet, actuellement non ouverte à l'urbanisation.

La zone fait l'objet de plusieurs études : redéfinition de la programmation du développement du parc, réaménagement de l'existant, étude sur la maîtrise foncière avec la SAFER. Une plus grande visibilité interviendra courant 2016.



Le contexte communal

Anneyron possède une capacité à offrir des emplois et un profil d'activités assez diversifiées.

La commune constitue un pôle d'emploi relativement indépendant, même si l'industrie a traversé des périodes difficiles et connu de nombreuses restructurations et délocalisations d'emploi. Il en est ainsi du groupe Lafuma (dont la marque a été créée sur place en 1930) racheté par la holding suisse Calida en 2013. Le siège social a été délocalisé récemment sur le site de production d'Annecy. Le site anneyronnais produit encore le mobilier de camping et de jardin.

Autre figure locale importante, la marque Rodet Mobilier, qui équipe les collectivités en mobilier depuis 1946.

Enfin, la céramique Jars créée, à la fin du XIX^{ème} perpétue son savoir-faire après avoir été rachetée à la famille en 2007. Elle continue d'alimenter en vaisselle les tables haut de gamme.

Par ailleurs, en lien avec les vergers de la vallée du Rhône, l'industrie agroalimentaire de traitement de fruits est également très présente sur la commune.

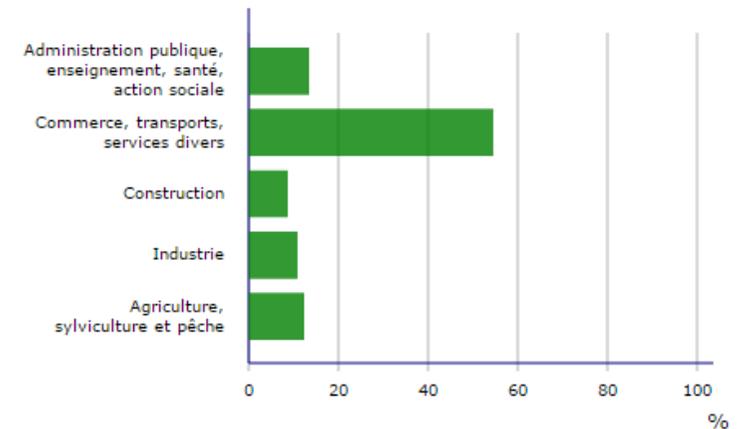
L'activité du territoire communal se partage essentiellement par un triple caractère :

- Le premier, endogène, dont le maintien, la confortation ou le développement restent liés au marché local (petits commerces, services, etc.) ;
- Le second, territorial, dont la dynamique répond à des marchés régionaux (des activités de production ou artisanales présentes) ;
- Le dernier, à l'échelle supérieure, relevant de décisions liées à des stratégies de groupes (grande distribution).

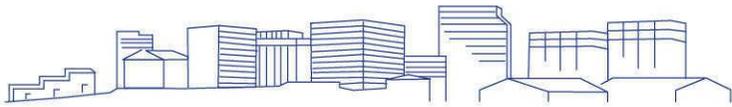
Le secteur tertiaire représente les deux tiers de l'emploi de la commune

Les commerces et services divers représentent un peu plus de 54 % des emplois, l'industrie 14 %. L'agriculture se maintient à un niveau de 12 % des emplois du territoire.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013



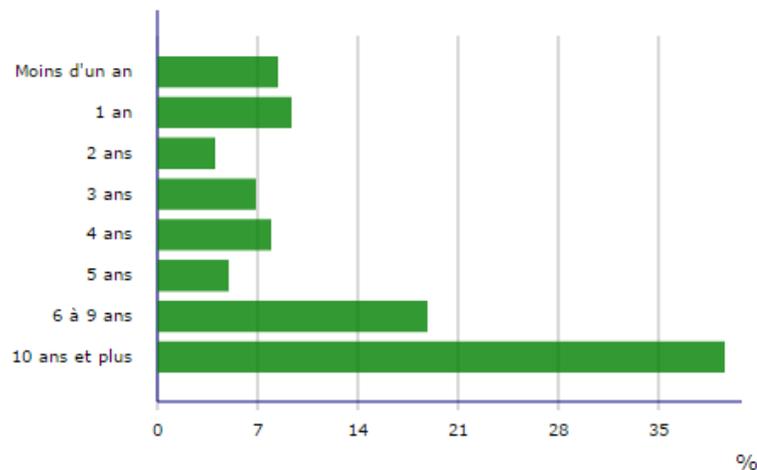
Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.



Des entreprises bien ancrées sur le territoire

40 % des entreprises de la commune ont au moins 10 ans, contre 35 % pour la Drôme, ce qui montre une bonne stabilité des structures d'Anneyron dans le temps.

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014

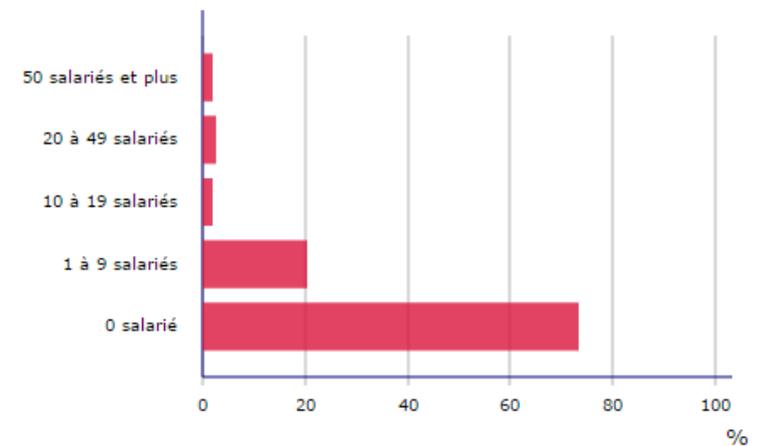


Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

La prédominance de très petites structures

La grande majorité des structures de la commune ne compte aucun salarié (73 %), ce qui est comparable à la Drôme (74 %). La part des structures de 1 à 9 salariés est un peu moins importante (20 % contre 22 % pour la Drôme).

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013

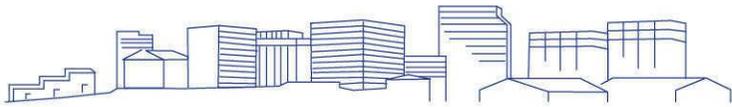


Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

Les zones d'activité et les capacités d'accueil

Le secteur manufacturier est bien développé avec plusieurs entreprises très structurantes en emplois offerts et dont certaines de grande renommée : Groupe Lafuma, Rodet Mobilier, la biscuiterie de la Tour d'Albon, Nobel Sport, Jars Céramiques. Ces activités sont anciennes et pour certaines sont implantées depuis plus de 50 ans sur la commune.

Il existe plusieurs secteurs d'accueil économique sur la commune :



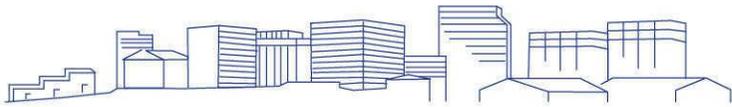
Des besoins d'extension pour des entreprises et artisans

- La zone industrielle spécialisée dans la filière agro-alimentaire du Rapon, le long de la RD 1 regroupe les activités de la biscuiterie de la Tour d'Albon et de Capfruit. Cette zone est d'intérêt communautaire, elle est gérée par la Communauté de communes. Deux emplacements restent disponibles. La voirie et les autres réseaux (et notamment le gaz) ont été prévus pour une extension au sud. Cette zone est la seule avec une cible thématique sur le secteur intercommunal.
- Le bourg concentre essentiellement dans sa partie Ouest de nombreuses activités, qui sont aujourd'hui insérées dans le tissu urbain : Lafuma, Rodet, Valloire logistique, Minodier, COVAL, ARNOLD, Maison Lhorme, Carrosserie DORNE etc. pour les plus importantes. Ces entreprises sont souvent historiques. Leur situation aujourd'hui dans le tissu urbain pose la problématique de leur maintien sur place. En effet dans ce contexte, il est nécessaire de réserver des possibilités d'évolution à ces entreprises sur place. Il devrait y avoir prochainement des nouvelles disponibilités car des entreprises ont le projet de rejoindre la zone de la plaine. Le terrain de foot au sud de Valloire Logistique présente une capacité d'extension potentielle. Une requalification de la zone pourrait être envisagée en lien avec le départ d'activités, s'il se confirme.
- Le secteur de Mantaille, le long de la RD 132, accueille l'entreprise Nobel Sport (classement Seveso seuil haut).

Le tissu artisanal est varié mais il est disséminé entre plusieurs sites souvent à proximité des habitations et ne laissant pas beaucoup de possibilités d'évolution. Plusieurs entreprises artisanales ont aujourd'hui des besoins de desserrement qu'elles ne peuvent réaliser sur place.

L'évaluation des capacités et besoins des entreprises sont importants :

- La poterie Jars a des besoins d'extension /requalification ;
- La biscuiterie dispose de possibilités d'extension sur son site ;
- Capfruit pourrait s'étendre en continuité de son implantation actuelle sur les terrains avoisinants appartenant à la communauté de communes ;
- Caramanfruits n'a pas exprimé de besoins particuliers ;
- Rodet : l'entreprise peut évoluer sur son foncier ;
- Dorne et Minodier : ces deux entreprises ont des besoins d'extension qui pourraient trouver une réponse dans la ZAE de la Plaine ;
- Lafuma développe le concept de magasin d'usines, des besoins pourraient s'exprimer dans ce cadre ;
- Arnold et Lhorme n'ont pas de possibilité d'extension sur leur site ;
- Les cars Fayard, ont des besoins de développement et s'installent sur la ZAE de la Plaine ;
- Nobel Sport peut évoluer sur son foncier.



L'extension en cours de la zone de la plaine

Après l'annulation du PLU en 2014, le POS a fait l'objet d'une révision simplifiée en vue d'aménager la zone de la plaine, pour l'accueil d'activités de proximité (artisanales, services...) à la fois pour répondre aux besoins endogènes de développement d'entreprises du territoire et aux besoins liés à l'accueil de nouvelles entreprises.

Cette zone doit permettre de développer des emplois locaux en partie pour compenser des suppressions d'emplois en cours ou programmées des entreprises manufacturières de la commune.

L'aménagement de la zone est porté par la Communauté de communes, en deux phases.

La première phase devrait être rapidement achevée. Des projets de relocalisation plus ou moins avancés sont actuellement en cours de discussion entre 5 entreprises anneyronnaises et la CCPDA.

D'ici fin 2016, le remplissage de la zone (phase 1) devrait être de l'ordre de 60 % à 70 %. Le démarrage de la phase 2 devrait pouvoir intervenir en 2018-2019. L'acquisition des terrains est en cours par la CCPDA. De plus 8ha ont déjà été acquis en compensation pour les agriculteurs concernés par l'aménagement de la ZAE. Les études concernant la loi sur l'eau ont été effectuées sur l'ensemble du site. L'ouverture à l'urbanisation de cette seconde tranche doit être envisagée dans le PLU en fonction des acquisitions en cours.

Le commerce

Anneyron constitue une polarité économique non négligeable avec plusieurs types d'activités.

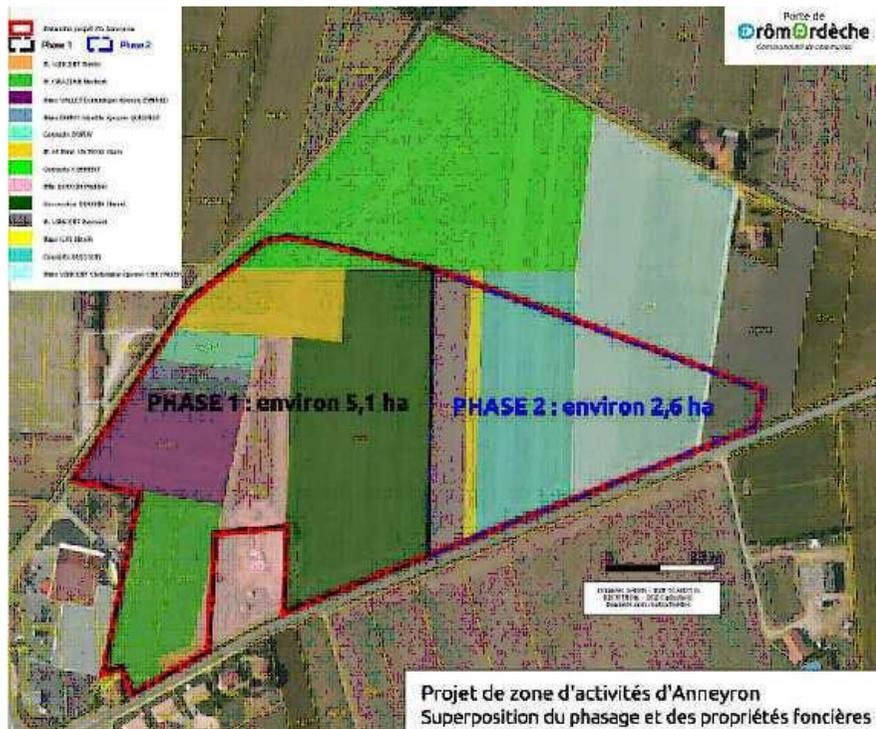
Les activités commerciales et de services sont situées principalement sur deux pôles :

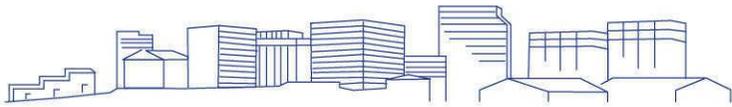
- Le centre bourg, dans lequel la commune a mené un projet de confortement de l'offre commerciale et la zone commerciale ;
- En sortie de bourg à l'Est de la commune : Intermarché, Bricolage Service Anneyron (BSA), pharmacie, opticien, cave...

Les activités sur la commune sont dominées par les services (50 %), suivis par le commerce d'alimentaire (21 %) et les CHR (11 %). En dehors de l'Intermarché Contact et de BSA, le commerce présent sur la commune repose essentiellement sur des petites surfaces de vente (< 300 m²).

La commune s'est lancée dans une requalification du centre-ville : opérations de renouvellement urbain, travail sur la voirie, le stationnement et autres espaces publics, en lien avec la déviation qui a ouvert fin 2015. Cette déviation ne semble pas faire chuter la fréquentation des commerces du centre-ville.

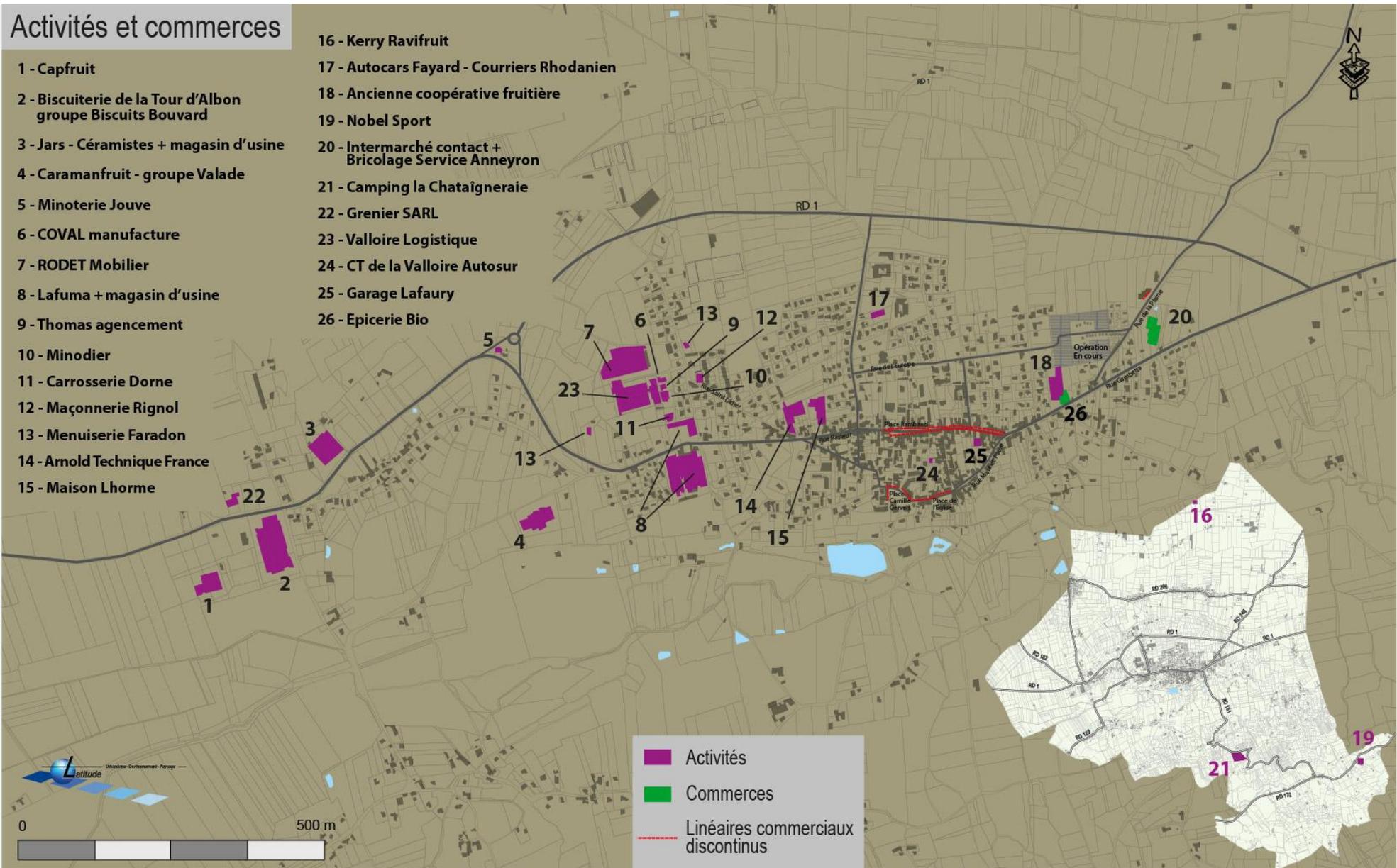
L'objectif est de renforcer le commerce de centralité. Le petit pôle à proximité d'Intermarché n'a pas vocation à se développer.





Activités et commerces

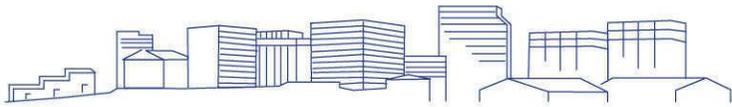
- 1 - Capfruit
- 2 - Biscuiterie de la Tour d'Albon groupe Biscuits Bouvard
- 3 - Jars - Céramistes + magasin d'usine
- 4 - Caramanfruit - groupe Valade
- 5 - Minoterie Jouve
- 6 - COVAL manufacture
- 7 - RODET Mobilier
- 8 - Lafuma + magasin d'usine
- 9 - Thomas agencement
- 10 - Minodier
- 11 - Carrosserie Dorne
- 12 - Maçonnerie Rignol
- 13 - Menuiserie Faradon
- 14 - Arnold Technique France
- 15 - Maison Lhorme
- 16 - Kerry Ravifruit
- 17 - Autocars Fayard - Courriers Rhodanien
- 18 - Ancienne coopérative fruitière
- 19 - Nobel Sport
- 20 - Intermarché contact + Bricolage Service Anneyron
- 21 - Camping la Chataigneraie
- 22 - Grenier SARL
- 23 - Valloire Logistique
- 24 - CT de la Valloire Autosur
- 25 - Garage Lafaury
- 26 - Epicerie Bio



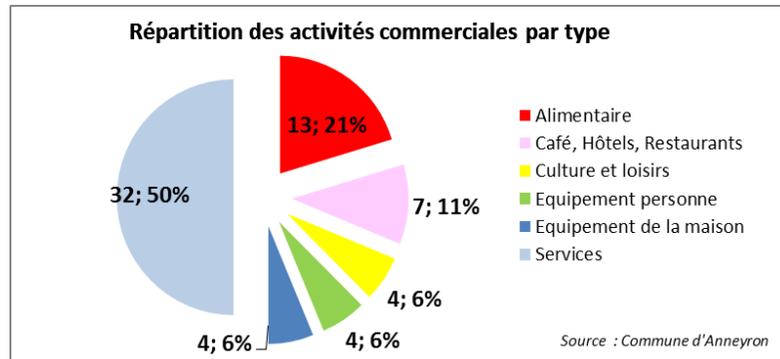
-  Activités
-  Commerces
-  Linéaires commerciaux discontinus

Latitude Urbanisme - Environnement - Paysage





L'attractivité de la vallée du Rhône est forte (zone Green 7), mais la densification de l'habitat en cours dans le centre et le vieillissement de la population devrait permettre de consolider, voire de développer les commerces et services de proximité sur le centre.



Le tourisme

La Communauté de communes, compétente en matière de tourisme, devrait installer son nouvel office à Hauterives, à proximité du Palais Idéal, afin de pouvoir capter le public se rendant sur le site et l'irriguer vers d'autres sites du territoire. L'un des axes de développement porte sur des transversales à partir de la vélo-route Via Rhône (en Ardèche dans un premier temps).

Le tourisme de la commune repose sur l'attractivité de la Drôme des Collines, offrant un patrimoine naturel remarquable, propice aux activités de plein air (randonnées de tout type, baignade...) et quelques éléments de patrimoine bâti tels que la Tour d'Albon, le Palais Idéal du facteur Cheval.

La commune dispose de quelques points d'appui touristiques tels que le Château de Larnage (XIV^{ème} siècle), propriété de la commune et accueillant des expositions temporaires et des manifestations culturelles, l'église Notre-Dame d'Anneyron au cœur roman du XII^{ème} siècle.

Le musée Saint-Jean, abrite des tableaux pyrogravés, des collections de monnaies et outils d'autrefois.

L'attractivité de la commune est également importante en lien avec les magasins d'usine de Jars et Lafuma.

La saison touristique s'étend d'avril à septembre pour le secteur. Les publics accueillis sont très variés du public familial populaire qui peut rester plusieurs semaines sur Juillet-Août aux actifs lyonnais venant passer un week-end en gîte.

Une manifestation existe un week-end de juin autour de la boule lyonnaise, posant la question de l'activité de restauration insuffisante sur la commune.

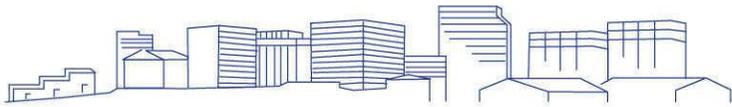
Un tourisme culturel est né autour de Marthe Robin (1902-1981), laïque française née à Châteauneuf de Galaure, fondatrice des Foyers de Charité et faisant l'objet d'une démarche de béatification. Un potentiel de création de quelques places en gîtes existe sur le hameau de Mantaille notamment.

Le territoire dispose d'une capacité globale en hébergement touristique de l'ordre de 128 lits :

- Un camping 4 étoiles « La Chataigneraie » de 71 emplacements ;
- Le Gîte du château de Cros (4 à 6 personnes) ;
- Le Gîte des Bibu (14 personnes) ;
- Le Gîte MFR (27 personnes) ;
- Le Gîte de l'Ajoupa (6 personnes) ;
- Le Gîte Lou Pétilla (4 personnes).

Le camping a un projet d'extension vers un village de résidences haut de gamme. Des réflexions sont en cours pour devenir un pôle d'accueil équestre en lien avec le dispositif « Drôme à cheval ».

L'aménagement d'une base de loisirs autour de l'étang pourrait être un plus pour la commune, mais la cible est essentiellement les habitants de la commune.



8.5 L'agriculture

Méthodologie

Ce diagnostic s'appuie sur une compilation de données :

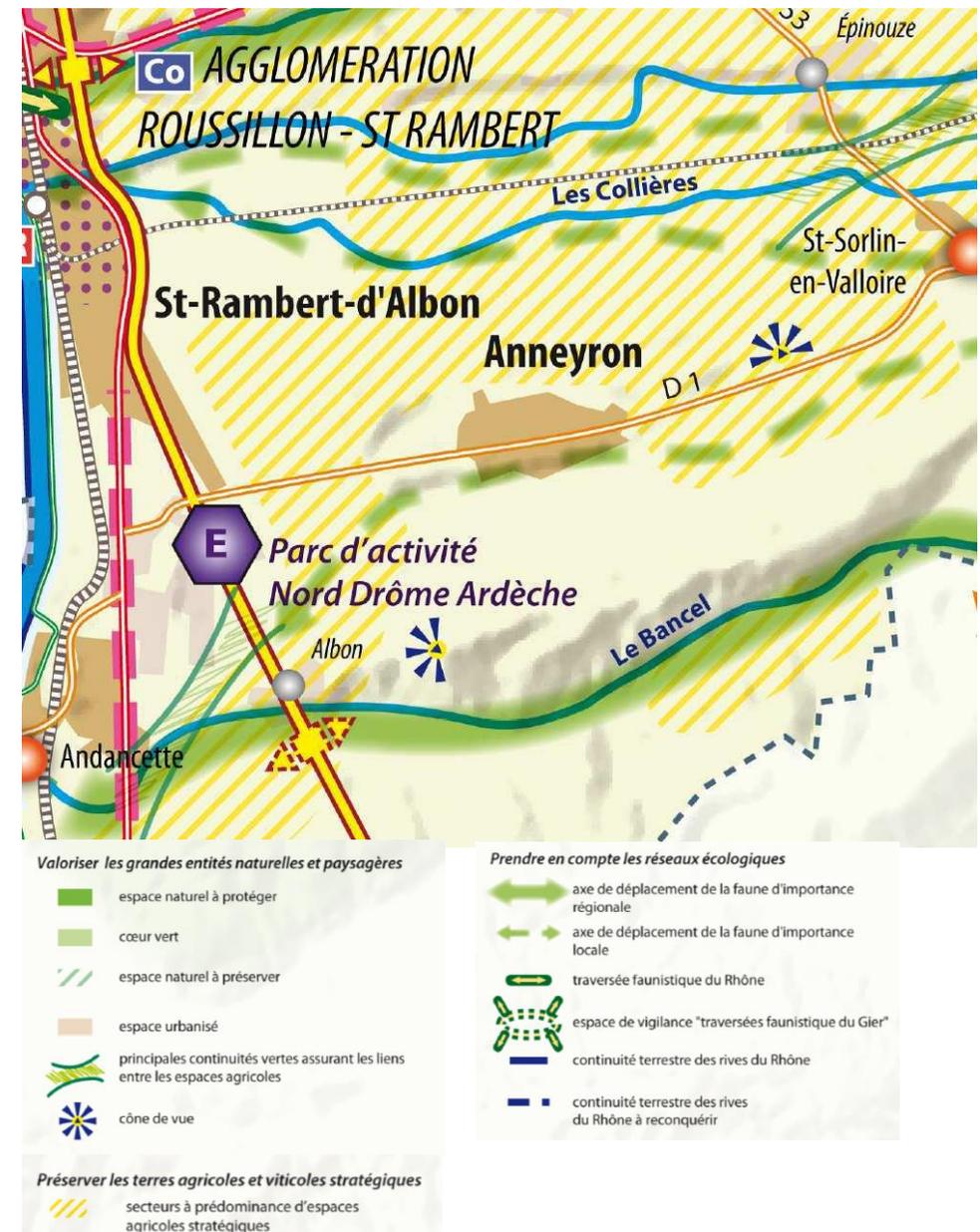
- Le recensement général agricole (RGA) en date de 2010. Celui-ci est réalisé tous les 10 ans et recense toutes les personnes ayant une activité agricole même anecdotique. En effet, le seuil de recensement est fixé à un hectare. Il permet une approche générale, mais ne donne pas une image de l'agriculture dite « professionnelle ». Celui-ci ne donne pas non plus d'indication sur la localisation des sièges d'exploitation ;
- Les précédentes études réalisées dans le cadre du PLU ;
- Un rapport réalisé par l'ADASEA (2010) dans le cadre d'un réaménagement foncier ;
- Un recensement agricole réalisé avec la commission agricole de la commune (élus et exploitants agricoles) permettant un diagnostic plus complet.

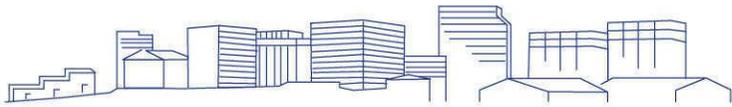
Le SCoT des Rives du Rhône

Les orientations agricoles du SCoT s'appuient sur trois axes d'intervention :

- La reconnaissance des différents rôles et fonctions de l'agriculture ;
- La protection des terroirs. De façon générale, le SCoT indique notamment que les communes doivent protéger les parcelles qui ont bénéficié d'investissements (remembrement, irrigation...) ou en cours de reconversion à l'agriculture biologique ;
- Le respect des fonctionnalités de l'espace agricole.

Le SCoT indique que toute la partie Nord de la commune est un secteur à prédominance d'espaces agricoles stratégiques.





8.6 Les caractéristiques agricoles

Les différents territoires agricoles de la commune

La Plaine de la Valloire est un large territoire de plaine à forte valeur agronomique. Ce territoire est mécanisable et irrigué. Il intègre un grand territoire agricole en lien avec les espaces agricoles de la vallée du Rhône ;

Le territoire de la Valloire constitue un secteur à forts enjeux agricoles et particulièrement le maintien du potentiel économique de production

Le territoire agricole au Sud du Bourg est composé de la plaine mais aussi de coteaux. Il présente plusieurs enjeux qui sont à la fois agricoles, paysagers (co-visibilités) et écologiques (plusieurs corridors dont le fonctionnement dépasse l'échelle communale). Localement les enjeux écologiques sont supérieurs aux enjeux agricoles (corridor le long et à proximité du Bancel par exemple).



Les appellations

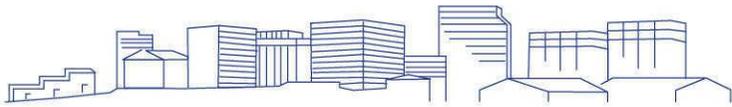
La commune est située dans plusieurs aires géographiques d'AOP (Appellation d'Origine protégée) et d'IGP (Indication Géographique Protégée). Plusieurs indications géographiques protégées (IGP) sont recensées sur la commune :

- Collines Rhodaniennes (IGP) ;
- Comtés Rhodaniens (IGP)
- Drôme (IGP)
- Méditerranée (IGP) ;
- Picodon (AOC- AOP)
- Pintadeau de la Drôme (IGP)
- Volailles de la Drôme (IGP)

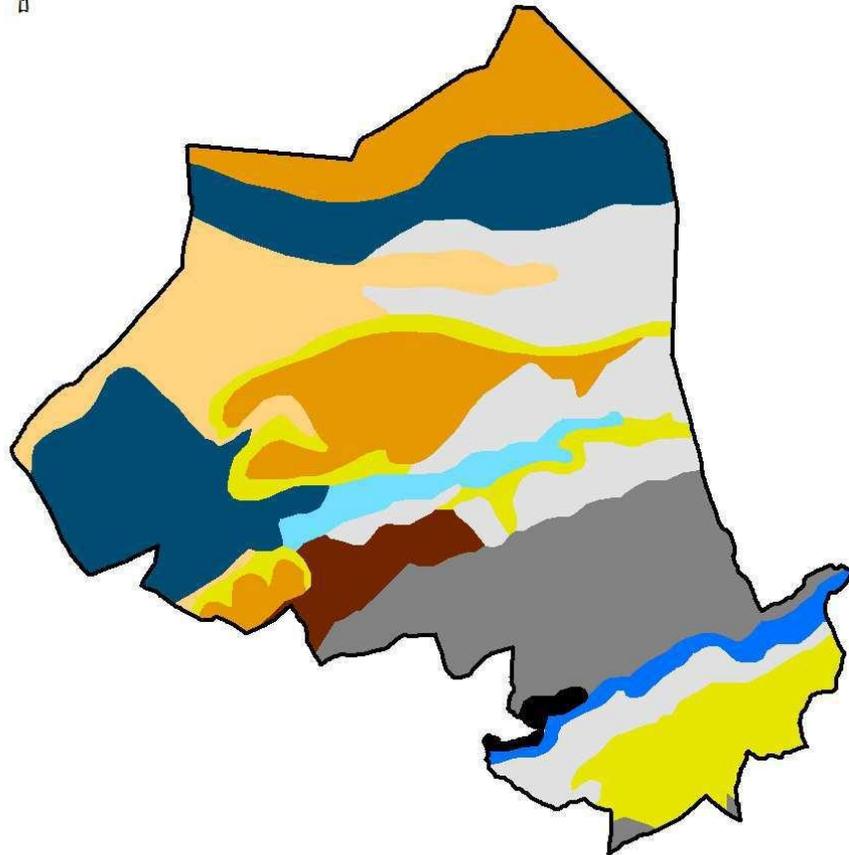
Les sols

D'après l'étude préalable d'aménagement foncier par l'ADASEA, trois grandes zones se distinguent (nature des sols) :

- Au Nord, un secteur de plaine où dominent des grandes cultures, des vergers et petits fruits ainsi que des cultures légumières, sur des sols de graviers très filtrants où l'irrigation est indispensable ;
- Au centre du territoire, l'arboriculture a longtemps été présente mais un arrachage massif des vergers a cédé la place aux grandes cultures ;
- Le secteur Sud, était traditionnellement dévolu aux prairies et céréales sèches. Les grandes céréales ont progressivement remplacé ces productions.



Pédologie



Molasses et marnes

 Sols profonds

Moraines et limons éoliens anciens

 Sols caillouteux

 Sols profonds

Alluvions anciennes du Rhône et de ses affluents

 Sols limoneux

 Sol très caillouteux en surface, altéré et argiles en profondeur

 Sols colluviaux de profondeur irrégulière

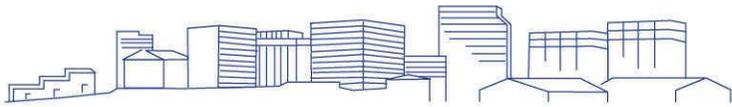
 Sol de texture moyenne à charge caillouteuse irrégulière

 Sols profonds, perméables et filtrants

 Sols hydromorphes

0 500 1 000 2 000
Mètres

D'après étude ADASEA 2010 et Sols de Rhône-Alpes



Les prélèvements d'eau

L'irrigation est un élément essentiel de l'agriculture sur l'ensemble du territoire en raison :

- De la prépondérance de sols « séchants » tant sur la zone de coteaux qu'en plaine de Valloire ;
- Des productions du territoire communal, grandes consommatrices d'eau.

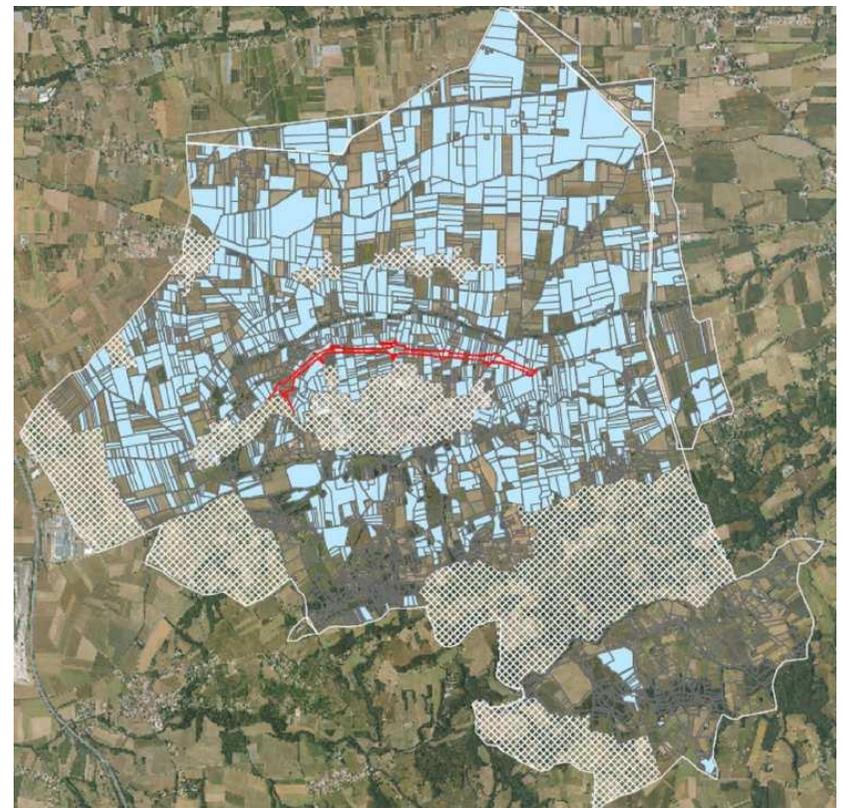
Ainsi, une part importante des surfaces sont irrigables sur la commune (même si toutes ne sont pas irriguées) et en particulier dans la plaine de Valloire et dans la partie centrale du territoire de la commune. Par contre, l'irrigation est quasiment absente sur la zone Sud des collines de la Galaure, en particulier sur le secteur de Mantaille le long de la RD 132.

L'irrigation des surfaces cultivées se présente sous différentes formes :

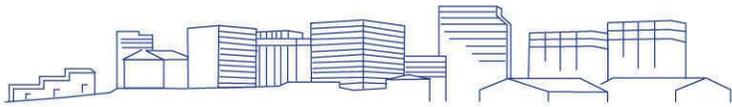
- Les équipements collectifs : l'irrigation collective est assurée pour l'essentiel par un Syndicat Intercommunal sur plus d'une centaine d'hectares. La commune est la principale utilisatrice, avec une couverture de toute la plaine de Valloire et de la zone centrale de la commune. La ressource en eau provient de puits situés à proximité du Rhône mais alimentés par des rivières souterraines qui vont ensuite se jeter dans le fleuve. Un deuxième syndicat intervient aussi dans l'irrigation collective surtout dans la vallée de la Galaure. Ce réseau est très peu présent sur Anneyron puisque quelques bouches seulement alimentent un petit nombre de parcelles en limite Sud de la commune.
- Les équipements individuels : les pompages sont réalisés directement dans la nappe phréatique par l'intermédiaire de très nombreux puits ou forages privés répartis sur l'ensemble de la commune (plus rares sur le secteur de Mantaille où la nappe phréatique est beaucoup plus profonde).

Quelques pompages sont réalisés dans les cours d'eau (Collières, Argentelle et Bancel). Il faut rappeler que ce type de pompage est normalement réglementé et doit faire l'objet d'une autorisation.

Le recours exclusif à l'irrigation collective concerne surtout la plaine de Valloire où le réseau est dense. Les pompages exclusivement individuels sont en toute logique implantés en majorité sur les zones mal ou non desservies par un réseau, ainsi que sur les surfaces suffisamment regroupées pour justifier l'investissement d'un équipement privé.



Surface irrigable (ADASEA 2010)



8.7 Les données issues du RGA

Les exploitations agricoles ont fortement diminué entre 1979 et 2010. En effet, plus de 70 % des exploitations ont disparu (ce chiffre intègre les exploitations non professionnelles). Cette baisse est plus importante que celle observée à l'échelle départementale (-54 % sur la même période).

La Surface Agricole Utilisée par les exploitations a diminué de 15 % ces 30 dernières années. À l'inverse, la SAU moyenne des exploitations a été multipliée par 3. Cette tendance s'explique par l'arrêt d'activité de certaines exploitations au profit d'autres (agrandissement).

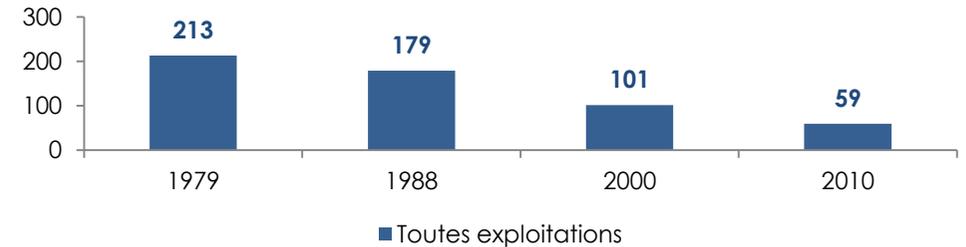
Les exploitations de moins de 20 hectares sont de moins en moins nombreuses : durant la période 1990-2000, les exploitations se sont agrandies (en termes de surface).

L'orientation technico-économique dominant est la polyculture et le polyélevage. L'élevage diminue fortement sur la commune puisque le cheptel est passé de 1625 UGB (Unité Gros Bétail) en 1988 à 325 UGB (soit -80 %) en 2010. Les productions s'orientent plus vers la polyculture que vers l'élevage.

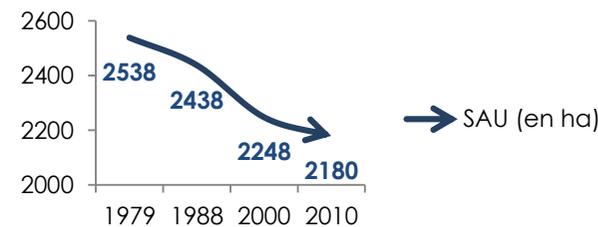
Les terres labourables représentent des surfaces conséquentes et se maintiennent depuis 1979. Les surfaces en herbe représentent des surfaces nettement moins importantes que les surfaces labourables.

Les recensements successifs depuis 1979 montrent la disparition des vignes sur le territoire communal.

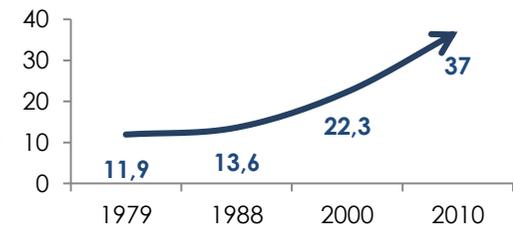
Evolution du nombre d'exploitations agricoles



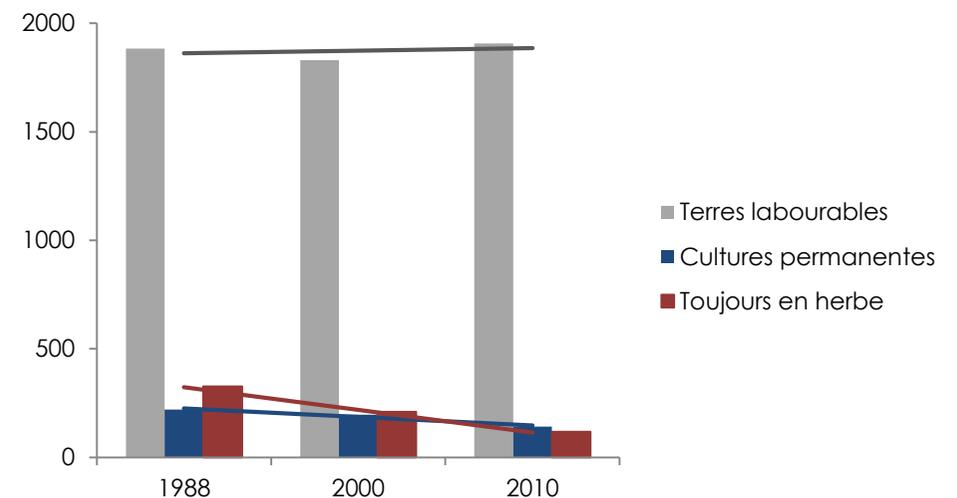
Evolution de la surface agricole utilisée par les exploitations

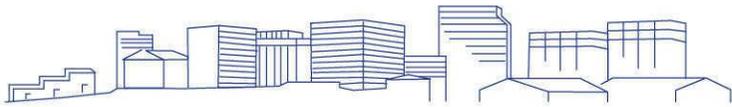


Evolution de la SAU moyenne des exploitations



Evolution des superficies (en ha et courbe de tendance)





8.8 Les données issues de réunions

Le nombre d'exploitations en 2015

Une réunion avec la commission urbanisme et des exploitants agricoles a permis de mettre à jour le nombre d'exploitations présent sur le territoire communal. Au total, 47 exploitations agricoles ont leurs sièges d'exploitation sur la commune (lors du précédent diagnostic réalisé en 2009, 51 exploitations avaient été recensées).

Répartition des sièges d'exploitation et du parcellaire

Les exploitations sont réparties sur l'ensemble du territoire communal. Les secteurs boisés n'accueillent pas d'exploitation : toutefois, deux sont aux franges des boisements (notamment Bois des Blains).

Une exploitation est située dans le centre bourg. Plusieurs exploitations sont situées dans des hameaux ou à proximité immédiate, c'est notamment le cas pour :

- Une exploitation aux Clotières ;
- Une exploitation aux Petites Pierres ;
- Six exploitations entre les Jacquiers, la Croze, les Percivaux et les Ribaudons.

Les productions

La commune a une vocation agricole affirmée. On retrouve différentes productions dont principalement :

Les grandes cultures

Elles sont largement dominantes sur l'ensemble de la commune. Les productions dominantes sont les céréales : le maïs et le blé majoritairement auxquels s'ajoutent le sorgho et l'orge. Les céréales sont associées à des oléoprotéagineux comme le colza et le tournesol.

Les productions fruitières

Les abricots sont les productions majoritaires. Les cerises, les pommes et poires sont aussi recensées. Toutefois, les vergers ont régressé ces dernières dizaines d'années :

La production fruitière assure encore un rôle de premier plan pour nombre d'exploitations anneyronnaises mais toutes ont recherché un complément de revenus dans les céréales, les cultures légumières ou les petits fruits. Les fraises, groseilles, framboises, cassis, kiwis, mûres sont cultivés sur la commune.

Les cultures légumières

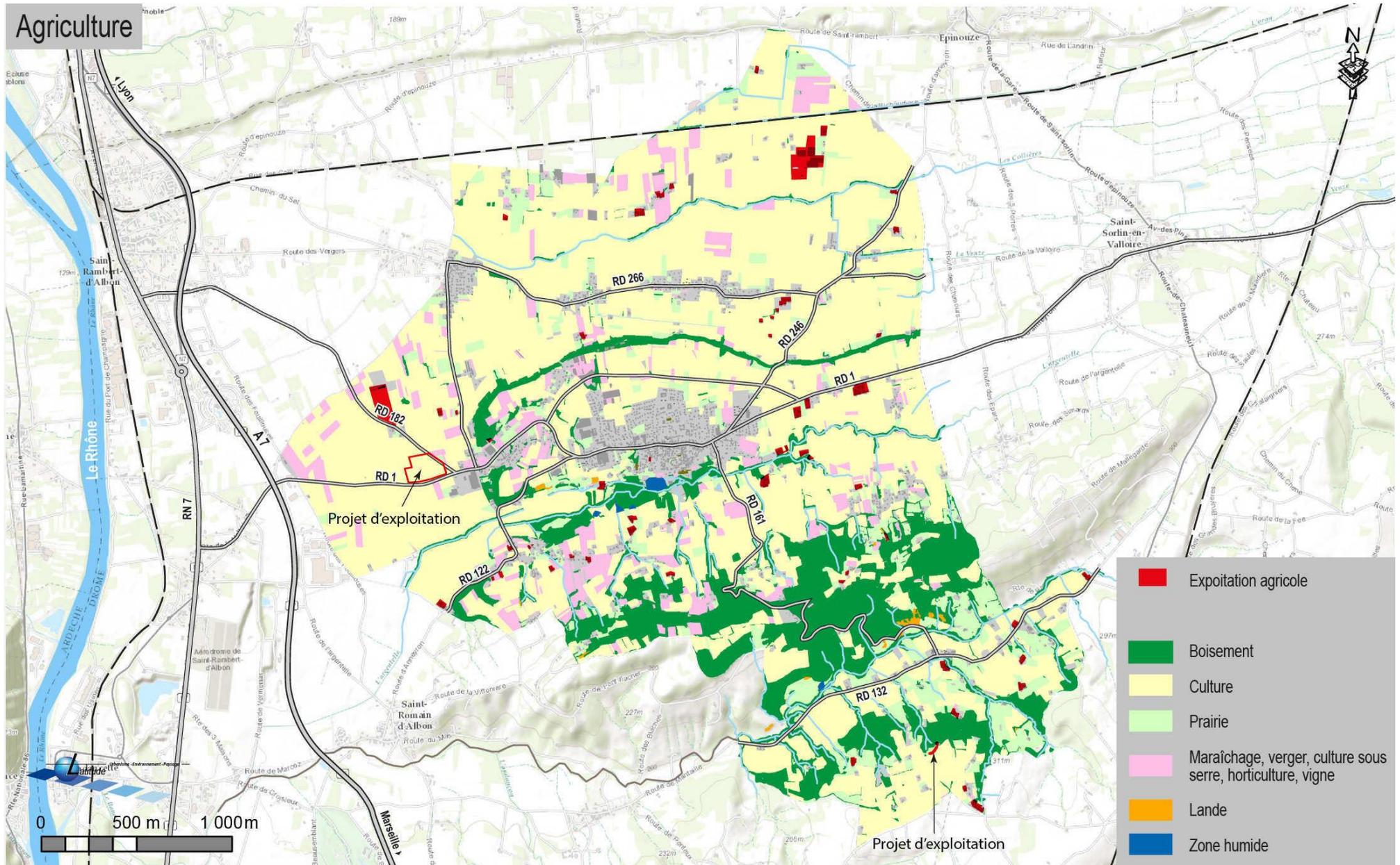
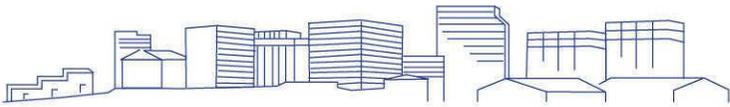
Elles concernent les tomates pour l'industrie ou pour la vente directe, mais aussi toutes sortes de légumes de plein champ : asperges, choux, aubergines, haricots, petits pois. Ces productions viennent en complément de cultures céréalières ou fruitières.

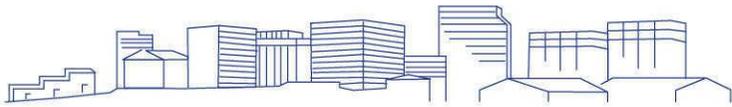
Les surfaces herbagères

Elles sont peu étendues et ne bénéficient quasiment pas de l'irrigation. Elles couvrent une cinquantaine d'hectares et sont en diminution en lien avec la régression de l'élevage.

Les cultures horticoles

Une entreprise horticole produit des plantes en pots sous plusieurs hectares de serres ainsi que sur une plateforme extérieure de 6 ha (culture en pots hors sol).





La commercialisation

Selon les filières, la commercialisation est assurée différemment :

- Pour les céréales : la majeure partie des céréales est livrée aux coopératives et notamment la société Coopérative Drômoise de Céréales et Coopérative Agricole Dauphinoise. Une partie de la production est vendue à des négociants privés ;
- Pour les fruits, plusieurs filières se distinguent :
 - Aux expéditeurs (commerce en gros Lhorme, Félix ou Giraud Fruits) ;
 - En coopérative (Rhoda-coop) ;
 - Aux grossistes ou détaillants ;
 - En vente directe ;
- Pour les cultures légumières, des grossistes et primeurs vendent en point de vente local ou sur les marchés.

La pérennité des exploitations

(Sur les 47 exploitations recensées, l'âge de 31 exploitants est connu). L'âge moyen des exploitants sur la commune est de 50 ans. On dénombre :

- 3 exploitants ont moins de 40 ans ;
- 18 exploitants ont entre 40 et 55 ans ;
- 10 exploitants ont plus de 55 ans.

Parmi les 10 exploitants de plus de 55 ans :

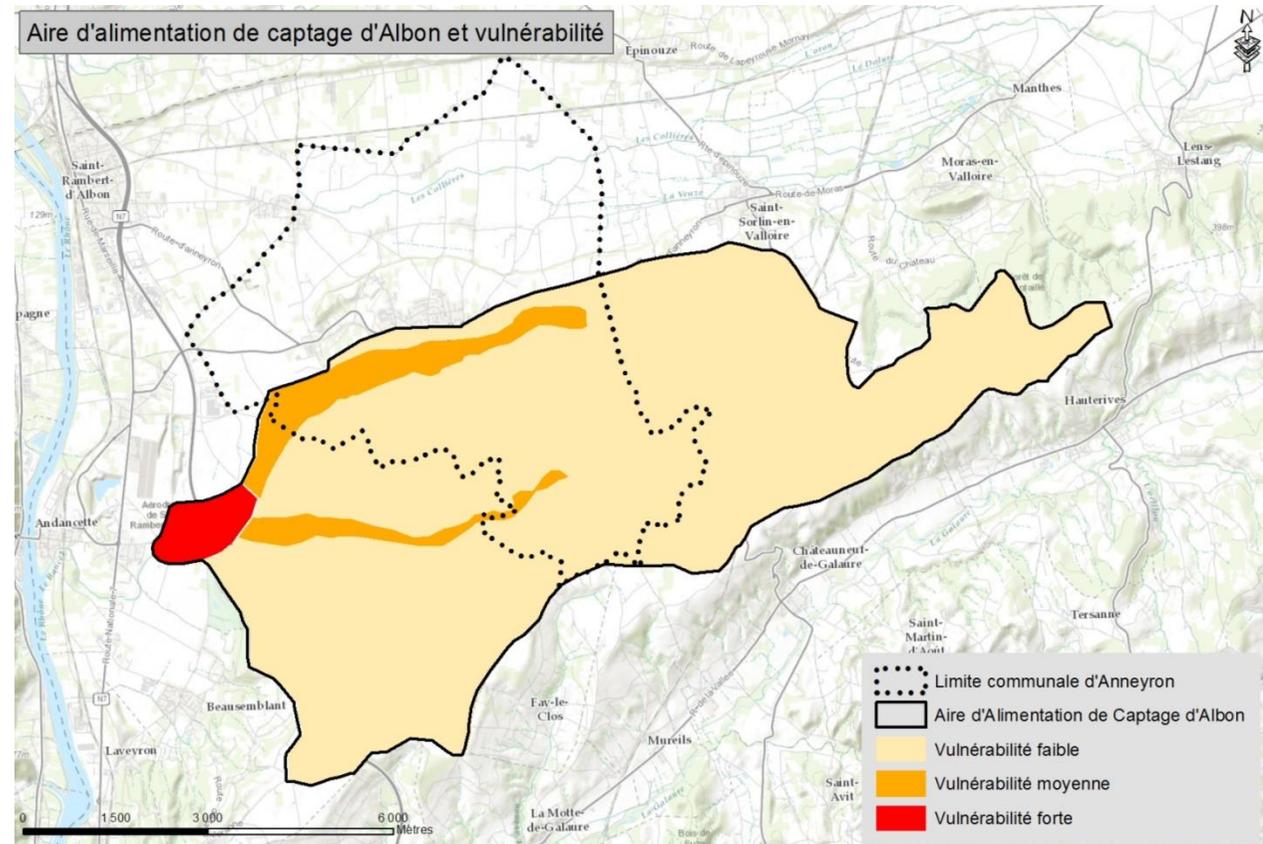
- Deux ont une succession avérée ;
- Trois exploitants étudient les possibilités de succession ;
- Cinq exploitants se dirigent vers une cessation progressive d'activités sans transmission avérée.

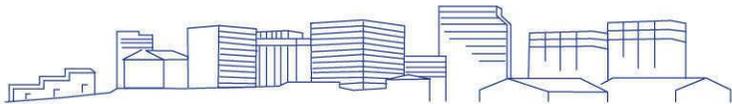
À l'heure actuelle, la grande majorité des exploitations du territoire (75 %) sont pérennes dans les 10 années à venir (stabilité économique ou développement de l'exploitation, reprise assurée...).

Aire d'alimentation de captage d'Albon

Un périmètre d'alimentation du captage « Les Prés Nouveaux » a été défini par arrêté préfectoral (arrêté n°2014-118-0025). Cette aire, d'une surface de 6 335 ha impacte la commune d'Anneyron. Cette zone correspond à la zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage.

La zone de protection de l'aire d'alimentation du captage regroupe les zones de vulnérabilité intrinsèque forte et moyenne. Un programme d'action est en cours de définition afin de lutter contre les pollutions diffuses qui affectent la qualité de l'eau du captage.





8.9 Les enjeux concernant les activités économiques

Répondre aux besoins de développement économique endogène et accueillir de nouvelles entreprises pour favoriser le maintien de l'emploi local

- Favoriser le développement sur place des entreprises porteuses d'avenir à partir des ZAE existantes ;
- Mettre à niveau les secteurs d'activités de Rapon (entrée de ville) et du bourg par une requalification paysagère et urbaine pour leur donner une lisibilité et une image attractive pour des entreprises.

Favoriser une offre commerciale diversifiée et attractive

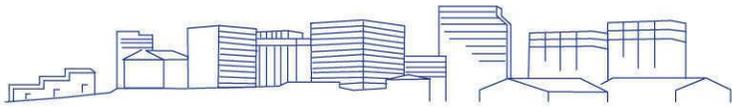
- Renforcer la centralité commerçante structurante et des parcours attractifs pour la flânerie : poursuite des aménagements urbains favorisant l'animation de l'espace public, maîtrise des rez-de-chaussée commerciaux monopolisés par les services ou transformés en logements.

Créer des conditions favorables au développement de l'économie touristique

- Favoriser la montée en gamme de l'offre touristique avec un accueil de qualité, permettant de capter les flux d'une clientèle (notamment étrangère) ciblant un tourisme vert et/ou culturel dans la région ;
- Poursuivre la valorisation du patrimoine historique au-delà des monuments classés par l'aménagement du centre historique ;
- Renforcer et diversifier les capacités d'hébergement ;
- Diversifier les activités de plein air et de baignade.

Pérenniser les assises foncières des exploitations agricoles

- Laisser la possibilité aux exploitants agricoles de répondre aux exigences commerciales, sociales et environnementales.



9 Synthèse des contraintes et sensibilités du territoire

La commune d'Anneyron doit composer avec de nombreuses contraintes et sensibilités pour son développement futur :

Les risques et les nuisances

Les risques d'inondation des vallées, réduisent les possibilités de développement urbain, et nécessitent une attention particulière pour la gestion des eaux pluviales.

Les risques technologiques liés aux canalisations et à Nobel Sport génèrent des périmètres de protection limitatifs du développement urbain.

Les capacités de développement devront intégrer ces contraintes dans leur localisation, densité et modes de développement.

Les sensibilités environnementales

La commune d'Anneyron présente des espaces naturels d'intérêt :

- Les corridors de fonctionnalité écologique du Bancel, L'Argentelle, des Collières, les corridors terrestres des côtières et des pelouses.
- Les boisements des coteaux qui représentent un réservoir de biodiversité.

Les sensibilités paysagères et patrimoniales

L'étude paysagère a montré la sensibilité de la trame verte paysagère :

- De l'espace urbain avec des parcs privés qui contribuent à rééquilibrer la minéralité du bourg ;
- La qualité de l'arrière-plan verdoyant du bourg constitué par les coteaux boisés et l'Argentelle ;
- Un patrimoine bâti traditionnel de qualité, que ce soit dans les architectures ou les formes urbaines. La préservation de ce caractère constitue une sensibilité importante dans le cadre de sa valorisation.

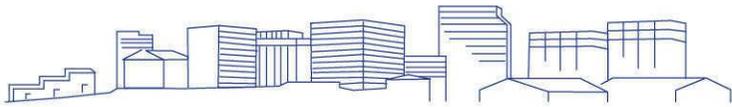
Les sensibilités agricoles

La commune est marquée par un territoire agricole très développé où les espaces agricoles sont globalement préservés. En particulier des plaines de la Gallaure et du Rhône constituent les meilleures terres agricoles rattachées à des grands ensembles agricoles fonctionnels (irrigués, mécanisés, remembrés, forte qualité des sols) avec une activité agricole bien développés et ayant un véritable caractère économique. La qualité agricole de ces espaces est restrictive du développement urbain.

Il apparaît donc important de ne pas renforcer les prélèvements sur les espaces agricoles de cohérence et de taille fonctionnelle.

Les capacités des réseaux et des infrastructures

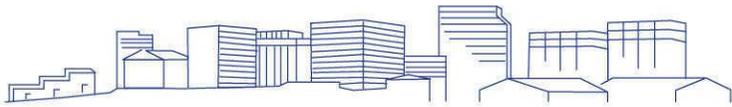
Plusieurs secteurs ne sont pas rattachés au réseau collectif d'assainissement et ne peuvent être des supports de densification résidentielle.



Les servitudes d'utilité publique

La commune est touchée par plusieurs servitudes d'utilité publique :

- **A4 - Conservation des eaux** : sur les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux, ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (concerne les Collières, le Bancel et l'Argentelle) ;
- **AC1 - Monuments historiques classés ou inscrits** : servitude de protection des monuments (concerne les ruines de l'ancien château de la Tour d'Albon, la façade sur rue, la tourelle et les toitures du Presbytère, et le clocher transept et abside) ;
- **I1 - Pipeline** : servitudes relatives à l'exploitation du pipeline Méditerranée-Rhône ;
- **I3 - Gaz** : servitude relative à l'établissement des canalisations de distribution de gaz, elle concerne la canalisation St Sorlin en Valloire-Laveyron ;
- **I4 - Électricité** : servitude relative à l'établissement des canalisations électriques. Cette servitude concerne plusieurs lignes sur la commune ;
- **PT1 - Télécommunication** : servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception : relai télévision de Serrières Albon ;
- **PT2 - Télécommunications** : servitude relative aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception (zone secondaire du relai Serrières-Albon) ;
- **PT3 - Télécommunications** : servitude relative à la protection des communications téléphoniques et télégraphiques ;
- **T1 - Chemin de fer** : servitude relative aux chemins de fer concernant la ligne St Rambert Beaurepaire ;
- **T5 - Aérodrômes** : servitude de dégagement à proximité des aérodrômes civils et militaires, concernant l'aérodrome de St Rambert d'Albon.



10 Les enjeux du PLU et la réponse aux besoins

Les enjeux sont importants tant sur le plan des modes et localisations du développement que sur la qualité du cadre à construire et de la préservation des valeurs paysagères et naturelles présentes.

Répondre aux besoins quantitatifs en logements

La commune d'Anneyron doit produire selon le SCoT un minimum de 9 logts/1 000 habitants/an ce qui représente sur 12 ans environ 420 logements à produire, soit 35 logements en moyenne par an. La production de logements ces dernières années est bien en deçà de ce rythme.

Cette production de logements peut passer par la reconquête des logements vacants, mais sur Anneyron, le volume de logements vacants réellement mobilisable n'est pas significatif et l'absence de maîtrise des réhabilitations rend cette hypothèse aléatoire.

Dans un raisonnement comptable, selon les orientations déclinées par le SCoT, le foncier à dégager pour la production de 420 logements serait entre 10 ha et 11 ha avec une densité moyenne définie par le SCoT de 40 logts/ha.

Le tissu urbanisé actuel apparaît insuffisant pour répondre à ce besoin :

- Les espaces en foncier nu sont disséminés et ne permettent pas pour leur majorité d'envisager une opération de taille significative et d'organisation globale ;
- De nombreux espaces potentiels sont situés dans des secteurs pavillonnaires et peu aptes à la densification ;
- Les secteurs potentiels de renouvellement urbain sont non maîtrisés et non opérationnels à court et moyen terme.

L'enjeu majeur du PLU est de développer un foncier opérationnel essentiellement dans le bourg permettant de répondre à ces objectifs de production de logements, tout en évitant une surdensification inadaptée des tissus pavillonnaires bien constitués (source d'impacts importants sur le paysage, les voiries et les réseaux).

La réponse qualitative : quels logements produire ?

La question se pose de la typologie et de la qualité de l'offre en logements à produire :

- Quels produits pour les primo-accédants, en matière d'habitat compact et mais aussi plus traditionnel ?
- Quels produits dans le centre pour des personnes âgées et les jeunes en début de parcours résidentiel ou en formation ?
- Quelle qualité résidentielle, environnementale et énergétique correspondant aux aspirations actuelles ?

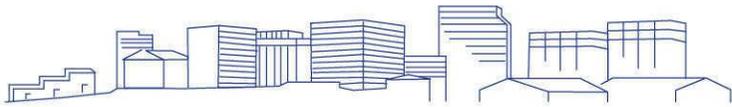
Maintenir l'emploi local

Le passé manufacturier de la commune est une singularité qui a permis à Anneyron d'être le premier pôle d'emplois de la communauté de communes. Les évolutions économiques et les réorientations nationales de stratégie industrielle ont conduit certaines entreprises historiques à réduire les emplois localement.

L'enjeu principal est de créer les conditions favorables au maintien et au développement de l'emploi local.

Et en conséquence quelles capacités, diversification et quelle requalification (urbaine, paysagère, accessibilité) pour les ZAE ?

- La zone de la Plaine dans sa première tranche est commercialisée à environ 65 %, l'ouverture de la seconde tranche est à envisager ;
- Quelles capacités prévoir pour les évolutions des entreprises historiques et pour la zone agroalimentaire du Rapon ?
- Quelle temporalité pour le développement de PANDA ?



Le renforcement commercial du bourg constitue aussi un enjeu important : comment créer des conditions favorables au maintien du commerce dans le centre, dans des linéaires attractifs et comment maîtriser les RDC à usage de service ? Cela implique la poursuite du travail sur la qualité des espaces publics de la rue centrale, le renforcement des accessibilités depuis les quartiers d'habitat, de la lisibilité du centre depuis la déviation, la maîtrise du commerce de périphérie (à une échelle plus large que celle de la commune).

L'économie touristique constitue aussi une autre source d'emplois nécessitant de conforter les capacités d'hébergements et d'activités de loisirs ou de tourisme, les maillages des parcours de randonnées, leur liaison avec la vallée du Rhône...

L'activité agricole constitue à Anneyron un enjeu économique. Cette activité connaît des mutations importantes et une certaine diversification dans les productions. La préservation de la ressource agricole est un enjeu du PLU : quelle lisibilité donner à long terme, aux acteurs agricoles en matière de préservation de l'espace et des outils de production ?

L'organisation du bourg avec la nouvelle RD1

L'ouverture de la nouvelle RD1 au Nord du bourg transforme le fonctionnement de la commune en développant deux nouvelles entrées principales depuis le Nord et en supprimant celle anciennement à l'Est du bourg. L'autre changement majeur est la réduction des nuisances de la circulation automobile dans le bourg.

Le projet urbain en cours place Rambaud va renforcer la centralité en termes de logements et de services.

Les principaux enjeux urbains sont :

- La poursuite de la requalification du centre au-delà de la place Rambaud, le long de la RD1 ;
- La préservation des commerces du centre sur les points les plus actifs porteurs d'animation (place Rambaud et ses amorces sur la RD1, place Camille Gervais...) ;
- La lisibilité a donné sur des parcours structurants entre ces pôles commerciaux, les équipements structurants, les quartiers d'habitat, la ZAE de la Plaine et les nouvelles entrées de ville ;
- L'encouragement à la mutation à terme des secteurs de renouvellement urbain, et leur insertion dans le fonctionnement du bourg.

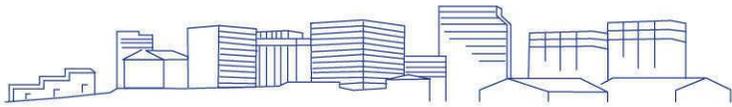
La qualité du cadre de vie

Anneyron bénéficie d'une forte attractivité par la qualité de son cadre de vie qui tient à la présence de services et d'équipements structurants, et à la qualité de ses paysages.

Les enjeux sont donc multiples.

En termes de services et d'équipements :

- le maintien du niveau d'équipements existant,
- son évolution avec les besoins démographiques : renforcement des équipements sportifs, de loisirs, culturels, socio médicaux...



En termes de paysage :

- Quelles typicités paysagères préserver et valoriser ? Protection des grandes trames vertes paysagères (boisements des coteaux, haies structurantes de certains secteurs, ripisylves) ?
- L'identité spécifique des maisons patrimoniales et leurs parcs est-elle protégée ?
- Quelles limites paysagères pour l'enveloppe urbaine et plus particulièrement celle aux abords des nouvelles entrées de ville : quel paysage donne-t-on à voir ? Et comment traiter les transitions entre paysage périurbain et paysage agricole pour éviter les phénomènes de dilutions urbaines actuelles le long des voies départementales ?
- Quel paysage construire dans les secteurs de développement alliant optimisation de la consommation foncière et maintien des espaces de nature de proximité ?
- Comment renforcer la cohérence urbaine et paysagère des secteurs pavillonnaires en favorisant leur investissement sans surdensification et en cohérence avec les capacités des réseaux et des voies ?

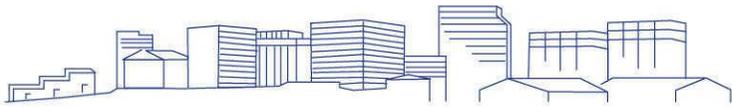
Le renforcement des valeurs écologiques

La commune d'Anneyron bénéficie d'espaces naturels d'intérêt écologique à proximité immédiate des espaces urbanisés.

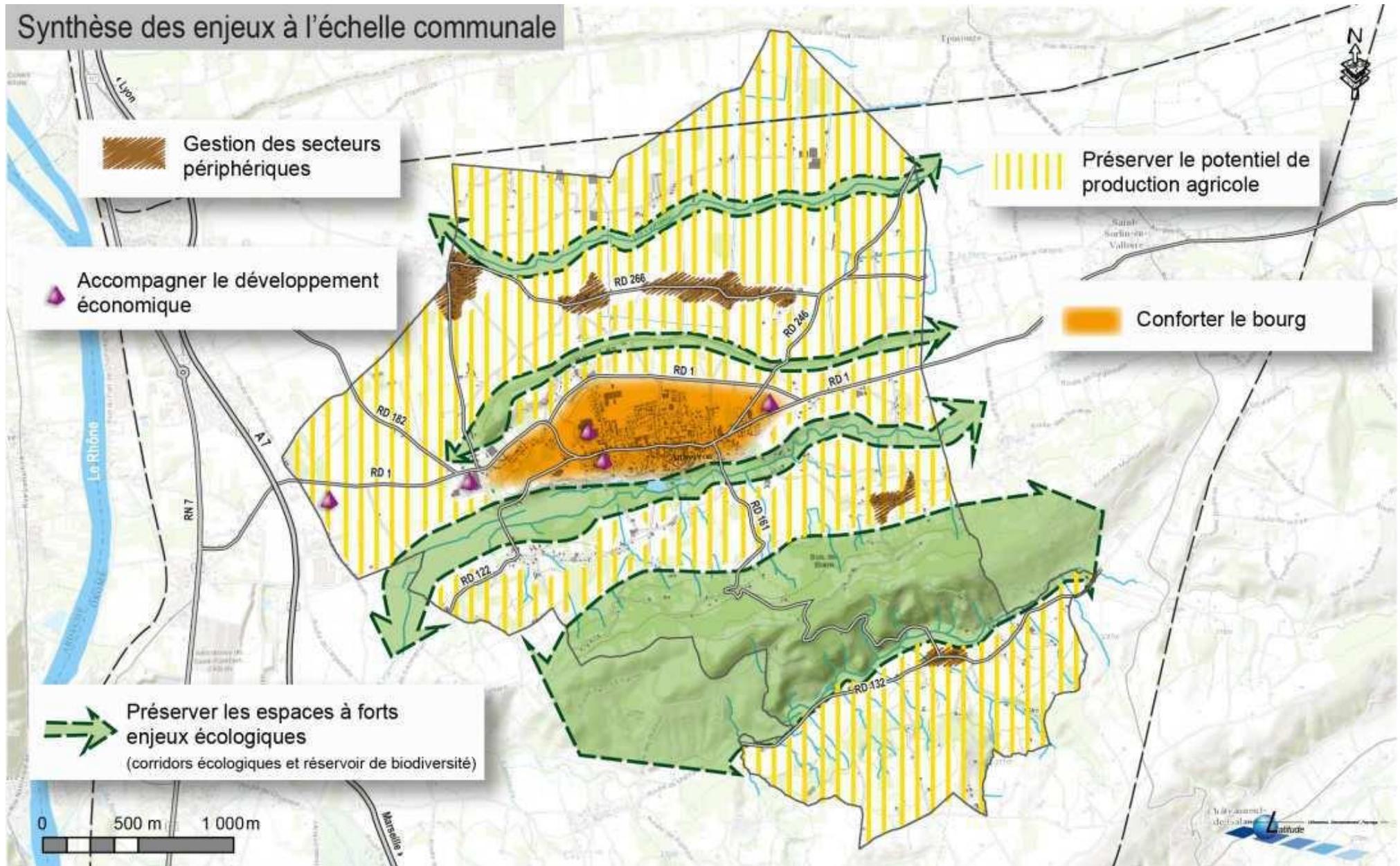
Deux grands types d'enjeux se posent :

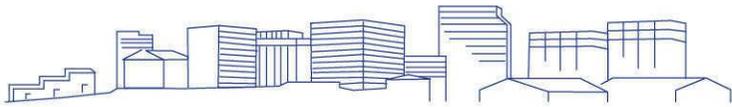
- Le niveau de protection et la valorisation des fonctionnalités écologiques (grandes trames vertes des boisements des coteaux et grandes trames vertes et bleues des vallées de l'Argentelle, du Bancel, et des Collières) à inscrire dans le PLU ;
- Le renforcement de la nature ordinaire de proximité dans l'espace urbain : quelles exigences en la matière pour les nouveaux aménagements et nouvelles constructions ?

La cartographie suivante établit une synthèse des enjeux du PLU à l'échelle communale en complément des cartographies établies de façon thématique dans les différentes parties du diagnostic.



Synthèse des enjeux à l'échelle communale





Synthèse des enjeux à l'échelle du bourg

-  Maintenir la cohérence urbaine et paysagère des quartiers pavillonnaires en facilitant la mobilisation du foncier
-  Permettre le développement et la reconversion des sites économiques du tissu urbain
-  La ZAE de la Plaine : favoriser la qualité urbaine et paysagère ainsi que sa liaison au centre
-  Valoriser les continuités commerciales de proximité
-  Requalifier la RD1
-  Valoriser les nouvelles entrées de ville
-  Quelles capacités foncières nécessaires au développement de la commune ?
-  Maintenir les coulées vertes encadrant le bourg traditionnel
-  Développer l'espace de loisirs

